This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1131

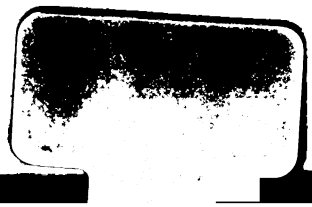

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE

LORRAINE.

SECONDE SÉRIE. — IVe VOLUME.

NANCY,
IMPRIMERIE DE A. LEPAGE, GRANDE-RUE, 14.

1862.

Soc. 2013 - e 1862

Statuette du B. Bernard dans l'église de Vic.

LE BIENHEUREUX BERNARD

DE BADE,

PAR M. HENRI LEPAGE.

I.

Parmi les personnages à qui la sainteté de leur vie a fait mériter d'être honorés après leur mort, il en est un que mentionnent plusieurs de nos historiens, mais qui, malgré son origine princière et l'illustration de sa famille, est resté généralement inconnu.

C'est seulement sur les bords de la Seille, dans certaines parties de la Lorraine allemande et du Pays messin, que sa mémoire est encore en vénération, et c'est de là que continuent à venir, chaque année, de pieux pèlerins s'agenouiller devant la statue qui se conserve dans l'église paroissiale de Vic, l'ancien chef-lieu du bailliage seigneurial de l'évêché de Metz.

On a gardé aussi son souvenir à Verdun-sur-Meuse et, plus loin de nous, dans le Grand-Duché de Bade[1] et à Montcallier, petite ville située aux environs de Turin.

1. On a imprimé à Bade, en 1858, sous ce titre : *Bernhard von heilige, markgraf von Baden*, un petit volume en allemand qui contient l'office et les litanies du B. Bernard.

Ce personnage, c'est le *Bon* ou, comme on l'appelle vulgairement aussi, le *Béat Bernard*; et beaucoup de ceux-là mêmes qui l'invoquent ignorent son véritable nom et ne savent pas un mot de son histoire.

Il y a donc utilité peut-être à les éclairer sur ce double point, et à leur dire ce qu'était le Bienheureux auquel s'adressent leurs prières.

II.

Charles II, duc de Lorraine, eut de son mariage avec la fille de l'empereur Robert, la vertueuse Marguerite de Bavière, morte en odeur de sainteté, deux princes décédés en bas âge, et deux filles : Isabelle et Catherine. La première épousa René d'Anjou, qui hérita du trône de son beau-père; la seconde fut mariée, vers 1426, à Jacques, marquis ou margrave de Bade, et lui apporta en dot 40,000 florins de bon or, dont le paiement fut assigné sur les recettes de Saint-Dié, Raon et Dompaire. Jacques se fit même bâtir, dans la première de ces villes, en un lieu appelé la Cour, une espèce de château où il fixa momentanément sa résidence[1].

La sagesse qu'il fit constamment paraître dans sa conduite privée et publique; le soin qu'il eut de maintenir la paix dans ses terres, au milieu des troubles qui agitaient ses voisins; sa libéralité envers les églises, sa charité pour les pauvres, son équité à l'égard de tous ses sujets, lui méritèrent, dit un agiographe, le surnom de Salomon de l'Allemagne[2].

1. Benoît Picart, *Supplément à l'histoire de la Maison de Lorraine*, p. 105; — Gravier, *Histoire de la ville de Saint-Dié*, p. 180.

2. Godescard, *Vies des Saints*, t. VI, p. 273.

De son union avec la fille de Charles II, il eut plusieurs enfants, dont trois parvinrent à de hautes dignités ecclésiastiques : Marc fut chanoine des cathédrales de Cologne et de Strasbourg ; Jean devint archevêque de Trèves, et Georges, évêque de Metz. Ce dernier se distingua par ses vertus et ses saintes actions, à tel point qu'on croyait communément qu'il dût être canonisé après sa mort[1].

Si cet honneur lui fut refusé, il attendait l'aîné de la famille, Bernard de Bade, dont je vais m'occuper.

Les auteurs qui en ont parlé[2] ne sont pas complétement d'accord sur l'époque de sa naissance, ni sur les particularités de sa vie. Dom Calmet, qui a traduit et paraphrasé une des Vies du Bienheureux, s'exprime à peu près de la manière suivante :

Bernard de Bade naquit environ l'an 1438, et fut, dit on[3], fiancé à Madelaine, fille du roi de France Charles VII ; mais, si brillante que fût cette alliance, et si flatteuse qu'elle dût lui paraître, le jeune prince y renonça pour

1. Meurisse, *Histoire des évesques de l'église de Metz*, p. 590.

2. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 1re éd., t. II, col. 704-706; Godescard, cité plus haut ; Moréri, *Dictionnaire historique*, art. *Bade ;* les Bollandistes, t. IV de juillet ; etc. On trouve indiquées, dans ce dernier ouvrage, beaucoup de variantes sur la vie du B. Bernard.

3. Dom Calmet renvoie au *Supplément à l'histoire de la Maison de Lorraine*, par le P. Benoît Picart, p. 108, où on lit : « Bernard fut fiancé à Madeleine, fille du roi de France Charles VII ; » mais, entièrement occupé des affaires de son salut, il ne voulut » point passer outre et abandonna ses Etats à Charles, son cadet, » pour s'adonner le reste de ses jours à la piété. »

Cette opinion est celle de presque tous les historiens ; un seul, cité par les Bollandistes (p. 112, 2e col.), dit que Bernard eut pour femme Madelaine, fille de Charles VII ; et un autre, qu'il mourut avant la célébration de ses noces avec cette princesse.

s'adonner aux exercices de piété et vaquer uniquement à son salut. Non content de cette abnégation, il abandonna ses Etats à Charles, son frère.

Toutefois, il ne crut pas pouvoir refuser les dignités de gouverneur de la province d'Allemagne et de président impérial en Italie, que lui conféra Frédéric IV, bien qu'il n'eût encore que dix-huit ans. Cet empereur le combla de biens; mais il n'en devint pas plus riche, car il partagea sa fortune en trois portions égales : la première fut pour les pauvres, la seconde pour les églises, la troisième pour son entretien et celui de sa maison.

Outre les vertus morales qu'il possédait à un souverain degré, comme la douceur, la modestie, l'humilité, la chasteté, la miséricorde et la justice, il avait un excellent esprit. L'empereur ayant formé le projet de pacifier tous les princes et de réunir leurs forces contre les Infidèles, qui, peu de temps auparavant, s'étaient rendus maîtres de Constantinople, il jeta les yeux sur Bernard de Bade pour cette importante mission, et le fit son ambassadeur près des princes chrétiens.

Bernard commença ses voyages par la France et négocia la croisade avec le roi Charles VII. De là il se rendit à Turin où Louis, duc de Savoie, l'accueillit avec de grandes marques de considération et d'estime, et lui offrit beaucoup d'argent et de munitions pour l'expédition que l'on projetait. Poursuivant sa route, Bernard alla jusqu'à Rome trouver le pape Calixte III. Il mourut à Montcallier, plus chargé de mérites que d'années, car il n'avait que dix-neuf ans accomplis, étant mort le 15 juillet 1458. Il fut enterré au pied du grand autel de l'église collégiale de cette ville.

1. Dom Calmet a passé sous silence, dans le texte de son ouvrage,

Le pape Sixte IV, informé des miracles qui se faisaient à son tombeau, fit procéder, dix ans après sa mort, à l'information de sa vie et le béatifia l'année suivante, 1469.

Georges de Bade, son frère, lui fit ériger un autel dans l'église collégiale de Vic, où l'on voit encore sa statue en bois, en habit de guerrier. On y a célébré longtemps sa fête comme d'un saint; mais, depuis quelque temps, M. de Coislin, évêque de Metz, a ordonné qu'on en usât de même à Vic qu'on en use à Montcallier, et que l'on se contentât de l'invoquer par une prière publique le jour de sa fête. On assure qu'il a fait bon nombre de miracles en Lorraine aussi bien qu'en Italie.

On l'honore aussi dans l'abbaye de Saint-Vanne de Verdun. Le peuple de cette ville a une dévotion particulière pour lui, et on croirait ne pas tirer fruit de son intercession si l'on offrait quelque chose au prêtre qui doit célébrer la messe en son honneur. Son portrait se voit sur la muraille du chœur de l'abbaye, du côté droit en entrant.

Il y avait aussi une image de ce saint homme dans une chapelle des mines d'argent du Val de Saint-Dié, et il s'y fit, en 1530, un miracle par son intercession.

Le procès de sa vie et de ses actions miraculeuses,

une particularité qu'il indique lui-même, à la table de son 3e volume (1re éd.), de la manière suivante : « Le beau Bernard à Venise. Il va joindre le duc Jean de Calabre à Naples. » Cette mention renvoie à la Chronique de Lorraine où, dans le récit de l'expédition de Jean II en Italie, en 1415, pour aller au secours des Florentins attaqués par Alphonse, roi de Naples, on trouve ce passage : « Le comte Ferry de » Valdemont, le beau Bernard estoient ses ij cousins (du duc Jean). Ils ont tant vogué que à Venise ils sont arrivés...» (V. *Recueil de Documents sur l'Histoire de Lorraine*, t. V, p. 58.)

ajoute Dom Calmet, d'après Meurisse[1], se conserve à Vic.

Je ne voudrais pas récuser le témoignage de l'historien auquel est empruntée cette dernière assertion, et néanmoins j'ai peine à l'admettre. Elle est en désaccord avec plusieurs documents originaux que je ferai bientôt connaître, et desquels il résulte positivement que, si le chapitre de Vic, vers l'époque même où écrivait Meurisse, avait pu montrer le procès de la vie et des actions miraculeuses du B. Bernard de Bade, l'autorité ecclésiastique n'aurait pas interdit le culte qui lui était depuis longtemps rendu, et les chanoines n'auraient pas été obligés d'aller chercher au dehors des attestations.

D'un autre côté, lorsque les Bollandistes voulurent préparer, pour leurs *Vies des Saints*, l'article concernant notre Bienheureux, ils réclamèrent des renseignements partout, et n'en trouvèrent nulle part de satisfaisants. L'un d'eux écrivit à Turin pour que l'on demandât à Montcallier le procès de la béatification ; on lui répondit que les actes y relatifs n'existaient pas dans cette ville, mais près des princes de Bade, et qu'on n'avait pu découvrir qu'une Vie du Bon Bernard, écrite en italien et imprimée à Turin en 1628.

On s'adressa alors au P. Valentin Hoeglin, recteur du collége de Bade, et celui-ci répondit, à son tour, qu'il avait écrit lui-même dans plusieurs lieux et à divers colléges de la Société, et n'avait rien pu recueillir qui fût digne

1. *Histoire des évesques de l'église de Metz*, p. 569 ; on y lit : « Le Béat Bernard, dont la vie a esté si sainte que Dieu opère encor » tous les jours une multitude infinie de miracles au mont Callier, en » Italie, où il est ensevely, et dont l'image mesme qui est à Vic avec » le procès de sa vie et de ses actions miraculeuses, attire incessamment la dévotion de tout plein de personnes qui ressentent des » effets salutaires de son intercession. »

d'être rapporté, si ce n'est ce qui lui avait été envoyé de Vic.

Quelle était la nature de ces documents ? le P. Hoeglin ne le dit pas; mais on peut supposer qu'il s'agissait de simples notes, car s'il eût été question du procès de la vie, il n'aurait pas manqué de l'indiquer, et les Bollandistes eussent certainement tiré parti de cette pièce capitale. Or, ils n'en parlent pas dans le long article consacré par eux au B. Bernard, et où un seul passage, assez court, rappelle le culte qui lui était rendu à Vic.

Les archives du chapitre de cette dernière ville ne furent pas détruites à la Révolution, comme on le supposait; elles ont été, à cette époque, remises au dépôt central du département, où elles forment un fonds d'une certaine importance. Je les ai minutieusement examinées[1], et je n'y ai trouvé qu'un dossier de douze pièces, dont quelques-unes inédites, relatives au B. Bernard. Dans le nombre est une note[2], sans indication sur sa provenance,

1. Ces recherches ont été provoquées par une démarche faite, il y a quelques années, de la part de S. A. R. le Grand-Duc de Bade, près de M. l'abbé Weiss, chanoine honoraire et ancien principal du collége de Vic, à l'effet de découvrir s'il n'existait point, dans cette ville, de documents relatifs au B. Bernard, et probablement ceux qu'indique Meurisse, lesquels n'y ont peut-être jamais été.

2. Cette note, portant la date du 12 juillet 1771, est ainsi conçue :

« Sur le B. Bernard de Baden.

» 1° Les papiers envoiés de Vic sont déposés au secrétariat pour » y recourir, le cas échéant.

» 2° Il convient, avant tout, de savoir en quoy consiste le culte que » M. le doyen de Vic dit qu'on rend, dans l'église collégiale de cette » ville, au B. Bernard de Baden, comme aussi d'avoir une coppie dû- » ment certifiée des actes qui établissent l'authenticité des reliques » qu'on prétend avoir dans cette église. »

Ces pièces ont-elles été fournies par le chapitre de Vic? Je l'ignore; ce qui est certain, c'est que je n'ai pu découvrir, dans ses papiers, aucun inventaire authentique des reliques du Bienheureux. Je me suis également assuré qu'il n'existe rien dans le fonds de l'Evêché, aux Archives du département de la Moselle.

où l'on voit que le chapitre devait posséder encore d'autres pièces ; celles qui manquent ont dû, très-vraisemblablement, être envoyées à Metz, en 1770, lorsque les chanoines sollicitèrent, comme on le verra plus loin, l'extension du culte du B. Bernard. Mais il est bien évident que ces « papiers » ne contenaient point le procès de la béatification, puisqu'il n'y était pas antérieurement.

Ce que rapporte l'Abbé de Senones touchant la chapelle des mines d'argent, est emprunté à l'*Histoire des grands prévôts de Saint-Dié*, par Riguet, restée manuscrite, et dont un exemplaire se conserve à la bibliothèque publique de Nancy ; on y lit (p. 239) : « En la même année (1530), » dans les actes capitulaires (du chapitre de Saint-Dié), » est rapporté un miracle fait par l'intercession de Bernard » de Bade, devant son image qui est dans une chapelle » *argenti fondinæ.* »

Ce procès-verbal contient non seulement l'attestation du miracle, mais encore quelques particularités que Riguet n'a pas signalées. On y dit que deux habitants des mines avaient fait ériger, quelques années auparavant, dans l'église desdites mines, une chapelle où ils avaient placé l'image du Bienheureux Bernard de Bade. On savait que, par son intercession, Dieu y soulageait les personnes souffrantes, principalement celles qui étaient infectées de maléfices. Dans ce temps, durant l'octave de l'Assomption Notre-Dame, une femme, tourmentée du démon, se voua au Bienheureux et promit de dire quotidiennement des prières devant son image et d'y brûler des cierges pendant neuf jours. A l'expiration de sa neuvaine, et tandis que le peuple assistait, dans l'église, à l'office divin, cette femme vomit tout-à-coup, et sans douleur, une foule d'objets impurs : des clous en fer, des anneaux

tordus, des os pointus, des fragments de verre et de bois[1].

En ce qui concerne l'abbaye de Saint-Vanne, on ignore comment et à quelle époque le culte du Bon Bernard s'y était introduit. Les historiens de Verdun n'en parlent pas, et M. l'abbé Clouet, à qui je me suis adressé, n'a pu me fournir de renseignements à cet égard : « J'ai vu moi-» même, m'écrit-il, le portrait mentionné par Dom » Calmet : c'était une peinture à fresque, d'environ un » mètre de haut sur 80 centimètres de large; le Bienheu-» reux était représenté debout, en costume militaire; cette » peinture se trouvait sur le mur qui séparait l'avant-» chœur du collatéral méridional, à côté d'un autre » portrait, aussi à fresque, qui était celui du Bienheureux » Richard, abbé de Saint-Vanne au XI^e^ siècle. Ces deux » fresques étaient bien conservées; mais elles ont disparu, » avec le mur sur lequel elles se trouvaient, lors de la » démolition de l'abbaye en 1831-1832.

» On ne sait de quelle manière ni à quelle occasion le » culte du Bienheureux Bernard avait été introduit à Saint-» Vanne. Les Bénédictins y disaient des messes en son » honneur, à l'intention des malades qui le demandaient; » mais, chose rare dans les annales des pèlerinages et » des messes *ex-voto*, il était de tradition qu'on ne devait » jamais rien offrir au prêtre qui les célébrait, parce » qu'une telle offrande empêchait de tirer aucun fruit de » l'intercession du Saint. »

III.

Cette digression, qui trouvait naturellement sa place ici, m'a fait perdre de vue l'examen des derniers passages

1. Voir pièce justificative I.

de Dom Calmet relatifs à la mort et à la béatification du Bienheureux. Les uns sont incomplets, les autres inexacts.

Suivant Godescard, le jeune prince n'arriva pas jusqu'à Rome; étant parti de Turin au commencement de juillet 1458, pour aller trouver le pape Calixte III, il tomba malade en route, à Montcallier, et on le transporta dans le couvent des Franciscains, où il mourut, le 25 de ce mois, laissant des marques non équivoques de sa sainteté. Il fut enterré dans la collégiale de Sainte-Marie de cette ville, près du grand autel.

C'est aussi à peu près ce que disent la plupart des auteurs qui ont parlé de Bernard de Bade; l'un d'eux[1] ajoute : Les habitants de Montcallier le prirent pour leur protecteur[2], et célébrèrent par une fête l'anniversaire de sa mort. Ensuite, le peuple, non-seulement de cette ville, mais encore de plusieurs autres endroits du Piémont, édifia des chapelles en son honneur, lui érigea des autels et vénéra son image. Iolande, duchesse de Savoie, infor-

1. Bollandistes, p. 115.

D'après un document inédit, que j'aurai occasion de citer, mais dont je n'oserais garantir l'autorité sur ce point, Bernard, après avoir salué les églises des apôtres, serait venu à Montcallier, où, au bout de quelques jours, renonçant à l'idée de revoir son pays, il aurait fondé un hôpital, et, s'y faisant pauvre lui-même, se serait dévoué au soulagement des pauvres. (V. pièce justificative II.)

2. Antoine Monbelli, patrice de la ville de Montcallier, a publié, en 1722, *la Corte sanctificata dalla Vita et dalle virtu del B. Bernardo Marchese di Baden,* PROTETTORE *della cita di Moncalieri.* Il a joint à cet ouvrage un poème sur le serviteur de Dieu, dédié à Louis, margrave de Bade. On trouve aussi l'éloge des vertus du B. Bernard dans Tritheme, *Chron. Hirsaug.*, p. 439, et dans Irenicus, *in Exegesi Germaniæ,* t. 3, c. 101. Sa vie, écrite en italien par J.-B. Blancardi, a été traduite en allemand par le P. Hornig, jésuite, et imprimée à Strasbourg en 1686. (Godescard, p. 277.)

mée des miracles que Dieu opérait par l'intercession de son serviteur, obtint de Sixte IV, le 23 décembre 1480, un bref de béatification qui consacra l'authenticité de ces miracles[1].

Cette version diffère quelque peu de celle que donne Godescard, laquelle s'appuie sur un document positif, reproduit par les Bollandistes[2], et dont nos Archives possèdent une copie : c'est une lettre écrite, le 12 février 1478, par l'évêque Georges de Bade, aux syndics, conseil et communauté de Montcallier, pour délibérer avec eux sur la béatification de son frère, dont il avait fait placer le portrait dans l'église collégiale de Vic, où déjà plusieurs miracles s'étaient opérés.

A la suite de la demande de l'évêque et des habitants de Montcallier, auxquels s'était probablement jointe la duchesse de Savoie, le pape Sixte IV nomma, le 23 décembre 1478, des commissaires pour informer sur la vie et les miracles de Bernard. Il choisit de nouveau, le 4 août 1479, les évêques de Turin et de Carpentras pour continuer la procédure. Enfin, en 1481, il publia le décret

1. « Fide dignorum relatione accepimus, » porte le bref de Sixte IV, « quod divina clementia multa ostendit miracula ad tumulum » et imaginem insignis memoriæ Bernardi marchionis Badensis, cujus » corpus in ecclesia collegiata Sanctæ-Mariæ Montis-Calerii requies- » cit. » (Bollandistes, p. 115.)

A la suite de ce bref, les Bollandistes donnent une longue énumération des miracles opérés par l'intercession du B. Bernard, principalement à Montcallier.

2. Ils l'indiquent en ces termes : « Hæ sunt fragmenta epistolæ » quam integram invenire non potui, etsi Blancardus eam in archiva » Moncalerienst conservatam fuisse testetur. »

La copie conservée dans les archives de la collégiale de Vic, est également incomplète.

de la béatification du serviteur de Dieu, laquelle fut célébrée du vivant de la mère de Bernard et d'une partie de ses frères[1].

La date de 1480, ou de 1481, selon notre manière de compter, est donc celle qu'il faut adopter avec la plupart des auteurs, et Dom Calmet s'est évidemment trompé en indiquant celle de 1469.

IV.

Aussitôt après la béatification du Bienheureux, ses images se répandirent de toutes parts et servirent d'attestation au culte qui lui était rendu. Il en existait notamment une très-belle dans le couvent des Franciscains de la ville d'Asti. On en voyait aussi plusieurs dans le collége des Jésuites de Bade et dans le monastère des religieuses de Lichtenthal, près de cette ville; mais elles différaient toutes, plus ou moins, les unes des autres; la plus authentique paraît être celle que les Bollandistes ont placée au milieu du texte de leur ouvrage. Le jeune prince y est représenté la tête nue, entourée d'une auréole; il est vêtu d'une tunique qui cache en partie son armure, et il tient une palme de la main gauche. Au-dessous, on lit cette inscription :

VERA EFFIGIES B^{i} BERNARDI
Marchionis Badensis qui obiit XV julii
anno MCCCCLVIII in Moncalieri, ubi
claret multis miraculis.

1. Godescard, t. VI, p. 276. Cet auteur ajoute : « Christophe, » margrave de Bade, fils de Charles, fit frapper, dans les années » 1501, 1512, 1513 et 1519, différentes médailles d'or et d'argent » où le Bienheureux Bernard est représenté en casque et en cuirasse, » la tête environnée d'une auréole, tenant d'une main l'étendard de » Bade et de l'autre l'écu de sa Maison, avec cette inscription : » *Beatus Bernardus Marchio.* »

La collégiale de Vic possédait aussi un portrait du Bienheureux, qui lui avait été donné par l'évêque Georges de Bade, lequel avait fait ériger dans cette église un autel en son honneur[1].

L'existence de ce portrait est attestée par un témoin occulaire qui le vit, entouré des nombreux ex-voto que de pieux pèlerins y avaient déposés en souvenir des guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession du Bienheureux. Ce témoin, c'est Volcyr, l'historiographe du duc Antoine, qui visita la vieille église de la collégiale Saint-Etienne en accompagnant ce prince dans son expédition contre les Rustauds.

« Mercredi, jour dixiesme du moys de may de l'an mil » cinq cens vingt-cinq (dit-il au chapitre intitulé : Narra- » tion des merveilles du beau Bernard[2]), le noble prince » d'amour avec le révérendissime seigneur cardinal et » leurs gens, se transportèrent tous ensemble de bonne » heure en l'église canonialle dudit Vy pour ouyr la messe » et servir à Dieu dévotement; laquelle chose faicte et » achevée, se prindrent à contempler l'ymage et pour- » traicture du beau Bernard, en son vivant marquis de » Baden, laquelle est en ung tableau attaché contre l'ung » des pilliers du jubé de ladicte église et temple, à main » droicte quand on saille du cueur, où il y a certaines » espèces de pierres, ferrements, boys, fuseaux et autres » choses incréables, que l'on dit avoir procédé hors des » corps de certains paciens, si comme miraculeusement » et par œuvre divin plus que naturel; mais on ne les tient

1. V. Dom Calmet et le P. Benoit Picart.

2. *L'Histoire et Recueil de la triumphante et glorieuse victoire obtenue contre les .... Luthériens .... par .... Anthoine ..., duc de Calabre, de Lorraine et de Bar, etc.*

» pour avérées, à cause de ce qu'il n'est encore canonizé
» ni approuvé de nostre mère l'Eglise. Laquelle chose nous
» ne disons sinon pour incident, puisque ainsi est venue
» à propos, remettant le tout en Dieu, qui est souveraine-
» ment fort et puissant. »

A quelle époque le « tableau » devant lequel s'arrêta Volcyr fut-il remplacé par la statue dont la copie se voit encore aujourd'hui dans l'église paroissiale de Vic? On l'ignore complétement; ce qui paraît certain, c'est que la statue primitive existait dès la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Elle est décrite, et certaines particularités assez curieuses qui s'y rattachent sont racontées dans un document que les biographes du Bon Bernard semblent ne pas avoir connu, et qui contredit quelques-unes de leurs assertions : c'est une attestation envoyée, en 1645, par les Jésuites de Pont-à-Mousson à leurs confrères de Bade, sur le culte dont le Bienheureux était l'objet à Vic[1].

Le B. Bernard, de la très-illustre famille de Bade, y est-il dit en substance, est honoré et vénéré dans la ville de Vic, où il a un autel particulier, au côté gauche, à l'entrée du chœur des chanoines. On y voyait autrefois, et l'on y voit encore sa statue, en costume militaire, tenant

1. L'original de cette pièce se trouve aux Archives du département, dans le fonds de la collégiale de Vic; c'est une lettre dont l'adresse porte : *Reverendo Patri in Christo P. Joanni Gamans soc. Jesu sacerdoti*

Badenæ.

A cet original est jointe une copie intitulée : *Copia veteris testimonii de B. Bernardo qui Vici colitur.*

Je donne le texte de ce document aux Pièces justificatives, n° II. Le jésuite auquel il est adressé, est un de ceux que citent les Bollandistes comme s'étant activement occupé de la recherche des pièces relatives au B. Bernard.

d'une main une lance, de l'autre main un bouclier sur lequel sont six petits cercles sur un champ de gueules.

Mais le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, ayant chargé Nicolas Viardin d'une visite du diocèse, celui-ci vint à Vic et s'informa des miracles accomplis devant l'autel du Bienheureux, et des cérémonies qui s'y célébraient. N'ayant trouvé aucun acte qui établît sa sainteté, il ordonna que sa statue fût portée dans la sacristie et défendit qu'on lui rendît à l'avenir aucun honneur[1].

Cette défense provoqua des murmures et du tumulte dans la ville de Vic et aux environs. Les Jésuites de Pont-à-Mousson, informés de ce qui s'était passé, par le P. Aubertin, qui était allé récemment à Dieuze, déclarèrent que la plus grave injure avait été faite au Bienheureux Bernard. Ils en avertirent les nobles voisins et le visiteur lui-même, qui s'empressèrent de rétablir le Saint dans les honneurs dont on l'avait dépouillé : on fit *une nouvelle statue à l'image de la première*[2] et on la plaça sur l'au-

1. Ce fait, qui dut se passer de 1600 à 1607, sous l'épiscopat du cardinal de Lorraine, confirme le doute que j'ai précédemment émis au sujet de l'assertion de Meurisse touchant l'existence, à Vic, du procès de la vie et des actions miraculeuses de notre Bienheureux.

2. Cette statue, dont nous donnons la reproduction en tête de notre notice, diffère quelque peu de la primitive, ainsi qu'on peut le voir en rapprochant le dessin de la description ci-dessus. Elle est peinte, et haute de 90 centimètres. Au-dessous du socle qui la supporte est un tronc où les pèlerins déposent leurs modestes offrandes.

Il existe aussi, dans une maison de Vic, un portrait à l'huile où le Bienheureux est représenté coiffé et habillé militairement à la mode de la fin du règne de Louis XV. Ce tableau, d'une assez médiocre exécution, offre néanmoins un certain intérêt de curiosité.

Une lithographie, faite d'après le portrait qui existe dans la galerie du château des Grands-Ducs de Bade à Carlsruhe, se trouve en tête du petit volume que j'ai mentionné au commencement de cette notice.

tel, à l'endroit que celle-ci avait occupé ; elle devint, plus encore que la précédente, l'objet du culte public, et les miracles s'y renouvelèrent constamment.

La princesse Catherine de Lorraine (abbesse de Remiremont), depuis longtemps malade, y fit un pèlerinage, et, après y avoir accompli une neuvaine, elle vomit des tessons de vases et autres choses semblables, puis s'en retourna guérie. En reconnaissance de ce bienfait, elle fit don à l'autel du Bon Bernard d'une chasuble, d'une dalmatique, d'un *devantail* et de tentures en damas blanc.

A cet autel, disent les Jésuites en terminant, sont suspendus des ex-voto, et il n'y a pas, dans ces contrées, de pèlerinage plus célèbre que celui du Bienheureux Bernard.

A voir le doute émis par Volcyr, peu porté cependant à l'incrédulité, principalement sur un point qui intéressait l'illustration de la Maison de Lorraine, à laquelle Bernard de Bade se rattachait par sa naissance ; à lire le document qui précède, on serait tenté de concevoir quelque incertitude sur le fait de la béatification du jeune prince, et de ne regarder le culte qu'on lui rendait à Vic que comme la continuation d'un usage traditionnel, toléré, mais non sanctionné canoniquement par l'Eglise.

Cela semble résulter encore d'un acte émané de l'autorité épiscopale, et portant la date du 8 octobre 1699 : c'est une ordonnance rendue au château de Vic, par M. du Cambout de Coislin, évêque de Metz, dans le cours de ses tournées pastorales ; ordonnance dont l'article 14 est ainsi conçu : « Comme nous sommes remplis de respect » et de vénération pour les éminentes vertus du saint » homme Bernard de Baden, et pour les merveilles que » Dieu a opérées en son nom, et que d'ailleurs *on n'a pû* » *nous produire aucun acte en forme qui fasse foy de la*

» *béatification*, nous avons permis que les honneurs que » l'on rend à ce serviteur de Dieu dans la susditte église » de S^t^-Estienne, continuent comme par le passé sans » qu'on puisse y rien innover jusqu'à ce que nous soyons » plus amplement informés sur laditte béatification. »

Quelques années après, les chanoines de Vic s'adressaient à ceux de Montcallier pour en obtenir une attestation touchant les reliques du Bienheureux, sa fête, sa vie, l'office qui se célébrait en son honneur, etc.; et ils en recevaient, le 11 août 1706, le document qu'ils avaient demandé. Malheureusement cette pièce elle-même[1] n'est pas satisfaisante : on y parle bien, il est vrai, des miracles consignés dans le procès de la béatification; mais les pièces de ce procès, gardées, dit-on, dans les archives de Montcallier, on n'a pu les retrouver à cause des guerres. On ajoute que la Congrégation des Rites a fait défendre l'office qui se célébrait dans la collégiale de cette ville, et a autorisé seulement la collecte ou oraison propre du Bienheureux.

Malgré les démarches des chanoines de Vic, plus de soixante années devaient se passer encore avant que leurs vœux fussent exaucés. Ce fut seulement, en effet, au mois de septembre 1769, et sur les instances d'Auguste-Georges, dernier margrave de la branche de Bade-Bade (mort en 1771), que Clément XIV confirma la béatification et déclara le Bienheureux Bernard patron du Margraviat[2].

Louis-Constantin de Rohan, cardinal-évêque de Strasbourg, par son mandement du 20 juin 1770[3], étendit la

1. V. pièce justificative III.
2. Godescard, p. 276. — V. pièce justificative IV.
3. V. pièce justificative V.

fête du B. Bernard dans tout son diocèse et la fixa au 24 juillet; il ordonna, en même temps, de la célébrer du rit semi-double, et prescrivit le rit de seconde classe dans les domaines du Margraviat qui faisaient partie de son diocèse.

V.

Le mandement du Cardinal témoigne de l'allégresse que causa le bref du Souverain Pontife. Copie en fut transmise aux chanoines de Vic par le P. Lambla, jésuite, confesseur de S. A. S^me^ la Margrave de Baden-Baden, avec une lettre, datée de Rastadt, le 24 janvier 1771, adressée au doyen de la collégiale, et dans laquelle, après lui avoir indiqué la portée du bref, il l'entretien d'un projet qui intéressait à la fois cette église et le diocèse de Metz tout entier.

« Animé du zèle d'augmenter dans votre église le culte » du B. Bernard de Bade, dit le P. Lambla au doyen, » M. Moreau, vous avez prié le R. P. Louis de Villau- » court[1] de vous indiquer les moyens pour parvenir à » votre but. Ce R. P., sachant que j'ai eu la consolation » de travailler un peu dans la cause de la béatification de » notre Bienheureux, m'a honoré de la commission de » vous donner les éclaircissemens que vous demandez. » Je m'y prête avec plaisir.

» Voici d'abord le décret de ladite béatification. Pour » une bulle ou un bref en forme, il n'y en a point; car » cette béatification est du nombre de celles qui se trai- » tent à Rome sous le nom de *casus exceptus*, et qu'on

1. « Louis Villaucourt de S^te^ Anne des écoles pieuses à Rastadt », ainsi que porte pour signature une de ses lettres adressée à M. Moreau. Il appartenait à une famille lorraine qui existe encore aujourd'hui.

» appelle *equipolentes*, où il ne s'agit que de constater légitimement l'ancienneté et la continuité du culte rendu, » pendant l'espace fixé de plusieurs années, à un vénérable » serviteur de Dieu. Or, on a prouvé cela d'une façon » fort glorieuse pour notre Bienheureux; témoin le procès » volumineux imprimé à Rome, duquel nous tenons un » exemplaire icy.

» Je joins audit décret les leçons propres pour le 2e » nocturne[1]. Pour obtenir la faculté de dire cet office, et » de célébrer annuellement la fête du Bienheureux, vous » n'avez qu'à vous adresser tout droit à Leurs Eminences » Mrs les cardinaux de la Congrégation des Rites, par une » espèce de requête où vous détaillerez bien les motifs, » qui sûrement sont très-forts pour vous faire espérer » que Rome voudra étendre le culte en question à votre » collégiale, et même, si on vouloit le demander, à toute » l'étendue du diocèse de Metz, qui a le bonheur de compter parmi les plus dignes de ses évèques Georges, prince » de Baden et frère du B. Bernard. Quant à la nouvelle » histoire de sa vie, on y travaille encore actuellement : » on aura soin de vous en faire passer quelques exemplaires à son tems.

» Vous croyez avoir, Monsieur, entre autres, l'étendard » du B. : en êtes-vous assez sûr? Il y a, parmi les autheurs » d'icy qui disent que ce n'est qu'un linge dans lequel le » corps du B. fut pendant quelque tems enveloppé à Montcalier. Si vous avez des preuves de ce que vous avancez, » vous nous obligerez en nous les communiquant et en y » ajoutant une courte description du sabre que votre » église possède pareillement.... »

1. V. à la suite de la pièce justificative IV.

Les chanoines ne semblent pas s'être adressés aux cardinaux de la Congrégation des Rites, ainsi que le P. Lamla les y engageait; du moins rien n'indique que cette démarche ait été faite; ils se bornèrent à présenter à l'évêque de Metz la requête suivante, dont on trouve une minute à la suite de la copie de l'ordonnance de M. de Coislin, reproduite plus haut :

« Le chapitre de Vic, dans l'église duquel il y a un grand » concours de dévotion au B. Bernard, et de tout tems, » a l'honneur de supplier S. E. (*sic*) Monseigneur l'évesque de luy permettre de donner la bénédiction du Saint-» Sacrement à la messe et aux vespres, au mois de juillet, » soit le jour de la feste (25 juillet[1]) ou le dimanche sui-» vant, et d'en faire l'office propre approuvé à Rome, vû » l'extension du culte et canonization du Bienheureux, et » ce pour la piété des fidèles.

» Il possède de tout tems, dans son église, une figure » en relief du Bienheureux, des reliques renfermées dans » un bras antique et fermé hermétiquement, que les té-» moignages annoncent être des os du Bienheureux[2], qui,

1. Il faut lire : 15 *juillet.*

2. Des notes écrites à la suite de la copie de la lettre de Georges de Bade aux habitants de Montcallier, portent ce qui suit :

« Une princesse d'Allemagne* passant ici pour aller épouser le père de Mgr le duc d'Orléans d'aujourd'huy, vint en notre église, sur ce qu'elle avoit entendu dire du B. B., y fit ses prières devant son image

* Le chapitre veut évidemment parler de Charlotte-Elisabeth, dite la princesse Palatine ou la Palatine, fille de l'électeur palatin Charles-Louis, née à Heidelberg en 1652, mariée, le 16 novembre 1671, à Philippe duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV, et morte à Saint-Cloud en 1722. Elle fut mère du Régent et d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, dite Mademoiselle de Chartres, qui épousa le duc Léopold de Lorraine, le 25 octobre 1698.

» de tout tems, et lors de la visitte de M. de Coislin, sont » exposés sur un autel collatéral, à gauche, comme des- » tiné en l'honneur du Bienheureux frère de M. George » de Baden, évêque de Metz.

» Le culte du Bienheureux est constant dans cette église » d'un tems immémorial, et c'est de la part du prince » margrave de Baden, parent du Bienheureux, que le » chapitre est invité de le rendre plus solennel, depuis le » bref de Clément XIV... »

Le prince avait déjà lui-même, par une lettre en date du 1er août 1770, demandé à l'évêque de faire célébrer la fête de son parent, le Bienheureux Bernard, dans tout son diocèse; et, néanmoins, le prélat avait rendu, le 31 du même mois, une ordonnance par laquelle il restreignait cette fête aux paroisses du diocèse situées dans les Etats de ce prince, mandant à ce dernier « qu'une plus grande extension auroit été une nouveauté qui eût pu être sujette à de grandes difficultés. »

avec grande dévotion, et pour marque de sa confiance en luy, demanda au chapitre le pommeau de son épée, qu'elle emporta avec joye.

» Le chapitre a aussi envoyé à la princesse de Bade, vers l'an 1717, le taffetas où avoient reposé les reliques du B. B., envoyées au chapitre de Vic par celuy de Montcallier.

» Le chapitre a conservé longtems de beaux et riches ornemens aux armes de Bade, qui lui avoient été donnés par cette illustre Maison. »

Enfin, on lit dans un nécrologe de la collégiale, à la date du 23 mai :

« Le jour susdit, Mre Didier Perrin, chanoine de céans, a fondé la solempnité de St Didier... et a donné vingt cinq gros de rente annuelle et perpétuelle pour faire le service. Lesdits 25 gros ont estez employez pour pendre *la cloche du Bienheureux Bernard* 1628, ladite cloche estoit dans la luquarne en hault et servoit de timbre. »

On voit aussi, dans ce nécrologe, que, le 15 juillet, le chapitre dépensait 21 sous « à cause du *beal Bernard* ».

Tel est le sens de la réponse qui fut faite, le 12 juillet 1771, au doyen de la collégiale de Vic, par M. de Vareilles, vicaire général de l'évêché de Metz, en l'engageant à continuer comme il avait fait jusqu'alors, sans vouloir se presser à rendre un nouveau culte au Bienheureux.

Ce culte, les chanoines l'indiquent ainsi dans une note communiquée à un des biographes du Bon Bernard, et reproduite par les Bollandistes :

« La fête du B. Bernard se célèbre chaque année à Vic le 15 juillet, jour où l'on y voit accourir une grande multitude de peuple. Dans le cours de l'année, beaucoup de personnes, tant de la ville que du voisinage, viennent implorer son intercession pour être délivrées de leurs maladies, et, après leur guérison, elles font célébrer des messes dans la chapelle où son image est représentée par une œuvre de sculpture. »

VI.

Vingt années à peine s'étaient écoulées depuis les dernières tentatives faites par le chapitre de Vic pour accroître le culte du B. Bernard dans son église, que cette église était vendue comme propriété nationale, et le chapitre dispersé. La statue échappa comme par miracle au besoin de destruction qu'on éprouvait alors pour toutes les choses saintes et sacrées, et, de l'autel de la collégiale, érigé en l'honneur du Bienheureux, elle vint occuper une modeste place dans l'église paroissiale.

Quelle que soit sa valeur artistique, elle n'en mérite pas moins le respect : elle rappelle d'anciens et de pieux souvenirs, et les noms glorieux des deux Maisons de Lorraine et de Bade, qu'on vit unies au xv^{e} siècle.

Au reste, si ce vieux morceau de sculpture n'inspire à

quelques-uns que du dédain, il a conservé pour d'autres un peu de son prestige d'autrefois. Plus d'un pèlerin de la Lorraine allemande et du Pays messin vient encore s'agenouiller devant lui, y faire sa prière et demander une messe à l'intention du Saint qu'elle représente.

Par une sorte d'hommage rendu à l'humilité dont le Béat Bernard donna l'exemple pendant sa vie, ceux qui vont l'invoquer à Vic sont persuadés que leurs vœux ne seront exaucés qu'à la condition de ne point parler de leur pèlerinage, ni de la confiance qu'ils ont dans l'intercession du Bienheureux.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Extrait des registres capitulaires du chapitre de Saint-Dié touchant le miracle arrivé dans la chapelle des mines.

Anno superiori, Dominicus Henrici et Anthonius Leomarus, cives argentifodine (*sic*), construxere in ecclesia dictarum argentifodinarum sacellum quoddam, in quo venerabilis patris Bernardi Badensis ymaginem posuerunt. At cum sit jam omnibus proletarium[1] Beatum Bernardum, divina providentia, plurimis egrotantibus esse subsidio, maxime iis qui maleficio sunt infecti, his diebus, in octavis Assumptionis Marie, quedam mulier, sic arte demonica maleficiata, et mentem et devotionem Beato Bernardo devovens, multis cum precibus se commendavit, promisitque per novenariam coram dicta imagine quotidie preces effundere, candelis et aliis suffragiis colere. Interea, die dominica, que fuit XIV^{a} mensis Augusti, in prefata ecclesia, coram populo qui rebus divinis intererat, prelibata mulier multa obscena evomuit: clavos ferreos, armillas tortas, ossa acuta et fragmenta vitri, ligni ex igne detracti, pilis ista omnia involuta, sine dolore. Que res Sancti merito miraculosa creditur, et mulier, his liberata fascinationibus, laudes Deo et Beato Bernardo leta debet et tenetur prelibare. Posthoc propriis oculis vidi et conspexi has res immissas et emersas.

1. Il devrait y avoir évidemment *prolatum*.

II.

Ancien témoignage du culte rendu à Vic au B. Bernard.

B. Bernardus, ex illustrissimâ familiâ Badensi, cultus est colitúrque Vici civitate, episcopatûs metensis, ubi etiam habet propriam in sinistro latere ad ingressum chori canonicorum, sub odeo, aram; in quâ arâ et olim et etiamnunc videtur ejus statua militari habitu, unâ manu sarissam, alterâ clypeum gestans; in clypeo sunt sex orbiculi in campo rubro (quantum P. Nicolaus Aubertin potest meminisse, qui circiter ante annos quadraginta ita vidit et postmodum iterum). Sed cum ante annos 40 visitatio episcopatûs metensis institueretur nomine serenissimi Caroli à Lotharingiâ, tunc episcopi metensis, per dominum Viardin[1], isque Vici de B. Bernardo, hujus miris actis et prodigiis et cæteris cæremoniis ad aram ejus celebratis diligentiùs inquisisset, nec ullum de viri sanctitate et instrumentum exploratum reperisset, jussit statuam in sacristiam deferri, prohibuitque ne quid ampliùs ei honoris deferretur.

Sub id tempus, rediit Vicum P. Nicolaus Aubertin, post absentiam quinque annorum, utpote patriam terram, qui et in civitate et circum murmura et tumultum invenit ob prohibitam B. Bernardi venerationem. Inde vero Diiusam profectus, reperit apud sororium suum dominicum de Marimonte, Diiusæ et salinarum tunc gubernatorem, antiquam in pergameno conscriptionem multis in locis laceratam, ubi hæc se idem Pater legisse meminit: « Dominus Bernardus, marchio de Baden, devotione motus et liberioris vitæ pertæsus, Romam petiit, et post salutata limina apostolorum, cum Moncalirii aliquot dies gessisset, omnem ad suos redeundi voluntatem abjecit, et ibidem xenodochium erexit, in quo pauper ipse factus, pauperum curam gessit..... (Et post lacunam)..... Ejus sacra ossa, è

1. Nicolas Viardin, docteur en théologie, écolâtre de la Primatiale, vicaire-légat du cardinal de Lorraine et résident du duc Henri II à Rome.

terrâ levata, Vicum, ditionis metensis, transportata[1]..... (Iterum grandis lacuna)..... Hanc scripturam secum detulit P. Nicolaus Aubertin, et cum patribus nostris Mussiponti communicasset, summam omnes B. Bernardo injuriam factam fuisse dixerunt. Ipse de re totâ visitatorem et nobiles vicinos monuit, qui etiam in integrum restitui curarunt Sanctum : statuâ novâ ad formam prioris factâ, et in eodem loco super aram repositâ ; quæ exinde magis cœpit inclarescere et honorari quam ante, et in sequentes annos miraculis celebrari. Sanè Serenissima Catharina à Lotharingiâ, dudùm intoxicata, eò peregrinationem suscepit, ubi, cum novem dies gessisset, ejectis à stomacho testarum fragmentis, et aliis ejusmodi, sana ad suos rediit. Quæ, beneficii accepti memor, dedit altari B. Bernardi casulam, dalmaticam, antependium, cortinas è damasceno albo.

Ubique ad altare idem pendent anathemata ; nec ulla est in illis partibus celebrior peregrinatio, quam ad hunc S. Bernardum.

Hoc ex P. Nicolao Aubertin accepit Joannes Grothauss. R. V. Serugni. An. 1645. 9 junii. Valeat.

III.

Attestation donnée par les chanoines de Montoallier à ceux de Vic.

Die XI Augusti 1706.

Ut passim et specialiter quæsitis, pro parte illustrissimæ et reverendissimæ collegiatæ et canonicorum S^ti^ Stephani de Vico, prope Lotharingiam Methis, huic insigni collegiatæ S^tæ^ Mariæ de Scala de Testona exhibitis satisfaciat; super reliquiis B^ti^ Bernardi Badensis, hic quiescentibus,

1. Cette particularité, rapportée d'après la légende qu'eut sous les yeux le P. Nicolas Aubertin, doit être considérée comme une simple tradition locale, sans aucune authenticité, et formellement démentie par un passage de la pièce suivante.

festo, vita, officio, etc., respondetur, et veridica attestatione comprobatur, ut sequitur.

Primo verè hic quiescere ejus corpus, scilicet ossa, caput, cor, cilicium[1], subucula, Horæ diurnæ germano idiomate.

Super ejus beatificatione, multisque editis in ejus invocatione sepius miraculis, comprobata testimonia apparent in processu, jam pridem efformato, ut videre est in actis penes archivia hujusce civitatis existentibus, quæ nunc difficillimum est bellico vigente tempore reinvenire[2].

Duo in hac ecclesia nostra sunt erecta altaria predicto Beato Bernardo, nimirum : altare majus in parte cum ejus statua magna deaurata, et alterum nuncupatum B. Bernardi specialiter, celebri icone decoratum et antiquitate speciosum.

Circa celebrationem seu recitationem ipsius officii (quod cadit die 15ª julii), respondetur : quod verèjam multis ab hinc annis, in hac ecclesiâ celebrabatur seu recitabatur; propter autem desistentiam recursus ad sacram Rituum Congregationem, suppressa fuit recitatio dicti officii ex decreto generali dictæ Congregationis, solumque penes nos hic habetur collecta seu oratio propria dicti Bernardi, ut videbitur in fine hujus attestationis, separatim à sacra Congregatione approbata.

Prædicta die 15ª julii, festo prefati B. Bernardi Badensis, magnus est populi concursus, et exterorum undequaque convenientium numerus ac incredibili devotione accursus, ita ut non pauci de suo adventu gratiati redeant ac plenè contenti.

Silentur hic ab eo passim patrata ac probata miracula, quæ in ejus vitæ ac mortis descriptione videntur, in libello cum approbatione legitimè impresso, qui si nunc minimè mittitur, pacatis temporibus, Deo favente, mittetur.

Hæc ita esse, ultra communem hujus populi scientiam

1. Godescard (p. 276) dit que ce cilice était conservé dans le trésor de Bade-Dourlach.

Suivant un des biographes du B. Bernard, le jeune prince se serait couvert d'un cilice en entrant dans le couvent des Franciscains de Montcallier (Bollandistes).

2. Ce passage contredit encore l'assertion de Meurisse, que j'ai discutée à la suite de la citation empruntée à cet auteur par Dom Calmet.

et vicinorum omnium approbationem, testamur, ac veritatem facimus nos infrascripti, dignitates et canonici prebendati prefatæ insignis collegiatæ Montiscalerii, die et anno ut supra, jubentes solitum capituli nostri apponi sigillum et signo nostri secretarii muniri.

Secundus Antonius Lamberti; prepositus.
Carolus Dominicus Leonardi, archipresbiter.
Georgius Sarnesi, cantor.
Joannes Franciscus Robastus, decanus.
Carolus Franciscus Ferrari, canonicus.
Joannes Thomas Chiapelli, canonicus.
Joannes Baptista Jacobi, canonicus.
Joannes Mauritius Filibertus Patterius, canonicus.
Carolus Franciscus Martinelli, canonicus.
Petrus Laurentius Rubeus, canonicus.
Seraphinus Mocafichya, canonicus.
Philippus Emanuel Panicera, canonicus.

Joannes Lastaldis,
notarius.

Deus, qui ecclesiam istam B. Bernardi corpore illustrare dignatus es, te supplices exoramus ut, ejus meritorum contemplatione, nos et fructus terræ incolumes utique fore et conservare digneris. Per Dominum etc.

Liber promissus et
olim editus mittitur.

IV.

Copia bullæ seu decreti.

Decretum Taurinense seu Moncalerii canonizationis Beati Bernardi marchionis Badensis.

Signata sub die 23ª januarii currentis anni à Sanctissimo Domino nostro, prævio consilio sacræ Rituum Congregationis, commissione introductionis causæ canoni-

zationis Beati Bernardi marchionis Badensis propositum subinde fuit, ad instantiam abbatis Josephi Calixti de Gentilibus, auditoris imperialis ac postulatoris, per eminentissimum et reverendissimum dominum cardinalem Alexandrum Albani, ponentem in eâdem sacrâ Rituum Congregatione infrascriptum dubium, an sententia per RR. DD. judicem et adjunctos a reverendo vicario capitulari Taurinensi, sede archiepiscopali vacante, deputatos, lata de cultu publico ab immemorabili tempore prædicto Beato exhibito, sive super casu excepto a decretis sanctæ memoriæ Urbani papæ VIII, sit confirmanda in casu et ad effectum, etc. Sacra eadem Congregatio, audito prius reverendo patri domino Carolo Alexio Pisani, fidei promotore, qui suam sententiam scripto et voce exposuit, rescribendum censuit, *affirmativè*, si Sanctissimo Domino nostro visum fuerit. Die 12ª septembris 1769.

Factaque deinde per me infra scriptum secretarium de prædictis eidem Sanctissimo Domino nostro relatione, Sanctitas Sua benigne annuit, die 16ª ejusdem mensis et anni 1769.

Locus † sigilli.

Sig. Fl. cardinal. Chisius præfectus,
Macedonius S. R. C. secretarius.

Rastadii, juxta originale romanum.

—

Oratio.

Deus, qui hodiernâ die Beatum Bernardum confessorem tuum æternitatis laurea decorasti, concede propitius ut qui commemorationis ejus festa percolimus, vitæ quoque imitemur exempla. Per etc.

Lectio 1ª.

Bernardus, in margraviatu Badensi natus, parentes habuit Jacobum I, march. Bad., et Catharinam, Caroli ducis Lotharingiæ filiam, etc.

Lectio 2ª.

Jacobo vita functo, ditionum regimen suscepit, etc. Sed cum virginitatem servare animo statuisset, Magdalenæ, Caroli VII Francorum regis filiæ præ clarissimæ, nuptias

recusavit, ditionem Carolo fratri sponte cessit, ut liberius Deo divinisque rebus vacaret.

Lectio 3ª.

Religionis zelo, ad Fredericum III se contulit, ut contra Turcas debellaret. Præses cæsareus per Italiam ab eo delectus, et ad Calixtum III, ad fœdus ineundum, orator designatus, in Sabaudiam ad Ludovicum ducem pervenit, eumque sacro bello sociavit. Romam inde proficiscens, Montiscalerii in cœnobio fratrum minorum conventualium Sti Franciscii spiritualibus exercitiis operam dare constituit, ubi mortuus clarus idibus julii, anno 1458, et a Clemente XIV publico cultu comprobatus.

V.

Mandement du cardinal de Rohan.

Ludovicus Constantinus princeps de Rohan, Dei gratiâ et Sanctæ Sedis Apostolicæ aucthoritate, S. R. E. cardinalis, episcopus et princeps Argentinensis, Alsatiæ langravius, Sacri Romani Imperii princeps, regii ordinis Sancti Spiritus commendator, etc.,

Omnibus rectoribus, parochis, vicariis, fidelibus nostræ diœceseos ditioni Baadensi subjectis, salutem et benedictionem in Christo Jesu.

In memoria æterna erit justus, fratres dilectissimi; sic immortalis memoria Beati Bernardi, è serenissimâ marchionum Baadensium domo, ab obitu illius ad nostra tempora apud Deum nota est et apud homines. In gente suâ gloriam adeptus est, homo dives in virtute, cui multam gloriam fecit Dominus magnificentiâ suâ à sæculo; corpus ejus in pace sepultum; sepulchrum ejus prodigiis gloriosum; nomen illius vivit in generationem et generationem; sapientiam ipsius à tribus jam sæculis publico cultu enarrant populi, et laudem ejus tandem annuntiat Ecclesia. Clemens XIV summi pontificatûs sui primordia illustravit, cum venerabilem Dei servum Bernardum, marchionem, beatorum fastis solemni adscripsit ritu, ejusque virtutes,

prodigia, ac constantem populorum venerationem apostolico comprobavit judicio. Inde avitæ principum Baadensium pietati novus accrescit splendor, populis novum suppeditatur ad virtutes incitamentum, novum ditioni asseritur in cœlis patrocinium. Quantâ animi lætitiâ serenissimæ domui congaudemus, tantâ cordis consolatione vobis, fratres dilectissimi, hanc annuntiamus solemnitatem. In B. Bernardo habent omnes quod mirentur, quod imitentur. Siquidem ut perfectus esset Christi discipulus, contempto opum honorumque fastu, omnibus quæ possidebat renuntiavit, ut eorum duntaxat quæ Domini sunt sollicitus esset; corpore et spiritu purus, votum continentiæ vovit et reddidit, regales nuptias recusavit; ut Ecclesiam contra infidelium tueretur incursus, princeps gloriosissimus omnium sui ævi heroum animos ad præliandum bella Domini accendit. Consummatus in brevi, explevit tempora multa; ætas senectutis ejus vita immaculata; placens Deo factus est dilectus; demum translatus est, et in perpetuum coronatus triumphat. Illos sanctitatis et gloriæ triumphos Ecclesia celebrat, beato principi publicos decernit honores. Felicis ditionis Baadensis incolæ! quis vestrûm Bernardi non advolvetur aris, optimo principi, pauperum patri, privatam publicamque patriæ salutem, filiali amore, commendaturus; cantate ergo Domino canticum novum, jubilate, exultate, dies agite lætitiæ et benedicite Dominum!

Mandamus proinde omnibus parochis ditionis Baadensis, hujus diœcesis, in dominicâ diem vigesimam-quartam proximi mensis julii immediatè præcedente, præsens mandatum nostrum linguâ vernaculâ, intra missarum solemnia, populo publicent annuntiantes, et, decreto SS. DD. NN. Clementis PP. XIV, Bernardum, è serenissimâ Baadensi stirpe, in beatorum album relatum, publicis iisque sacris in Ecclesiâ honoribus colendum esse. Tum ad solemnitatem hanc, die vigesimâ-quartâ dicti mensis, devote celebrandam, fideles omnes invitent et adhortentur. Eadem vero die vigesimâ-quartâ habeatur in omnibus parochialibus ecclesiis oratio panegyrica, quâ virtutes dicti Bernardi laudentur et imitationi proponantur. Sub finem concionis, orator, communitatis nomine, B. Bernardum in patriæ patronum pro devotionis affectu eligat. Tum S. S. altaris Sacramentum exponatur, et publica supplicatione circumferatur. Missa dein solemnis de B. Bernardo decantetur et cum S. S. Sacra-

mento fidelibus benedicatur. Porro de vestro zelo et pietate confidimus, fratres dilectissimi, vos in hac solemni festivitate ardentissimas Deo preces oblaturos pro Serenissimi Marchionis feliciter regnantis longæva incolumitate. Ut vero cultus B. Bernardi in dies augeatur, et omni ævo perennet, volumus et mandamus ut perpetuis futuris temporibus à clero sæculari et regulari diœceseos Argentinensis, singulis annis, die 24ª julii, festum B. Bernardi celebretur, et officium, unà cum missa et lectionibus propriis à sacra Rituum Congregatione approbatis, de communi confessoris non pontificis recitetur, idque in ditione Baadensi sub ritu duplici 2dæ classis, sub ritu autem semi-duplici in omnibus reliquis universæ diœcesis nostræ ecclesiis.

Ergo, carissimi, in verbis D. Augustini concludamus : Festum Sancti diem qui adversus peccatum certavit, et, Domino donante atque juvante, vicit, sic celebremus ut amemus, sic amemus ut imitemur, ut imitati ad ejus præmia pervenire mereamur.

Datum Tabernis alsaticis, in residentiâ nostrâ, 20ª junii 1770. Sign. Ludov. Const. card. de Rohan, episcopus et princeps Argentinensis. Et paulo infra : Ad mandatum emin. et serenmi card. episcop. Argent. signat. Huffelt.

Concordat cum originali impresso. Sign. P. Louis Villaucourt de Ste Anne, religieux des écoles pieuses à Rastadt.

NOTES ARCHÉOLOGIQUES

SUR L'ANCIENNE LOCALITÉ GALLO-ROMAINE, QUI EXISTAIT SUR LES TERRITOIRES DES VILLAGES D'AUTRÉCOURT, BERTHAUCOURT ET LAVOYE, DÉPARTEMENT DE LA MEUSE,

PAR M. DE WIDRANGES[1].

Avant d'entrer en matière, je vais donner une description succincte de la situation des trois villages dont les territoires renfermaient les ruines de la localité gallo-romaine dont il sera question plus loin.

Autrécourt, au moyen âge *Ostrécort*, était un village de la province de Champagne; aujourd'hui, il fait partie du département de la Meuse, et se trouve compris dans l'arrondissement de Bar-le-Duc et dans le canton de Triaucourt. Il est situé sur la rive gauche de la rivière d'Aire, qui arrose ses prairies, dans une position aussi pittoresque qu'agréable, et à un demi-kilomètre de la route départementale de Bar à Clermont.

Cette localité, dont on ignore l'origine, comme celle de la plupart de nos anciennes communes, pourrait avoir été

1. Une dissertation sur les antiquités de Lavoye et d'Autrécourt a déjà été publiée dans l'*Archéologie de la Lorraine* (t. II), d'après des notes de M. de Widranges; ces notes ont été complétées depuis par notre honorable confrère pour la composition du mémoire qu'il a bien voulu nous communiquer.

formée vers le XI^e^ ou le XII^e^ siècle, longtemps après la destruction de la ville romaine qui comprenait une partie de son territoire, puisqu'en 1221, elle est appelée *Novavilla*, comme on peut s'en convaincre par la charte d'affranchissement émanée de Henry II, comte de Bar, que j'ai entre les mains, et dont voici la copie textuelle :

« Ego H. Comes Barri, notum facio omnibus tam pre-
» sentibus quam futuris, quod *novam villam quæ dicitur*
» *Ostrecort* et Walley in meam recepi custodiam, in hunc
» videlicet modum, quod omnes homines in eadem nova
» villa manentes, teneor custodire et manu tenere contra
» omnes illos qui injuriam eis vellent inferre, et secundum
» legem et libertatem de Varennes faciam vivere eosdem,
» excepto hoc, quod maior in prenominata villa non po-
» terit apponi nec deponi nisi de assensu domini Damiani
» de Aremberticuria et domini Stephani de Bello Ramo,
» vel eorum heredum. Quilibet vero dominorum supradic-
» torum domum in sepe dicta villa poterit facere et habere
» et gaagnagium sicut incipit, si ei placet, perficere poterit
» et retinere, item quilibet vero burgensis sestarium
» avene et unam gallinam singulis annis in festo S^ti^ Re-
» migii michi persolvet. Si vero aliquis eadem die S^ti^ Re-
» migii in solutione reditus sui cessaverit, idem reditus
» duplicaretur, ita quod duos sestarios avene pro uno et
» duas gallinas pro una deberet persolvere. Et ut hoc ra-
» tum et inconcussum permaneat, presentes litteras sigilli
» nostri munimine roboravi. Datum anno gracie M.CC.XXI,
» mense julio. »

Lavoye ou Lavoyx, et au moyen âge *Lawoye*, que quelques anciens écrivains ont aussi nommé *Lauva*, *Lewa*

et *Lawa*[1], dépendait de la province de Champagne; de nos jours, il fait partie du département de la Meuse, et se trouve compris, comme Autrécourt, duquel il n'est distant que d'un kilomètre, dans l'arrondissement de Bar-le-Duc et dans le canton de Triaucourt; il est situé sur les bords de la rivière d'Aire, qui le traverse du sud au nord, et dans la même position qu'Autrécourt.

L'origine de cette localité est entièrement inconnue; par l'inspection des lieux elle paraîtrait être de la même époque que celle d'Autrécourt; mais aucun document du moyen âge n'en fait mention avant le XIV^e^ siècle, et c'est alors pour indiquer qu'elle existait de temps immémorial; cet acte est un traité du 11 juin 1375, entre Hugues de Bar, abbé de Beaulieu, et les habitants de *Lavoyx* et de Berthaucourt, par lequel ils reconnaissent que, de temps immémorial, les abbés et religieux de Beaulieu avaient été, hauts, moyens et bas justiciers, « sens compaignie » d'aultruy vrai seigneur » [2].

Berthaucourt était autrefois un village situé aussi sur la rive gauche de l'Aire, à un kilomètre au-dessous de Lavoye; il n'en reste plus rien aujourd'hui que le nom de la contrée. On ignore à quelle époque sa formation a pu remonter, mais ce que démontre le terrain, c'est qu'elle est postérieure à l'occupation des Gaules par les Romains, puisque les maisons qui le composaient se trouvaient construites sur les ruines de l'antique localité, dont on retrouve les vestiges.

1. L'étymologie du nom de ce lieu pourrait dériver de deux vieux mots : *lou* pour le, et *wué* pour gué, c'est-à-dire le gué, l'endroit où l'on passe une rivière; et, en effet, la rivière d'Aire, à son passage dans Lavoye, est guéable.

2. Histoire manuscrite de l'abbaye de Beaulieu, par Dom Pierre Baillet, moine de Beaulieu, que je possède dans ma bibliothèque.

Dans les documents du moyen âge, je vois Berthaucourt mentionné dans le traité ci-dessus, du 11 juin 1375; je le vois aussi figurer dans une sentence rendue à Clermont (en Argonne), le 27 novembre 1470[1], et dans une attestation donnée à Pontoise, le 12 février 1507, par Pierre Dimanche, curé de Berthaucourt au diocèse de Verdun[2]. A partir de cette époque, il n'est plus fait mention de cette localité dans l'Histoire de l'abbaye de Beaulieu, de laquelle elle dépendait; ce qui fait présumer qu'elle a été détruite dans les guerres du XVI^e^ siècle; depuis lors, elle ne s'est point relevée de ses cendres, et son territoire a été partagé entre les communes de Lavoye et de Froidos; l'église et la maison de cure restèrent seules debout après la destruction du village, et il paraît qu'en 1623, ces bâtiments étaient dans un tel état de ruine, que l'évêque de Verdun ordonna la translation de cette paroisse à Lavoye, par l'acte qui suit :

« François de Lorraine, par la grâce de Dieu et du » Saint-Siége apostolique, évesque et comte de Verdun, » prince du Saint-Empire, savoir faisons que comme ainsi » soit par cidevant et anciennement les habitants de La- » voye, Froido, Maulgarny et La Vallée ayant eu pour » mère église celle de Berthaucourt située *seule* avec la » maison presbitérale, au milieu des champs, éloignée » des dits Lavoye et Froido, sur les frontières de France » et de Lorraine et proche des grands bois, exposée à » l'injure des gens de guerre et voleurs, de sorte que le » curé ou vicaire perpétuel aurait esté contraint dès long » longtemps abandonner le lieu, et se retirer à l'un ou

1. Histoire manuscrite de l'abbaye de Beaulieu.
2. *Ibid.*

» l'autre des dits villages de Lavoyx ou de Froideau, qui » aurait causé la ruine entière de la ditte maison presbi- » térale et d'une bonne partie de la ditte église, au détri- » ment des âmes desdits habitants, ne pouvant le curé » leur administrer les sacrements en tems et lieu dont » plusieurs à ce sujet ont été frustrez, pour à quoy obvier, » nous avons avec l'advis des gens de notre conseil eccléi- » siastique, arrêté, après avoir ouy les habitans des dits » lieux de Lavoyx et Froido, et attendu qu'en l'un et à » l'autre villages y a églises avec fonts baptismaux, que le » curé ou vicaire perpétuel de la dite paroisse fera résii- » dence ordinaire au lieu de Lavoyx, y fera services di- » vins, ainsi qu'il soulait faire en l'église de Berthaucourt, » etc., le mardi 7 novembre 1623. En foy de quoy nous » avons à ces présentes, signées de nous, du greffier et » secrétaire de nostre court, fait apposer le scel de la » ditte court[1]. » Signé : François de Lorraine. Fourier.

Ces édifices avaient totalement disparu à la fin du XVIIe siècle, puisque Dom Pierre Baillet ajoute un peu plus loin, dans son Histoire manuscrite de Beaulieu : « j'ay » vu un des anciens qui avoient assisté au saint sacrifice » de la messe en cette église; elle ne subsiste plus au- » jourd'hui, » c'est-à-dire en 1772, époque où il terminait son *Histoire*.

Les substructions de la localité gallo-romaine qui fait le sujet de cet article, occupent toute la vallée depuis les bords de la rivière d'Aire jusqu'au pied de la chaîne des monts de Beaulieu, sur une longueur de 900 mètres et une largeur de 2 kilomètres environ; elles s'étendent dans les contrées de la Grande et de la Petite-Vérine, des

1. Histoire manuscrite de l'abbaye de Baulieu.

Rougettes, des Noires-Terres, du Chaufour, de Berthaucourt, etc. Cette localité était traversée dans sa longueur, du nord au sud, par la voie romaine qui venait des Ardennes et se dirigeait sur Saint-Mihiel; une autre voie, partant de ce point et se dirigeant sur Montmédy, passait par Ville et au-dessus de Jubécourt; j'en ai retrouvé la trace sur les territoires de Bethelainville, Lavignéville et Montzéville, où on l'appelle *Chemin des Roullieux;* ce n'est qu'à Béthaincourt qu'elle prend le nom de *Chemin des Romains.*

En 1839, lorsque l'administration départementale fit établir la route de Bar à Clermont, on rencontra l'ancienne voie romaine des Ardennes, nommée le *Haut-Chemin*, qui traversait les territoires de Froidos, Lavoye et Autrécourt à l'ouest, ce travail procura la découverte d'un grand nombre de monnaies impériales en argent et en bronze, ainsi que des fers de lances, fers de chevaux et éperons (*Fig.* 8 et 9).

En octobre 1852, des habitants firent des fouilles dans les chènevières du Chaufour, derrière les jardins de Lavoye; averti de leur travail, je me rendis sur les lieux, et j'y vis des vestiges d'habitations gallo-romaines à découvert; on distinguait facilement une rue et les traces de maisons qui avaient existé de chaque côté; des fondations de l'une d'elles on retira six énormes blocs de pierre de taille, qui étaient sculptés, et représentaient en reliefs divers sujets (*fig.* 10 à 16).

L'aire de la pièce d'où l'on a extrait ces sculptures, et qui avait environ trois mètres carrés, était composé de ciment très fin, rouge et blanc, de six centimètres d'épaisseur et parfaitement conservé; on découvrit aussi des conduits en briques, des fûts et des bases de colonnes

d'ordre toscan (*fig.* 10 et 11). Les fouilles ne s'étendirent pas plus loin.

Dans la contrée de la Grande-Vérine on découvrit, en 1834, un four à construire la poterie, ainsi que les vestiges des bâtiments qui composaient cette manufacture; mais, ne l'ayant appris que trop tard, je n'ai pu me rendre sur les lieux pour décrire la forme et les proportions de ce four, ce qui est à regretter, car on possède encore bien peu de documents sur tes établissements, où l'art de fabriquer la poterie était porté à un degré de perfection auquel nous n'atteignons qu'à peine.

Les produits de cette usine étaient de diverse nature : non-seulement on y tournait la poterie culinaire, mais on y coulait aussi des coupes, des patères, des lampes et des verres de luxe de grandes dimensions, en terre rouge, d'une pâte très-fine designée sous le nom de *terra Campana;* ils étaient ornés, pour la plupart, de guirlandes de feuillages, de trépieds, de divinités, de personnages, d'animaux divers, de chasses et de combats; sur un fragment de l'un d'eux on lit imprimé en relief le nom du fabricant : L. SANVCIVS F. (*fig.* 18). On rencontra, dans les terrains environnants, des moules brisés qui ont servi à la fabrication de ces belles poteries, dont les nombreux amas de tessons rouges ont peut-être fait donner à la contrée le nom des Rougettes.

Les vases que l'on vient de mentionner étaient formés dans des moules portant en creux l'empreinte des ornements, personnages, animaux, etc., qui devaient être imprimés en relief sur leurs contours; ces moules étaient faits en terre cuite rougeâtre d'un grain assez fin, sans couverte, et composés de plusieurs pièces; j'en possède encore un fragment (*fig.* 26) ayant servi à mouler une frise

décorée d'oves séparés les uns des autres par des cordons terminés par un gland, outre un échantillon que j'ai donné dans le temps à feu M. Denis, de Commercy, doyen des antiquaires du département de la Meuse. Ces deux fragments ont été trouvés sur le territoire d'Autrécourt, dans la contrée des Rougettes, au milieu des ruines des antiques fabriques de poterie qui existaient à *Autrium*.

Le brillant des poteries rouges est dû à une couverte ou vernis que les potiers appliquaient sur le vase lorsqu'il était sec, et qui durcissait au four en même temps que le vase lui-même.

Cette couverte ou vernis n'est point, à ce qu'il paraît, métallique; on pense qu'elle était préparée avec une terre plus fine que celle des vases, puis étendue au pinceau.

On pense aussi généralement que, pour obtenir la teinte si uniforme des belles poteries rouges que l'on rencontre par toute la France et ailleurs, on mélangeait avec la terre une matière rouge pulvérisée, avant de former les vases, et que ce pourrait être de l'oxide de fer.

Lorsqu'en 1834 on découvrit le four à poterie, on déblaya en même temps un puits d'origine romaine, qui était tout à côté; mais il ne contenait que des pierrailles, des charbons et des cendres, parmi lequels se trouva cependant un denier d'argent, d'une parfaite conservation, à l'effigie de Domitien; j'ai lieu de croire, d'après ce que m'ont dit depuis ceux qui avaient voulu vider ce puits, qu'on n'était point allé jusqu'au fond.

Il ne faut creuser qu'à une faible profondeur pour rencontrer les substructions des nombreuses habitations antiques, dont les débris jonchaient autrefois la surface du sol, et ont servi à bâtir les villages d'Autrécourt et de Lavoye. De tout temps, le sol a restitué des quantités

considérables de monnaies romaines, de statuettes et objets divers; il y a une quarantaine d'années qu'il avait été trouvé, dans la contrée de Berthaucourt, plusieurs vases en argent en forme de patères, et dans la contrée des Vérines, une figurine en bronze représentant Janus. Feu M. de Fiennes, numismatiste à Bar-le-Duc, possédait dans sa collection une autre statuette en même métal, qu'on croit représenter une divinité champêtre (*fig.* 1re). En 1843, on a également trouvé un buste en bronze de Minerve, casquée, très-bien conservée et d'un beau travail (*fig.* 2), ainsi qu'un éperon en acier oxidé, mais d'une belle forme et d'une bonne conservation (*fig.* 8). Ces deux objets font partie de ma collection. J'indiquerai plus loin les monnaies et autres objets, qui, trouvés parmi ces ruines, à diverses époques, sont parvenus à ma connaissance, ainsi que les cabinets dont ils faisaient partie.

Mais quel a été le nom de cette antique localité? A quelle époque a-t-elle été détruite? C'est ce qu'il est impossible de préciser, et on ne peut émettre, sur ces deux questions, que des conjectures.

Il ne paraît pas douteux que cette localité ait été populeuse, industrielle et probablement riche; cependant on se demande aujourd'hui quel fut son nom. L'histoire ne nous en a laissé aucune trace. Les habitants d'Autrécourt prétendent, seulement par tradition, que le nom latin de leur village était *Autrium;* ne serait-ce point le nom de l'antique localité, auquel on aurait ajouté plus tard la terminaison *Curtis*, si communément employée dans nos contrées, lorsqu'une humble métairie remplaçait quelque vicus gallo-romain? ou celle de *Curia*, quand le christianisme s'est établi dans nos contrées, et on en aura fait une demeure presbytérale appelée *Autrium curia?*

Quant à l'époque de sa destruction, il serait impossible de la rechercher, si les médailles trouvées dans le sol ne nous venaient en aide en nous servant de guide, d'une manière sinon positive, du moins approximative ; c'est donc sur elles que je m'appuierai pour établir mes conjectures.

On n'a découvert jusqu'alors, dans le sol qui composait la localité en question, que je nommerai *Autrium*, aucune monnaie postérieure à Honorius ; ce fait établi, recherchons maintenant par suite de quels événements a dû avoir lieu la destruction d'*Autrium*.

De l'année 352 à 355, époque de l'arrivée du César Julien dans les Gaules, les barbares ravagèrent entièrement le pays, et *Autrium* fut peut-être du nombre des localités qui, comme tant de villes florissantes, furent ravagées et réduites en cendres[1].

On pourrait aussi rapporter cette destruction à une nouvelle invasion des Germains dans les Gaules, sous Valentinien Ier, qui les défit près de Scarpone et les força de s'enfuir jusqu'auprès de Châlons-sur-Marne, où était leur principale armée[2]. Ou bien encore sous Honorius, en 407, à une autre invasion des Germains, plus désastreuse que les précédentes[3].

Enfin, ne peut-on pas plutôt l'attribuer à Attila, le fléau de Dieu, lorsque ce barbare, qui brûlait et saccageait tout sur son passage, prit sa direction par les défilés de l'Argonne, pour se rendre dans les plaines catalauniennes, après avoir partagé son innombrable armée en trois co-

1. *Histoire de la décadence et de la chute de l'Empire romain*, par Edwart Gibbon, chap. XIX.

2. *Ibid.*, chap. XXV.

3. *Ibid.*, chap. XXX.

lonnes, vers le 20 avril 451, et s'être mis à la tête de celle qui prit Verdun et traversa l'Argonne ?

Honorius a régné jusqu'en 423; de là à l'invasion d'Attila dans les Gaules, en 451, il n'y a que vingt-huit ans; je crois donc rester dans la vraisemblance en attribuant la ruine d'*Autrium* à cette dernière invasion de barbares ; ce qui coïncide aussi avec la tradition locale[1].

1. M. l'abbé Bouillevaux, dans ses *Pèlerinages champenois*, page 12, attribue aussi la destruction de Perthes, capitale du Perthois, à l'invasion d'Attila.

Dom Calmet, en rappelant l'entrée d'Attila dans les Gaules, en 451, lui attribue la prise et le sac de Metz, de Rheims, etc.

Moreri dit également qu'en 451, sous prétexte d'attaquer les Visigoths jusque dans l'Aquitaine, Attila, après avoir saccagé Metz, Trêves Tongres, Arras et toutes les villes qui se trouvèrent sur sa route, assiégea Orléans.

Paul de Lombardie attribue également une ruine de Scarpone au même roi barbare.

DESCRIPTION DES OBJETS ANTIQUES EN BRONZE ET ACIER, TROUVÉS DANS LES RUINES D'AUTRIUM, PARVENUS A MA CONNAISSANCE.

(*Fig.* 1re). — Statuette en bronze antique, de 17 centimètres de hauteur, couverte d'une belle patine verte.

En 1820, M. Guillaume, receveur des domaines à Autrécourt, a trouvé, en faisant creuser dans un de ses champs, situé sur les ruines de l'antique localité d'*Autrium*, une figurine en bronze haute de 17 centimètres, couverte d'une magnifique patine verte. Cette statuette, que j'ai examinée très-souvent, est parfaitement conservée ; elle représente une divinité antique, Vertumne peut-être, car elle est nue, ne portant sur le corps que l'écharpe de sa pannetière, tel qu'il dut apparaître à Pomone à sa dernière visite. Les cheveux sont assez longs et enroulés ; la pannetière, attribut distinctif de sa divinité, et qu'il tenait avec ses deux mains, a disparu entièrement.

Cette belle statuette, que M. de Fiennes avait obtenue de M. Guillaume, a fait partie de son cabinet jusqu'à sa mort, arrivée il y a quelques années, époque à laquelle elle a été vendue, avec d'autres objets curieux qu'il possédait, à des marchands d'antiquités de Paris, de Metz ou de Nancy.

Un particulier de la même localité avait aussi découvert, dans un de ses champs, un piédouche en bronze fort oxidé, portant un cartouche sur lequel existait une inscription

Fig. 1.

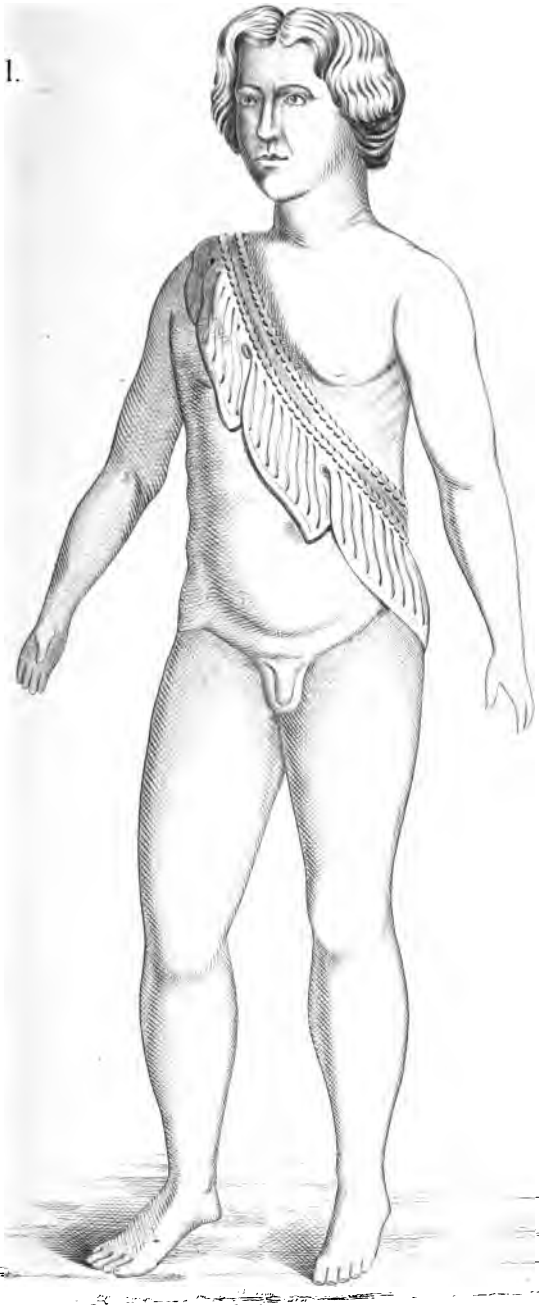

. . . . M. de Widranges

Lith. L. Christophe Nancy

2.

4.

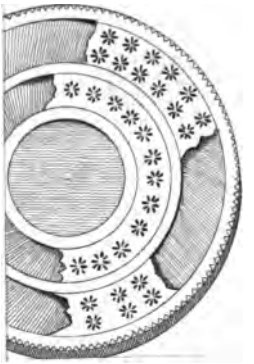

qu'il n'a pu lire; il est regrettable que quelque archéologue n'ait pas déchiffré cette inscription avant que ce petit support n'ait été livré au creuset.

(*Fig.* 2.)—Buste en bronze, couvert, au moment de la trouvaille, d'une belle patine antique, mais détruite autant que possible par la personne qui l'avait trouvé, représentant Minerve la tête couverte d'un casque à visière immobile, avec crinière; les cheveux roulés en boucles gracieuses le long des bords du casque, se réunissent par derrière avec le bas de la crinière. La tunique croisée sur le devant est ornée d'une petite tête de lion sur la poitrine; au bas du buste on remarque un tenon saillant de sept millimètres, qui a servi, sans aucun doute, à le fixer sur un piédouche qui a été perdu.

Ce beau morceau d'antiquité, de 61 millimètres de hauteur, d'un beau style et d'une belle exécution, a été découvert sur le territoire de Lavoye, en 1843, et fait partie de ma collection.

(*Fig.* 3.) Salière en bronze, couverte d'une belle patine verte, trouvée sur le territoire d'Autrécourt, en 1820, avec la statuette de la planche 1re.

(*Fig.* 4.) Ornement en bronze ressemblant à une patère, ayant au centre de sa face postérieure un tenon d'un centimètre de saillie, destiné à le fixer sur quelque meuble.

Cet objet antique, trouvé sur le territoire de Lavoye en 1832, a le pourtour de sa surface supérieure orné d'un cercle de stries en forme de dents de loup; vient ensuite une plate-bande circulaire, d'une largeur de six millimètres, incrustée en émail blanc orné d'étoiles en émail bleu en forme de mosaïque, puis un cercle de bronze uni d'un millimètre de largeur, ensuite une autre plate-bande circulaire, de quatre millimètres de largeur, incrustée en émail

bleu parsemé d'étoiles en émail rouge, puis un nouveau cercle de bronze uni, d'un millimètre de largeur; enfin, le centre, qui présente une surface circulaire de dix-sept millimètres de diamètre, qui, sans aucun doute, se trouvait aussi émaillée, mais dont le travail est entièrement détruit aujourd'hui, de même qu'une partie des autres plates-blandes que nous avons décrites, ainsi qu'il est figuré dans la figure n° 4. — Mon cabinet.

(*Fig.* 5). Fibule antique, couverte d'une belle patine verte, trouvée en 1832 sur le territoire de Lavoye, dans les substructions de l'antique Autrium.

Sa forme approche assez d'un arc avec sa corde; de l'une des extrémités de cet arc, sort une aiguille ou ardillon qui joint l'autre extrémité de l'arc et se place dans un petit tuyau pratiqué exprès pour le recevoir; cet ardillon servait à fixer la fibule au vêtement.

Il paraît que l'on a fréquemment trouvé des ornements de l'espèce de celui dont nous nous occupons ici; car Dom Montfaucon, dans son Antiquité expliquée, tome III, pl. xxvii, en donne cinq spécimens différents, dont celui-ci, qui est représenté de grandeur naturelle, est encore une variété. — Mon cabinet.

(*Fig.* 6). Autre fibule antique en bronze, couverte aussi de sa patine verte, trouvée en 1841 sur le territoire de Lavoye.

Cet objet, dessiné, comme tous les précédents, de grandeur naturelle, offre la figure d'un losange évidé, au centre duquel est représentée une croix dont les extrémités verticales sont terminées par une espèce de bouton, et les horizontales par une sorte de fleur de lys tronquée. L'épingle ou ardillon servant à fixer la fibule au vêtement, est encore parfaitement conservée. — Mon cabinet.

(*Fig.* 7). — Troisième fibule antique en bronze, mais dépourvue de sa patine verte, par suite du frottement qu'elle a subi de la part de la personne qui l'a trouvée.

Cette antiquité, représentée de grandeur naturelle, a été trouvée en 1843, sur le territoire de Lavoye ; elle porte sur sa carène cinq boutons saillants ; sur une plate-bande, de quatre millimètres de largeur, deux autres boutons saillants figurent de chaque côté des bords de la fibule, qui se trouve aujourd'hui privée de son ardillon. — Mon cabinet.

(*Fig.* 8). — Éperon en acier oxidé, parfaitement conservé, représenté ici de grandeur naturelle. Quoique trouvé parmi des antiquités romaines, cet objet ne paraît pas, par ses formes et la manière dont il a été travaillé, remonter jusqu'à cette époque, il semble même ne devoir appartenir qu'au XVII^e^ siècle. — Mon cabinet.

(*Fig.* 9).—Ferrure de cheval en fer oxidé, représentée à la moitié de sa grandeur naturelle.

Cet objet, trouvé isolément en 1839, sur le territoire d'Autrécourt, lorsqu'on établissait le chemin de grande communication de Bar-le-Duc à Clermont, ne me paraît pas avoir une origine gallo-romaine, mais bien appartenir à l'époque mérovingienne.

Ce fer, presqu'entièrement fermé, ne présente aucun trou destiné à recevoir des clous; on voit seulement, à la partie postérieure, la trace de deux tenons détruits par l'oxide, et par-devant on remarque facilement deux ailettes munies d'œillets, destinées à être assujéties par des courroies ou un lien en fer. Ces ailettes, qui devaient se replier sur le pied du cheval, ont été comprimées par le tassement des terres ou une pression quelconque. Il est évident que cette ferrure de cheval indique la transition entre le sabot et le fer à trous. — Mon cabinet.

(*Fig.* 10).—Tronçon de colonne unie, avec sa base, en pierre de taille de Savonnières en Perthois, de 0m 33 de diamètre sur 0m 832 de hauteur.

(*Fig.* 11).—Autre tronçon, entièrement uni et de mêmes dimensions que le précédent, provenant, sans aucun doute, de la même colonne, qui devait, par conséquent, avoir 2m 70 de hauteur, base et chapiteau compris, et appartenir à l'ordre toscan.

(*Fig.* 12). — Bloc en pierre de taille de Savonnières, de 1m 55 de long, 0m 68 de hauteur et 0m 41 d'épaisseur, sur lequel on a sculpté un sanglier ou porc.

(*Fig.* 13). — Bloc de pierre, de mêmes dimensions que le précédent, sur lequel on remarque la majeure partie d'un gros poisson, un dauphin peut-être?

(*Fig.* 14).—Bloc de pierre, de mêmes dimensions que les précédents, sur lequel sont sculptés un trident et une queue de dauphin.

(*Fig.* 15).—Bloc de pierre, de 1m 23 de long, 0m 60 de hauteur, et 0m 33 d'épaisseur, sur lequel sont représentés deux personnages nus, qui, sur leurs bras élevés, semblent supporter quelque objet lourd.

(*Fig.* 16).—Bloc de pierre, de mêmes dimensions que le précédent, sur lequel figure une Baris ou barque sacrée du Nil, au milieu de laquelle s'élève un pavillon à toiture dentelée.

(*Fig.* 17).—Enfin, sur ce bloc de pierre, de mêmes dimensions que les deux derniers, trois musiciens, vêtus de tuniques à manches courtes et serrées par le cingulum, font retentir les airs du son de leur trompette elliptique, comme dans les pompes triomphales.

18.

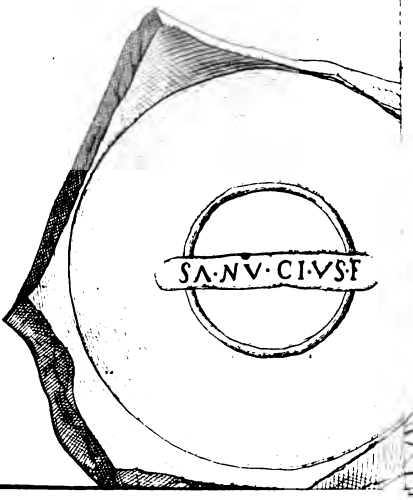

20

DESCRIPTION DES POTERIES EN TERRE ROUGE, DITE *TERRA CAMPANA*.

(*Fig.* 18).—Fragment inférieur d'un vase en *terra campana*, trouvé en 1838 sur le territoire de Lavoye, dans les ruines de l'antique Autrium.

Ce fragment n'a, par lui-même, rien de bien intéressant; mais il acquiert, aux yeux des archéologues, une certaine importance, pour avoir conservé l'inscription SANVCIVS. F., qui fait connaître à la postérité le nom d'un fabricant de ces belles poteries, échappé au naufrage de l'industrie de la puissance romaine.

(*Fig.* 19). — Petit fragment de vase en poterie rouge (*terra campana*), représentant, dans un encadrement circulaire et entre deux rosaces, une femme entièrement nue, marchant à droite, et portant devant elle une torche allumée, avec ses deux mains.

Ne serait-ce pas ici la représentation de Cérès *tædifera*, ou porte-flambeau? On sait que Pluton, ayant enlevé Proserpine, Cérès se mit à la recherche de sa fille par mer et par terre; lorsqu'elle avait marché pendant tout le jour, elle allumait son flambeau pour continuer ses recherches pendant la nuit; la figure ici représentée semble confirmer cette dernière assertion.

(*Fig.* 20).—Autre petit fragment de vase en *terra campana*, représentant la partie inférieure d'un guerrier, tenant un bouclier avec le bras gauche; sans doute il portait une arme de la main droite, mais elle ne figure pas sur ce fragment; on aperçoit le bas de sa tunique militaire ornée de franges; ses jambes nues sont chaussées d'espèces de

bottines. Le bas du fragment est décoré d'un rang de tiges à trois feuilles, couchées à gauche, entre deux filets circulaires unis.

(*Fig.* 21).—Autre petit fragment de poterie rouge, orné d'une frise composée d'oves séparés les uns des autres par un cordon vertical, entre deux filets circulaires unis. Au-dessous on remarque le buste grossier d'un personnage coiffé d'un bonnet pointu, tenant de sa main droite élevée un objet informe, ressemblant un peu à un oiseau; ce personnage est environné de feuilles de lotus sur de grandes tiges.

(*Fig.* 22). — Le petit fragment de vase en terre rouge, sur lequel on remarque une partie de ligne circulaire striée, qui faisait sans aucun doute le tour du vase, représente un personnage barbu, marchant à droite, coiffé d'un bonnet phrygien et portant devant lui une espèce de bouclier, ou tout autre objet qu'on ne peut préciser; devant et derrière lui figurent deux petits génies ailés et agenouillés, élevant les mains en l'air. Au-dessous de ces figures on remarque deux sangliers en course, à gauche, sur une base formée de sommets de tiges à trois feuilles, inclinées à gauche, entre deux filets circulaires unis.

(*Fig.* 23).—Fragment de vase en *terra campana*, dont la frise, ornée d'un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon terminé par un gland, se trouve entre un filet circulaire uni et un filet strié; on remarque au-dessous un lion en course, à droite, dans un encadrement de doubles lignes striées rattachées au filet circulaire strié par une patère ou un disque.

(*Fig.* 24). — Autre fragment de vase en poterie rouge, avec frise ornée d'un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon, entre deux filets circulaires unis; on aper-

çoit au-dessous des lièvres chassés par un chien à travers des tiges à grands feuillages.

(*Fig.* 25).—Enfin, un beau fragment de vase en *terra campana*, sur lequel sont représentés des sangliers courant, à gauche, dans des bois figurés par des espèces de peupliers ou de sapins. On aperçoit à la partie supérieure, fracturée, d'un côté, les jambes d'un petit personnage, sans doute du chasseur qui est à la poursuite des sangliers, de l'autre une espèce d'animal, un chien peut-être ? La base du sol sur lequel courent les sangliers est ornée d'un rang de sommets de tiges à trois feuilles, placées verticalement entre deux filets circulaires unis.

(*Fig.* 26). — Petit fragment d'un moule en terre cuite, représentant, en creux, une partie de frise ornée d'un rang d'oves séparés les uns des autres par un cordon, et ayant servi à imprimer ces ornements sur les vases en *terra campana*, qui se fabriquaient à Autrium.

MONNAIES ROMAINES TROUVÉES DANS LES SUBSTRUCTIONS D'AUTRIUM, QUI SONT PARVENUES A MA CONNAISSANCE.

AR. Monnaie consulaire de la famille Acilia.

Avers.—Tête de femme couronnée de lauriers. Derrière : SILA.

Revers. — Femme drapée, debout et le coude gauche appuyé sur une colonne qui est près d'elle, tient un serpent de la main droite. Légende : M' ACILIVS III VIR VALEV.—Ma collection.

OR. Avers.—Tête laurée d'Auguste, à droite. Légende : DIVI F. AVGVSTVS.

Revers.—Caïus à chèval et trois enseignes militaires. Légende : C CAES. A l'exergue AVGVS. F. — Ma collection.

M.B. Plusieurs moyens bronzes de types différents à l'effigie d'Auguste. — Collection de MM. de Fiennes, Benard et la mienne.

M.B. Un moyen bronze à l'effigie de Germanicus. — Ma collection.

M.B. Un moyen bronze à l'effigie de Caligula. — Ma collection.

AR. Plusieurs médailles d'argent à l'effigie de Vespasien. — Collection de MM. de Fiennes, Benard et la mienne.

M.B. Plusieurs moyens bronzes à l'effigie du même empereur. — Collection de MM. de Fiennes, Benard et la mienne.

AR. Médaille d'argent à l'effigie de Domitien. — Ma collection.

M.B. Plusieurs moyens bronzes du même empereur. — Collection de M. Benard et la mienne.

AR. Médaille d'argent à l'effigie de Trajan. — Ma collection.

AR. Médaille d'argent à l'effigie d'Hadrien. — Ma collection.

G.B. Moyen bronze à l'effigie de ce prince.—Collection de M. Benard.

AR. Médaille d'argent à l'effigie d'Ælius.—Ma collection.

G.B. Plusieurs grands bronzes à l'effigie d'Antoine Pie. — Collection de M. Benard et la mienne.

M.B. Plusieurs moyens bronzes à l'effigie d'Antoine Pie.— Collection de M. Benard et la mienne.

M.B. Plusieurs moyens bronzes à l'effigie de l'impératrice Faustine mère. — Collection de M. Benard et la mienne.

G.B. Un grand bronze à l'effigie de Marc-Aurèle. — Ma collection.

AR. Médaille d'argent à l'effigie de Septime-Sévère. — Ma collection.

AR. Plusieurs médailles d'argent à l'effigie de Caracalla. — Collection de M. Benard et la mienne.

PL. Médaille antique en plomb à l'effigie de Geta. — Ma collection.

AR. Médaille d'argent à l'effigie de l'impératrice Julia Mœsa. — Ma collection.

AR. Médaille d'argent à l'effigie de Gordien III. — Collection de M. Benard.

M.B. Plusieurs moyens bronzes à l'effigie du même empereur. — Collection de M. Benard et la mienne.

AR. Médaille d'argent à l'effigie de Gallien. — Ma collection.

BIL. Médaille de billon à l'effigie de l'impératrice Salonine. — Ma collection.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Tetricus père. — Collections de MM. de Fiennes, Benard et la mienne.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Tetricus fils. — Collections de MM. de Fiennes, Benard et la mienne.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Claude-le-Gothique. — Collection de M. Benard et la mienne.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Dioclétien. — Collection de M. Benard et la mienne.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Constantin-le-Grand. — Collection de M. Benard et la mienne.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Crispus. — Ma collection.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Constant. — Collection de M. Benard et la mienne.

M.B. et P.B. Plusieurs moyens et petits bronzes à l'effigie de Constance II. — Collection de M. Benard et la mienne.

M.B. Un moyen bronze à l'effigie de Magnence.— Ma collection.

P.B. Un petit bronze de Valentinien Ier. — Ma collection.

M.B. Un moyen bronze à l'effigie de Valens. — Collection de M. Benard.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie de Gratien.—Collection de M. Benard et la mienne.

P.B. Un petit bronze à l'effigie de Victor.—Ma collection.

P.B. Plusieurs petits bronzes à l'effigie d'Honorius. — Collections de MM. de Fiennes, Benard et la mienne.

SUR

UN ORDO DU DOUZIÈME SIÈCLE,

PAR M. AUG. DIGOT.

Le village de Vandières, situé à sept kilomètres au nord de Pont-à-Mousson, et près de l'endroit où le Trey se jette dans la Moselle, possédait une église romane, dont la construction paraissait remonter à la seconde moitié du XII^e^ siècle. Cet édifice, qui était fort exigu, étant devenu tout-à-fait insuffisant, à cause de l'augmentation de la population, laquelle s'élève maintenant à sept cent cinquante personnes environ, on fut obligé de le démolir en 1849, pour construire une église nouvelle. Les maçons, occupés à ce travail de destruction, découvrirent dans l'épaisseur même d'un mur, et au milieu d'une épaisse couche de mortier, un manuscrit fort délabré, qu'ils s'empressèrent de remettre à M. l'abbé Bar, curé de Vandières, et que ce dernier offrit à la bibliothèque du petit-séminaire de Pont-à-Mousson.

Le manuscrit, examiné une première fois par un ecclésiastique dont je ne connais pas le nom, m'a été confié par

M. l'abbé Claude, supérieur du petit séminaire, et j'ai pu l'étudier à loisir et avec toute l'attention qu'il mérite. Il suffit d'en lire une page pour y reconnaître un *ordo* ou directoire, c'est-à-dire un de ces calendriers à l'usage de l'Église, indiquant, avec les plus grands détails, tout ce qui concerne l'échéance des fêtes, la couleur des vêtements ecclésiastiques, l'office que l'on doit dire et la messe que l'on doit célébrer pour chacun des jours de l'an[1]. J'ajoute que c'est un *ordo perpetuus*, et dont la durée devait être indéfinie. L'imprimerie permet maintenant de publier des directoires annuels; mais, avant son invention, les livres coûtaient fort cher, et l'on se servait, au moins dans les paroisses rurales, dont les ressources ont toujours été bornées, de directoires perpétuels, que l'on renouvelait très-rarement, c'est-à-dire lorsqu'ils devenaient illisibles par suite d'un long usage. On imprime même encore des directoires de ce genre, et, quand on s'est familiarisé avec eux, il n'est pas beaucoup plus difficile de s'y retrouver que dans les directoires annuels.

Au moyen âge, on avait l'habitude d'attacher, chaque année, au cierge pascal une pancarte indiquant l'échéance de toutes les fêtes mobiles, lesquelles suivent, comme on sait, l'échéance de Pâques; et dans les églises où l'on ne

1. Il n'est pas facile de deviner la cause de l'enfouissement de l'*ordo*. Ce qui pourrait toutefois jeter un certain jour sur cette question, c'est que, au commencement du XVIII[e] siècle, en démolissant un vieux château, dans la province de Bretagne, on a découvert, au milieu d'un mur, un calendrier en bois, fort curieux, que le savant Lancelot a fait connaître (V. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1[re] série, t. IX, Hist., p. 233-242). Attachait-on au dépôt de ce calendrier et de notre *ordo* quelqu'idée religieuse, ou n'était-ce qu'une coutume analogue à celle que nous avons de placer des monnaies dans les constructions nouvelles?

prenait pas cette précaution, il existait ordinairement, en un lieu apparent, un tableau où l'on avait marqué, pour un grand nombre d'années, les jours où l'on devait célébrer la fête de Pâques[1], comme sur le premier feuillet des *paroissiens* actuels ; ou du moins les chiffres nécessaires pour que les personnes un peu versées dans ces matières pussent déterminer elles-mêmes, chaque année, l'échéance de cette fête importante, et par conséquent de celles qui lui sont subordonnées. D'un autre côté, l'*ordo perpetuus*, qui se trouvait dans toutes les églises, contenait les prescriptions relatives soit aux fêtes mobiles, soit aux fêtes fixes, avec des explications détaillées sur les changements que le mouvement des premières pouvait causer dans la célébration des offices, et, au moyen du tableau pascal et du livret, les choses se passaient aussi régulièrement qu'aujourd'hui.

Ceci rappelé, j'arrive à l'examen de l'*ordo perpetuus* de Vandières. C'est un petit volume, en parchemin d'assez bonne qualité, haut de 17 à 18 centimètres, large de 12 centimètres environ. Je dis *environ*, car l'humidité du mortier, au milieu duquel le manuscrit a séjourné pendant six siècles et demi, l'a considérablement endommagé en bas et à droite, en sorte que beaucoup de fragments de parchemin se sont déjà détachés, et que, sur plusieurs points, il semble prêt à tomber en poussière, sous la moindre pression de la main. Dans son état actuel, il se compose de 35 feuillets; mais il en avait primitivement davantage. En effet, au moment même de la découverte,

1. V. *Sur quelques antiquités de Périgueux*, par l'abbé le Beuf, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, 1re série, t. XXIII, Hist., p. 208-211.

quelques feuillets du commencement se sont égarés, et on voit encore, à l'angle du 35e et dernier, les débris d'un autre feuillet, qui était également couvert d'écriture. L'*ordo* de Vandières était, comme la plupart des manuscrits du moyen âge, composé de cahiers de quatre feuilles (ou quaternions), formant par conséquent 8 feuillets ou 16 pages. Les feuillets actuellement cotés 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17 constituaient un quaternion, lequel devait être le troisième. Le quatrième comprenait les feuillets 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25. Quant à ceux qui sont maintenant cotés 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ils ont formé primitivement deux quaternions, de huit feuillets chacun, et comme il n'en reste que neuf, il s'ensuit que nous en avons perdu sept. Ces sept feuillets égarés doivent être les 1er, 2d, 3e, 6e, 7e et 8e du premier quaternion, et le 8e du second quaternion; car il y a bien certainement des lacunes considérables au commencement, entre les restes de ces deux quaternions, et entre le second et le troisième; et ceci résulte non-seulement de l'absence de nombre de fêtes que l'on célébrait alors; mais encore de ce que l'on ne remarque pas sur certains feuillets les taches que les initiales tracées avec du cinabre auraient faites sur ces feuillets s'ils s'étaient trouvés voisins de ceux qui nous offrent les initiales.

Quoiqu'il en soit, chaque page renferme 24 lignes longues, placées entre des raies nettement tracées à la mine de plomb. L'écriture est une minuscule fort correcte, qui présente tous les caractères de la minuscule employée, en France, pendant la seconde moitié du XIIe siècle, et qui a notamment beaucoup d'analogie avec l'écriture d'un manuscrit de la bibliothèque impériale[1], exécuté avant l'an-

1. Ancien fonds latin, n° 1067, in-4°, vélin.

née 1178, et dont M. N. de Wailly a donné un fragment dans ses *Éléments de Paléographie*[1]. Les initiales ont été peintes avec une encre rouge, composée de cinabre et très-éclatante, et on s'est servi de la même encre pour tracer divers signes destinés à servir de points de repère, et pour appeler l'attention sur certains mots, au moyen d'un trait assez fort. Les abréviations sont innombrables, comme dans les directoires actuels, et il n'est pas toujours facile de les déchiffrer. Elles offrent, du reste, une grande analogie avec celles que l'on emploie encore aujourd'hui dans les livrets dont je viens de parler.

Pour bien faire comprendre ce qui me reste à dire, je dois ajouter que le village de Vandières, qui est dans le département de la Meurthe, arrondissement de Nancy, canton de Pont-à-Mousson, et dans le diocèse de Nancy, était autrefois dans le duché de Lorraine et dans le diocèse de Toul. L'abbesse de Saint-Pierre de Metz y était décimatrie, et l'église paroissiale était et se trouve encore dédiée à saint Géréon, un des martyrs de la légion Thébéenne. Nous devons donc nous attendre à trouver dans l'*ordo* qui fait l'objet de cette note la liturgie de Toul telle qu'elle était au XII^e^ siècle, c'est-à-dire la liturgie romaine, avec adjonction de quelques fêtes particulières au diocèse.

Les directoires actuels sont ordinairement précédés de quelques instructions destinées à guider le clergé dans les difficultés qui peuvent se présenter de temps en temps. La perte des premiers feuillets de notre manuscrit ne permet pas de savoir s'il contenait aussi des instructions préliminaires du même genre. La chose est possible; cependant

1. V. tome II, planche VI, n° 7.

il me semble que les avis dont il s'agit, au lieu d'être accumulés en tête du directoire, sont disséminés dans le corps même du manuscrit; car il y a, en plusieurs endroits, des avertissements sur différents points, par exemple sur les règles à suivre dans la célébration de l'office divin, lorsqu'une fête tombait tel jour et non pas tel autre. Ainsi, on lit dans l'*ordo* de Vandières (f° 1 r°), à l'occasion de la fête de saint Thomas : *Si festum beati Thomae cadat in dominicam*[1], *nihil fiet in sabbato illo, nec in dominica, usque ad secundas vesperas.* Çà et là, on trouve des avis de cette sorte, et souvent fort étendus, pour toutes les échéances possibles d'une même fête[2], chose que l'on néglige dans les directoires actuels, qui ne doivent durer qu'un an. Ailleurs (f°s 8 r° et 28 v°), on rencontre des explications relatives aux quatre temps. Ailleurs encore (f° 21 r°), des observations concernant les fêtes du mois d'août. La couleur des ornements est aussi parfois indiquée, et il ne faut pas s'étonner qu'elle le soit rarement, car les règles sur cette matière sont si claires et si simples, que chacun est en état de les appliquer.

Ce qui reste de l'*ordo* de Vandières commence au quatrième dimanche de l'avent (f° 1 r°). Je ne trouve avant Noël d'autre fête que celle de saint Thomas, apôtre, qui devait se célébrer alors, comme aujourd'hui, le 21 décembre ; et je dis *devait,* car le jour de l'échéance de la fête était marqué sur un des feuillets égarés. Parmi les longues prescriptions relatives à la solennité de Noël, je n'en ai vu qu'une seule qui soit digne de remarque. Elle concerne la messe de l'aurore, et elle porte que, après la

1. Comme en cette année 1862.
2. V. notamment f°s 10 v°, 11 r° et v°, 13 r°, 14 r°, 15 r° et 16 r°.

collecte, on fera mémoire de sainte Anastasie, vierge et martyre (f° 2 r° et v°). Les instructions relatives au jour de noël sont suivies de celles qui se rapportent aux fêtes de saint Étienne, premier martyr, de saint Jean, apôtre, des saints Innocents et de saint Sylvestre, pape (f°s 3, 4 et 5 r°), les 26, 27, 28 et 29 décembre. Mais les observations touchant l'avant-dernière ont en partie disparu, par suite de la destruction du parchemin, et il ne m'a pas été possible de reconnaître ni si on se servait alors, comme maintenant, des ornements violets; ni si on retranchait de l'office le *Te Deum*, le *Gloria in excelsis* et l'*Alleluia*, ainsi que cela était prescrit dans plusieurs églises, et notamment à Metz[1].

Aux nones de janvier (le 5), notre manuscrit indique la vigile de l'épiphanie (f° 7 r°), et cette mention me fournit l'occasion de faire deux remarques.

La première regarde cette vigile elle-même, que l'on continue à faire figurer dans les directoires, bien que le jeûne et l'abstinence, qui caractérisent particulièrement les vigiles, ne soient plus observés depuis longtemps. Plusieurs liturgistes ont cru que c'était seulement vers la fin du xi^e^ siècle que cette dérogation aux usages antiques s'était introduite dans quelques diocèses, et comme notre *ordo* est de la seconde moitié du siècle suivant, il est possible que les usages dont il s'agit fussent encore en vigueur dans le diocèse de Toul, et que la célébration de la fête du *Roi-Boit* y fût une grave irrégularité. Il n'est pas douteux, au reste, qu'elle n'y fût connue depuis longtemps. Les meilleurs critiques veulent, en effet, voir dans cette fête un vestige des saturnales, et on ne peut

1. V. *Histoire de Metz*, par deux bénédictins, t. I, p. 504.

guère admettre, comme d'autres écrivains moins judicieux, ou possédés du désir de justifier une coutume qui leur était chère, qu'elle ait eu pour point de départ une tradition chrétienne. D'après ces écrivains, et nous ne rapporterions pas cette histoire, que l'on prendrait volontiers pour une mauvaise plaisanterie si l'on ne connaissait le caractère grave de ceux qui l'ont propagée, au moment où les Mages entrèrent dans l'étable de Bethléem, le Sauveur recevait la nourriture ordinaire des enfants du même âge, et, à cette vue, les Mages s'écrièrent en chœur : Le Roi boit, le Roi boit!

Ma seconde remarque est relative à la manière de désigner les jours du mois et ceux de la semaine. Pour marquer ceux-là, le rédacteur de l'*ordo* de Vandières s'est servi du calendrier romain, et, au lieu de dire, comme dans les directoires actuels, que telle fête tombe le 20 mai, par exemple, il a noté qu'elle devait se célébrer le 13 avant les calendes de juin. Mais, pour les jours de la semaine, c'est-à-dire pour indiquer le lundi, le mardi, le mercredi, le jeudi, le vendredi et le samedi, il a employé, comme aujourd'hui, les mots *feria secunda*, *feria tertia*, *feria quarta*, *feria quinta*, *feria sexta* et *sabbatum*.

Le mois de janvier est fort incomplet dans notre manuscrit. Le dernier jour qu'il contient est le 18 avant les calendes de février (15 janvier), et ce jour-là, il paraît indiquer la fête d'un martyr, dont le nom a disparu, mais qui doit être saint Marcel, pape et martyr, dont la fête se célèbre maintenant le 16.

Cette fâcheuse lacune, qui existe entre les feuillets actuellement cotés 9 et 10, s'étend jusqu'au 6 avant les calendes de mars (24 février), et l'*ordo* marque à cette date saint Mathias, apôtre (f° 10 r°), que l'on honore encore

le même jour. Le mois de mars est entier et nous offre les fêtes de saint Grégoire, pape (f° 10 r°), le 4 avant les ides de mars (12 mars); de saint Benoît, abbé (f° 10 v°), le 12 avant les calendes d'avril (21 mars), et l'annonciation (f° 11 r°), le 8 avant les mêmes calendes (25 mars). Au mois d'avril, on trouve saint Tiburce et saint Valérien (f° 12 r°), le 18 avant les calendes de mai (14 avril); saint Léon, pape et évêque de Toul (f° 12 v°), le 13 avant les mêmes calendes (19 avril), et saint Gérard, évêque de Toul (f° 13), le 9 avant ces calendes, c'est-à-dire le 23 avril, tandis que maintenant sa fête se célèbre le 24, probablement à cause de celle de saint Georges, qui tombe le 23, mais que l'on ne faisait pas autrefois. Ce qui m'étonne cependant, c'est que l'*ordo* de Vandières fixe (f° 13 r°) au 8 avant les calendes de mai, ou au 24 avril, la fête de saint Marc, que l'on célèbre toujours le 25; et un pareil dérangement me ferait presque penser que le rédacteur de notre manuscrit a commis ici quelqu'erreur, car les fêtes de saint Gérard et de saint Marc tombaient déjà le 24 et le 25 avril dans la seconde moitié du XII^e^ siècle. J'ajoute que l'*ordo* marque au jour de la Saint-Marc la *letania magna* que l'on chante encore maintenant.

La dernière fête d'avril est celle de saint Vitalis, martyr (f° 14 r°), le 4 avant les calendes (28 avril). Le mois de mai nous offre saint Philippe et saint Jacques, apôtres (f° 14 r°), le jour des calendes (1^er^ mai); l'invention de la sainte croix (f° 14 r°), le 5 avant les nones (3 mai); saint Jean *ante portam Latinam* (f° 15 v°), la veille des nones (6 mai); la translation de saint Nicolas, évêque de Myre (f° 15 v°), le 7 avant les ides (9 mai); saint Gordien, évêque (f° 15 r°), le 6 avant les ides (10 mai); saint Gengoult, martyr (f° 15 v°), le 5 avant les ides (11 mai); les

saints Nérée, Achillée et Pancrace, martyrs (f° 16 r°), le jour des ides (15 mai); la fête de saint Didier ou Desiderius, métropolitain de Vienne et martyr (f° 16 r°), le 10 avant les calendes de juin (23 mai), fête qui ne figure pas dans le rit romain, et qui même ne se trouvait plus dans la liturgie touloise depuis l'épiscopat de M. Bégon. Vient enfin saint Urbain, pape et martyr (f° 16 r°), le 9 avant les calendes de juin (24 mai).

Les fêtes de juin ne sont pas moins nombreuses. On rencontre successivement celles de saint Nicomède, martyr (f° 16 r°), le jour des calendes (1er juin); des saints Marcellin et Pierre, martyrs (f° 16 r°), le 4 avant les nones (2 juin); des saints Primus et Félicien, martyrs (f° 16 v°), le 5 avant les ides (9 juin); de saint Barnabé[1], apôtre (f° 16 v°), le 3 avant les ides (11 juin); des saints Basilide, Cyrinus et Nabor, martyrs (f° 16 v°), la veille des ides (12 juin); la translation de saint Mansuy, évêque de Toul (f° 16 v°), le 18 avant les calendes de juillet (14 juin); saint Vit, martyr (f° 16 v°), le 17 (15 juin); saint Marc et saint Marcellianus, martyrs (f° 16 v°), le 15 (17 juin); saint Gervais et saint Protais, martyrs (f° 17 r°), le 13 (19 juin); le 9 (23 juin), la vigile de saint Jean-Baptiste (f° 17 r°); la nativité de ce saint, le 24 (f° 17 r°); saint Jean et saint Paul, martyrs, bien différents des apôtres, et dont le culte était autrefois très-célèbre (f° 17 r°), le 6 avant les calendes (26 juin); le 4 avant les mêmes calendes (28 juin), la fête de saint Léon-le-Grand, pape (f° 18 r°), fête qui, au XVIe siècle, a été, je ne sais pourquoi, reportée au 11 avril et remplacée par celle de saint Léon II, pape

1. L'*ordo* marque ici que l'office est le même que celui de saint Timothée, dont la fête se célèbre le 24 janvier.

et martyr. Le même jour est marquée la vigile de la fête de saint Pierre et de saint Paul (f° 18 r°); enfin, le 3 avant les calendes et la veille des calendes (29 et 30 juin), on faisait, comme aujourd'hui, la fête des deux apôtres et la mémoire de saint Paul (f°s 18 r° et v°).

Les fêtes de juillet sont les suivantes : le 6 avant les nones (2 juillet), saint Processus et saint Martinien, martyrs (f° 18 v°); le 4 avant les nones (4 juillet), la translation de saint Martin (f° 19 r°), qui ne figure pas dans le rit romain; le 6 avant les ides (10 juillet), les sept frères martyrs (f° 19 v°); le jour des ides (15 juillet), la division des apôtres (f° 19 v°), que l'on ne célèbre plus; le 11 avant les calendes d'août (22 juillet), sainte Marie-Magdeleine (f° 20 r°); le 10[1] avant les mêmes calendes (23 juillet), saint Apollinaire, évêque et martyr (f° 20 r°); le 8 avant les mêmes calendes (25 juillet), saint Jacques, apôtre, et saint Christophe, martyr (f° 20 v°). L'*ordo* ajoute immédiatement après le nom de saint Christophe : *cujus baculus frondit et floruit, et idcirco nova poma post communionem perceptam benedicenda sunt.* Le même jour, on faisait mémoire de sainte Glossinde, fondatrice de l'abbaye qui porta longtemps son nom. Enfin, on voit encore, le 5 avant les calendes d'août (28 juillet), les saints Félix, Simplicius, Faustin et sainte Béatrix, martyrs (f° 20 v°); le 3 avant les calendes (30 juillet), les saints Abdon et Sennès, martyrs (f° 21 r°), et la veille des calendes (31 juillet), saint Germain, évêque d'Auxerre (f° 21 r°).

L'*ordo* mentionne au mois d'août : le jour des calendes

1. L'*ordo* porte : *Tertio kl. aug.;* mais c'est une erreur facile à corriger; car on lit un peu plus bas : *Octavo kl. aug.*, et le 3 ne pouvait venir avant le 8.

(1er), saint Pierre-ès-liens (f° 21 r°), et mémoire des Machabées ; le 4 avant les nones (2 août), saint Étienne, pape et martyr (f° 21 v°) ; le 3 avant les mêmes nones (3 août), l'invention du corps de saint Étienne, diacre et premier martyr (f° 21 v°) ; le 8 avant les ides (6 août), les saints Sixte, pape et martyr, Felicissimus et Agapet, martyrs (f° 22 v°) ; le 7 avant les mêmes ides (7 août), la transfiguration (f° 22 v°), fête que l'on célébrait seulement dans quelques églises, et qui n'était pas encore invariablement fixée au 6 août, comme elle l'a été depuis qu'on l'a reçue dans toute l'Eglise. Le 6 avant les ides (8 août), saint Cyriaque et ses compagnons (f° 22 v°) ; le 5 et le 4 avant les mêmes ides (9 et 10 août), saint Romain et saint Laurent, martyrs (f° 23 r°) ; le 3 (11 août), saint Tiburce, martyr (f° 23 r°), au nom duquel est joint maintenant celui de sainte Susanne, martyre, dont je n'ai pu découvrir aucune trace dans l'*ordo*, qui, à la vérité, est ici dans un état déplorable ; le jour des ides (13 août), saint Hippolyte et ses compagnons, martyrs (f° 23 v°) ; le 19 avant les calendes de septembre (14 août) ; saint Eusèbe, confesseur (f° 23 v°). Le même jour, on faisait la vigile de l'assomption, et je remarquerai que l'on chantait, à complies, une antienne commençant par les mots : *Ave, ô theotecos* (f° 23 v°), qui n'existe plus dans la liturgie romaine. J'ajoute que l'assomption avait une octave (f° 24 v°) ; ce qui prouve que, sans être célébrée avec la même solennité qu'aujourd'hui, cette fête jouissait déjà d'une certaine importance. Viennent ensuite les fêtes de saint Agapitus, martyr (f° 24 v°), le 15 avant les calendes de septembre (18 août) ; des saints Timothée et Symphorien, martyrs (f° 24 v°), le 12 avant les mêmes calendes (21 août) ; des saints Rufus, martyr, et Augustin, évêque (f° 25 r°), le 6 et le 5 avant les calendes, c'est-à-

dire les 27 et 28 août. Le 4 (29 août), on célébrait la décollation de saint Jean-Baptiste (f° 25 r°), et le lendemain (30 août), la fête des saints Félix et Adauctus, martyrs. Il semble que le même jour (f° 25 r°) on faisait mémoire de saint Eloy, évêque, dont la fête tombe le 1er septembre; mais le parchemin est en si mauvais état, que je n'ose rien affirmer.

Dans le mois de septembre, on trouve, le 3 avant les nones (3 septembre), la fête de saint Mansuy, évêque de Toul (f° 26 r°), et, à en juger par les prescriptions de l'*ordo*, il ne paraît pas qu'on la célébrât avec une grande solennité; le 6 avant les ides (8 septembre), la nativité de la Sainte Vierge (f° 26 r°); le 5 avant les ides (9 septembre), saint Gorgon, martyr (f° 27 r°); le 3 (11 septembre), saint Protus et saint Hyacinthe, martyrs, et saint Bodon-Leudin, évêque de Toul (f° 27 r°). Le 13, on faisait la vigile de la solennité de l'exaltation de la sainte croix, et le 14 (le 18 avant les calendes d'octobre), cette fête elle-même (f° 27 r°), qui avait alors bien plus d'éclat que maintenant. Le 17 avant les calendes d'octobre (15 septembre), on fêtait saint Epvre, évêque de Toul (f° 27 v°); le 16 avant les mêmes calendes (16 septembre), sainte Euphémie, vierge, sainte Lucie et saint Geminianus, martyrs (f° 28 r°), et le lendemain, saint Goëric, évêque de Metz (f° 28 r°). Le 14 avant les calendes (18 septembre), vigile de saint Matthieu, apôtre (f° 28 r°), dont la fête se célébrait alors le 19; le 10 (22 septembre), saint Maurice et ses compagnons, martyrs (f° 29 r°); le 3 (29 septembre), saint Michel, archange (f° 29 v°), dont l'*ordo* rappelle la célèbre apparition sur le mont Gargano; et la veille des calendes (30 septembre), saint Jérôme, prêtre (f° 29 v°).

Les fêtes d'octobre sont les suivantes : le jour des ca-

lendes (1er octobre), saint Remi, évêque (f° 30 r°); le 6 avant les nones (2 octobre), saint Léger, évêque d'Autun et martyr (f° 30 r°); le jour des nones (7 octobre), saint Marc et ses compagnons, martyrs (f° 30 v°); le 7 avant les ides (9 octobre), saint Denys et ses compagnons, martyrs (f° 30 v°); le 15 avant les calendes de novembre (18 octobre), saint Luc, évangéliste (f° 31 r°); le 12 avant les mêmes calendes (21 octobre), la translation de saint Gérard, évêque de Toul (f° 31 r°), que l'on ne célèbre plus aujourd'hui[1]; le 6 (27 octobre), saint Euchaire, martyr, lequel n'est pas qualifié évêque, circonstance à noter, et qui semble prouver qu'au XIIe siècle on ne regardait pas encore ce vénérable personnage comme évêque de Grand et prédécesseur de saint Mansuy (f° 31 v°); le 5 (28 novembre), saint Simon et saint Jude, apôtres (f° 31 v°), et la veille des calendes (31 octobre), la vigile de la Toussaint (f° 32 r°).

Les fêtes de novembre commencent par la Toussaint (f° 32 r° et v° et 33 r°); puis viennent les quatre couronnés (f° 33 v°), le 6 avant les ides (8 novembre); saint Théodore, martyr (f° 33 v°), le 5 (9 novembre); saint Martin, évêque (f° 33 v°), le 3 avant les mêmes ides (11 novembre); saint Honorius et saint Severinus (f°s 33 v° et 34 r°), le 12 novembre, sans que j'en puisse retrouver aucune trace dans la liturgie actuelle; saint Brice (*Brictius*), évêque (f° 34 r°), le jour des ides (13 novembre); sainte Cécile, vierge (f° 34 r°), le 10 avant les calendes de décembre (22 novembre), et saint Clément, pape et martyr (f° 34 v°), le 9 avant les calendes (23 novembre). Autant que la destruction presque complète des dernières lignes

1. Cette fête avait été conservée dans la liturgie de M. Bégon; elle n'a disparu que postérieurement au Concordat.

de ce feuillet me permet d'en juger, on faisait la fête de saint Chrysogone martyr le 24 novembre (f^os 34 v° et 35 r°), comme aujourd'hui; enfin, l'*ordo* marque sainte Catherine, vierge (f° 35 r°), au 7 avant les calendes de décembre (25 novembre); saint Saturnin (f° 35 r°), au 3 (29 novembre), et saint André, apôtre (f° 35 v°), à la veille des calendes (30 novembre).

De cette nomenclature, que le lecteur a dû trouver bien longue, je tire les conclusions suivantes :

1° La liturgie du diocèse de Toul, pendant la seconde moitié du XII^e siècle, n'était autre que la liturgie romaine, avec adjonction des fêtes propres au diocèse; en sorte que l'on a dépensé bien du temps et bien de l'argent pour revenir précisément au point d'où l'on était parti.

2° Les fêtes propres au diocèse étaient assez peu nombreuses, eu égard à celles qui figuraient dans la liturgie touloise ou nancéïenne, récemment supprimée; car on ne rencontre pas dans l'*ordo* de Vandières saint Gibrien (7 mai), saint Maximien évêque (29 mai), saint Dié (25 juin), saint Auspice (8 juillet), saint Hidulf (12 juillet), sainte Aprône (15 juillet), saint Arnoul (17 juillet), saint Gauzelin (31 août), les saints évêques de Toul (8 septembre), saint Amé (13 septembre), saint Lambert (17 septembre), sainte Salaberge (24 septembre), sainte Libaire (8 octobre), saint Elophe (16 octobre) et saint Amon (23 octobre). Je ne parle ni de saint Védast et de saint Gondelbert (6 et 21 février), parce que la partie de l'*ordo* où ils auraient pu se trouver a complétement disparu; ni de quelques autres saints que diverses circonstances ont fait introduire plus tard dans le calendrier toulois. Au reste, l'absence de plusieurs des saints que j'ai désignés plus haut n'a rien qui

doive nous surprendre; car leur culte était primitivement renfermé dans les monastères qui les avaient canonisés, et ne s'est étendu que progressivement et lentement aux églises voisines. C'est ainsi que saint Sigisbert, roi d'Austrasie, ne fut honoré, pendant bien des siècles, que dans l'abbaye de Saint-Martin-lès-Metz, dont il était fondateur. C'est ainsi que le bienheureux Jean de Vandières n'était vénéré que dans l'abbaye de Gorze, où il remplit les fonctions d'abbé, et n'avait pas même une mémoire dans l'église du lieu de sa naissance. C'est ainsi que le culte de saint Gauzelin, de saint Dié, de saint Gondelbert, de saint Amé et de saint Hidulf fut longtemps inconnu hors des monastères de Bouxières-aux-Dames, de Saint-Dié, de Senones, de Remiremont et de Moyenmoutier.

3° Il y avait bien peu de fêtes au XII^e^ siècle en comparaison de celles que l'on célèbre aujourd'hui, où il reste un si petit nombre de jours libres.

4° La-plupart des saints que l'on fêtait alors étaient des martyrs des premiers siècles; peu ont disparu de la liturgie actuelle, mais beaucoup ont été reportés à d'autres jours ou ont fait place à des saints modernes, en ne conservant qu'une simple mémoire.

5° L'*ordo* mentionne en leur temps les solennités proprement dites, telles que noël, la circoncision, l'épiphanie, etc. Il rappelle aussi les rogations; mais il passe sous silence (et la chose n'a rien d'étonnant) la trinité, que l'on ne célébrait encore que dans certaines églises, et la fête-Dieu, qui fut établie seulement au XIII^e^ siècle.

6° A ces marques d'antiquité, on en peut joindre une autre, qui fixe à la seconde moitié du XII^e^ siècle la rédaction de l'*ordo* de Vandières. Je veux parler de l'absence de la fête de saint Bernard. Ce grand homme fut canonisé

en 1174 par le pape Alexandre III, et son culte se répandit immédiatement dans toute l'Europe ; en sorte que le silence de notre manuscrit démontre qu'il a été exécuté soit avant l'année 1174, soit peu de temps après ; car on a bien certainement accueilli avec empressement la fête de saint Bernard dans une contrée qui fut plus d'une fois le théâtre de son zèle apostolique.

NOTE SUR UNE

TROUVAILLE DE MONNAIES

FAITE

PRÈS DE DIEULOUARD,

PAR M. MONNIER.

En labourant un champ provenant d'un bois assez récemment défriché et situé au nord de Dieulouard, la charrue a mis à découvert, dans les premiers jours de septembre 1861, un vase en terre commune, qu'elle brisa, et qui contenait environ 200 pièces de monnaies. Ces pièces, ramassées par différents ouvriers, ont été, à peu près toutes, recueillies par M. Laurent, le directeur du Musée d'Epinal, ou par moi. Cette trouvaille se composait de 130 pièces environ au type dégénéré de Henri-l'Oiseleur, frappées à Verdun, mais à légende illisible et à titre assez bas; et de 70 pièces de monnaies ducales ou épiscopales, en argent fin. La très-grande majorité de ces pièces provient des évêques de Metz et de Verdun; cinq ou six seulement des évêques de Toul; une de l'archevêché de Trèves; quelques-unes sortent des ateliers de Sarrebourg, Epinal,

Remiremont; un petit nombre est trop fruste pour pouvoir être déterminé avec quelque exactitude; enfin une est ducale sûrement, deux le sont peut-être. La trouvaille se décompose donc ainsi :

Pièces de Verdun, au type de Henri.....	130
Épiscopales de Verdun.....	22
— de Metz.....	28
— de Toul.....	6
Pièces d'Épinal.....	6
— de Sarrebourg.....	2
— de Trèves.....	1
— ducales.....	4

Frustes, pour mémoire.

Si l'on cherche à se rendre compte de l'époque à laquelle ces pièces ont été émises, on trouve les noms et les dates qui suivent :

Simon Ier, duc de Lorraine.....	1115–1139
Henri et Albéron, évêques de Verdun.....	1116–1140
Adalbéron IV et Étienne, évêques de Metz.	1105–1156
Henri de Lorraine, évêque de Toul.....	1127–1168
Brunon, archevêque de Trèves.....	1101–1120

Ces pièces ont donc été émises dans la première moitié du XIIe siècle, et on pourrait rapporter leur enfouissement à la guerre qui eut lieu entre Simon Ier et l'archevêque de Trèves, guerre pendant laquelle eut lieu le siége de Frouard et la bataille qui se livra près de cette ville, à quelques lieues de Dieulouard seulement, en 1136.

EXAMEN DES DIFFÉRENTES PIÈCES DE LA TROUVAILLE.

Un fait qui frappe à première vue est la rareté des oboles. Sur quarante-cinq pièces épiscopales que je possède, six au plus peuvent être considérées comme des divisions du denier. Le denier, cependant, et même l'obole, étaient des monnaies beaucoup trop fortes pour les usages journaliers. L'obole représente à peu près notre pièce de 20 centimes, par son volume et son poids; mais l'obole du XII^e^ siècle avait une puissance quatre ou cinq fois plus grande que notre pièce de 20 centimes, qui, cependant, serait trop forte aujourd'hui pour les achats de peu de valeur. Il est donc permis de supposer qu'il existait une monnaie courante plus faible, trop peu estimée pour mériter d'être enfouie, et que cette monnaie était ces petits bronzes, ce menu billon romain qui avait encore cours. Ces monnaies romaines, qui faisaient la plus grande partie de la circulation sous les Mérovingiens, n'ont jamais été officiellement démonétisées; elles sont restées dans la circulation jusqu'à nos jours, et durent former le billon courant, jusqu'à ce que, usées ou détruites par l'usage, elles furent peu à peu remplacées par les monnaies faibles et de bas aloi, telles que sont, pour nos contrées par exemple, les menues pièces des ducs Jean, Charles II, etc., et les bugnes, les angevines de la cité de Metz. Mais on sait que les petits bronzes émis dans les derniers temps de la puissance romaine dans les Gaules étaient excessivement abondants, et on se rend facilement compte de l'impossibilité absolue où se serait trouvé tout gouvernement de déclarer hors de circulation la monnaie la plus nombreuse, la plus usuelle, la plus indispensable. Les Mérovingiens se con-

tentèrent de fabriquer la monnaie d'or, destinée aux grandes transactions, et à fixer les rapports financiers des populations avec l'Etat. Charlemagne substitua à l'étalon d'or le denier d'argent fin, pesant en moyenne 1,20 grammes et d'une assez grande valeur pour l'époque; mais, ni lui, ni ses successeurs ne pouvaient songer à détruire la monnaie de cuivre, dont la grande abondance rendit de nouvelles émissions inutiles pendant fort longtemps au moins.

Un second fait à remarquer, est la présence des deniers au type dégénéré de Henri-l'Oiseleur, et frappés à Verdun. Ce fait prouve que ces pièces n'ont pas cessé d'entrer dans la circulatien depuis 925 jusqu'au eommencement du XII^e^ siècle. Notre trouvaille confirme ce que j'en avais avancé dans mon Mémoire sur les ducs bénéficiaires[1], à savoir que ces monnaies étaient émises par les ducs d'abord, et, après la séparation du Barrois d'avec la Haute-Lorraine, par les comtes de Bar. C'est l'évêque Albéron ou Adalbéron qui, vers 1132, fit cesser ce monnayage.

Les comtes de Bar se prétendaient *Voués* de Verdun, et, à ce titre, usaient du droit de monnayage, et en usaient, comme les faits le montrent, simultanément avec les évêques. Cette prétention à la *vouerie* ou au comté de Verdun, l'usage des droits que ce titre emportait, avaient donné lieu à plus d'une difficulté entre les comtes et les évêques. Vers 1120, le comte Renaud avait introduit de vive force l'évêque Henri dans la ville de Verdun, et bâti ou reconstruit une tour connue sous le nom de *Tour du Voué*. C'est de cette tour que, très-probablement, partaient les deniers de bas alois dont nous nous occupons. On lit dans Dom Calmet (t. II, col. 113) que l'évêque Albéron s'empara par

1. Inséré.

surprise de cette tour, et la fit raser, et que « les évêques » ses prédécesseurs faisaient fabriquer dans leur ville une » monnaie à leur coin, qui avait cours dans tout leur » diocèse. Les malheurs des temps ou l'avarice des officiers » des évêques avaient apporté une grande altération dans le » métal qu'on y employait, ce qui était cause que les » étrangers ne voulaient pas recevoir la monnaie de Ver- » dun. Le peuple fit sur cela des remontrances au prélat, » et lui fit entendre le préjudice que ce mauvais alliage » apportait à son commerce. Adalbéron, sans consulter » son intérêt, fit porter toute cette mauvaise monnaie au » billon, défendit qu'on en frappât davantage, etc. »

Sans nous arrêter au mot billon, d'où il semblerait résulter qu'outre les deniers, les évêques émettaient du billon, nous remarquons qu'Albéron fit fondre toutes les *mauvaises monnaies* et en défendit la fabrication ultérieure. Il le pouvait, étant maître absolu dans Verdun, et assez puissant pour remettre, peu de temps après, l'administration du comté à quatre notables bourgeois (Dom Calmet, t. II., col. 119).

Mais s'il fit fondre les mauvaises monnaies cela veut-il dire que ce fut bien celles au nom de ses prédécesseurs? Je pense qu'ici il y a une erreur dans le récit du savant abbé de Senones. Une trouvaille assez récente nous a fait connaître, en effet, les monnaies de Thierry et de Richer. Celle de Dieulouard nous donne les deniers de Henri et d'Albéron. Or, nous pouvons affirmer que la monnaie de ces derniers, comme celle d'ailleurs, de Thierry et de Richer, est d'un métal fin et d'un bon poids, qu'elles sont pour le moins égales à celle des évêques de Toul et de Metz, et qu'ici Dom Calmet donne un peu cours à son imagination. Laurent de Liége, qu'il cite, dit simplement,

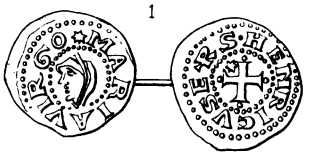

1

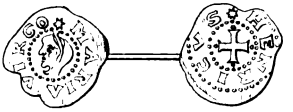

2.

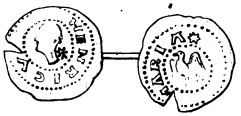

3.

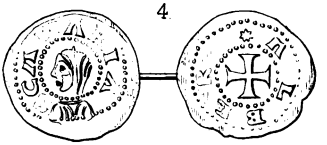

4.

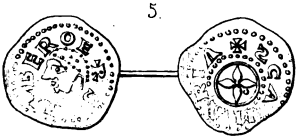

5.

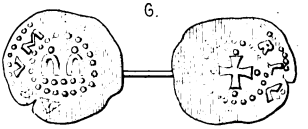

6.

7

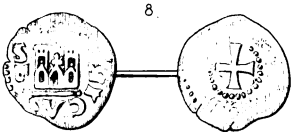

8.

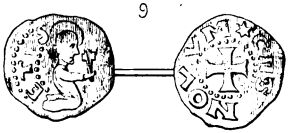

9

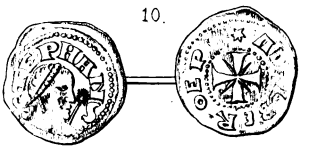

10.

en effet, « *per quindecim annos quibus præsul sedet plebi-* » *culæ suæ ita pepercerit, ut percussuram propri ; nu-* » *mismatis, depravatam, mox post primum annum depo-* » *suerit ;* » ce qui signifie seulement qu'il fit cesser le monnayage dépravé, l'émission de la monnaie de bas aloi à son nom. Les plaintes contre les monnaies verdunoises ne peuvent donc s'appliquer qu'aux monnaies du Voué ou aux mauvaises monnaies qu'à leur exemple, les évêques avaient parfois fait fabriquer à leur profit.

Quelle que soit l'interprétation que l'on donne au texte de Dom Calmet, l'année 1132 paraît l'époque finale des deniers au type de Henri-l'Oiseleur. Ils avaient duré pendant deux siècles.

Examinons maintenant, en détail, les différentes monnaies de la trouvaille.

En premier lieu se présentent, comme nous l'avons dit, les deniers au type de Henri-l'Oiseleur. Les légendes du droit, qui étaient à l'origine *Henricus* et *Virduni*, sont remplacées par des sortes d'I ou de barres verticales entremêlées de points. Au champ de l'avers on lit : CIX en grandes lettres, au lieu de REX. Dans nos pièces, le C est même en grande partie couché sur les deux autres lettres. J'ai publié, il y a peu de temps, dans ma Notice sur les monnaies des ducs bénéficiaires, le dessin de cette monnaie, d'ailleurs assez commune.

Les autres monnaies sont :

I. *Évêques de Verdun.*

N° 2. HENRICVS EPS. Le P barré en signe d'abréviation. Au champ, une croix.

R. MARIA VIRGO. Tête voilée, de profil à gauche. Poids : 0,81 (sur une moyenne de cinq pièces), argent fin. *Pl.* I, *fi.* 1.

J'ai trouvé cinq variétés de ce denier :

1° Au droit des points à l'extrémité des branches de la croix :

A. Rien dans les cantons.

B. Un point dans le deuxième canton.

C. Une étoile dans le premier canton.

D. Un point dans les premier et quatrième, une étoile dans les deuxième et troisième cantons.

2° Pas de point à l'extrémité des branches de la croix, rien dans les cantons.

N° 3. Mêmes types et légendes; poids : 0,40, argent fin; obole. *Pl.* I, *fi.* 2.

Deux variétés, l'une avec des points à l'extrémité des branches de la croix, l'autre sans ces points.

N° 4. HEN...V... Tête à gauche avec étoile derrière la tête.

R. VIRGO MARIA. Entre grenetis, au champ, une colombe; poids : 0,40; argent fin. Cette pièce, si remarquable par son type, est d'un bon travail; malheureusement sa légende est un peu fruste. *Pl.* I, *fi.* 3.

N° 5. ALB. R. Croix pattée.

R. SCA MARIA. Buste de la Vierge voilée, à gauche, coupant la légende, de sorte que la tête seule est dans le grenetis intérieur, lequel forme une sorte d'auréole; poids : 0,85, argent fin. *Pl.* 1, *fi.* 4.

N° 6. ALBERO EPC (le P barré). Tête à gauche.

R. SCAMARIA. Croix à branches amincies au sommet, un point au centre et dans le quatrième canton; poids : 0,57; obole. *Pl.* I, *fi.* 5. Les monnaies de Henri et d'Albéron étaient absolument inconnues.

N° 7. Obole certainement virdunoise, fruste; au droit, on ne peut lire que RCV[1]. Au champ, une croix avec un point à l'extrémité de chaque branche.

R. .....ACVM (*sampiniacum?*). Au champ deux petites tours arrondies au sommet, surmontées d'un point et avec une ligne de points à leur base; poids : 0,55; obole. *Pl.* I, *fi.* 6.

II. *Évêques de Toul.*

Les monnaies de Toul étaient peu nombreuses ; je n'en pourrais signaler que huit exemplaires en tout, et appartenant à trois types. Ce fait est assez remarquable, puisque Dieulouard est beaucoup plus rapproché de Toul que de Verdun et de Metz. Voici la description des trois deniers dont je parle :

N° 8. HENRICVS EPS (le P barré). Au champ, croix à branches légèrement vairées

R. VRBS TVLLVM : bâtiment à trois portiques et à deux étages. C'est évidemment la variété dessinée par M. Robert (*Toul*, pl. II, fig. 6). *Pl.* I, *fi.* 7.

N° 9. . . . RICVS. PS. Légende renversée. Bâtiment comme dans le précédent numéro.

R. Légende illisible. Au champ, une croix; poids : 0,45; obole altérée par le frai. *Pl.* I, *fi.* 8.

N° 10. NOVVM CAST (l'S et le T liés). Entre grenetis, au champ, croix pattée.

R. .ET. V (*Petrus*). Saint Pierre à genoux tenant deux clefs; poids 0,55 et 0,50. *Pl.* I, *fi.* 9.

1. Peut-être RIV, en supposant un I mal fait et coudé. La pièce serait de Richer dans ce cas; RIV fin de Richerius.

Quel est ce *Novum castrum* que nous voyons apparaître sur notre monnaie ? On a trouvé ce nom d'atelier sur des pièces qui ont été attribuées à Pierre de Brixey, évêque de Toul, et on a pensé qu'il s'agissait de Liverdun, nouvellement rebâti par l'évêque ; mais ici il ne peut être question de Liverdun.

Pour moi, je serais assez tenté d'admettre l'explication plus simple, qu'il s'agit de Neufchâteau, dont le nom est inscrit sur notre monnaie; qu'elle y fut émise pour les besoins d'une cité considérable pour l'époque, ayant un commerce florissant, et se regardant comme fort peu dépendante de l'autorité des ducs de Lorraine. La figure de l'apôtre Pierre et son nom à l'avers, me paraissent expliqués par la suzeraineté spirituelle de l'évêque du Toulois, qui se regardait comme placé sous la protection de cet apôtre, et par le fait que les deux paroisses et prieurés de Neufchâteau appartenaient à l'abbaye de Saint-Mansuy, qui était, dit Dom Calmet (1119), « en réputation d'avoir » de très précieuses et très certaines reliques de l'apôtre » saint Pierre. »

Quoi qu'il en soit, les pièces attribuées à Pierre de Brixey, pour Liverdun, et portant, comme notre denier, *Petrus* et *Novicastri*, me paraissent, sans aucun doute, sortir du même atelier que le denier avec *Novum Castr.* La légende *Petrus* autour du buste de saint Pierre, portant deux clefs, ne peut s'appliquer à l'évêque Pierre auquel appartiennent les deniers portant *Petrus* autour d'un château et au R. *Libdun* et un poisson.

III. *Évêques de Metz.*

Les pièces des évêques de Metz étaient de beaucoup les plus nombreuses. Les pièces d'Étienne, entr'autres, que je mentionne sous le numéro 17, formaient presque le cin-

quième du trésor. Les autres pièces messines sont des types variés de l'évêque Étienne ou de son prédécesseur, Adalbéron IV. Il ne s'en trouvait aucune des évêques Poppon, Barchard et Hériman; d'où il ressort que toutes les pièces marquées du nom d'Adalbéron, sont du seul Adalbéron IV. Il ne s'est pas trouvé non plus de pièces au nom de Théodger; ce qui confirme l'opinion émise par M de Saulcy, que cet évêque, qui n'est jamais entré à Metz, n'a pas frappé de monnaie. Voici les deniers messins de notre trouvaille :

N° 11. AD. LBERO EP. Croix à branches évasées recouverte par une plus petite attenant avec la première.

R. S. STEPHANS. Tête à droite. Par devant une barre verticale surmontée d'une sorte d'étoile (probablement on a voulu dessiner un cierge allumé). C'est, à quelques légères différences près, le n° 35, de Saulcy. Supp. Poids : 0,80, arg. *Pl.* I, *fi.* 10.

N° 12. ..... Croix cantonnée d'étoiles.

R. S. STEPHANUS. Tête avec bandeau à droite, au droit, la pièce (bien conservée d'ailleurs) a sauté sous le marteau. La légende est illisible. Mais je la regarde comme absolument identique à celle dessinée dans Saulcy, Supp., n° 38. Il devait se trouver sur notre pièce. *Albero epc.*

N° 13. ADALBERO EPC en légende circulaire; dans le champ : METTIS en légende cruciforme.

R. S. STEPANVS. Buste à droite. Saulcy, Supp., n° 37.

Ces trois numéros sont évidemment d'Adalbéron. Les trois suivants peuvent laisser quelques doutes :

N° 14. S. STEPHANVS. Tête à droite avec main au-devant.

R. REMVLIGIS. Croix avec étoile dans le quatrième canton. Poids : 0,80, argent. *Pl.* II, *fi.* 11.

Le caractère de la tête est tout à fait celui des pièces d'Adalbéron. Je ne peux mieux la comparer qu'à la tête du n° 39, Saulcy, Supp. Cependant le nom de l'évêque ne s'y trouve pas, et le doute est possible, d'autant que nous lisons dans D. Calmet qu'Étienne ne fut pas d'abord reçu à Metz. « Il se trouva extrêmement dérangé, » dit-il, en parlant du commencement de son épiscopat, « il ne lui » restait que la terre de Rumilly qui ne fut pas occupée » par des étrangers (t. II, col. 73). »

Cette circonstance pourrait expliquer plausiblement l'existence de l'atelier monétaire de Rumilly, et serait peut-être un motif pour rapporter à Étienne notre pièce, et par conséquent les n^os^ 43, 44 et 46, Saulcy, Supp. Le savant auteur du travail sur les monnaies des évêques de Metz, fait remarquer que l'existence de l'atelier de Rumilly, de même que celui du numéro suivant, ne s'explique que par des circonstances pressantes. La phrase de D. Calmet nous donne sans doute cette explication.

N° 15. S. STEPHANVS. Tête à droite.

R. SOCCHEIS. Croix avec une étoile dans chaque canton. Poids : 0,78, arg. *Pl.* II, *fi.* 12.

Cette pièce est évidemment le denier de l'obole dessinée et décrite par M. de Saulcy, Supp., p. 25 et fig. 45.

Mon exemplaire ne laisse sur la lecture qu'un seul doute : la première lettre est-elle un D ou la boucle d'un S ? M.

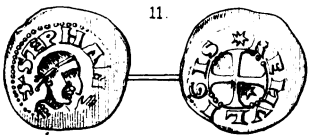
11.

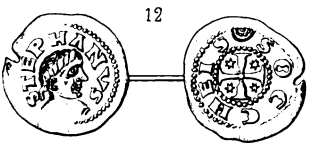
12

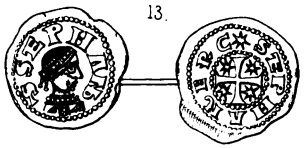
13.

14

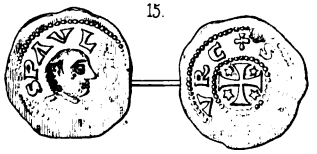
15.

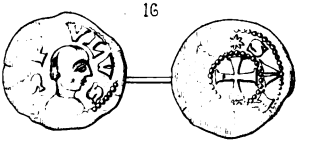
16

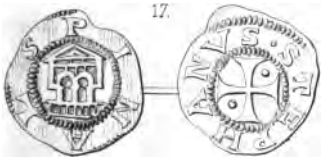
17.

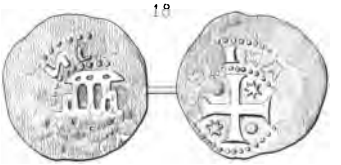
18

19.

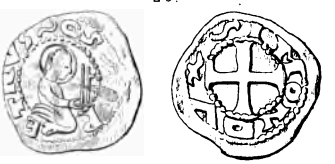
20.

de Saulcy avait vu sur le sien un S; je me range très-facilement à son avis. Mais quelle est la localité où « des » circonstances pressantes » purent faire établir une fabrication monétaire? A défaut d'autres renseignements, nous recourons encore à D. Calmet. « Etienne, nous dit-il, fut » obligé (de 1220 à 1222) de demeurer dans quelques-» unes de ses terres, hors de Metz, et de faire les ordres » pour la première fois dans une chapelle située sur le » mont Saint-Quentin. » Or, vers la base occidentale de ce mont, se trouve le village de Scy, important et renommé pour ses vins. C'est près de là, si ce n'est là même, que l'évêque faisait sa demeure temporaire, comme à Remilly. J'incline donc à penser que nous avons ici un des noms anciens de Scy. En tout cas, j'admets la pièce comme étant des premières années d'Étienne; la ressemblance du type avec les pièces d'Adalbéron n'étant preuve que de l'emploi des mêmes ouvriers.

N° 16. ..... (Légende trop mal venue pour être lisible). Au champ, une croix.

R. S. STEPHANVS. Tête avec bandeau de perles à droite. Poids : 0,79, argent.

Il n'y a de bien marqué à la légende du droit qu'un S. Il ne pouvait guère s'y trouver que STEPHANUS ou RUMELINGIS. Mais c'est une supposition. Le caractère de la tête, le bandeau de perles que nous allons retrouver sur les pièces d'Étienne, me fait rapporter notre denier à ce prélat.

N° 17. S. STEPHANS. Tête avec bandeau de perles à droite.

R. METENSIS. Croix.

Sous ce numéro, je renferme plusieurs variétés décrites et dessinées pour la plupart dans l'ouvrage de M. de Saulcy, *Év. de Metz,* fig. 24, 25, 27. et dans le Supp., fig. 85, 86, 87, 88. J'aurais pu ajouter quelques variétés à celles déjà décrites; je me contente de dire que ces pièces étaient très-nombreuses. Je les considère comme frappées au moment où l'évêque reprit possession de Metz, pour satisfaire aux premiers besoins et en conservant encore le type, légèrement modifié, d'Adalbéron, son prédécesseur.

N° 18. Mêmes types et légendes, mais au revers : MARSAL. Saulcy, Metz, n° 26. Quatre exemplaires.

Ces dernières pièces, peu nombreuses, sont de la même époque que les précédentes, et d'un travail très-défectueux.

N° 19. STEPHANS EPC (le P barré). Croix cantonnée d'étoiles.

R. S. STEPHANS (le T et l'E liés). Buste avec bandeau de perles à droite; poids : 0,80, argent fin *Pl.* II, *fig.* 13.

Le travail de cette pièce est beaucoup plus fini que dans les pièces précédentes. C'est encore quelque chose qui rappelle les types d'Adalbéron, mais en s'affranchissant de plus en plus d'une copie servile.

Je n'ai vu que trois exemplaires de cette pièce.

N° 20. STEPHANVS. Croix cantonnée d'étoiles et adossée à un petit cercle.

R. S. STEFANS. Buste à mi-corps les bras étendus. Variété de la pièce dessinée par Saulcy. Supp., n° 82. Il ne se trouvait qu'un seul exemplaire de cette pièce, aussi je la regarde comme la plus récente.

N° 20 *bis*. STEEPHAN... Champ fruste.

R. STEPHANUS. Maintenant une petite crosse; poids : 0,80, argent fin. *Pl.* II, *fi.* 14.

J'ai obtenu cette pièce pendant l'impression de ma notice. Je n'en connais pas d'autre exemplaire. Son état d'usure indique une émission déjà ancienne. On peut remarquer son analogie avec le n° 19, de M. de Saulcy. Rech., pièce qui est d'Adalbéron IV.

Nous assistons en quelque sorte au développement des types monétaires d'Étienne. Après la copie servile des types d'Adalbéron, viennent les pièces à buste du n° 17, puis le buste perlé du n° 19. Plus tard, on trouve le type de Saint-Étienne, aux bras étendus, n° 20, type déjà dessiné par M. de Saulcy sous les n°s 23, 28 et Supp. 79, 82 et 89. Enfin, la trouvaille de Contrexéville, nous donne le type à la palme associée aux deniers de Pierre de Brixey, type, suivant toutes probabilités, le dernier de tous (Voir Saulcy, Supp., n° 90).

Il faudra intercaler le n° 91, de Saulcy, Supp., entre mes numéros 19 et 20, comme transition entre ces deux types; mais je n'hésite pas à refuser à Étienne les n°s 92, 93 et 95 de Saulcy, Supp. Les deux premiers appartiennent à l'époque de Hériman; le dernier, le 95, est une monnaie non épiscopale et plus ancienne. J'y reviendrai.

IV. *Monnaies de Sarrebourg.*

Je n'ai connaissance que de deux monnaies de Sarrebourg dans le trésor de Dieulouard. Les voici :

N° 21. S. PAVLVS. Tête nue à droite.
R. SARREBVRC. Croix cantonnée d'étoiles; poids : 0,80, arg. *Pl.* II, *fi.* 15.

Cette pièce a quelques rapports avec le n° 48, Saulcy, Supp., mais elle est inédite.

N° 22. S. PAVLVS. Tête à droite.
R. SARRE..... Croix sans étoiles dans les cantons poids : 0,78. Inédit. *Pl.* II, *fi.* 16.

V. *Pièces d'Épinal.*

Les pièces frappées à Épinal sont de grands deniers dont l'un était déjà connu. L'un d'eux, le mieux conservé, porte :

N° 23. STEPHANVS. Croix pattée avec un besant dans le premier et le troisième canton.
R. SPINAL. Temple posé sur un rang d'assises carrées, avec deux portiques, du milieu desquels part un élargissement supportant un double toit aigu; poids : 1,10. *Pl.* II, *fi.* 17.

Ce denier est le mieux conservé, et paraît le plus moderne.

Un second denier, beaucoup moins conservé, porte :

N° 24. .S.INAL. Croix pattée cantonnée aux premier et quatrième d'une étoile, aux deuxième et troisième d'un besant. Je crois qu'il faut y lire *Espinal.*

Au revers on retrouve le temple à peu près semblable à celui du numéro précédent, avec quelques lettres NC, lettres pour lesquelles il m'est impossible de trouver un sens; poids : 1,10, arg. *Pl.* 2, *fi.* 18.

N° 25. Sous ce numéro, se range un denier unique, absolument semblable au n° 23. Du côté du temple, je ne retrouve aucun vestige de caractères; du côté de la croix, laquelle est *cantonnée de quatre besants*, un dans chaque canton, on voit les trois lettres : ..MOD.; poids : 1,12, argent fin. *Pl.* II, *fi.* 19.

Je ne puis voir dans ces lettres que des parties de *simo dux*, surtout en comparant ma pièce à un denier tout à fait semblable, de la collection d'Epinal, et sur lequel se trouvent les lettres SIM. Simon fut plus ou moins maître d'Épinal, soit comme voué, soit comme y dominant de fait. Thierry, son père, s'en était emparé, et nous avons vu qu'au commencement de l'épiscopat d'Etienne tout le temporel de l'évêché avait été pris par divers seigneurs; enfin, le duc Mathieu, fils de Simon, fut aussi voué d'Épinal.

Je suis porté à considérer ces grands deniers d'Épinal comme d'origine ducale. Leur poids, plus fort que celui des deniers de Metz, est supérieur à tous ceux de la même époque, et ne peut être comparé qu'à ceux du duc Thierry I^er^, ou à celui de Simon, pour Remiremont. Si celui que je décris sous le n° 23 est purement épiscopal,

on pourrait le considérer comme émis concurremment avec ceux de Simon, et avec des coins et des flaons semblables. On ne tarde pas à voir les deniers vraiment épiscopaux d'Épinal s'abaisser au niveau de ceux de Metz, dès que cesse la vouerie des ducs.

Il existait dans notre trouvaille quelques deniers encore du même diamètre et d'un poids à peu près semblable, mais trop frustes pour pouvoir être étudiés.

VI. *Pièces de Remiremont.*

N° 26. PETRVS. Saint Pierre, nimbé à genoux, présentant deux clefs.

R. ROMARICVS. Croix avec un besant au premier et quatrième canton, une lunule au second, une étoile au troisième.—Saulcy, Supp., n° 31.

Ce denier n'est en rien épiscopal, ce ne peut-être qu'une monnaie capitulaire.

N° 27. SIMON DVX. Au champ une croix.

R. SCS PETRVS. Saint Pierre à genoux et nimbé présentant deux clefs; poids : 1 gramme. *Pl.* II, *fi.* 20. C'est bien ici le denier de Simon I^er^, duc de Lorraine, et contemporain des évêques Henri de Toul, Henri et Albéron de Verdun, Étienne, de Metz.

Simon a fait frapper monnaie à Remiremont, dont il était voué, comme l'ont fait Thierry I^er^, son père[1], et Gérard d'Alsace. Il a fait frapper également à Épinal, si,

1. Je possède une pièce du duc Thierry, et qui provient sans aucun doute de Remiremont.

comme je le crois, le denier que je publie sous le n° 25 est bien de lui. Ces localités étaient d'ailleurs peu éloignées de Châtenoy, sa résidence habituelle.

Toutefois il serait très-possible qu'il eût eu aussi un atelier à Nancy. Gertrude, sa mère, femme du duc Thierry, est appelée duchesse de Nancy, par Alberic, ad. an, 1060. Simon lui-même, après la perte de la bataille de Frouard, soutint un long siége dans le château de Nancy, qui semble avoir eu dès ce temps une assez grande importance, et où il est certain que le duc Mathieu, son fils, avait un atelier monétaire.

M. Laprevotte a publié, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (1856), une jolie petite monnaie qui porte : SIMON et NANCEI. A quel duc peut-on la rapporter, est-ce à Simon Ier, père de Mathieu, ou à Simon II, son fils. La monnaie de M. Laprevotte ressemble tout à fait à celles de Mathieu Ier.

Le type et le travail ne donnent pas moyen d'arriver à une attribution certaine. Le poids seul peut donner quelques indications, or, voici ce que je trouve :

Pour Gérard d'Alsace.....	1,50 1,30 1,10 0,98
Pour Thierry.....	1,43 1,32 1,10 0,97[1]

1. Les pièces de Gérard et de Thierry, trop faibles, ont perdu du poids par la rognure ou le frai.

***

Pour Simon..... { 1,12 / 1,»»

Pour Mathieu..... { 1,19 / 0,86

Pour Berthe..... { 0,70 / 0,65

Pour les pièces de Saint-Dié, attribuées à Simon II..... 0,65

Pour celles de Ferri II..... 0,69

Le denier ne descend pas au-dessous de ces poids, car même pour Ferry III il oscille entre 0,70 et 0,60. Mais la pièce de M. Laprevotte ne pèse que 0,52. Il me semble donc difficile de la considérer comme un denier; je la regarderais plutôt comme un demi-denier, et par conséquent comme étant de Simon I^er^, dont le denier pèse 1,12 et 1 gr. Quant à la différence de type, elle s'explique surabondamment par l'atelier. J'en ai donné plusieurs exemples dans un précédent mémoire, ici on peut voir la différence considérable qui existe entre les types de Remiremont et d'Épinal, situés à quelques lieues l'un de l'autre.

La trouvaille de Dieulouard, déjà fort intéressante par les pièces nouvelles qu'elle contenait, a cependant une autre importance encore, qui est d'aider notablement à la classification des monnaies épiscopales de Metz.

Une des difficultés de cette classification consiste dans la répétition des mêmes noms d'évêques qui, pendant 140 années, de 930 à 1070, occupent le siége épiscopal. A Adalbéron Ier succède Thierry Ier, puis viennent Adalbéron II, Thierry II, Adalbéron III, suivi peu après d'Adalbéron IV. Tant que l'on n'a eu qu'un petit nombre de monnaies de ces évêques, monnaies éparses dans les collections, on comprend toutes les difficultés que dut amener leur classification. Mais les pièces s'augmentant, et quelques trouvailles permettant de fixer d'une manière précise l'époque de quelques-unes d'entre elles, on est forcé d'arriver à un classement différent à quelques égards de celui adopté dans les deux excellents mémoires de M. de Saulcy, auquel on doit d'avoir le premier débrouillé les monnaies messines et vulgarisé leur connaissance.

Je regarde comme hors de doute qu'à partir d'Adalbéron Ier et de son successeur Thierry, le poids et le module vont toujours en diminuant. Je regarde également comme certain qu'à chaque époque et sous chaque évêque le denier conserve le même poids, même avec un changement de type, d'où il suit qu'un denier notablement plus faible a été émis à une époque plus rapprochée de nous que le denier fort. De l'examen de nombreuses pièces, il me paraît également ressortir que les types ont, dans leur va-

riation, suivi une marche régulière. Ils se modifient peu à peu, et si une cause que nous ne pouvons apprécier fait introduire un type nouveau, ce type se continuera en se modifiant peu à peu, sans doute, mais cependant de telle façon qu'il fera reconnaître des épiscopats qui se suivent.

Après ces observations préliminaires, je passe à l'examen des pièces épiscopales qui m'occupent[1].

Pièces semi-impériales.

I. Adalbéron I^er^, 930–964. Saulcy. Supp. n° 1[2].

La monnaie du premier Adalbéron n'est pas douteuse. Elle porte le nom de l'empereur Otton autour de la croix, et un temple avec le nom épiscopal. Ce sont exactement les types de la monnaie impériale telle qu'elle se fabriquait de son temps à Metz, avec le nom de l'évêque en plus. L'obole du même évêque, aux mêmes types et légendes, est également connue.

II. Thierry I^er^, 964-984. Saulcy. Supp. n^os^ 2 à 11.

M. de Saulcy Th. a donné le dessin de dix pièces qui ne peuvent appartenir qu'à Thierry I^er^, et pour lesquelles il ne peut rester aussi aucun doute. C'est le poids, le module et le type des deniers d'Adalbéron I^er^. Il n'y a guère de changé que le nom de l'évêque. Mais ces monnaies seules

1. Voir sur le même sujet Letewel, numismatique du moyen âge. II, p. 201 et suiv.

2. J'indique les deux ouvrages de M. de Saulcy (*Recherches sur les Monnaies des évêques de Metz*), par ses abréviations. Saulcy, Rech. et Saulcy, Supp.

peuvent être rangées sans contestation à son nom. Quant au n° 12 du même recueil, qui est frappé à Epinal et qui ne porte pas le nom d'Otton, j'hésite très fort à l'admettre parmi les monnaies de Thierry I^er^. J'hésite parce que ce prélat fut un courtisan assidu, ce qui fait penser qu'il ne s'est pas affranchi de l'obligation d'inscrire le nom de l'empereur sur ses monnaies, mais surtout parce que ce denier d'Epinal ne pèse que 1 gr. 06, tandis que les deniers authentiques pèsent de 1 gr. 30 à 1 gr. 60. Je le crois de Thierry II, et peut-être du duc Thierry.

Je n'hésite pas à attribuer à Thierry II les numéros 1 et 2. Saul. Rech., ainsi que le n° 13 de son Supp. Le poids, le type et le module ne laissent pas de doute, et d'ailleurs je possède une pièce tout à fait analogue trouvée en Allemagne avec des deniers d'Otton III et de Henri II.

Le numéro 14, Saul. Supp., est de l'époque d'Etienne ou de celle de Thierry III. Le numéro 15 (l. c.) est de l'époque d'Etienne, c'est très probablement une monnaie du voué, du chevalier de Saint-Goëric. Les pièces numéros 16 et 17 ne sont pas épiscopales, peut-être pas messines, malgré la légende. Elles peuvent être considérées comme municipales ou comme des contrefaçons des monnaies municipales.

Pièces purement épiscopales.

III. Adalbéron II, 984–1004. Saul. Supp., n° 20, 21, 22.

Avec ce prélat cesse le nom impérial sur la monnaie. Le poids du denier tombe à 1 gr. et 0,80 et le type se modifie. C'est bien encore le temple, mais ce temple est plus étroit, il est à colonnes plutôt qu'à portique; le nom

d'Otton, qui cantonnait la croix, est remplacé par ***Mettis***, et on voit même apparaître la tête, dont l'habitude commence sous les Otton.

Je discuterai plus tard les motifs qui me font rapporter à Adalbéron III le type de Saint-Etienne à genoux. Je ferai seulement remarquer que le temple se retrouvera sous Thierry II, ce qui me paraît montrer que jusqu'alors il n'avait pas cessé d'être usité.

IV. Thierry II, 1004-1046. Saulcy. Rech. 1, 2, Supp. 12, 13.

Je range parmi les premières monnaies de Thierry celles où se retrouve un temple. Ce temple diffère de celui d'Adalbéron II en ce qu'il est à dôme arrondi. Sur deux pièces de ma collection on lit : *mediomatricum* en légende. Sur une pièce de M. de Saulcy on lit : *Spinal* (Voir aussi Rollin, *Trouv. de Charmes*, pl. II, f. 16). Un second type est celui où il fait dessiner sa tête. Saul. Rech., n° 2. C'est encore une imitation d'un denier de son prédécesseur.

Enfin, dans un troisième type, il inscrit le nom de l'atelier en grandes lettres dans le champ. Je possède des pièces à ce type pour ***Metz***, ***Epinal*** et ***Marsal***[1], et enfin une quatrième portant au lieu de nom d'atelier *S^t^-Petrus*.

Je considère ce type comme l'un des deniers de cet épiscopat si long et si agité.

Le poids des deniers de Thierry II varie entre 0,80 et 100, comme ceux de son prédécesseur Adalbéron II. C'est cette considération qui me porte à penser que le numéro 12 de M. de Saulcy, Supp., pourrait être du même évêque.

1. Cette pièce vient confirmer ce que dit M. de Saulcy, Supp., p. 30, sur l'ancienne possession de Marsal par les évêques de Metz.

Il faudrait admettre alors trois types pour Epinal pendant cet épiscopat. Celui au temple à dôme arrondi; celui avec *Spinal* en grandes lettres, et enfin celui avec un édifice à deux étages, et qui paraît le type imité dans les grands deniers de l'époque d'Etienne, à moins que l'on ne considère le denier comme ducal.

V. Adalbéron III, 1046-1072. Saulcy. Rech., 3, 4, 5, 6 Supp., nos 18, 19, 23, 24, 25 et 26.

J'attribue, comme on le voit, ces deniers avec Saint-Etienne à genoux, à l'évêque Adalbéron III. Deux raisons m'y portent, dont la principale est que la trouvaille de Dieulouard prouve qu'il faut donner à Adalbéron IV tous les deniers à tête. Saul. Rech., 9 à 13, etc. D'où il suivrait que si l'on attribue à Adalbéron II ceux où Saint-Etienne est à genoux, il n'en resterait aucun pour Adalbéron III.

L'autre raison est que les premiers deniers de Hériman sont tout à fait semblables à ceux que j'attribue à Adalbéron III. (Saul. Rech. 15 et 17). Ce qui montre que ce type était en usage au moment de la nomination de Hériman. Le type du Saint-Etienne à genoux au surplis, persiste après Hériman, pendant l'épiscopat de Poppon.

Les deniers d'Adalbéron III pèsent de 0 gr. 80 à 100. J'en possède sans doute de plus faibles, mais qui sont ou altérés par le frai ou même rognés.

VI. Hériman, 1072-1090. Saulcy. Rech. 17, 15. Supp. 65. 2e type. Rech. 14, 16. Supp. 63, 64, 66, 68.

Poppon, 1093-1105. Saulcy. Rech. 18. Supp. 74, 75, 76, 77, 78.

****

Les monnaies de ces deux prélats ne donnent lieu à aucune remarque, il en est de même à mon avis, de celles d'Adalbéron IV depuis la trouvaille de Dieulouard. Je me contente de rappeler les pièces décrites par M. de Saulcy.

Adalbéron IV, 1103-1113. Saulcy. Rech. 8, 9, 10, 11, 12, 13. Supp. 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43.

Il me reste quelque doute sur la pièce de M. de Saulcy, Rech., n° 19, qu'on peut regarder comme un Adalbéron III. Mais outre les raisons que donne M. de Saulcy pour l'attribuer à Adalbéron IV, il faut tenir compte du poids. Les deniers d'Adalbéron III pèsent 0 gr. 80 à 1,00; ceux d'Adalbéron IV, 0,60 à 0,90. Le denier n° 19 pèse 0,70.

Il y a du doute sur l'attribution des quelques deniers émis à Remilly vers l'époque d'Etienne. Je suis plus porté à les attribuer à ce dernier prélat.

VII. Etienne, 1120-1163.

1er type, tête. Saulcy. Rech., 24, 25, 26, 27. Supp. 23 à 88, 94.

2e type, buste. Saulcy. Supp., 80, 81 et ici f.

3e type, main bénissant.

4e type, saint Etienne les bras étendus. Saul. Rech., 28. Supp., 79, 82. 89.

5e type, saint Etienne à la palme. Saul. Supp., 90. Remilly, Saul. Supp., 44, 46, 45.

Les numéros 92 et 93. Saulcy. Supp., me paraissent de l'époque de Hériman. Peut-être du temps où il fut chassé de Metz et déclaré ennemi de l'empire. Le n° 95, Supp., est une monnaie des comtes de Metz ou municipales.

VIII. Thierry III, 1163–1171.

M. de Saulcy n'a pas publié de monnaies que l'on puisse, selon moi, attribuer à notre évêque[1]. Mais M. Laurent d'abord, *Annales de la Société d'Emulation des Vosges* 1861. p. 221, et M. Robert, *Rev. Numism.*, ont donné la description et la figure d'un denier, qui ressemble trop à celui d'Etienne (type à la palme) pour qu'on puisse l'en séparer. Je regarde donc ces deniers comme étant bien de Thierry III, ce que confirme son poids, 0,90. J'y joins un denier de ma collection du même module où se trouve le buste à mi-corps de l'évêque tenant une crosse. Ce denier, comme ceux d'Etienne, ne pèse plus que 0,80.

Je ne trouve comme moyenne de plusieurs pesées de deniers de Frédéric de Pluvoise[2], que 73. Ces monnaies, qui sont devenues communes depuis quelques années, sont cependant d'une fort bonne conservation.

Pour les deniers qui sont sûrement à Thierry IV, je ne trouve que 0,70. Les meilleurs de Bertram atteignent à peine ce poids. Ainsi on aurait les poids suivants :

Etienne	0,90
Thierry III	0,90
	0,80
Frédéric de Pluvoise	0,73
Thierry IV	0,70
Bertram	0,68

Ces deniers, de Frédéric IV, Thierry et Bertram, pro-

1. A moins que la pièce fruste, n° 94, dont il donne un dessin nécessairement fort incomplet, ne soit de cet évêque. Peut-être la même que la seconde de celles que je lui attribue.

2. Voir Saulcy, Supp. n° 99.

viennent d'une abondante découverte faite il y a quelques années dans la Lorraine allemande, et qui ne contenait que ces trois monnaies. Il en ressort que les deniers de cette trouvaille, au nom de Thierry, sont bien de Thierry IV. Puisqu'elles se trouvaient avec celles de son prédécesseur et celles de son successeur; et comme elles sont toutes au même type (Voir Saulcy. *Rech.*, n° 7 et *Supp.*, n°s 96 et 97) quoique avec de légères différences de coins, on en peut conclure que cet évêque n'a frappé qu'à un seul type. Je ne saurais admettre qu'elles soient de Thierry III, car il faudrait alors dire que les monnaies de ce dernier ne pèsent pas plus que celles de Bertram, et qu'elles se trouvaient abondamment avec celles de Frédéric de Pluvoise et de Bertram, tandis que celles de Thierry IV faisaient complétement défaut.

Avant de terminer cette note déjà trop trop longue, je ne puis m'empêcher de dire quelques mots des monnaies de Remiremont.

Gérard d'Alsace fut voué de ce chapitre, et ses successeurs après lui. Nous avons les monnaies qui y furent émises à son nom, à celui de Thierry, son fils, et de Simon. Aucun titre, aucun document n'indique, surtout depuis Gérard, que les évêques de Metz eussent à Remiremont un droit quelconque. Comment penser qu'ils y frappassent monnaie.

La monnaie était un revenu dont le duc et le chapitre étaient fort jaloux. Aussi je n'hésite pas à rejeter de la suite épiscopale messine tout ce qui provient de Remiremont. La pièce n° 28 (Saul. *Supp.*), portant *Stephanus* n'est, à mes yeux, qu'une pièce capitulaire portant un nom d'officier public. Le n° 27, du même recueil, copié de D. Calmet, ne peut être, par la même raison, qu'une pièce

capitulaire aussi, ou une pièce ducale, de Thierry Ier. En effet, une réforme monétaire évidente se fit à Remiremont à l'époque de Thierry Ier ou de Simon, son fils. La preuve en est dans les deniers de Gérard et de Thierry comparés à ceux de Simon. On voit, à cette époque, apparaître saint Pierre à genoux sur la monnaie de Remiremont. Où est l'improbabilité que cette réforme, certaine pour le temps de Simon, ait eu lieu quelques années avant lui, sous son père Thierry. Je me contente toutefois d'indiquer cette probabilité, la pièce dessinée par Dom Calmet étant d'ailleurs incomplète.

TABLEAU DES MONNAIES MESSINES DES DEUX MÉMOIRES DE M. DE SAULCY.

	SAULCY. RECHER.	SUPPLÉM.
Adalbéron I.		1
Thierry I		2 3 4 6 7 8 9 10 11
Adalbéron II.		20 21 22
Thierry II.	1 2	13 12?
Adalbéron III	3 4–5 6	18 19 23 24 25 26
Hériman, 1er type	15 17	65
— 2e type	14 16	63 64 66 67 68 92 93
Poppon.	18	74 75 76 77 78
Adalbéron IV	8 9 10 11 12 13 19	34 35 36 37 38 39 40 41 42 43

	SAULCY. RECHER.	SUPPLÉM.
		83 84
Etienne, 1er type.	24 25	85 86
	26 27	87 88
		94
— 1er état.		44 45
		46
— 2e type.		80 81
— 3e type.	28 23	79 82
		89
— 4e type.		90
Thierry III		91?
Frédéric de Pluvoise		99
Thierry IV	7	96 97

SUPPLÉMENT

A LA NOTICE SUR

DOMINIQUE COLLIN ET YVES-DOMINIQUE COLLIN,

ET AU

CATALOGUE DESCRIPTIF

DES ESTAMPES, VIGNETTES, FLEURONS, CULS-DE-LAMPE, ETC., QU'ILS ONT GRAVÉS,

PAR M. BEAUPRÉ.

PREMIÈRE PARTIE.

ADDITIONS ET CORRECTIONS[1].

DOMINIQUE COLLIN.

N° 23. — Il y a deux états du portrait de Jean Girardet.

1er état. La partie découverte du cou est sans aucun pli. Au bas du médaillon on lit : *née à Lunéville.*

2e état. C'est celui qui est décrit. On le reconnaît à des retouches, dont la plus apparente a marqué des plis sur la partie découverte du cou. La faute d'orthographe s'y trouve corrigée par le mot *né*, au lieu de *née.*

N° 24. — Si la couronne que la Lorraine et le Barrois, personnifiés dans cette gravure, ont sur la tête, est réellement une couronne de laurier, il faut y voir un premier

1. Nous sommes redevable de ces additions et corrections aux observations de M. Thiéry-Solet, dont l'obligeance nous a encore mis à même de décrire quelques gravures des deux Collin, qui nous étaient restées inconnues.

état du fleuron gravé par Collin père, pour le titre du tome second de la DESCRIPTION DE LA LORRAINE ET DU BARROIS, par Durival. *Nancy*, 1779. 4 vol. in-4°. En effet, ce fleuron offre exactement les mêmes détails aux deux couronnes près, qui sont des couronnes murales. Les dimensions diffèrent, il est vrai, en ce que la planche a, dans l'épreuve que nous avons mesurée, 78 millimètres de hauteur au lieu de 77, et 118 de largeur au lieu de 116; mais cette différence de un à trois millimètres, qu'il n'est pas rare de rencontrer entre deux épreuves d'ailleurs identiques d'une même planche, tient à l'emploi d'un papier plus ou moins extensible et souvent aussi à ce que l'une d'elles a été passée au cylindre, ainsi qu'il est de coutume chez certains amateurs, ou battue au marteau, comme le sont trop généralement les gravures qu'on rencontre dans des livres reliés.

Ajoutons ici que le tome troisième du même ouvrage est décoré, au titre, d'un fleuron non signé que nous avons ouï plus d'une fois attribuer, peut-être avec raison, à Collin père, et qui représente la vallée de la Meurthe entre la chartreuse de Bosserville à gauche et Montaigu à droite, plus loin le village de La-Neuveville et au fond les tours de Saint-Nicolas.

H^r^, 78 millim. L^r^, 133.

N° 38. — Il existe deux états de la vignette gravée pour la BIBLIOTHÈQUE DE M. THIBAULT. Nous avons décrit le premier. On peut reconnaître les épreuves du second aux ombres qui y sont renforcées partout. La terrasse, auprès du pied gauche du génie qui est assis tournant le dos, est ombrée par des traits de burin ajoutés à la gravure.

N° 40. — La vignette pour la BIBLIOTHÈQUE DE M. THOUVENIN, avocat, porte le nom de *Collin* au-dessous du nuage vers la droite.

Nos 64, 72. — Vignette 4e. Il existe un premier état, avant les noms de Girardet et de Collin, de la vignette du titre du Compte général.

No 74. — On lit au bas du 1er état de la Réception comique d'un Sorcier : Dédié à Monsieur Senémont, Peintre du Roy et de la Ville de Nancy, Par son ami et très-humble serviteur *Collin, graveur du Roy et de la Ville de Nancy.* Cette inscription est partagée en deux par un écusson d'azur à la fleur de lys d'argent, cantonnée de trois petits écussons. Au bas de l'écu les attributs de la peinture.

Hr, 271 millim. Lr, 187. — 2e état. Hr, 231 et non 151.

No 75. Le Singe prédicateur. — M. Thiéry-Solet possède l'épreuve qu'avait M. Noël et que ce dernier a décrite au no 5276 de son catalogue. Sans nom de graveur comme celle que nous avons vue chez M. Lucien Wiener, elle présente la même composition, mais avec de nombreuses différences. Ainsi, outre les détails donnés par M. Noël, on y remarque à droite un âne accroupi au bas de la chaire grotesque du capucin, à gauche une cruche et deux oiseaux qu'on peut prendre pour des grues. Tout cela n'est pas dans l'épreuve de M. Wiener.

Hr, 142 millim. au lieu de 136, plus 12 millim. pour l'inscription. Largeur, 190 au lieu de 212. Ces dimensions sont prises dans le trait carré.

La planche aurait-elle été entièrement remaniée ? Nous croyons plutôt à une copie, avec des détails en moins, si c'est M. Thiéry-Solet qui possède l'original, en plus si c'est M. Wiener[1]. Du reste, l'attribution à Dominique

1. La collection de M. L. Wiener est, de toutes les collections nancéiennes que nous avons examinées, la plus riche en gravures des deux Collin.

Collin de l'original et même de la copie nous paraît vraisemblable.

Nos 77-78 au lieu de 77-88. — Collin n'ayant gravé que deux vignettes, ou, pour parler plus exactement, un fleuron et une vignette pour l'Histoire de Lorraine, par l'abbé Bexon, l'inadvertance saute aux yeux.

No 89, lisez 79.

Nos 90-91, lisez 80-81. — Les deux gravures de l'Oraison funèbre de Stanislas, par l'abbé Guyot, se trouvent aussi dans un certain nombre d'exemplaires de l'Oraison funèbre de ce prince, par M. Coster, docteur en théologie... *Nancy*, S. D. in-4°, et dans son Éloge historique, par le chevalier de Solignac. *Nancy*, S. D., qui tous deux sont sortis de la même imprimerie, celle de *la veuve et Claude Leseure*.

Nos 93-94, lisez 83-84.

No 95, lisez 85. — Cette vignette aux armes de Bagard, que nous n'avons encore vue que dans la collection de M. le président Gillet, a 75 millimètres de hauteur et 140 de largeur.

No 96, lisez 86.

No 97, lisez 87.

No 98, lisez 88.

No 99-122, lisez 89-112. — On trouve, sans le nom de Collin, dans la collection de M. Thiéry-Solet, les planches 1, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18 et 20 du Traité des plantes de Lorraine, par Buchoz. Cet ouvrage est en dix volumes, outre l'atlas, et non en quinze[1].

1. Dans un avis en tête du tome IX, Buchoz fait savoir qu'il a été forcé de réduire à dix volumes son Traité historique des plantes de Lorraine, qui, d'après le prospectus, devait en avoir un plus grand nombre, ce que confirme une note à la page 509 du Xe volume où il dit : *En finissant cet ouvrage...*

Ibidem. — Ligne 14 de la page 42, lisez : *lors surtout qu'une douzaine...*, au lieu de : dont une douzaine....

N° 123, lisez 113.

Yves-Dominique COLLIN.

N°s 25-30. — Les planches gravées par Collin fils et par Nicolle ne reparaissent plus dans la troisième édition de la MYTHOLOGIE de Lionnois, où elles sont remplacées par des gravures signées *J. Hegi*[1].

1. La première édition de ce livre est devenue fort rare, et les épreuves qui s'y trouvent sont bien supérieures à celles qui ont été tirées pour la seconde. La communication simultanée que nous avons eue d'un exemplaire de celle-ci et de l'exemplaire de la première, possédé par M. Gillet, nous a mis à même d'en faire la comparaison.

SECONDE PARTIE.

GRAVURES NON DÉCRITES.

Dominique Collin.

Nos 114-124[1]. — 11 portraits de la suite en médaillons des ducs et duchesses de Lorraine dans l'Histoire de Lorraine, par Dom Calmet. 2e édition. *Nancy, Leseure.* 1745-1757. 7 vol. in-fol.

Les autres portraits de cette suite, dont chaque planche offre deux médaillons, ont été gravés par Fonbonne, à l'exception de ceux d'Antoine et de Renée de Bourbon, de Charles V et d'Éléonore-Marie d'Autriche, qui ne portent aucun nom d'artiste. Ceux que Collin père a exécutés l'ont été sur les dessins de L. Racle. Dans les uns comme dans les autres, les effigies ducales et les inscriptions qui les entourent sont empruntées au médaillier de Lorraine, mais le calcographe est resté fort au-dessous du graveur en médailles, et ce n'est pas sans déplaisir qu'on voit l'œuvre de Ferdinand de Saint-Urbain reproduite aussi maussadement.

Les 11 médaillons que nous allons décrire sont deux par deux dans des encadrements oblongs, au-dessous desquels le nom de Racle est à gauche et celui de Collin à droite, excepté au onzième, où les deux noms sont à droite.

1° Fredericus. II. D. G. Dux. Lothar. et Marghio. — Agnes. Barrensis. Ducissa. Loth. et. Marchionissa. Au bas : *L. Racle del – D Colin Sculp. Nanceii.*

1. Nous reprenons, pour la continuer, la série des numéros du Catalogue.

2° Renat. I. D. G. R. Ier. Sicil D. And. Cal. Lot. Bar. Prov. Com. — Elizabeth. a. Lot. Regina. Ier. Sicil. Dvcissa. Cal. Lot. Bar. Au bas : *Racle del—Colin f.*

3° Ioan. II. Andeg. D. G. Dvx Lotharingiae.—Maria. de Borbonia. Dvcissa Lotharingiae. Au bas : *Racle del. — Colin. Sculp.*

4° Nicolavs. I. Andegavensis. D. G. Lotharingiae. — Inscription en 12 lignes : Ioannis. II..... MCCCCLXXIII. Au bas : *Racle del — Colin Sculp. 1753.*

5° Renatus. II. D. G. Rex. Siciliae. Ier. Loth. Dux. — Philippa. a. Gel. Reg. Sicil. Ier. Loth. Ducissa. Au bas : *L. Racle del. — Colin Sculp.* 1753.

6° Franc. I. D. G. Lothor. Bar. Gel. Dux. —Christina. a Dania. Loth. Bar. Cel. (sic.) Ducissa. Au bas: *L. Racle del — D Colin Sculp. 1753.*

7° Carolus. III. D. G. Cal. Loth. Barr. Gel. Dux. — Claudia. a. Francia. Cal. Loth. Bar. Gel. Ducissa. Au bas : *L. Racle del — Colin Sculp.*

8° Henr. II. D. G. Dux. Loth. March. Dux. C. B. G. — Margar. A. Gonzaga. Ducissa. Lot. C. B. G. Au bas : *L. Racle del — Colin Sculp 1753.*

9° Carolus. IIII. D. G. Dux. Loth. Mar. D. C. B. G. — Nicolaa. a. Loth. Ducissa Loth. C. B. G. Au bas : *Racle del — Colin f.*

10°. Franc. D. G. dux. Loth. Marc. D. C. B. G. — Claudia a. Loth. Ducissa. Loth. C. B. G. Au bas, *Racle del — Colin sculp.*

11° Leopoldus I. D. G. Dux. Lot. Bar. Rex. Jerosol. — Eliz. Car. Aurelian. Regia. Lot. Bar. Ducissa. Au bas, à droite : *Racle del. D Colin Fecit.*

Hauteur des planches, 86 à 96 millim. Largeur, 158 à 73.

Nous possédons deux autres gravures de Dominique Collin, et il en existe peut-être une troisième, qui ont été évidemment exécutées pour la même suite et qui cependant ne se trouvent pas dans l'Histoire de Lorraine Auraient-elles été rebutées? Nous en doutons, car elles sont au même niveau de médiocrité que les précédentes. Nous croyons plutôt qu'elles n'ont paru que postérieurement à l'impression de cet ouvrage, dans un tirage à part où l'on aura voulu donner la reproduction de toutes les effigies du médaillier de Lorraine. Quoi qu'il en soit, les voici sous les deux numéros qui suivent :

N° 125. — FRIDER. I. COM. VAD. IOH. I. LOT. DUC. FILIUS. ET. FRATER. CAROLI. II. LOT. DUCIS. — MARGARETA. DE IOINVILLA. COMITISSA, VADEMONTANA. Au bas : *L. Racle del — D Colin fecit.*

N° 126. — ANTHONIVS. COMES. VAD. FRIDERICI. I. COMITIS. VAD. FILIVS. — MARIA HARCURIENSIS. COMITISSA. VADEMONTANA. Au bas, *Racle del — D. Colin sculp.*

Hauteur de ces 3 planches, 91 à 95 millim. Largeur, 167 à 173.

Après la médaille que Saint-Urbain a consacrée à Antoine de Vaudémont et Marie d'Harcourt, vient immédiatement celle qui offre les effigies de Ferry II de Vaudémont et d'Yolande d'Anjou. Il est plus que probable qu'elle a été aussi reproduite dans la suite des portraits dont il s'agit ; mais la gravure nous manque, et il n'est pas à notre connaissance que d'autres la possèdent.

Deux autres pièces de cette suite représentent Antoine et Renée de Bourbon, François II et Christine de Salm ; mais elles sont sans nom de graveur.

N° 127. — Vignette pour la bibliothèque de Jean-Joseph Bourgeois, avocat au Parlement.

Ecu couronné d'argent, à la fasce de gueule accompagnée en chef de deux merlettes et en pointé d'un croissant. Il repose sur un nuage soutenu par deux génies. Au bas du nuage, à gauche, *à Nancy, par Collin, graveur du feu Roy de Pologne.*

H^r^ ? L^r^ ?

N° 128. — Statue de Louis XV, élevée au milieu de la place Royale de Nancy, le 26 novembre 1755.

Au-dessous de ce titre on lit :

Hoc proesago jungimur nexu.
Universæ premium pacis
Quantus hinc mihi splendor
Lillionum nativi fructus.

Au bas, *Collin sculp.* 1756. Plus bas encore, l'adresse *chez Collin, près des Dominiquains, à Nancy, et chez Michel, sous la porte Royale.*

H^r^, 330 millim. L^r^, 248.

N° 129. — Titre avec cartouche, gravé pour le triomphe de l'humanité. Divertissement Exécuté par les Ordres de Lhotel de Ville de Nancy sur le nouveau Théâtre, le 26 novmbre (sic) 1755, jour de la Dédicace de la Statue que Sa Majesté Polonoise a fait élever à l'honneur de Sa Majesté très-chrétienne. Au bas de ce titre, et toujours en dedans du cartouche : *Palissot de Montenoy, Loth. sculpsit. Seurat Loth Cecinit. Collin Loth sculp.*, et un peu plus bas : *Imprimé par Montuley.*

Suivent 64 p. de musique formant un in-4° oblong.

H^r^, 180 millim. L^r^, 233.

N° 130. — Représentation du Catafalque élevé en l'Église des Cordeliers de Nancy, pour les Services Funèbres et Solennels de très haute, très Puissante et très Excel-

lente Princesse, Madame Anne-Charlotte de Lorraine, Abbesse de Remiremont, Coadjutrice de Thorn et d'Essen, le 23 décembre 1773[1].

Catafalque pyramidal dont la face est occupée par un portique, surmonté de l'écu couronné de Lorraine que supportent deux génies pleurant. En avant, la Lorraine en pleurs, assise sur les marches, le bras droit reposant sur l'écu aux trois alérions. Sur le socle, dont se détache de chaque côté un piédestal supportant une femme debout qui tient une torche allumée, cette inscription funèbre : D. O. M. Hic quiescit corpus Annæ Carolæ à Lotharingia Leopoldi I. Loth. et Bar Ducis Regisque Hierol. filiæ Romaricomontis Abbatissæ fato functæ die VII Novembris anno repasate (sic) salutis M. DCCLXXIII ætatis vero LVIII. Au-dessous du piédestal, à gauche, *Collin*.

H^r^, 269 millim. L^r^, 195.

N° 131. — Balcon de l'avant-corps du milieu de l'Hôtel de Ville. Au bas, à gauche, *Lamour inv*, et à droite *Collin sculp*.

H^r^, 430 millim. L^r^, 530.

Cette pièce, gravée pour la première édition du Recueil des fondations du Roi de Pologne, *Lunéville*, 1759, in-folio, diffère de l'une des planches non signées de la seconde en

1. Cette cérémonie a donné lieu à une brochure de 15 pages intitulée : Inscriptions pour le service funèbre de Madame la princesse Charlotte de Lorraine, composées en latin par M. Maigret, et traduites par M. Lavo. *Nancy, Pierre Antoine...* 1773, in-8°. Nous croyons utile d'en faire mention, parce qu'elle renferme, à la suite des inscriptions, une pièce de vers (65) adressée par Gilbert *à S. A. R. Charles-Alexandre de Lorraine, sur la mort de S. A. R. Anne-Charlotte de Lorraine, sa sœur*, et qu'on chercherait vainement dans l'édition que Dalibon a donnée en 1823 des œuvres *complètes* de ce poète. A plus forte raison manque-t-elle dans les éditions antérieures.

ce que les armes du Roi Stanislas, au milieu du balcon, se trouvent à la droite du spectateur, tandis qu'elles sont à sa gauche dans cette dernière qui, d'ailleurs, n'a que 363 millimètres de hauteur et 487 de largeur.

N° 132. — Vignette pour l'Epître dédicatoire à Monseigneur le marquis de Miromenil..... dans le TRAITÉ HISTORIQUE DE L'ÉTAT DES TRÉSORIERS DE FRANCE ET GÉNÉRAUX DES FINANCES... par M. de Gironcourt. *Nancy, Ve Leclerc,* 1776, in-4°.

Portrait en buste de M. de Miromenil, vu de face dans un médaillon ovale. A gauche, deux génies dont l'un tient un caducée et l'autre écarte une draperie qui recouvre les armes du dédicatoire. Au bas de la gravure, vers la droite, *Collin.*

Hr, 86 millim. Lr, 148.

N° 133. — Frontispice gravé pour LE PRIX DE LA ROSE DE SALENCY, aux yeux de la religion avec le véritable esprit de celle de Réchicourt-le-Château, instituée sur le modèle de la première. *Metz, chez Joseph Antoine...* 1781, 1 vol. in-8°.

Un génie debout tient élevée de la main droite une couronne de roses, au-dessus de laquelle on lit A LA PLUS VERTUEUSE. Une maison champêtre occupe le fond. Deux rosiers, dont les extrémités se réunissent, forment l'entourage du sujet. Au bas à gauche, *Touze inv.*, à droite, *Collin sculptor Regis*, et plus bas encore : Etablissement pour Réchicourt-le-Château, 1779.

Hauteur ? Largeur ?

La trace du foulage et le trait carré manquent sur l'épreuve qui nous a été communiquée.

Le catalogue de M. Noël, n° 5286, mentionne deux pièces de Dominique Collin, que nous n'avons pas encore

rencontrées, savoir S^t Hyacinthe et une vignette pour la bibliothèque de M^gr Bégon, évêque de Toul.

Yves-Dominique Collin.

N° 31. — Paysage sans titre.

Une voiture de poste, que suit à quelque distance un piéton, se dirige vers un village dont les maisons et les vergers occupent à droite le fond du tableau. A gauche, sur une rivière coulant aussi du fond, un bateau monté par cinq personnages. Au bas de la gravure, à gauche, *Collin del et sculp*, et plus bas encore : *Dédiée à Monsieur D. Pantaléon, Conseiller du Roy, Prévot des Monnoyeurs et officier Commansal* (sic) *de la Maison du Roy et Graveur à Metz par son très-humble et très-obéissant serviteur Collin fils. 1759.* Cette dédicace est coupée en deux par un écu mi-partie de gueule et d'argent, au lion d'azur essorant.

H^r, 115 millim. L^r, 172.

N° 32. — Griffonis.

Une tête de femme tournée vers la gauche ; elle est coiffée en cheveux avec aigrette et bandeau. Vers le bas, à gauche, *Coll.*

La signature, sans aucune initiale de prénom, que portent cette pièce et plusieurs de celles qui suivent, pourrait rendre l'attribution douteuse, si Collin père n'eût presque toujours pris soin de faire précéder son nom de la lettre D., lorsqu'il n'y joignait pas le titre de graveur du Roi de Pologne, ou sculptor regius.

H^r, 64 millim. L^r, 45.

N° 33. — Tête d'étude.

Profil d'un jeune homme tourné vers la droite. Au bas,

Collin del et sclp 1765, n° (?). Le chiffre paraît avoir été effacé.

H^r^, 77 millim. L^r^, 45.

N° 34. — Le Graveur.

Assis devant une table et tourné vers la droite, un jeune homme en redingote, et dont la tête est couverte d'une coiffe, examine avec attention les contours qu'il vient de tracer sur le cuivre, d'après un tableau qui est devant lui sur un chevalet. Le titre est au-dessous de la gravure.

Nous décrivons cette pièce sans nom de graveur, d'après une épreuve tirée sur la même feuille que la tête d'étude qui précède, et que Collin fils a signée. Il est présumable qu'elle est de cet artiste, et l'exécution au-dessous du médiocre autorise à la considérer comme un de ses premiers essais.

H^r^, 77 millim. L^r^, 60.

N° 35. — Le repas champêtre.

Nous intitulons ainsi une gravure non signée représentant trois hommes, deux femmes et une jeune fille attablés sur une pelouse, non loin d'un village dont quelques maisons se montrent au fond. Près du banc qui sert de siége aux deux femmes, un petit garçon assis par terre prend part au festin. A la gauche du fond une ronde de danseurs. Sans nom de graveur.

H^r^, 84 millim. L^r^, 110.

Pareille raison d'attribution à Collin fils que pour la pièce qui précède, celle-ci étant tirée sur la même feuille que le n° 10 où il a mis son nom. V. Catal. N° 10.

N° 36. — Vue de ruines.

A gauche, un ancien château fort auquel donne accès un pont de pierre, d'une seule arche, traversant une rivière profondément encaissée. A droite, des masures. Au milieu,

deux grands arbres sous lesquels se reposent un homme et une femme. Sous le trait carré, vers la droite, *Collin su.*

H^r^, 62 millim. L^r^, 75.

L'épreuve que nous avons sous les yeux est sur la même feuille que le griffonis signé Collin-fils. V. catal. n° 17.

37. — Paysage.

Vue d'un chétif hameau, prise du chemin qui le traverse. En avant des deux maisons qui sont à droite, on voit quelques ceps de vigne attachés à un reste de palissade.

H^r^, 38 millim. L^r^, 82.

N° 38. — Paysage.

Vue de ruines. Au fond, vers la gauche, on remarque une tour carrée surmontant les restes d'un autre édifice.

H^r^, 38 millim L^r^, 83.

Ces deux petits paysages ne sont pas signés, mais on en trouve des épreuves tirées sur une même feuille qu'un griffonis que nous avons peut-être à tort rangé sous le n° 16 dans l'œuvre de Collin fils, car il est marqué des initiales D. C., qui sont celles de Collin père.

N° 39. — Buste d'un homme casqué.

La tête est tournée vers la gauche. Vers le bas, du même côté, le nom de *Collin*, au-dessous duquel il y a un mot effacé.

H^r^, 42 millim. L^r^, 29.

N° 40. — Tête d'étude.

Profil tourné à gauche d'un homme portant moustaches. Une fourrure entoure le cou, et la tête est couverte d'un mouchoir noué par le haut. Au bas, *Collin fils sculp* n° 5.

H^r^, 68 millim. L^r^ inégale, de 30 à 33 millim.

Cette pièce et la précédente tirées sur une même feuille.

N° 41. — Vignette.

Deux génies à genoux, marchant vers la gauche, portent une pièce de bois autour de laquelle est encoulée une peau de lion. Sans nom.

H^r^, 74 millim. L^r^, 70.

Il y a entre cette gravure et celles que Collin fils a signées, des airs de famille qui permettent de la lui attribuer jusqu'à plus ample informé.

N° 42. — Deux paysages.

L'un offre la vue d'un village au milieu duquel coule une rivière. Vers la droite, une femme filant au fuseau, conduit deux chèvres à l'abreuvoir. — Dans l'autre où l'on voit un port de mer défendu par divers travaux que domine un rocher fortifié, la gauche est occupée par un vaisseau, la droite par une tour ronde qui s'élève sur le rivage.

Ces deux paysages, d'inégales dimensions, ont été gravés sur la même planche dont la hauteur est de 130 millimètres et la largeur de 109.

Même motif d'attribution que ci-dessus.

Nous trouvons mentionnée au catalogue de M. Noël, supplément, n° 6475, une gravure de Yves-Dominique Collin, qui a pour titre *2^e^ vue d'Italie*. Au reste, les numéros, les traces de chiffres et les mots effacés que portent quelques-unes des pièces ci-dessus décrites, indiquent assez qu'elles étaient, à l'éqoque de leur émission, comprises dans des suites de gravures dispersées plus tard, et qu'il en a été fait plus d'un tirage.

P.-S. — N^os^ 114-124. — Peut-être devons-nous dire que les inscriptions de ces médaillons sont en lettres d'égale hauteur, et qu'en les reproduisant nous avons, pour nous conformer à l'orthographe, agrandi les initiales des noms propres.

CINQ CHARTES INÉDITES

DE

L'ABBAYE DE BOUXIÈRES

PAR M. HENRI LEPAGE.

A la suite de ma notice sur l'abbaye de Bouxières[1], j'ai publié quelques chartes anciennes relatives à cette abbaye ; il en est d'autres que j'avais eu le regret de ne pouvoir que mentionner, d'après des inventaires qui en donnent l'analyse. Parmi ces dernières, j'en indiquais trois qui datent du x^e^ siècle et une du xi^e^, époques pour lesquelles les documents conservés dans nos Archives départementales sont généralement assez rares.

Aussi ai-je éprouvé une vive satisfaction lorsque, après avoir vu mon travail, un membre de l'Institut, M. Léopold Delisle, a bien voulu me révéler l'existence d'une partie de celles que je croyais perdues.

1. Nancy, L. Wiener, 1859 ; — *Mémoires de la Société d'Archéologie*, seconde série, I^er^ vol.

Ce ne sont pas, il est vrai, les originaux qu'un heureux hasard m'a fait ainsi découvrir, mais seulement des copies de la fin du siècle dernier. Elles se trouvent à la Bibliothèque impériale, dans un recueil de pièces connu sous le nom de Collection Moreau[1], et ont été faites par Dom Hilaire de Puibusque. Ce religieux, qui était né à Nancy, fit profession chez les Bénédictins de Saint-Mihiel, le 20 juin 1757; en 1783, il était conventuel au Saint-Mont; peu après, il entra dans l'abbaye de Saint-Léopold, à Nancy, devint archiviste du chapitre de Bouxières, et fut, à ce qu'il paraît, chargé d'une sorte de mission scientifique, puisqu'il se qualifie d'archiviste, « destiné à la recherche des chartres et monuments concernant le droit public et l'histoire de la monarchie française ». En 1788, il explora les titres de l'abbaye de Bouxières et transcrivit, sans doute pour le recueil que Moreau avait été chargé de former, ceux qui lui parurent les plus intéressants.

Ses copies, quoique faites avec soin, laissent bien quelque chose à désirer; cependant elles n'en sont pas moins précieuses, et il m'a semblé utile de les mettre au jour pour compléter l'espèce de cartulaire qui accompagne ma notice. Je me suis contenté de les rectifier en plusieurs endroits, et de les faire précéder d'un commentaire portant principalement sur les renseignements géographiques qu'elles contiennent.

1. Moreau (Jacob-Nicolas), historiographe de France, né à Saint-Florentin en 1717, mort à Chambourcy, près de Saint-Germain-en-Laye, en 1803, auteur d'un grand nombre d'ouvrages littéraires, politiques et historiques, fut chargé par le gouvernement de rassembler les chartes, les monuments historiques, les édits et les déclarations qui avaient formé la législation française depuis Charlemagne. C'est à cette occasion, sans doute, que fut formé le recueil de pièces auquel il a laissé son nom.

D'après l'époque où Dom Hilaire de Puibusque travailla dans les archives de Bouxières, il est permis de supposer que les documents qu'il eut sous les yeux furent détruits à la Révolution, ou peut-être sauvés avec une partie du trésor du chapitre. Dans ce dernier cas, que sont-ils devenus? on l'ignore complétement, et, en attendant qu'une circonstance inespérée les fasse retrouver, il faut s'estimer heureux d'en avoir pu obtenir une reproduction passablement satisfaisante.

Les copies que j'en possède ont été faites à la Bibliothèque impériale, par les soins de M. de Stadler, inspecteur général des Archives, et il y a tout lieu de garantir leur parfaite exactitude.

Les chartes en question sont au nombre de cinq : trois du x^e^ siècle, une du xi^e^ et une du siècle suivant, laquelle est loin d'être dépourvue d'intérêt, malgré sa date relativement récente.

I. — La plus ancienne est de 923 ; elle est indiquée de la manière suivante dans le « Sommier contenant l'analyse des titres de l'insigne chapitre de Bouxières », conservé à la Bibliothèque publique de Nancy : « Lettres de saint » Gauzlin, données la seconde année de son pontificat et » la première du règne de Rodolphe, par lesquelles il » confirme certaines donations faites par Angelramne, son » archidiacre, à l'église de Notre-Dame et de Saint-» Etienne (la cathédrale de Toul), de tous ses biens situés » dans le Chaumontois, au village de Port-sur-Meurthe. »

L'intitulé placé en tête de la copie de Dom Hilaire de Puibusque n'est pas plus exact que le précédent ; il est ainsi conçu : « Charte de la donation précaire que fait » saint Gauzelin, évêque de Toul, à Angelramne et à Hu-

» non, son neveu, de l'église de Sazerey, leur vie durante,
» moyennant un cens de 12 deniers. »

Voici quel est le vrai sens de cette pièce : Saint Gauzlin déclare qu'Angelramne lui a donné, pour son église, les choses qui étaient sa propriété ; savoir : au lieu nommé Port, dans les canton et comté du Chaumontois, sur le fleuve de Meurthe, deux manses avec les maisons et la terre en dépendant, cent journaux, des prés pour douze chars de foin, une forêt pour l'usage du bétail, dix-sept serfs, l'un avec sa femme et ses fils, l'autre avec sa femme ; à Saizerais, l'église dédiée à saint Amand et plusieurs serfs, dont quelques-uns avec leurs femmes et leurs enfants ; laquelle donation a été faite et acceptée sous la condition que, tant qu'ils vivront, Angelramne et Hunon, son neveu, jouiront de cette église et des serfs à titre d'usufruit, percevront les revenus de la terre sans pouvoir rien en diminuer ou aliéner, et paieront un cens annuel de douze deniers à la cathédrale de Toul, à qui, après leur mort, ces choses retourneront.

Deux localités seulement sont mentionnées dans cette charte : Saint-Nicolas, alors appelé Port (*Portus*), et Saizerais-Saint-Amand (*Sasiriaca*), l'un des deux villages qui forment aujourd'hui la commune de Saizerais. La mention de ces localités dès la première moitié du x^e^ siècle, permet de faire remonter leur existence beaucoup plus haut, c'est-à-dire jusqu'à la période gallo-romaine, sans qu'il soit besoin, pour la dernière, d'attribuer à son nom l'étymologie de *Cæsareæ arces*, imaginée par quelques antiquaires. Qu'il y ait eu un camp romain dans le voisinage ; que son territoire ait été traversé par une voie antique, sur le bord de laquelle ont été trouvés des statuettes de Mercure, des restes de constructions, des armes,

des monnaies, etc.; ces circonstances ne corroborent nullement l'étymologie, créée à plaisir, que je viens de rappeler, et je crois qu'il faut s'en tenir, pour la dénomination ancienne de ce village, à la forme qui lui est donnée dans le diplôme de saint Gauzlin, et qu'on trouve reproduite, avec de légères variantes, dans des documents postérieurs[1].

II. — La seconde charte est du même évêque, mais n'a point de date ; on suppose qu'elle doit être environ de l'an 925. Elle est ainsi analysée dans le Sommier de Bouxières : « Sans date. Lettres de saint Gauzlin par lesquelles il déclare que le primicier de son église, Angelramne, et son neveu Hardouin, ont donné à Dieu, à la Sainte-Vierge, à saint Etienne et aux chanoines de Toul, ce qui leur appartenait dans le Saintois, savoir : à Clérey, deux manses ou familles de serfs, et au village dit *Escialus*, de semblables possessions. »

L'intitulé de Dom Hilaire de Puibusque porte : « Charte de la donation précaire faite par saint Gauzelin à Angelramne et son neveu, leur vie durante, de ce que la cathédrale de Toul possédait à *Isciacus*. »

Il s'agit dans cette charte, comme dans la première, d'une donation, sous réserve d'usufruit, faite par Angelramne et Hardoinus, probablement un autre de ses neveux.

Sous le rapport géographique, cette seconde charte offre deux problèmes assez difficiles à résoudre. Le lieu qu'on y trouve appelé *Clarevis* est indiqué, dans l'analyse donnée par le Sommier, comme étant le village de Clérey ; ce qui semble pouvoir être parfaitement admis. Quant au *comitatus Pontensis*, rien ne fait supposer quel devait en

1. V. *Dictionnaire topographique de la Meurthe*, Paris, imprimerie impériale, 1862.

être le chef-lieu, ni d'où il tirait son nom. Ce chef-lieu ne pourrait être, en se basant sur l'analogie des noms, que Pont-sur-Madon, et il faudrait donner à cette circonscription territoriale une étendue considérable pour que Clérey ait pu y être compris. N'est-il pas probable qu'il y a ici une erreur de copie, et qu'au lieu de *Pontinse* on doit lire *Sanctinse*. Le Sommier dit, en effet, que les biens donnés par Angelramne étaient dans le Saintois, dont Clérey faisait partie, et du doyenné duquel il dépendait encore au siècle dernier.

Pour l'*Isciacus* de la charte, transformé en *Escialus* dans le Sommier, je n'ose rien avancer. Ce dernier le place dans le Saintois avec Clérey; mais la charte ne lui assigne nullement la même situation. Le mot *Isciacus* se traduirait assez naturellement alors par Essey, ou bien, peut-être, en adoptant la version du Sommier, par Xeuilley, et mieux encore par Chaouilley, village qui n'est pas très-éloigné de Clérey, et où l'on sait que l'abbaye de Bouxières avait des possessions.

Mais je m'empresse de dire que ce sont de simples suppositions, données sous toutes réserves, et uniquement dans le but d'appeler sur ce point l'attention des érudits.

III. — L'analyse de la troisième charte est ainsi donnée dans le Sommier : « 976. Diplôme de l'empereur Otton II » par lequel il ordonne la restitution de certains biens » que le chevalier Richard avait enlevés à Ermengarde, » abbesse de Bouxières, savoir : la moitié du bien situé » au lieu dit *Mansionile Berenhardi* ou petite métairie[1]

1. Cette localité avait dû être, en effet, dans l'origine, une métairie ou une habitation de campagne ; mais, à l'époque où fut donné le diplôme d'Otton, elle avait pris certains développements, puisqu'il est fait mention de son église (*excepta ecclesia*).

» de Bérenhard, sur le bord de la Moselle, dans le pays » Toulois et le comté du Chaumontois, avec ce qui en » dépend, en serfs de l'un et de l'autre sexe, bois, vignes, » prés, moulins, terres cultivées et incultes, eaux, cours » d'eaux, droits d'entrée et de sortie, à l'exception de » l'église et d'une métairie franche[1]. Il confirme, de plus, » la donation faite à l'église de Bouxières d'un gagnage à » Havoldange à Château-Salins[2], qui lui avait été donné » par Valterus, et la remet en possession dudit gagnage. »

Le sommaire de Dom Puibusque porte seulement : « Diplôme de l'empereur Otton II pour faire restituer à » l'abbaye de Bouxières certains biens qu'un certain Ruo- » deride[3] lui avait enlevés. »

Quatre noms de lieux sont mentionnés dans le diplôme impérial : *Teudonis villa* (Thionville), où était l'empereur lorsque l'abbesse Ermengarde vint se plaindre à lui des spoliations dont son monastère avait été victime; — *Buxerias* (Bouxières), indiqué, quoique au nominatif, sous une forme accusative qu'on rencontre dans un certain nombre de titres du x^e^ siècle ou antérieurs à cette époque; — *Mansionile Berenhardi, super ripam Mosellæ fluminis, in pago Tullensi, in comitatu Admontensi;* — enfin, *Hauvoldingas, in pago Salinensi, in comitatu Dextreio.* Cette dernière localité est facile à reconnaître : c'est Haboudange, situé dans le Saulnois et dans le comté dont le vil-

1. *Mansus indominicatus*, d'après Ducange, voulait dire un domaine que son propriétaire faisait cultiver : « *Mansus dominicatus*, » *indominicatus*, *dominicus*, dicebatur proprius et peculiaris do- » mini mansus, quem dominus ipse excolebat, cujusque fructus perci- » piebat. »

2. Ce sont les mots *in pago Salinensi* auxquels le rédacteur du Sommier a appliqué cette étrange traduction.

3. Je ne sais où le copiste a pris ce nom, qui ne se trouve pas dans le diplôme.

lage actuel de Destry (Moselle) était le chef-lieu[1]. Il n'en est pas de même de la précédente, et je me trouve réduit à émettre des suppositions bien plus vagues encore qu'au sujet d'*Isciacus*.

D'abord, *Mansionile* n'a de correspondant parmi les noms de nos localités situées à peu de distance de la Moselle, que le Ménil-Mitry et Richardménil. La commune de Ménillot, dont la dénomination se rapprocherait davantage de la forme latine indiquée ci-dessus, est environ à six kilomètres de cette rivière, c'est-à-dire beaucoup trop loin pour qu'on puisse lui attribuer les expressions : *super ripam Mosellæ*.

Ménillot était bien dans le pays Toulois, tandis que le Ménil-Mitry appartenait au Saintois, et Richardménil au Chaumontois.

Il y a aussi la cense de Ménil-Saint-Michel, commune de Benney, peu distante de la Moselle, et qui était dans le Saintois, comme le village dont elle dépend.

Enfin, si la position géographique qu'il occupe permettait d'y songer, je citerais Bénaménil, qui reproduit presque littéralement les mots latins *Berenhardi* (par corruption *Bernardi*) *mansionilis*.

D'un autre côté, quel est ce *comitatus Admontensis* dont parle le diplôme, et qui faisait partie du *Tullensis pagus?* Je n'en ai rencontré nulle part le nom, auquel je ne saurais trouver un synonime français. Y aurait-il ici, comme pour le *Pontensis comitatus*, une erreur de copie? je serais tenté de le croire, en m'en référant à l'analyse donnée par le Sommier : on a très-bien pu, en effet, lire *Admontensi* pour *Calmontensi*.

1. V. ce mot dans le *Dictionnaire topographique de la Meurthe.*

Mais une autre difficulté se présente : comment le Chaumontois et le Toulois peuvent-ils se trouver enclavés l'un dans l'autre ?

D'après les notions géographiques admises, le Chaumontois s'étendait depuis les Vosges jusqu'au confluent de la Meurthe et de la Moselle, au-dessus du village de Custines ; le Toulois le bornait à l'ouest et en était séparé par l'immense forêt de Haye : il n'y avait donc pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, de contact entre ces deux territoires, surtout si l'on s'en tient à la signification ordinaire du mot *pagus*. Mais il n'en est pas de même si on lui donne le sens plus large qu'il avait quelquefois, et qui correspondait à celui de *civitas*[1], etc. C'est peut-être ainsi qu'il faut interpréter les mots *pagus Tullensis*, qu'on traduirait alors par *civitas Leucorum*, cité que représentait, au x^e^ siècle, le diocèse de Toul, et dans laquelle le Chaumontois était compris. La même signification semble même s'être étendue au mot *comitatus*, puisqu'une bulle d'Innocent II, de l'an 1137, dont je m'occuperai en dernier lieu, place Bouxières *in comitatu Leucorum*.

Cette explication tranche une des deux difficultés que j'ai rencontrées, mais elle ne résout pas l'autre, car il y a loin de Berenhard ou Bernard à Richard, et par conséquent de *Berenhardi mansionile* à Richardménil, dont il n'est parlé dans aucune charte concernant l'abbaye de Bouxières. Je crois donc qu'il n'y a moyen de formuler aucune hypothèse raisonnable, et qu'il est plus prudent et plus sage à la fois de s'abstenir.

IV. — Il n'y a point d'intitulé à la quatrième pièce dans

1. V. *Topographie ecclésiastique de la France*, par M. J. Desnoyers, dans l'*Annuaire de la Société de l'histoire de France*, année 1859, p. 83.

le recueil d'où la copie est tirée ; le Sommier lui donne le suivant : « Environ 1070. Charte de Pibon, évêque de » Toul, lequel, à la prière de Hadvide, abbesse de » Bouxières, confirme la donation faite à cette abbaye par » Hugues et Sophie, son épouse, d'un alleu qui leur ap- » partenait dans ce village, consistant en serfs de l'un et » l'autre sexe, prés, bois, terres cultivées et incultes. »

Le village de Bouxières est seul mentionné dans le corps de cette pièce, sous la forme *Bosseriæ* ou *Bosserias*, en regardant ce mot comme indéclinable ; mais si l'on interroge la liste des témoins, placée à la fin, on y trouve quelques noms à relever ; ce sont ceux de *Walterus, Nanceiatensis villicus ; — Amalwinus de Campemulis ; — Olardus de Lusde ; — Gerardus de Hasmaia ; — Richardus de Morciaco.*

On peut, je crois, sans être accusé de forcer les attributions, facilement reconnaître ici des localités de notre département, dont l'orthographe a été légèrement altérée par le copiste. Ainsi, au lieu de *Morciaco*, je lirais *Moreiaco* ; pour *Hasmaia*, dont les dernières lettres doivent être surmontées d'une abréviation dans la charte originale, je lirais *Hasmancia*, et à la place de *Campemulis*, *Campeniulis*, dont l'*i* a dû être pris pour un jambage de l'*m* ; et je traduirais ces noms de la manière suivante : Richard de Morey, Gérard d'Amance, Amalwinus de Champigneules.

Quant au mot *Lusde*, il ne saurait soulever un doute : c'est bien certainement Ludres.

Enfin, l'adjectif *Nanceiatensis*, qui accompagne la qualification de *villicus*, donnée à Vauthier ou Gauthier, le premier des témoins, me semble signifier : *de Nancy*, et je puiserais hardiment, dans cette attribution, un nouvel

argument en faveur de la thèse que j'ai soutenue autrefois : à savoir, que c'est bien cette ville qu'on trouve mentionnée, sous le nom de *Nanceiacum*, dans un diplôme de l'an 896 pour le prieuré de Salone[1]. Dans des titres postérieurs, sur l'application desquels il n'y a point d'incertitude, on rencontre les mêmes formes, qui s'étaient conservées encore au XII^e^ siècle[2].

V. — La dernière charte qui me reste à examiner est un vidimus, de l'an 1450, d'une bulle d'Innocent II, de 1137, portant confirmation des biens de l'abbaye de Bouxières.

La plupart des noms qui y sont mentionnés se reconnaissent aisément; ce sont : Bouxières qui, comme je viens de le faire remarquer, est indiqué *in comitatu Leucorum;* Liverdun et Saizerais, dans le comté de Scarpone ; Pompey, Rosières-en-Haye, la chapelle de Saint-Dizier, à Boudonville ; Blanzey, Dommarie, Sexey-les-Bois, Villers-en-Haye, Aingeray, Gironville, dans le comté du Bédois (ou de Void), sur la Meuse; le mont Barine, près de Toul ; l'église paroissiale de Saint-Martin, à Bouxières ; Saint-Remimont, dans le Saintois ; Pixerécourt, Mirecourt, Bezange, Sotzeling et Chenevières.

Il n'y a de difficulté que pour la traduction des passages suivants : *dimidiam ecclesiam in Torreovilla ; — apud Ariarium terras ; — predium in Woldesingesvilla ; — predium quot dedit Haveringuillarus,... situm in comitatu Hornensi ; — predium in Lusiaco villa.*

1. V. *Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy,* Nancy, L. Wiener, 1856. — *Bulletins de la Société d'Archéologie,* VI^e^ vol.

2. V. le *Dictionnaire topographique de la Meurthe.*

D'après un titre de 1140, rappelé seulement dans un ancien inventaire de l'abbaye de Bouxières, celle-ci possédait les deux quartiers de Thorey, que lui avait donnés une dame de Vaudémont, nommée Aia. Thorey peut bien être la *villa Torreum* de la charte de 1137, d'autant plus que, d'après le Pouillé du diocèse de Toul, le chapitre de Bouxières était décimateur dans ce lieu pour une part.

Quant à la localité appelée *Ariarium*, n'est-il pas permis de supposer qu'elle est identique avec celle qui est désignée, sous le nom d'*Aciacum*, dans un diplôme de l'empereur Otton II, de l'an 960, dont j'ai donné le texte à la suite de ma notice sur Bouxières[1] ; et ce nom ne serait-il pas celui du village d'Essey-lès-Nancy? Cette attribution me semble assez admissible.

Le même diplôme mentionne également *Woldesinguesilla*, au lieu de *Woldesingesvilla* de la copie que j'examine, mais sans indiquer la situation de ce domaine, au nom duquel je n'ai pu trouver de dénomination moderne correspondante.

Il en est de même pour le *predium* donné par Haveringuillarus, et qu'un diplôme de 965, imprimé dans Dom Calmet, appelle *Haveringivilla*, situé dans l'Ornois, c'est-à-dire aux environs de Gondrecourt.

Reste la *villa Lusiacus* ou *Lusciacus*, d'après le diplôme ci-dessus. Serait-ce Lucey ou Lucy, ou bien plutôt, en laissant subsister la terminaison *villa*, une localité dont le nom aurait la même désinence? Il n'y en a qu'une qui, d'après d'autres titres de Bouxières, pourrait avoir quelque analogie avec celle dont il est ici question : c'est Bosserville, appelé *Losseivilla* en 1136, et où l'abbaye possédait des biens.

1. Il se trouve également dans un diplôme de 965, publié par Dom Calmet.

Les observations qui précèdent, et que m'a suggérées l'examen des diplômes dont la copie se conserve à la Bibliothèque impériale, font voir l'intérêt que présentent les chartes pour l'étude de la géographie locale. C'est à l'aide de ces documents, rapprochés des découvertes faites à diverses époques, et des dénominations que les cantons du territoire des communes ont conservées, que l'on arriverait à connaître la topographie ancienne du pays, non plus seulement d'après les assertions, quelquefois hasardées, de certains archéologues, mais d'après des monuments authentiques et parfaitement dignes de foi.

Voici le texte des chartes de Bouxières.

I[1].

An 923.

Charte de la donation précaire que fait saint Gauzelin, évêque de Toul, à Angelramne et à Hunon, son neveu, de l'église de Sazeray, leur vie durante, moyennant un cens de 12 deniers.

In nomine domini nostri Jesu Christi, Gauzelinus[2], sanctæ Tullensis ecclesiæ humilis episcopus. Cognoscant omnes sanctæ Dei Ecclesiæ filii ac fideles, presentes, scilicet, atque futuri, qualiter quidam archidiaconus noster, Angelramnus, dedit nobis, ad partem ecclesiæ nostræ, sanctæ Dei genitricis Mariæ, necnon sancti Stephani, protomartyris Christi, scilicet, honore dicatam, res proprietatis suæ: hoc est, in pago et comitatu Calmontinse, in villa quæ vocatur Portus, super fluvium qui dicitur Mortus, mansos duos, cum edificiis et terra ad eosdem mansos aspiciente; jornales centum; prata ad carros duodecim; silvam peccoralem; mancipia decem et septem, quorum hæc sunt

1. Collection Moreau, tome IV, f° 104.
2. Il doit y avoir *Gauzlinus*, comme à la fin de la pièce.

nomina : Eldierum, Fruoricum, Adelricum, Evorincum, Lupum, Ermingisum, Lisimum, Theudirde, Gislierde, Aiudium, Plectrude, Hiturdum, Adegrinum et uxorem ejus cum filiis, Adelmundum et uxorem ejus. Et per cartulam testamenti affirmavit. Postea vero sua fuit petitio, et nostrum assensum prebuit benevolentia ut cum ipsas res quas dedit, quamque ecclesiam in honore sancti Amandi consecratam, quæ est in villa Sasiriaca, de ratione præfatæ ecclesiæ sanctæ Mariæ et sancti Stephani, cum mancipiis ibidem residentibus, his nominibus : Mainnadum, Abbonem, Mariam, Heldiardem, Adelbodum et uxorem ejus, cum infantibus tribus; Theudbodum, Erulphum et uxorem ejus; Huunum et uxorem ejus, cum liberis tribus; Maguoidum et uxorem ejus; Eristianum, Adhelardum, Ledinum, Edinum et uxorem ejus, Isengardum : ei beneficii jure donaremus; quod ita et fecimus; in ea utique ratione ut quandiu ipse Angelramnus et nepos ejus Huno vixerint, præfatam ecclesiam, cum mancipiis jam dictis, per beneficium nostrum, sub usu fructuario, more precario, quieto ordine, valeant habere, excolere ac fructum terræ percipere atque jure legitimo uti; et nullam habeant potestatem quicquam exinde minuendi aut abalienandi; sic quicquid ibidem addere, augmentare et ameliorare potuerint, proficere non omittant; et censu proinde, annis singulis, in festivitate sancti Stephani, de argento, scilicet, denarios duodecim persolvere studeant. Et si de ipso censu tardi aut negligentes aparuerint, cum legis sanctione illud restituant; sed eorum precariam minime perdant. Post decessum quoque ipsorum, quando quidem Deus voluerit, ipsæ res omnes, datæ, scilicet, et acceptæ, amelioratæ, et cum omni superposito, absque alicujus contradictione et judicis adsignatione, ad partem sancti Stephani omnimodi, revertantur.

Gauzlinus, episcopus. Angelramnus, primicerius. † Haidulphis, decanus. † Abdo, archiclavis. † Barenordi, archidiaconi. † Berla, sacer. † Ado, cantor. † Johannes. † Hardoerus. † Aristeus. † Hubert. † Leuther, vice decanus. † Anserus. † Wido. † Hugo. † Ragebertus. † Rotgerius. † Iterum Hugo.

Siricius, ad vicem Agenaldi,
cancellarii, scripsit. (Place du paraphe.)

Datum Tullo, sub die XIII kalendas octobris, anno incarnationis domini nostri Jhesu Christi DCCCC XXIII', anno primo regnante Rodulpho rege ; episcopatus autem nostri secundo.

Cette charte, saine et entière, en vélin, portant 9 pouces 9 lignes de haut sur 18 pouces de large, sans reply, n'y ayant point de sceau pendant. Il n'y a qu'un paraphe placé, comme on le voit, au bout de la signature du chancelier.

Tirée des archives de Bouxières, layette des chartes, liasse 1re. Les lignes de ce titre sont à la distance de 8 lignes l'une de l'autre. Belle écriture caroline, un peu menue.

Je soussigné, destiné à la recherche des chartes et monuments concernant le droit public de la monarchie française, certifie la présente, figurée ainsi qu'il vient d'être dit, tirée du chartrier du chapitre de Bouxières, en Lorraine, conforme à son original, remis audit chartrier, cejourd'huy 24 août 1788.

D. Hilaire de Puibusque, *archiviste.*

II[1].

Vers 925.

Charte de la donation précaire faite par saint Gauzelin, évêque de Toul, à Angelramne et son neveu, leur vie durante, de ce que la cathédrale de Toul possédoit à Isciacus[2].

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Gauzlinus,

1. Collection Moreau, tome IV, fo 141.

2. En marge de la copie est écrit : Ces biens ont été donnés à l'église de Bouxières lors de la fondation.

humilis Leuchorum ecclesiæ pontifex. Notum esse volumus omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus qualiter venerabilis primicerius noster Angelramnus et nepos ipsius Hardoinus, res proprietatis suæ canonicis nostris, Domino, nec non et genitrici ipsius, sanctoque Stephano protomartyri, militantibus, tradiderunt; scilicet, in comitatu Pontinse, in loco qui vocatur Clarevis, mansos duos ibidem, ubi habentur mancipia quorum hæc sunt nomina : Aiulfus, Hairmundus, Madelbertus, Isembertus, Leodildis, Ara, Ermertrannus, Alcherus, Ragenerus, item Leodildis, Attisma, Amalricus, Armilla; terras arabiles ubi possunt seminari modii centum quadraginta septem; ibidem prata ad carradas triginta; silvam pettoralem (*sic*)..... ..... [1]Postea vero, fuit illorum petitio, nostra etiam assensum prebuit benevolentia, ut de rebus prædictorum canonicorum nostrorum, cum consensu illorum omnium, jure precario redderimus in villa quæ dicitur Isciacus..... V, ubi aspiciunt homines XXX, quorum hæc sunt nomina : Airardus, Oraldus, Arembalus, Franierus, Jaudemia, cum infantibus duobus; Teuthildis, Ladana, Bilseiva, cum infantibus tribus; Ilfenna, cum infantibus VI; Valdrada, cum infantibus tribus... (déchiré dans le pli).... et infantibus VI. Dedimus itaque eis supradictas res, eo rationis tenore, ut utrasque, scilicet, datas et acceptas, diebus vitæ suæ, utrique, videlicet et prælibatus primicerius Angelramnus et jam dictus nepos ipsius Hardoinus, usu fructuario teneant atque possideant. Post decessum vero ab hac luce eorum, quando quidem divina decreverit miseratio, utræque res, cum omni integritate et absque ullius contradictione personæ, ad mensam canonicorum jam

1. Cette partie est restée en blanc, comme plus bas.

sæpe dictorum revertantur. Et ut hoc verius credatur et diligentius observetur, hanc eis cartulam, precario more editam, fieri præcepimus, quam manu propria subter firmantes, manibus etiam canonicorum nostrorum, qui hanc præcariam unanimiter consenserunt, nec non et nobilium laicorum roborari fecerunt.

† P Gauzelini episcopi.

Les autres signatures, au nombre de plus de soixante, sont presque entièrement effacées. Sans date ni sceau, ni repli par conséquent, ni paraphe.

Cette charte est en vélin, haute de 17 pouces et large de 11 et demi. La première ligne de lettres allongées; les autres d'une belle caroline; étant mangée en quatre endroits de la largeur de quatre ou cinq lignes en chacun. La date est à peu près la même que la précédente, puisque ce sont les mêmes donateur et donataires.

Tiré de l'archive de Bouxières, layette des chartes, liasse 1re.

Je soussigné, destiné à la recherche des chartres et monuments concernant le droit public et l'histoire de la monarchie française, certifie la présente, figurée ainsi qu'il vient d'être dit, tirée du chartrier du chapitre, conforme à son original, remis audit chartrier, cejourd'huy 24 août 1788.

D. Hilaire de Puibusque, *archiviste.*

III[1].

An 976.

Diplôme de l'empereur Otton II, pour faire restituer à l'abbaye de Bouxières certains biens qu'un certain Ruoderide lui avoit enlevés.

In nomine sanctæ et individuæ Trinitatis. Otto, divina favente clementia, imperator Augustus. Si aliquid terrenæ commoditatis vel loca sanctorum in usu religiosorum Deo

1. Collection Moreau, tome XI, fo 193.

famulantium conferimus, moram pii patris præcedentiumque imperatorum tenemus et animæ utique nostræ in futuro salutem providemus. Quapropter notum esse volumus omnibus sanctæ Dei Ecclesiæ fidelibus, tam præsentibus, scilicet, quam futuris, qualiter, nobis apud Teudonis villam consistentibus, nostram celsitudinem adierit venerabilis abbatissa, nomine Ermengartis, cœnobii sanctæ Dei genitricis Mariæ quod vocatur Buxerias, interventu, videlicet, nostræ dilectæ conjugis æque imperatricis Theveanæ, suggerente quoque Friderico duce nostro, querimoniam, proclamando, faciens de quodam prædio quod videbatur habere in loco qui Mansionile Berenhardi dicitur, situm super ripam Mosellæ fluminis, in pago Tullensi, in comitatu Admontensi, excepta ecclesia et manso indominicato. Quod, videlicet, prædium Richardus quidam, miles, ab eodem loco violenter postea abstulerit. Cujus petitionem nos quoque, imperiali clementia benigniter suscipientes, hoc idem prædium sacro loco inique ablatum restitui jussimus; atque, imperialis autoritate præcepti, a matre abbatissa prædicti loci et sacris virginibus, pro salute nostri imperii piique nostri genitoris animæ remedio, tenendum ac possidendum, in perpetuum decrevimus, cum mancipiis utriusque sexus, cum silvis, vineis, pratis, molendinis, terris cultis et incultis, aquis aquarumque decursibus, exitibus et regressibus, et quidquid ad medietatem prædicti prædii respicit; excepta ecclesia et manso indominicato quam prædiximus. Similiter etiam prædium illud restituimus quod Walterus eidem loco tradidit, annuente fratre ejus Adalhardo, quod vocatur Hauvoldingas, situm in pago Salinensi, in comitatu Dextreio, cum ejus omnibus appendiciis. Ut autem hoc nostræ constitutionis decretum, per succedentia tempora, inviolabiliter conservetur, annulo nostro infra signavimus manuque nostra corroboravimus.

Signum domini Ottonis

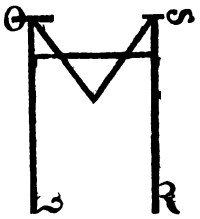

imperatoris Augusti[1].

Egbertus, cancellarius, ad vicem Villigisi Urelli, capellani notarii.

[2] Data VI idus maii, anno dominice incarnationis DCCCCLXXVI, indictione V, anno vero regni domini Ottonis XVI, imperii X. Actum Thietenscora (*sic*).

Ce diplôme a 16 pouces de haut sur 20 de large, d'un beau vélin, sain et entier. Bonne écriture du siècle. Les lignes distantes les unes des autres de 11 lignes. Le sceau en placard, perdu. Le repli large de 20 lignes.

Tiré de l'archive des dames de Bouxières, layette des chartes, liasse 2°.

(Attestation de D. Hilaire de Puibusque, comme dans les autres copies.)

IV[3].

Environ 1070.

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Pibo, gratia Dei, Leuchorum sedis episcopus. Cum æternæ sit retributionis elemosinariæ largitatis exhibitio, constat, procul dubio, divini esse respectus quotiens ad hoc opus bonum fidelis animi accenditur intentio, nos quoque, in

1. Ces deux lignes n'en font qu'une. Le sceau est à la suite.
2. Dans le repli, d'une seule ligne.
3. Collection Moreau, t. XXX, f° 78.

die Domini, operibus tantæ pietatis insistentibus, non immerito, nos fore participes credimus, si, pro possibilitate nostra et autoritate a Deo nobis collata, eisdem factores et cooperatores existimus. Unde notum esse volumus cunctis nostræ ecclesiæ fidelibus, tam præsentibus quam futuris, quod Hugo, fidelis laicus, allodium quod a progenitoribus suis, apud Bosserias, jure hereditario sibi contigerat, quodque ejus uxor, Sophia nomine, in dotalicio tenebat, cum ipsa sua conjuge, Deo atque cœnobio sanctæ Dei genitricis Mariæ, gloria et honore venerando, contulerit, atque utique suarum animarum..... providentes, coram laudabilibus, tam clericorum quam laicorum, ad usum sanctimonialium inibi Deo servientium, in jus et possessionem ipsius ecclesiæ, legali donatione tradiderunt; videlicet, quidquid possidere videbantur in servis et ancillis, pratis et silvis, terris cultis et incultis. Igitur Deo digna Hawidis, prædicti cœnobii abbatissa, nostram adiit præsentiam, obsecrantes nostram autoritatem corroborari factam suæ ecclesiæ elemosinam. Nos autem, huic bono operi congratulantes, Deique gratiam glorificantes, laudamus et confirmamus memoratam donationem, vel potius oblationem; obtestantes, ex divino nomine, omnem temerariorum audaciam ne quis ulterius præsumat exinde eidem ecclesiæ ullam calumniæ vel contradictionis inferre molestiam. Quod si quisquam præsumpserit, omnipotentis Dei sanctæque virginis matris, atque omnium sanctorum virtute, nostraque autoritate, æterno percussus anathemate intereat, atque in extremo judicio in igne diabolo ejusque angelis parato, cum eisdem, sortem habeat. Ut ergo pia prædictorum fidelium traditio, nostræque autoritatis cooperatio potiorem, in Dei nomine, vigorem obtineat, hanc exinde cartam fieri mandavimus, nostrique sigilli impressione firmatam testibus subterscriptis signandam tradidimus.

Extiterunt namque testes : Berengarius et Hermannus, prædictæ capellani abbatissæ; domnus Ubinus Archibertus, Johannesque filius ejus, presbiter; Johannes qui, eo tempore, villicabat Buxerias ; Reimbaldusque judex. Interfuerunt complures præterea, tam nobiles quam ignobiles, qui, bonitate sua et Deo dignæ Hadwidis abbatissæ gratia, ad corroborationem tantæ donationis convenerant, videlicet : Walterus, Nanceiatensis villicus ; Amalwinus de Campemulis, cum tribus suis filiis, scilicet : Warnerio, Rodulfo, Tiellade, qui Paganus appellabatur; Olardusque de Lusde; Johannes nobilis et Gerardus de Hasmaia, Durandusque, germanus suus ; Richardus de Morciaco ; Hilbertus de Losgart ; Rofridus et Theodoricus, filii Rofridi de Villa[1] ; nec non et Heinricus de Sancto-Vedasto, germanus prædictæ abbatissæ ; præterea multi alii probi viri, quorum, ob prolixitatis tædium, hac charta inscribere nolumus vocabula. Rege Dei gratia Carlone regnante ; Theodorico comite vivente ; domno Richuino, primicerio ; domno Stephano, archidiacono ; Pibone, venerabili Leuchorum episcopo, hæc gesta sunt.

Cette charte, en parchemin un peu endommagée en deux endroits, est haute de 8 pouces 4 lignes, large de 12 pouces. Sans date, ni sceau, ni repli de l'écriture. Capétienne du XI^e siècle. Le sceau perdu.

(Attestation de D. Hilaire de Puibusque.)

---

1. Je n'ai pas cherché, dans le commentaire de cette pièce, à interpréter ce nom, parce qu'il peut s'appliquer à plusieurs localités qui portent la même dénomination.

V[1].

An 1137. — Vidimus de l'an 1450.

Confirmation des biens de l'abbaye de Boxières faite par le pape [Innocent II].

In nomine Domini. Amen. Universis et singulis Christi fidelibus presentes litteras seu presens transsumptum et exemplatum visuris, lecturis et audituris, officialis curie Tullensis, salutem in Domino et presentibus fidem indubiam adhibere, ad vestram et cujuslibet vestrum notitiam deducimus deducique volumus, per presentes, ex anno a nativitatis ejusdem Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo; indictione tertia decima; die vero vicesima mensis februarii; pontificatus sanctissimi in Christo patris et domini nostri, domini Nicolai, divina providentia pape quinti, anno tertio. Comparuit in judicio Tulli, coram nobis, officiali curie Tullensi prefato, in dicta curia, hora causarum, mane, consueto loco nostro solito ad jura reddenda, pro tribunali sedenti, honorabilis vir Guydo Jaquemini Groleti, Tullensis clericus, curie nostre notarius juratus, pro et nomine venerabilium et religiosarum dominarum abbatisse et conventus monasterii Sancte-Marie de Buxeriis, ordinis sancti Benedicti, Tullensis diocesis, tenens in suis manibus bullas, sive litteras apostolicas felicis recordationis domini Innocentis, pape secundi; ejus vero bulla plumbea, et cordula sericca rubei coloris impendenti, more romane curie, bullatas, non viciatas, non cancellatas, nec in aliqua sui parte suspectas; sed omni prorsus vicio et suspicione carentes. Ipse siquidem Guydo, quo supra nomine, dictas litteras coram nobis presentavit

1. Collection Moreau, t. LVII, f° 98.

et exhibuit, dicens, quod illarum exhibitio, in pluribus et diversis locis erat et est eisdem venerabilibus et religiosis dominabus quam plurimum notitia; que tamen littere, propter viarum pericula et locorum distantias, non valent ad eadem loca deferri; quapropter nobis supplicavit idem Guydo, dicto nomine, quatenus easdem litteras per aliquem publicum et dicte curie nostre fidelem notarium transcribi et exemplari, ac inde transsumptum sive transcriptum, cum nostri interpositione decreti, sibi fieri ac se subscribi faceremus et mandaremus. Nos igitur, officialis prefatus, volentes in hujusmodi negotio mature procedere, dictas bullas sive litteras apostolicas visitavimus et palpavimus diligenter; quas reperimus ita fuisse et esse roboratas, prout superius dictum est; idcirco illius firmius per venerabilem virum dominum Gerardum, ecclesie Tullensis presbiterum, curatum parochialis ecclesie de Castris super Mosellam[1], Tullensis prefati diocesis publicum, apostolica et imperiali autoritatibus, et dicte curie nostre notarium juratum ibidem, presentem extrahi, transsumi, transcribi et exemplari, ac illarum tenorem presenti transsumpto sive transcripto inseri, qui talis est :

Innocentius, episcopus, servus servorum Dei, dilecte in Christo filie Ode, abbatisse monasterii sancte Dei genitricis Marie, quod est situm in comitatu Leucorum, in villa que dicitur Buxeriis, ejusdem sororibus, tam presentibus quam futuris, in perpetuum. Quatinus illud a nobis petitur quod rationi et honestati convenire cognoscitur, animo nos decet libenti concedere et petentium desideriis congruum impertiri suffragium, ut fidelis devotio celerem sortiatur effectum. Ideoque, dilecte in Domino filie, vestris petitio-

1. Châtel-sur-Moselle

nibus clementer annuimus, et monasterium beate Dei genitricis Marie, in quo divino vacatis servitio, presentis scripti pagine communimus, statuentes ut quascumque possessiones, quecumque bona idem cenobium presentiarum juste et canonice possidet, aut in futurum, concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium, seu aliis justis modis, propitiante Domino, poterit adipisci, firma vobis et illibata in perpetuum permaneant. In quibus et propriis duximus exprimende voluntatis : in comitatu, scilicet, Scarponensi, ecclesiam Leverdunensem, cum omnibus ad eam pertinentibus, tam in terris, quam in pratis, vineis et mancipiis utriusque sexus ; in eodem comitatu, ecclesiam in villa de Sesariaco, cum quadam vinea et quicquid ad eam pertinet ; insuper ex dono Gerardi, episcopi, in villa Pompania, ecclesiam ville que dicitur Rosariis ; et in ipsa villa octo mansos et dimidiam ecclesiam de Torreovilla et capellam Sancti-Desiderii in Bodonis villa ; capellam de Blansiaco, ecclesiam quoque de Domna Maria, cum quatuor mansis terre et dimidio, et unam sortem sitam in Sirceio et unum mansum in Villare; similiter ecclesiam in villa Angeliaco ; preterea, ex dono Berhardi, primicerii, ecclesiam quandam in Girunnivilla, in comitatu Bedensi, super fluvium Mosam, quam emit ab Othberto, et quicquid ad eam pertinet, cum quadam vinea in Monte Barisno sita, in comitatu Tullensi ; vineam quoque quam Albericus, capellanus, per manum tuam, dilecta in Christo filia Odda, nuper Buxeriensi cenobio reddidit ; nec non ecclesiam Sancti-Martini, cum sua integritate et omnibus que in eadem villa de Buxeriis, ecclesia Sancti-Stephani, temporibus Gauzelini, episcopi Tullensis, habebat monasterio vestro collatam, quemadmodum predecessoris nostri bone memorie Stephani pape, sanctionibus

noscitur institutum ; ecclesiam Sancti-Remigii, in comitatu Sanctensi, a Gerburga, Framberti filia, vobis collatam, cum terris, pratis et omnibus eidem pertinentibus ; apud Ariarium, terras, prata, vineas, cum servientibus utriusque sexus, a Framberto, pro filiabus suis Emma, Erdredrade, ecclesie vestre concessa ; predium quoque a Guillelmo, quondam, nobili viro, vobis datum, cum terris, pratis et una vinea et servientibus utriusque sexus ; et quoddam farinarium et omnia que Heredo, presbiter, in villa Buxeriensi possedit ; preterea predium quod Hersendis dedit in Portiriaci curte ; predium vero quod dedit in Murici curte ; predium quod dedit in villa Besangia; mansum cum vinea quod dedit Hademarus in comitatu Salnensi ; predium etiam quod dedit Gualterus in Voldesingesvilla ; predium quod dedit Haveringuillarus a Teutberto, comite, pro sepultura uxoris Judite et oblatione filie sue Rothildis, vobis collatum, situm in comitatu Hornensi, cum omnibus ad eam pertinentibus, cum pratis, silvis, pascuis, terris cultis et incultis, mancipiis utriusque sexus ; duos mansos, cum vineis et terris, in loco qui dicitur Sutsolingas, et medietatem allodii in loco qui dicitur Canaverias, que Erricus et uxor ejus vobis dederint, cum pratis, silvis, terris cultis et incultis ; predium quoque quod dedit Stephanus in Lusiaco villa. Obsecrante vero te, ejusdem loci abbatissa, nulla ibi qualiter subreptionis astucia seu violentie preponatur, nisi quam sorores ejusdem monasterii communi assensu, aut pars senioris consilii, secundum Dei timorem et beati Benedicti regulam, providerint eligendam. Nulli ergo omnino hominum liceat predictam beate Dei genitricis ecclesiam temere perturbare, aut ejus possessiones auferre, vel ablatas retinere, minuere, seu quibuslibet molestiis fatiguare, et damna integra

confundentur vestris, dilecte in Christo filie, usibus omnimodis profutura. Si qua igitur ecclesiastica secularisve persona, hanc nostre institutionis sciens, contra eam temere venire temptaverit, secundo tertiove commonita, nisi reatum satisfactione congrua emendaverit, potestatis honorisque sui dignitate careat, reamque se divino judicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat ; et a sacratissimo corpore et sanguine Dei ac domini nostri Jesu Christi aliena sit, atque in extremo examine districte ultioni subjaceat. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax domini nostri Jesu Christi, quatenus et hic fructum bone actionis percipiat, et apud districtum judicem premia pacis inveniat. Amen. Amen. Amen.

Locus sigilli.

Ego Innocentius, catholice ecclesie episcopus subscripsi.

† Ego Drogo, Ostiensis episcopus, subscripsi. † Ego Crisogonus, diaconus, cardinalis Sancte-Marie in Porticu, subscripsi.

† Ego Lucas, presbiter cardinalis sanctorum Johannis et Pauli, subscripsi.

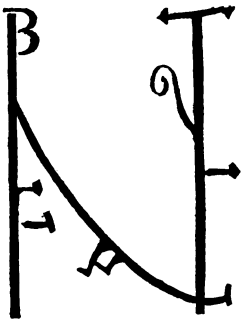

Ego diaconus cardinalis Sancte-Marie ad velum aureum, subscripsi.

Babinus, presbiter cardinalis, titulo Sancte-Marie.... ....., subscripsi.

Datum Viterbi, per manum Immeriy, sancte romane ecclesie diaconi, cardinalis et cancellarii, XVI kalendas maii ; indictione XIIII ; incarnationis divine M° C° XXX° VII°, pontificatus vero domini Innocentis pape II[i] anno VIII°.

Litteris autem ante dictis; modis et forma predicta, de mandato nostro, per dictum notarium publicum supra et infra scriptum extractis, transsumptis, transcriptis et fideliter una nobiscum collationatis, quia reperimus presens transsumptum sive transcriptum cum dictis bullis, sive litteris apostolicis, nihil addito nihilque remoto, concordare; idcirco, ad predicti Guidonis, quo supra nomine, postulanti instantiam, decrevimus et decernimus, in his scriptis, presenti transsumpto signo publico et subscriptione ejusdem notarii, de mandato nostro roborato, fidem indubiam in judicio et extra adhibendum fore et adhiberi debere, quemadmodum originalibus litteris adhiberetur et adhiberi deberet, si originaliter proderentur (*sic*); autoritatem nostram judicialem et ordinariam minime interponentes, pariter et decretum. In quorum premissorum testimonium, sigillum dicte curie Tullensis, una cum sigillo nostro cereo, ac signo publico et subscriptione dicti notarii publici, presentibus litteris duximus apponendum. Acta sunt hec sub anno, indictione, die, mense, hora, loco et pontificatu predictis. Presentibus ibidem honorabilibus viris : Johanne Forgeti de Sendaucuria ; Arnulpho Joffredi de Gondrecuria ; Dacide Fabri et Bertrando Godeti, dicte curie nostre notariis juratis, testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis.

Et quia ego Gerardus, ecclesie Tullensis presbiter ac rector ecclesie parochialis de Morivilla et Castris, Tullensis diocesis, publicos, apostolicos et imperiali autoritatibus et curiarum ecclesiasticarum Tullensis notarius, predictarum litterarum apostolicarum exhibitioni, illarum que transsumpti, petitioni et decreto, ceterisque omnibus et singulis premissis, dum sic ut permittitur, per eundem dominum officialem Tullensem et coram, et peteretur et decernere-

tur, presens una cum prenominatis testibus fui, easdemque litteras apostolicas, de mandato ejusdem domini officialis, transcripsi et in hanc formam transsumpsi. Et quia collationate diligenter per me fuerint reperi presentem transsumptum una cum eisdem originalibus litteris omnino concordare. Idcirco eidem transsumpto sive exemplato alia manu fideliter scripto, una cum cerei signeti decreti domini officialis curie Tullensis prefati, ac sigilli ejusdem curie appensione, signum meum publicum hic me subscribendo de simili manibus apposui, requisitus super hoc specialiter et rogatus.

Cette charte, en parchemin sain et entier, a 15 pouces 1/2 de haut sur 14 de large. Le repli est de 2 pouces. Le sceau perdu.

Tiré de l'archive du chapitre de Bouxières, layette des chartes, liasse seconde.

(Attestation de D. Hilaire de Puibusque.)

NOTES SUR LA LORRAINE ALLEMANDE.

LES

SIRES DE FÉNÉTRANGE

AU COMMENCEMENT DU XIV^{e} SIÈCLE

ET LA

PIERRE TOMBALE DE HENRY-LE-VIEUX

MORT EN 1335,

PAR M. LOUIS BENOIT.

Les travaux entrepris dans les archives, l'étude des documents originaux[1], des monuments authentiques, des

1. Les principales sources auxquelles nous avons puisé pour le présent travail sont : 1° le Trésor des Chartes de Lorraine aux archives de la Meurthe ; 2° Dufourny, ms. de la bibliothèque de Nancy, 12 vol. in-f° (nous nous sommes toujours efforcé de comparer la version de Dufourny avec les titres du Trésor des Chartes ; mais il est parfois arrivé que ce rapprochement a été impossible, soit que nous n'ayons pu rencontrer les titres originaux, soit que nous n'ayons pu les déchiffrer) ; 3° Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, édition de 1728.

Nous avons aussi consulté Huguenin, dans ses Chroniques de Metz ; Herzog et les historiens de l'Alsace.

preuves pour ainsi dire matérielles et visibles de la réalité des faits, ont porté l'attention sur quelques-uns des personnages qui semblaient perdus au milieu de nos annales.

Parmi ceux-ci nous avons choisi Henry-le-Vieux et les sires de Fénétrange ses contemporains, non parce que leur physionomie présente des caractères plus saillants que celle des seigneurs de toute autre époque du moyen âge, mais parce que l'image de Henry-le-Vieux et celle de Walpurge de Horbourg, sa compagne, se trouvent reproduites sur un des bas-reliefs de la chapelle de Landsberg, à Fénétrange, dont nous avons décrit successivement tous les monuments funèbres[1].

L'ensemble des preuves qui se commentent les unes par les autres nous a forcé à entrer dans une étude de détail, sans laquelle on est exposé à tomber dans des méprises continuelles, et même à considérer comme étrangers à l'histoire d'un pays des personnages qui y ont joué un certain rôle.

C'est ainsi que ce Henry de *Vinstinga* ou Fénétrange a été rayé du catalogue d'un lotharingophile qui possédait dans sa précieuse collection un titre très-curieux émané de ce seigneur[2].

Avant d'entreprendre le récit des guerres auxquelles prit part Henry-le-Vieux, et la description de son monument funèbre, nous aurons à aborder deux questions que

1. V. *Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg*.

2. On lit dans le catalogue de la bibliothèque de M. Noël, au n° 213 : Compromis relatif à Henry, seigneur de Fénestrange (en allemand, avec trois sceaux) 1330. Plus loin, au tome III, p. 1117, il est de nouveau question de ce personnage, et il est classé parmi ceux qui n'ont aucun rapport avec l'histoire de Lorraine.

l'on ne saurait séparer : le nobiliaire et l'armorial des seigneurs de Fénétrange, de 1300 à 1335.

I.

Henry, auquel quelques historiens donnent le titre de comte, porte, sur sa pierre tombale, celui de *dominus de Vinstinga*, et dans les anciens documents, celui de *herr* ou *freyherr zu Vinstingen*, seigneur libre, dont on a fait baron, titre qui eut tout autant d'éclat que celui de comte du x^e^ au xiv^e^ siècle.

Il appartenait à la branche dite de *Brackenkopf*.

Comme toutes les anciennes familles, la maison de Fénétrange, terre de nom et d'armes, avait, à son origine, des armoiries très-simples : *d'azur à la fasce d'argent.*

Lorsque, vers la fin du xiii^e^ siècle, elle se divisa en deux branches, l'aînée adopta pour timbre de ses armoiries un heaume couronné et surmonté de deux cornes de buffle, et plus tard, d'une tête de chien braque[1] d'azur, accolée et bouclée d'argent, parée par derrière le long du col de

1. Le mot brack existe : suivant le Dictionnaire allemand de Leroux, il signifie chien qui a le nez recourbé. Aujourd'hui, on donne encore ce nom à une ancienne race de chiens d'arrêt du pays, qui devient de plus en plus rare, et qui est bien connue de ceux qui s'occupent de science cynégétique. Brack est l'étymologie de braconnier, expression qui s'est dénaturée au xvii^e^ siècle et n'a plus servi à désigner que les déprédateurs. Autrefois on appelait brack un chien destiné à faire lever le gibier ; c'est ce que démontrent bien clairement les deux vers suivants :

Moult avoit braches et lévriers,
Et veneors et braconniers*.

Ce terme est fréquemment usité dans le langage héraldique, quoique son orthographe ait varié.

*V. *Dolopathos* ou *les sept Sages de la Grèce*, roman français du x^e^ siècle. — On dit encore, dans le Sargau, en parlant d'un habile chasseur : *ein fine brackaunier*.

quatre houpettes de plumes de paon d'espace en espace. La seigneurie qui en dépendit prit le nom de Brackenkopf ou Tête-de-Brack[1].

La branche cadette des Fénétrange prit le nom de *Schwanhals* ou Col-de-Cygne, et se distingua de l'aînée par le heaume de ses armoiries, couronné et surmonté d'un col de cygne d'argent.

Parmi les sceaux du Trésor des Chartes, le seul que l'on puisse attribuer à Henry-le-Vieux, ou plutôt le seul que nous ayons rencontré, est sans timbre et dans un mauvais état de conservation, ce qui nous empêche de le reproduire[2]. Ceux de ses fils sont intacts ; ils portent le cimier de Brackenkopf.

Un examen attentif de ces monuments fragiles et des titres auxquels ils sont appendus, nous a porté à conclure qu'il y avait, à la fin du XIII^e^ siècle, un seigneur de Fénétrange du nom de Jean, lequel eut pour fils Henry-le-Vieux, ainsi nommé pour le distinguer d'un homonyme.

Henry mourut en 1335 ; il s'était marié fort jeune à Walpurge de Horbourg, car ses fils, de son vivant, signent des actes de reprises.

Jean, le premier, épousa Adelheide de Lichtenberg ; Burkard, le second, Blanchefleur de Falckenstein[3] ; Olry, le troisième, Marie d'Apremont. Quant à ses filles, Adé-

1. On a voulu voir une erreur dans ce mot, qui sert aujourd'hui à désigner une forêt de la terre de Fénétrange, et l'on a prétendu, à tort, qu'il devait être remplacé par celui de Drackenkopf ou Tête-de-Dragon. (V. *Dictionnaire géographique de la Meurthe*, par M. Henri Lepage, p. III des additions.)

2. V. Trésor des Chartes, layette Fénétrange III, n° 3.

3. V. M. Prost, dans sa savante monographie de la châtellenie d'Albestroff. Il mentionne non seulement Burckard, mais aussi ses frères et ses cousins, sans toutefois parler de Henry-le-Vieux.

leide épousa Folmar, comte de la Petite-Pierre (*Lutzelstein*), préfet de Sarrebourg en 1367, et Hildegarde, Folmar ou Ludeman, seigneur de Liechtenberg, qui figure au tournoi d'Ingelheim en 1337, et qui n'eut qu'un fils, chanoine de la cathédrale de Cologne[1].

La branche cadette, dite de Schwanhals, avait pour apanage Diemering. Nous ignorons si son chef, Hugues ou Hugelman-le-Vieux, qui épousa Hildegarde de Géroldseck, fut le fils ou le frère de Jean de Fénétrange, le père de Henry-le-Vieux ; la dernière de ces opinions nous paraît plus fondée. Dans la première moitié du XIV^e^ siècle, ce Hugues eut pour fils : 1° Hugues, qui épousa Catherine, fille d'Eberhard, comte de Deux-Ponts, seigneur en partie de Lichtenberg, laquelle mourut le 15 mars 1334 et fut enterrée dans le couvent des frères mineurs de Sarrebourg[2] ; 2° Friederich, Frédéric ou Ferry ; 3° Jacob ou Henry. Jacob est mentionné par Dufourny dans un accord passé en 1335[3] ; ailleurs, c'est Henry qui le remplace[4]. Nous avons adopté cette dernière version, qui s'appuie sur des titres plus authentiques que ceux de Dufourny. Ce personnage se trouve aussi mentionné par M. Prost dans sa monographie de la châtellenie d'Albestroff.

Ce Henry de Fénétrange, contemporain de Henry-le-Vieux, vivait encore en 1360. Il est difficile de ne pas confondre ces deux personnages, d'une humeur si belliqueuse. Dufourny, après en avoir aussi fait le frère des fils de Hugues-le-Vieux, rapporte des titres d'après lesquels il serait leur cousin, le neveu de Freyman de Li-

1. V. Hertzog, Chron. V, p. 8.
2. V. Hertzog, Chron. V, p. 37.
3. V. Dufourny, t. V, p. 191.
4. *Ibid.*, t. VI, p. 152.

nange, le beau-frère des comtes de Saarwerden ; on lui donne fréquemment le titre de damoiseau ou écuyer.

En 1303, il y avait un Valéran de Fénétrange qui était recteur de l'église de Saverne, chanoine du chapitre de la cathédrale de Strasbourg en 1327. Ce fut de son consentement et de celui du chapitre que l'évêque Frédéric de Lichtenberg, en l'année 1303, transféra à Saverne les frères hospitaliers d'Obersteige, petit prieuré fondé au XIIe siècle par les comtes de Dabo, qui y avaient leur sépulture[1].

Dans un titre de 1333, figure Brunon de Fénétrange, chanoine de Metz et prévôt de Saint-Michel de Munster[2].

Enfin, dans le chœur de l'abbaye de Sturzelbronn, reposait une dame de Fénétrange, contemporaine de Henry-le-Vieux : *Obiit Anno 1300. 8 Calend. Martij Domicella Susanna de Vinstingen*[3].

Tous ces personnages avaient une part dans la baronnie de Fénétrange, où l'on ne connaissait ni droit d'aînesse, ni masculinité de fiefs.

Quoique l'on ait contesté la valeur des assertions du Livre des Tournois, nous en aurions cependant tenu compte, car la maison de Fénétrange y figure avec honneur ; mais nous ferons remarquer que, durant la période qui s'écoula de 1311 à 1337, les luttes intestines qui déchiraient l'Empire ne permirent pas à la noblesse d'Allemagne de célébrer les fêtes générales auxquelles elle convoquait toutes ses illustrations ; d'ailleurs nous n'y

1. V. Schœpflin. *Als. ill.*, t. II, nº 827. — La charmante petite église romane d'Obersteige renfermait des pierres tombales que nous n'avons plus retrouvées lors d'une récente excursion.

2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, nº 3.

3. V. Hertzog, Chron. III., p 52.

rencontrons qu'un Wilhelm *von Vinstingen*, qui assista au tournoi de Rawensbourg en Souabe (1311)[1].

Si nous consultons la *Notice* de Dom Calmet, article Fénétrange, nous trouvons un résumé très-succinct et des renseignements, que l'erreur dans laquelle est tombé le savant abbé de Senones relativement à Béatrix d'Ogévillers, qu'il fait vivre en 1312, tandis qu'il est constant, et notamment par l'acte de fondation de la collégiale Saint-Pierre qu'elle vécut en 1475, nous oblige à n'accepter qu'avec la plus grande réserve.

Nous avons recherché quel pouvait être un personnage du nom d'Arnould de Fénétrange, dont l'existence, suivant Dom Calmet et Dufourny, remonterait à l'année 1313. Or, Dufourny nous apprend (t. VI, 2e part., p. 195) que cet Arnould fut contemporain d'André d'Haraucourt et d'Albert, évêque de Strasbourg. Ces derniers vécurent à la fin du xve siècle, et les titres du Trésor des Chartes constatent d'une manière irréfragable leurs affaires litigieuses de 1486 à 1492. D'où il faut conclure qu'il y a eu erreur de date, et qu'elle provient de la version fautive de Dufourny, consultée par Dom Calmet.

Henry de Fénétrange est qualifié du titre de seigneur de Fiquémont, pour Fauquemont[2], de *herr zu Vinsingen*, pour *Vinstingen*[3]; mais ce sont là des fautes typographiques faciles à rectifier.

En cette matière délicate, nous n'aurions pu éviter un grand nombre de méprises, si l'inscription du cénotaphe de Henry-le-Vieux ne nous avait appris d'une manière po-

1. V. la Cosmographie de Séb. Munster.
2. V. Dom Calmet, *Hist.*, t. II, p. 484.
3. Hertzog, Chron. passim.

sitive que la date de sa mort était le 7 septembre 1335 (*in vigilia nativitatis beatæ Virginis*).

Henry-le-Vieux s'était allié à une des plus anciennes familles d'Alsace, à la maison de Horbourg, qui s'éteignit vers 1460, et dont les vastes domaines passèrent aux Wurtemberg, qui en avaient déjà acheté une partie en 1324, et qui les conservèrent jusqu'à la Révolution. Horbourg portait *d'argent à la fasce de gueules et en chef une étoile de sinople à sénestre ;* le timbre consistait en un heaume couronné et surmonté d'une étoile de même, accostée de deux cornes de buffle aux couleurs de l'écu, avec les huchements de même[1].

Sans ces renseignements héraldiques, qui peuvent paraître oiseux, rien n'aurait fait reconnaître, dans la statuette placée en face de celle de Henry-le-Vieux, sur le bas-relief de Fénétrange, l'image de Walpurge de Horbourg, dont le nom n'est pas rappelé sur l'inscription, et dont l'existence n'est constatée que par un petit écusson qui ne se distingue de celui de Fénétrange que par une étoile.

Le type de Walpurge, dont on peut contempler la gracieuse figure, que la main du temps a plus respectée que celle des hommes, nous est révélé par un monument de sa haute piété et de sa libéralité : par un testament, dernier acte de sa vie modeste et calme au milieu de luttes orageuses, transcrit par quelque scribe, clerc ou laïque inconnu, dont le sceau, assez bien conservé, du curé de Fénétrange, vient attester l'authenticité[2].

1. Le sceau de Walpurge, en cire jaune, est appendu au bas d'un titre de 1344 (Tr. des Ch. I. Fénétrange III, n° 4) : deux écus accolés, surmonté d'un timbre dont on ne distingue pas la forme.

2. V. Trésor des Chartes, I. Fénétrange I, n° 16. Ce testament est du dimanche avant la Saint-Michel 1362.

1346.
cire jaune.

Sceaux de Henry-le-vieux Sire de Fénétrange.

(grandeur naturelle.)

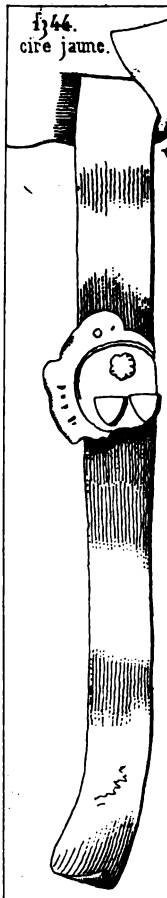

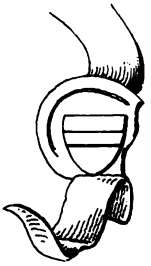

1330.
brune.

verte.

0m 215

2m 19

Coupe horizontale du tombeau de Henry.

Armoiries & Sceau
de Valpurge de Horbourg, dame de Fénétrange.

Louis Benoit

Lith. L. Christophe. Nancy.

Walpurge choisit pour lieu de sa sépulture le couvent des frères mineurs de Sarrebourg, dont les murailles aux hautes fenêtres ogivales renferment aujourd'hui les écuries d'une caserne de cavalerie[1]. Dans ce monument reposait une autre dame de Fénétrange, la comtesse de Deux-Ponts-Lichtenberg, l'épouse de Hugues.

Kaufman-Sarburg relevait des évêques de Metz ; mais cette cité avait, à plusieurs reprises, manifesté des velléités de révolte, et, en 1350, elle s'était placée sous la suzeraineté de Burkard et d'Olry, dont plusieurs de ses bourgeois étaient feudataires. N'est-il pas permis d'attribuer la prédilection de Walpurge à ces diverses circonstances et à des bienfaits antérieurs? Fénétrange était de la Seigneurie Commune ; il n'y existait pas d'établissement conventuel autre que le petit prieuré de Saint-Léonard, qui avait déjà été l'objet de la sollicitude de Henry et de sa compagne. Enfin, en 1362, la guerre était déclarée à l'évêque de Metz, et Kaufman-Sarburg, la cité impériale, présentait plus de garantie de sûreté que le burg des sires de Fénétrange, dont le donjon n'était peut-être pas alors en état de défense.

II.

La guerre la plus importante à laquelle prit part Henry de Fénétrange, fut celle d'Allemagne.

L'empereur Henry VII étant mort en Italie, l'Empire, après un an d'interrègne, reçut deux empereurs : Louis V de Bavière et Frédéric-le-Beau d'Autriche, qui, après avoir partagé les suffrages du collége électoral en 1314,

1. V. la notice de M. Arthur Benoit dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, juillet 1862.

prirent les armes, se firent une guerre longue et sanglante et divisèrent l'Allemagne en deux partis.

Suivant Dom Calmet, tout le Bas-Rhin suivit le parti de Louis, et le Haut celui de Frédéric[1].

Dans le cercle du Bas-Rhin, dans le Sungaw, s'étendaient les biens patrimoniaux des Habsbourg, auxquels le duc de Lorraine Ferry IV s'était allié en épousant Isabelle d'Autriche, la sœur de Frédéric, la petite-fille de Rodolphe de Habsbourg ; il alla assister au couronnement de son beau-frère à Bonn, et quand la guerre fut déclarée, il marcha à son secours. Au contraire, Henry de Fénétrange se joignit à Baudoin, archevêque de Trêves, dont l'électorat était situé dans le cercle du Bas-Rhin, et ils soutinrent vigoureusement l'un et l'autre les intérêts de Louis de Bavière.

Autour de Henry se groupaient plusieurs chevaliers bannerets de l'Alsace, de la Lorraine et du Westrich, tous ses feudataires[2].

A en croire certains chroniqueurs, l'inimitié de Henry de Fénétrange contre les Habsbourg remontait à une époque éloignée. Jean, duc de Souabe, ayant été frustré de ses domaines héréditaires par son oncle l'empereur Albert Ier, trois seigneurs de la cour, Rodolphe de Wart, Walther d'Eschenbach et Ulrich de Palm, l'engagèrent à se venger. Suivant Fugger[3], il y en eut un quatrième, Henry de Fénétrange. L'empereur Albert Ier ayant appris, en 1308, l'insurrection des Suisses, marchait contre les pasteurs intrépides des Waldstettes, lorsqu'il fut assassiné à

1. V. *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 449.
2. V. l'Appendice à la fin de ce travail.
3. V. *Spiegel der Hauses Oesterreich.* Nuremberg, t. I, p. 244.

Windisch, après avoir passé la Reuss dans un bac, par son neveu et les trois seigneurs que nous venons de nommer. Quant à Henry de Fénétrange, on ne le voit pas figurer au dénouement de cette catastrophe sanglante, qui eut une issue funeste pour les meurtriers : l'un d'eux, Rodolphe de Wart, après s'être réfugié dans le château de Falkenstein, finit par être arrêté sur les terres de Thiébaut, comte de Blâmont, à Ylam (?) ; les autres périrent misérablement[1].

La bataille de Mühldorff, livrée en Bavière, en 1322, mit fin à la guerre civile ; Frédéric d'Autriche fut vaincu et le duc Ferry fait prisonnier.

Le vainqueur, l'empereur Louis V, régna de 1314 à 1347 ; il n'oublia pas le sire de Fénétrange, l'allié fidèle, qui lui avait prêté le secours de sa vaillante épée à la bataille de Mühldorff, et qui, en 1320, avec Conrad, margrave de Bade, et Walter de Géroldseck, avait marché contre la ville de Colmar et ravagé tout le pays révolté : il le nomma landvogt d'Alsace.

On sait que les fonctions plus lucratives encore qu'importantes de landvogt n'étaient pas sans analogie avec celles de landgraves, que remplissaient les ancêtres de Gérard d'Alsace[2]. Henry-le-Vieux prêta serment le mercredi avant la Saint-Hilaire 1323, à Haguenau, le chef-lieu de la décapole ou préfecture impériale, où résidait son unterlandvogt, Albert Humel de Lichtenberg. En 1324, il fut remplacé par Ulrich, landgrave de la Basse-Alsace[3].

1. V. *Allbert. argentinens. chronic.* (*Conradi a Liectenaw abb. urspergens. chronic.* Basles, 1569), p. 171. — On peut aussi consulter *Urtisius. german. hist. scriptores.*

2. V. M. L. Spach, Fonds de la préfecture de Haguenau et de la régence d'Ensisheim. (Annuaire du Bas-Rhin, 1857.)

3. V. Hertzog, chr. L. IX, p. 151.

Par une lettre datée de la 10e année de son règne (1324), adressée aux gens du conseil de la ville de Haguenau, l'empereur concède l'office de prévôt de ladite ville à Henry de Fénétrange.

La charge de prévôt impérial (*schultheissenamt*), indépendante de celle de landvogt, était non moins lucrative ; c'étaient le prévôt et les douze échevins pris dans la noblesse, qui composaient le conseil des Treize de la ville.

Le jeudi avant la Saint-Jean-Baptiste 1324, Louis, roi des Romains, donne au sire de Fénétrange 5,000 livres à prendre sur la ville de Haguenau, pour l'indemniser de ses dépenses.

Le dimanche avant la Purification 1325, le roi donne au même 200 marcs d'argent.

Mais la cause de Louis de Bavière, chef du parti gibelin en Italie, ayant été compromise, Léopold, duc d'Autriche, parvint à s'emparer de la vouerie de Haguenau, qu'il mit sous sa protection, attendu, disent les chroniques, qu'il n'y avait plus de roi, et le 4 avant la Sainte-Marie-Madeleine 1335, il prêta serment en qualité de landvogt.

III.

Les évêques de Metz possédaient, sur les confins de la Lorraine proprement dite, de nombreux fiefs, de tout temps l'objet de l'ardente convoitise de leurs voisins. Ces fiefs, devenus héréditaires, avaient été confiés à des voués, à de simples bannerets ou chevaliers qui, après avoir accru leurs priviléges, attaquèrent ceux qu'ils avaient juré de protéger et de défendre. De là les rivalités sanglantes auxquelles prirent part les sires de Fénétrange dès les dernières années du XIIIe siècle.

En 1289, le duc Ferry III était en guerre contre l'évêque

et l'évêché de Metz, qui, suivant Dom Calmet, troublaient toujours la Lorraine. Il s'allia avec Henry II, comte de Blâmont; Anselme et Henry de Ribaupierre, Henry, sire d'Andlau; Walter de Horbourg, Egenolk, comte de Fribourg, et Conrad, son fils, auquel il donna en mariage sa fille Catherine. En retour, le comte de Fribourg fit entrer dans la confédération du duc l'évêque de Strasbourg. Furent exceptés des hostilités Henry, comte de Salm; Frédéric, comte de Linange, et son fils; Edouard et Valéran, frères, comtes de Deux-Ponts; Hugues et Jean Gerlac, seigneurs de Fénétrange; Henry II, seigneur de Blâmont; Louis et Jean de Kirkel frères[1].

Cette guerre, que nous ne mentionnons ici que parce que nous y voyons figurer les sires de Fénétrange, paraît avoir aussi été occasionnée par le comte de Bar, dont la puissance portait ombrage à celle du duc; elle se termina en 1291.

La levée des décimes destinés à la défense de l'île de Rhodes, fut le prétexte d'une nouvelle prise d'armes : Renaud de Bar, évêque de Metz, déclara la guerre au duc Thiébaut II, et appela à son secours Edouard, comte de Bar, et Nicolas, comte de Salm; ceux-ci furent vaincus et faits prisonniers, ainsi que plusieurs chevaliers, dans une bataille livrée près de Frouard, en 1308; bataille dont tous les historiens lorrains ont parlé.

La lutte paraissait terminée; malheureusement, chaque parti ayant, comme on disait alors, couru les terres de l'ennemi, en cherchant à obtenir satisfaction les armes à la main, le pays fut de nouveau ravagé par les seigneurs

1. V. Dom Calmet, *Hist. de Lor.* II, p. 332 et p. DXXX. — Dans le texte, il y a Hugues, Jean et Gerlac, comtes de Fenesting, et dans les preuves *Hugone, Johanne, Guerlaco dominis de Fenesting.*

qui avaient pris parti soit pour le duc, soit pour l'évêque de Metz. Au nombre de ces derniers se trouvait Henry de Fénétrange, qui, à la tête des bourgeois d'Epinal, de Rambervillers et de Baccarat, dévasta les terres du comte de Blâmont.

Comme Henry de Fénétrange, Jean, comte de Dabo[1], et Louis, comte de Réchicourt, prirent le parti de l'évêque, et en 1312, la première année du règne de Ferry IV, duc de Lorraine, ils refusèrent de faire leurs reprises pour des fiefs qui relevaient du duché ; ils furent vaincus entre Hesse et Lorquin, daus un lieu que l'on croit être Hermelange ; ils firent la paix, grâce à la médiation de Jean Ier, comte de Salm, oncle de Nicolas.

L'évêque Renaud de Bar mourut en 1318, laissant une lourde tâche à son successeur Henry, fils de Humbert, dauphin de Viennois, connu sous le nom de Henry Dauphin.

A peine le nouvel évêque eut-il fait son entrée solennelle à Metz (1319), qu'il passa un traité avec le duc Ferry IV, s'engageant à indemniser celui-ci de tous les dommages qu'il pourrait éprouver relativement au cautionnement de Ferry envers Henry de Fénétrange, lequel prétendait recevoir des indemnités pour les frais de la guerre faite à l'évêque et à la ville de Metz, dont il avait soutenu le parti. Henry Dauphin donna pour garants de sa promesse son beau-frère Hugues de Châlons et Aymard de Pochers, le jeune, chacun pour le tout[2].

1. V. Beaulieu (*le Comté de Dagsbourg*, p. 192), rapporte les faits relatifs à cette petite guerre, comme les a présentés le savant abbé de Senones, en y ajoutant la note suivante : Calmet attribue cette expédition à un comte Jean de Dagsbourg ; mais, à cette époque, il n'y avait aucun membre de cette maison du nom de Jean.

2. V. Dom Calmet. *Hist. de Lorr.*, t. II, p. 484. — *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, 1858, p. 22.

D'après l'Histoire de Metz par des Bénédictins, Henry de Fénétrange réitéra ses réclamations, car Guy de Grelet, administrateur du temporel de l'évêché, fut obligé de faire, cinq jours après, un second traité, par lequel il s'obligeait à payer une somme de 5,000 livres de bons petits tournois en cas que le prélat ou ses vicaires vinssent à manquer à leur engagement.

Suivant Dufourny, Henry venait d'être en guerre avec l'évêché de Metz[1].

En 1320, Henry Dauphin traita avec son vassal, le sire de Blâmont, dont les terres avaient été ravagées pendant la guerre de l'évêque Renaud de Bar par les bourgeois d'Epinal, Rambervillers et Baccarat, commandés par Henry de Fénétrange. Henry Dauphin et Henry de Blâmont se quittèrent mutuellement leurs intérêts prétendus et à prétendre, mais ils réservèrent les dommages causés par le sire de Fénétrange sur la terre de Blâmont, et les remirent au jugement des arbitres[2].

La lutte qui se prolongeait sur les bords du Rhin, et dont l'enjeu était une couronne, n'interrompit pas le cours des hostilités : l'ancienne capitale de l'Austrasie vit se continuer sous ses murs une guerre dont les chroniques de Metz nous présentent le tableau émouvant. Dans le journal du Doyen de Saint-Thiébault, il est des noms qui, bien souvent omis, doivent y figurer à chaque page : ce sont ceux des sires de Boulay, de Rodemach et de Fénétrange, les éternels ennemis de la cité messine.

Au mois d'août 1324, sans avoir reçu les défis d'usage, la riche cité se trouva assiégée par Baudoin de Luxem-

1. V. Dufourny, t. X, p. 87.
2. V. Dom Calmet, *Hist.*, t. II, p. 485.

bourg, archevêque de Trèves ; par Jean de Luxembourg, son neveu, roi de Bohême ; par Edouard, comte de Bar, qui avait subi les rigueurs d'une longue détention pour avoir défendu avec trop de zèle les intérêts de l'évêque de Metz, et avait été condamné à payer une forte rançon au duc de Lorraine Ferry IV, et enfin par le duc lui-même.

Les bourgeois, fiers de leur nombre et de leur puissance, repoussèrent avec dédain les propositions des confédérés, et prirent à leur solde les comtes de Sarrebruck, de Bitche et un Rhingrave.

Le sire de Fénétrange paraît s'être enrôlé sous la bannière de l'archevêque de Trèves, qui, aux termes du burgfrid signé par les confédérés, devait fournir pour sa part 300 hommes d'armes.

Nous renvoyons pour les détails de ce long siége aux récits du doyen de Saint-Thiébault, quelque peu suspect de partialité ; cependant nous lui emprunterons les passages de la chronique où il est question du sire de Fénétrange.

Les confédérés avaient tenté de surprendre la ville ; ils s'étaient dirigés de Girmont sur Flérey et avaient passé le pont de Moulin où ils joignirent les Barrisiens :

« ..... Et à celle course ceulx de Mets sortirent hors, et en y eult plusieurs des tués et des prins ; et espécialement messire Henry de Fenestrange fut prins, retenu et amené prisonnier à Mets ; mais il sceut si bien frivoller et jayser qu'il ne fut point mis en prison et fut plesgé de dix mille livres jusques à ung jour prins : et sur sa foid, on le laissa aller par la cité. Et durant les jours de relax, par dons et promesses, fist tellement vers les Allemans et aultres qui estoient aux soldes et gaiges de la cité, qu'ils tindrent guemaingne ensemble et eulrent ceste conclusion

que s'il n'estoit délivré franc et quicte, qu'ilz ne sortiroient sur les ennemis. Néantmoins pour ce, ledit Henry de Fénestrange fut quicte pour sept mille, par tel qu'il promist et jurait, la main touchant sur les saintes évangiles de Dieu, que jamais à la cité de Mets, aux habitans et aydans ne nuyroit, ne aultres de par luy. Ce serment fut de peu de durée et par luy mal observé[1]. »

Le siége ayant été interrompu un instant par les rigueurs de l'hiver, les Messins s'empressèrent de congédier leurs hommes d'armes. Malheureusement, l'arrivée d'un puissant seigneur fit reprendre les hostilités : c'était Gobert d'Apremont, qui, suivant Dom Calmet, appartenait à une des plus anciennes et plus illustres maisons d'Europe après les maisons souveraines. Il venait de s'allier à celle de Fénétrange par le mariage de Marie d'Apremont et d'Olry, et comme tous les grands feudataires de l'évêché de Metz, il trouva l'occasion favorable pour se joindre aux ennemis de la vieille cité.

Henry de Fénétrange mit à profit les lenteurs d'un long siége pour faire avec Henry de Blâmont une transaction dans le genre de celle de 1320 avec Henry Dauphin.

Par une lettre datée de la veille de Saint-Gall 1324, Henry de Blâmont, seigneur dudit lieu, et le sieur de Sarrebruck, d'une part, et noble Henry de Fénétrange, ceux d'Epinal et ceux de Rambervillers, de l'autre, déclarent qu'ils ont fait paix et union (*burgfrid*) entre eux par l'entremise de Jean de Honstein (ou Honelstein), établi pour arbitre ; lequel déclare que Henry de Fénétrange, ceux d'Epinal et de Rambervillers ont eu tort, et que les parties demeureront au surplus de leurs prétentions.

1. V. Huguenin, *Chroniques de Metz*, p. 45, ad ann. 1324.

Dès 1324, Henry Dauphin avait abandonné la cause des Messins et signé, au château de Bérus, un traité avec les confédérés.

Par une lettre, scellée d'un sceau en cire verte, Henry Dauphin, évêque de Metz, s'engage envers noble damoisel Henry, seigneur de Fénétrange, moyennant 800 bons petits tournois ou 400 livres de Metz, pour le service qu'il a fait à feu l'évêque Renaut en la guerre qu'il eut au duc de Lorraine, et les pertes et les dommages qu'il y reçut, et pour les services aussi qu'il en a reçus depuis la Pentecôte dernière passée, et qu'il a promis de continuer pour la défense de l'évêché; pour laquelle somme d'argent il lui oblige les salines d'Albe avec les appartenances, en tous les profits et usages de bois et en tous droits, comme il les tenait avant ladite obligation, pour en jouir jusqu'au parfait paiement de ladite somme et les tenir en fief et hommage et en accroissement des autres fiefs qu'il tient dudit évêché. Donné à Vic le dernier jour de mai 1325[1].

Les Messins, livrés à leurs propres forces, finirent par conclure, le 3 mars 1325, un traité qu'ils regardèrent comme très-avantageux :

La guerre fut des ennemis
Devant Metz un an et demis,
Et au printemps au mois de mars,
De tout mal fut faicte la paix.

Le cousin de Henry-le-Vieux, le damoisel Henry, semble avoir pris part aux affaires messines, d'après une lettre datée de l'an 1336, par laquelle Nicole Baudoche, citain de Metz, déclare faire ses reprises près de Henry de Fénétrange pour les dîmes des églises de Lorey et Mardi-

1. V. *Recueil de documents*, 1858, p. 79; — Dufourny, p. 217.

gny, en la manière dont Jean Warisse et ses devanciers les tenaient de lui[1].

IV.

Un chevalier de Falkenstein, appelé par Dufourny Albert de Faukompierre, avait encouru les censures ecclésiastiques pour avoir détenu prisonnier messire Henry, vicaire de Zabern (Saverne); grâce à la médiation de Henry, sire de Fénétrange, d'Eude Volman de Fénétrange, chanoine de Strasbourg, et de Berthold Marstick, chevalier de Berre, le vicaire fut relaxé, mais ses défenseurs furent obligés de se déclarer pleiges, c'est-à-dire de promettre que le prisonnier ne tirerait pas vengeance, ni directement, ni indirectement, de l'auteur de l'attentat commis contre sa personne; mais qu'au contraire il le ferait absoudre des censures ecclésiastiques sous le coup desquelles il pourrait encore se trouver (1327)[2].

Le trait suivant, relaté dans un état de la Lorraine pendant le XIV^e^ siècle[3], nous fait connaître quelle était la procédure criminelle en usage à cette époque. Le Trésor des Chartes possède sur ce sujet quatre lettres en parchemin, écrites en langue allemande, dont nous empruntons l'analyse à Dufourny. Ces lettres ne sont pas mentionnées dans l'*Histoire de Saint-Dié*, par M. Gravier, quoique l'on y rencontre le duc Raoul, le comte de Bar, les évêques de Metz et de Strasbourg, invités à assister à Saint-Dié, comme juges et arbitres, à un combat judiciaire, dont les champions devaient être Henry de Fénétrange et Jean de Saarwerden, chanoine de Spire[4].

1. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, n° 26.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, n° 2.
3. V. M. A. Digot, *Hist. de Lorr.* II, p. 362.
4. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, n° 3.

La première lettre est datée du jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix 1333 : c'est un vidimus de Jean de Saarwerden, chanoine de Spire, qui promet de se rendre à Saint-Dié, le mardi de la veille Saint-Michel, pour rendre raison à Henry, sieur de *Vinstingen*, de ce dont il l'avait accusé, et l'y attendre aussi longtemps qu'un champion y est obligé, et à défaut il promet de lui payer 2,000 livres d'argent, sous la garantie de Jean le jeune, de Saarbruck ; Valéran, comte de Deux-Ponts ; Frichman, fils de Geoffroy de Linange ; Henri, sieur de Blâmont ; Henri, sieur de Forbach, et Henri, comte de Saarwerden, son frère. Scellé du sceau de Brunon de Fénétrange, chanoine de Metz et prévôt de la collégiale de Saint-Michel à Munster.

La seconde est datée de la veille de la Toussaint : c'est une attestation de Simon de Stadelinkagen et de Jean dit Stock de Gempolzheim[1], maîtres d'hôtel de l'évêque de Strasbourg, portant qu'ils se sont trouvés, de la part de l'évêque de Saint-Dié, au jour marqué par les quatre seigneurs, la veille de la Toussaint, où Henry de Fénétrange s'est rendu, et que le chanoine a fait défaut. Il a été cité trois fois, en allemand et en français, en présence de Jean-Henry de Bayon et de Geoffroy de Dombrot, chevaliers, et de plusieurs chanoines de Saint-Dié, et de Ferry de Parroy, et de Jean de Gemaingotte, écuyers.

La troisième lettre est datée du mardi avant la Saint-Martin : c'est une attestation de la commission donnée par Berthold de Buchеck, évêque de Strasbourg, auxdits Steckelingagen (?) et Jean Stock, ses maîtres d'hôtel, de se trouver de sa part audit lieu de Saint-Dié, avant la Toussaint, temps fixé par lui et les quatre seigneurs de Metz, Lorraine et Bar, au sujet du différend des chanoines et de

1. Ce nom figure parmi les anciennes familles d'Alsace de Hertzog.

Henry de Vinsting, et où le comte de Saarwerden a fait défaut, quoique appelé trois fois.

La quatrième lettre est datée du mercredi après la Saint-Thomas : c'est l'attestation de Berthold, évêque de Strasbourg ; Adémar, évêque de Metz ; Rodolphe, duc de Lorraine, et Edouard, comte de Bar, qui, ayant entrepris de terminer le différend entre Henry de Vinsting et le chanoine de Spire, déclarent que celui-ci a fait défaut et que Henry a fait tout ce qu'il a pu de son côté pour parvenir à une solution, en offrant de se présenter en personne et d'obéir à ce que les susdits seigneurs ordonneraient.

Nous ignorons comment se terminèrent les démêlés de Henry de Fénétrange et de Jean de Saarwerden, chanoine de Spire. Ce dernier était-il aussi archidiacre de Marsal, ainsi qu'on pourrait le supposer d'après les documents qui suivent ? Alors il ne serait plus question de Henry-le-Vieux, mais de son homonyme. Jean de Saarwerden se réfugia-t-il près du comte de Saarwerden, dont la terre était située entre la baronie de Fénétrange et le comté de Bitche ? on serait tenté de le croire en voyant la guerre éclater entre les deux voisins, guerre à laquelle prirent part d'autres seigneurs.

Par une lettre, datée du jeudi après la Chandeleur 1335, Edouard, comte de Bar, déclare qu'il doit à Henry de Deuilly, son chevalier, 15 livres de petits tournois pour le restant d'un roncin que Perrin de Villette, son écuyer, perdit avec lui ès chevauchées que ledit comte fit devant Salvernes (Saarwerden) au service du seigneur Henry de Fénétranges), où fut ledit Henry[1].

Par une lettre datée du mercredy devant la Saint-

1. V. Dufourny, t. X, p. 87.

Michel 1336, Jean de Saarwerden, archidiacre de Marsal, promet d'indemniser Henry de Fénétrange, son neveu, de la somme dont il a répondu envers Albert Weysse, bourgeois de Metz[1].

Cette dernière lettre, postérieure à Henry-le-Vieux, paraît se rattacher au siége de Metz et aux luttes dont les burgs de la Sarre étaient devenus le théâtre, soit à la suite de la guerre qui s'était rallumée en 1331 entre le duc de Lorraine et le comte de Bar, soit à la suite des hostilités qui avaient éclaté sur les terres de Lorraine et de Trèves. L'archevêque Baudoin, qui soutenait le comte de Bar ; le duc Raoul, la duchesse Marie de Blois, Henry, comte de Vaudémont ; Jean, comte de Sarrebruck ; Pierre de Bar, Geoffroy de Linange et plusieurs chevaliers, signèrent un traité de paix, le 13 novembre 1334, à Hommarting, près de Sarrebourg[2]. A ce traité ne fut pas présent celui dont Henry de Fénétrange avait été si longtemps l'allié, l'ancien prisonnier de Frouard, l'auteur de cette longue guerre à laquelle avaient pris part tous les seigneurs du Westrich, Edouard, comte de Bar, qui alla mourir, en 1337, à Famagouste, dans l'île de Chypre, en marchant à la conquête du duché d'Athènes, de nouveau occupé par les Sarasins.

Les derniers moments de Henry-le-Vieux ne nous sont pas connus, et la date de sa mort ne nous est révélée que par le monument qu'il nous reste à décrire.

V.

C'est dans la partie septentrionale du transept de l'é-

1. V. Dufourny, t. VI, p. 151.
2. V. Dom Calmet, *Hist.*, t. II, p. 517.

glise de Fénétrange que se trouve la chapelle dite de Landsberg, à laquelle nous avons restitué le nom qu'elle n'a perdu que depuis les dernières années du XVIII^e^ siècle.

Avant d'entreprendre la description sommaire de cette chapelle, sous les dalles de laquelle, suivant la tradition, s'étend le caveau funèbre spécialement affecté aux anciens sires de Fénétrange, et dont rien n'empêche de supposer que Henry-le-Vieux ait été le fondateur, il est nécessaire d'exposer comment le sanctuaire des anciens seigneurs du lieu prit le nom d'une illustre famille d'Alsace.

Vers la fin du XV^e^ siècle, la lignée masculine des Fénétrange s'était éteinte : Ulrich de Rathsamhausen était devenu par les femmes seigneur en partie de Fénétrange, et sa fille unique, Anna, avait transmis ses droits à Sébastien de Landsberg[1].

Dans la seconde partie du XVI^e^ siècle, les Rhingraves ayant introduit la confession d'Augsbourg dans la collégiale de Fénétrange, la chapelle de Landsberg ne changea cependant pas de destination, quoique son autel, orné de l'image de saint Michel, eût été renversé.

Par une lettre datée du 24 décembre 1565, à Nancy, Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine, fait une réprimande aux baillis de Fénétrange, Emich et Dreyss, de ce que de leur chef et sans aucun ordre de sa part, ils ont fait abattre exprès un autel à Fénétrange, que le duc de Lorraine et Claude, frère du comte de Salm, avaient fait réparer ; il leur en marque son déplaisir[2]. Plus tard, à la suite de nouveaux bouleversements politiques, elle passa au prince de Salm, héritier des Landsberg, par Diane de

1. V. Hertzog, Chron. VI, p. 272.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, n° 43.

Dompmartin[1]. On se rappelle que ce prince était Philippe-Othon ; il ne suivit pas l'exemple des autres Rhingraves, et soutint le parti de l'Empire lors de la guerre de Trente-Ans. Ce fut sans doute lui qui releva l'autel abattu en 1565, et remplaça l'image de saint Michel par un tableau représentant la Sainte-Famille[2].

La chapelle érigée sous l'invocation de la Vierge, en la grande église, à gauche du maître-autel, est au prince de Salm seul, à cause de l'acquêt de Landsberg, ainsi que nous l'apprend un titre de la fin du XVII[e] siècle[3].

Une colonne adossée sépare la chapelle de Landsberg, dont nous allons faire connaître les dimensions modestes, d'un autel qui, suivant un état de la cure en 1723, fut fondé seulement en 1680, sous le vocable de Saint-Remy, près de l'arc triomphal du chœur, et donna son nom à la partie septentrionale du transept. « A côté de cet autel, ajoute l'état de la cure précité, se trouvoit la chapelle de Landsberg, où il y avoit un autel représentant la Sainte-Famille, et avant 1565 saint Michel »[4].

Il est encore question de la chapelle dite de Landsberg dans d'autres documents entièrement inédits[5].

Les registres de la fabrique rapportent qu'on en répara la toiture en 1724, qu'on y refit un panneau de vitres en 1729, qu'on recouvrit la toiture en 1731, et ils confirment les remarques précédentes[6].

1. V. Notes sur la Lorr. allemande publiées dans le Journal et les Mémoires de la Soc. d'Archéologie.

2. V. un extrait de l'état de la cure en 1723, reproduit plus loin.

3. V. *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 541.

4. V. Arch. de la Meurthe, fonds de la collégiale de Fénétrange, no 120.

5. V. *ibid.*, no 150.

6. V. Archives communales de Fénétrange.

Le transept, qui partage l'église en deux parties égales, est séparé de la nef par deux gros piliers qui soutiennent la tour du clocher, et par un arc triomphal de 6m 20 de largeur, orné autrefois d'un jubé. Sa longueur totale dans œuvre est de 22m 40; du côté méridional il a 11m, et du côté septentrional 11m 40. L'axe de ses voûtes présente une assez forte déclivité. Non seulement il n'est pas du même style que le reste de l'édifice, mais il offre dans ses deux parties des différences bien caractérisées, dénotant qu'il n'a pas été construit d'un seul jet. Chacun de ses croisillons est divisé en deux travées d'inégales dimensions.

Quatre contreforts, placés obliquement, construits en pierre de taille et terminés, à la partie supérieure, par un larmier en retraite, viennent soutenir la poussée des voûtes.

Le croisillon méridional, reconstruit au xve siècle, est terminé par une chapelle de 3m 80 de profondeur sur 4m 30 de largeur. Sa hauteur, sous sa principale clef de voûte, est de 6m 30. Il renferme deux autels, celui de la Sainte-Vierge et celui de Saint-Antoine-de-Padoue, le premier placé à l'entrée du chœur, et le second devant une fenêtre, comme l'était sans doute celui de la chapelle de Landsberg; ils sont séparés l'un de l'autre par une colonnette adossée sans chapiteau. Ses trois fenêtres, à un meneau à arêtes dont les courbes prismatiques sont exclusivement concaves, comme celles des nervures de la voûte, sont décorées de réseaux, qui, sans avoir les formes flamboyantes des fenêtres de la nef et du chœur, appartiennent cependant à la troisième époque du style ogival; ses voûtes à liernes et tiercerons, aux intersections desquels sont sculptés des anges tenant des écussons ou des banderoles, accusent la seconde partie du xve siècle. Ce n'est pas seulement dans la voûte et dans les arcatures qu'il existe des

remaniements, mais aussi dans le mur, dans la partie orientale duquel on a pratiqué un renfoncement qui a agrandi l'emplacement destiné à l'autel de Saint-Antoine. Nous croyons que là étaient placées les pierres tombales des Rhingraves et, entre autres, celle d'Otto, ce que nous n'avions pu préciser dans une de nos précédentes études.

Le croisillon septentrional, aujourd'hui chapelle de Saint-Remy, autrefois chapelle de Landsberg, renferme le cénotaphe de Henry-le-Vieux. Le style de ses fenêtres et l'arcature de ses voûtes sont d'une plus grande pureté que dans la partie sud du transept; on y retrouve aussi des raccords dans la maçonnerie; le cordon de pierre en larmier, qui suit le pourtour extérieur, est interrompu du côté de la nef et ne se raccorde pas à celui du chœur; la voûte, dont la hauteur sous la clef, décorée des armes de Fénétrange, est de 7^{m} 16, tandis que celle du collatéral n'est que de 6^{m} 60, est soutenue par des arcs doubleaux à arêtes saillantes formées par trois filets qui, à 4^{m} 60 du sol, viennent mourir sur le fût de quatre colonnes cylindriques sans l'intermédiaire de chapiteaux; deux sont angulaires et ont 13 centimètres de diamètre, et les deux autres 19, comme celles de la croisée méridionale. Mais celles-ci se terminent par un socle très-élevé, polygonal, à plusieurs étages en retraite les uns sur les autres, tandis que les colonnes du croisillon de la chapelle de Landsberg, autant que l'exhaussement du sol et les mutilations permettent d'en juger, se composent d'un tore aplati reposant sur un socle à profil droit, ce qui caractérise le commencement du XIV^{e} siècle[1].

1. V. Mém. sur la classification chronol. des édifices religieux du pays messin par M. Prost.

La profondeur de la chapelle de Landsberg, du centre du diamètre d'une colonne adossée à une colonne angulaire, est de 4m 03, et sa largeur de 3m 97 ; le mur qui la termine du côté de l'ouest, dépasse la colonne adossée de 0m 68 et se prolonge jusqu'au milieu du collatéral gauche, dont l'ouverture n'est que de 1m 75, tandis que celle du collatéral droit est de 3m, le mur de la chapelle Saint-Antoine s'arrêtant à la colonne adossée, sans anticiper sur le collatéral.

La chapelle est éclairée par trois fenêtres aux réseaux décorés de trèfles. Celle du mur occidental, longue et étroite, présente tous les caractères du XIIIe siècle, sauf ses moulures qui ne sont pas toriques ; elle est coupée par un seul meneau ; son ébrasure est de 0m 72 ; la largeur de sa baie, 0m 67 ; elle mesure, dans sa plus grande hauteur, en y comprenant l'ébrasure, 4m 41, et dans sa plus grande largeur, 1m 25.

La fenêtre orientale, remarquable par ses beaux fragments de verrières, qui mériteraient les honneurs d'une planche chromolithographique, est aussi à un meneau ; son ébrasure est de 0m 56 ; la largeur de la baie, 0m 96 ; sa plus grande hauteur, 3m 80, et sa plus grande largeur, 1m 46.

La troisième fenêtre, placée au nord, présente des dimensions différentes et n'est pas aussi élancée que la première ; elle est à deux meneaux ; son ébrasure est de 0m 64 ; la largeur de sa baie, 1m 50 ; sa plus grande hauteur, 4m 48, et sa plus grande largeur, 2m. Elle est placée à 1m 85 du mur occidental et à 1m 95 du mur oriental. Enfin, elle n'est séparée que par 0m 10 du cénotaphe de Henry-le-Vieux, encastré dans la muraille, sous une arcature en plein-cintre surbaissé, qui s'élève à 1m 80 du

sol et se trouve très-rapprochée de la colonne angulaire occidentale, dont elle n'est distante que de 0m 23.

Cette arcature, dans le tympan de laquelle on ne retrouve plus de traces ni de peinture, ni de sculpture, est accompagnée de moulures toriques formées par une gorge, un tore et une scotie légèrement chanfreinée ; leur relief est de 0m 147. Le bas-relief qu'elles encadrent est quadrangulaire, de 2m 19 de longueur sur 1m 42. Il n'est séparé du sol que par une distance de 10 centimètres, ce qui a occasionné des dégradations dans le bas de l'inscription gravée sur une bordure, en lettres capitales, mélangées de caractères gothiques :

† ANNO. DOMINI. M. CCC.
XXXV. IN. VIGILIA. NATIVITIS. BEATE. VIRGINIS.
OBIIT. DOMINVS. HANRIC :
DOMINVS. (D)E. VINST(IN)G(A). ORATE, (PRO). EO.
DEVM[1].

Le bas-relief est divisé par cinq arcatures en fronton de 0m 666. Chacun de ces frontons est couronné par une double crosse épanouie ; il en est de même des pinacles des clochetons qui séparent les frontons les uns des autres. Les rampants, dont l'intérieur est orné d'un réseau trilobé, sont surmontés de crosses ou choux frisés étagés les uns au-dessus des autres et affectant la forme d'une tige galbée, déchiquetée et recourbée en spirale.

L'arcature centrale, plus large que les autres et légèrement écrasée (elle mesure 0m 49, tandis que celles de droite et de gauche n'ont que 0m 275, quoiqu'elles aient la même hauteur, 0m 666), renferme un Christ en croix, sans nimbe

1. La syllabe *ta*, du mot *nativitis*, a été omise à dessein et reproduite au-dessous, sans doute à cause du manque d'espace, ce qui ne constitue pas une abréviation.

Lith. L. Christophe, Nancy.

DE HENRY-LE-VIEUX,

ẽnétrange.

XXXV·IN·VIGILIA·NATIVITIS·BEATE·VIRGINIS·OB

crucifère, sans couronne d'épines, les cheveux ondés, la barbe fourchue ; il a les pieds croisés l'un sur l'autre et le *perizonium* descend jusque sur les genoux ; le torse et les mains contractés par les dernières douleurs de l'agonie sont rendus d'une manière saisissante ; la tête s'incline sur l'épaule droite, et il paraît adresser de suprêmes paroles à une Vierge de douleurs, placée aux pieds de la croix, les mains jointes, en longs vêtements ; de l'autre côté se tient Jean, le disciple bien-aimé, la tête et les pieds nus, la main gauche serrée contre la poitrine, tandis qu'il appuie la figure sur la droite.

Dans le compartiment placé à la droite du Christ, est un saint, à la chevelure flottante, portant une longue cotte d'armes sans manches recouvrant une armure maillée ; la main droite repose sur un bouclier orné d'une croix et accroché au ceinturon ; de la gauche il tient une lance à gonfanon flottant.

Dans le compartiment correspondant, à la gauche du Christ, est une sainte, la tête couverte d'une couronne fleuronnée d'où s'échappent de longues boucles de cheveux ; elle porte un objet qui nous a paru être plutôt la lame d'un coutelas qu'une palme ; de la gauche elle soutient, enveloppé dans les plis de son manteau, un agneau.

Aucun de ces personnages ne porte de nimbe.

Sous le réseau d'une arcature ornée de l'écu fascé de Fénétrange, est représenté Henry-le-Vieux, agenouillé, les mains jointes vers le saint en costume de chevalier. Celui de Henry est très-simple, sans broderies, ni fourrures ; les mains et la tête nues, sans barbe ni moustaches, de longs cheveux retombant sur une espèce de capuce ou chaperon fixé à une pèlerine ; un surcot très-ample, serré à la taille et fermé comme un fourreau, laisse

apparaître par une fente latérale la cotte que l'on porta très-longue jusque vers 1380. Ses bras, levés dans l'attitude de la prière, sont couverts de demi-manches assez larges, descendant un peu plus bas que le coude et cachant la poitrine, sur laquelle, suivant la mode du temps, étaient brodées des armoiries. Ses souliers à la poulaine n'ont rien d'exagéré. Ce costume, qui rappelle celui des chevaliers des Vosges dans l'intérieur de leurs donjons, est complété par un large coutelas sortant à demi d'une poche latérale. L'usage de porter un couteau, dont on ne voit que le manche, s'est conservé sur les bords du Rhin, dans quelques cantons du grand-duché de Baden, fidèles à leurs anciens costumes. C'est une vieille tradition dont on rencontre plus d'un exemple : parmi les règlements de l'antique abbaye de Neuvillers, dont les terres d'Abaucourt et de Donnelay enrichirent la collégiale de Fénétrange, émis par l'évêque Berthold, de 1343 à 1345, il en est un qui défend expressément aux moines de porter des couteaux-poignards comme les laïques dissolus[1].

Dans un dernier panneau, près de la sainte à la couronne, sous le réseau trilobé d'une arcature, orné de l'écu fascé de Horbourg, une étoile en chef à senestre, est représentée, à genoux et les mains jointes, la veuve de Henry de Fénétrange, la figure presque de face, vêtue d'une cotte-hardie traînante, rétrécie vers le milieu du corps dont les contours sont indiqués ; les manches de la cotte sont apparentes et dépassent celles de la cotte-hardie assez semblable au surcot de Henry ; Walpurge porte, suivant l'usage des veuves, une guimpe qui lui enveloppe la tête,

1. V. L. Spach, Lettres sur les Archives du Bas-Rhin, p. 296.

les oreilles, le menton et le cou, et lui donne une apparence monacale ; enfin, son attitude modeste et recueillie contraste avec l'attitude mouvementée du chevalier.

Tous ces personnages se développent avec un fort relief et sont dans un état de conservation assez satisfaisant.

Les plis, bien indiqués, sont à la fois éloignés de la sécheresse des lignes des statues romanes et de l'exagération des formes contournées du style flamboyant. L'expression placide des figures, la monotonie des accessoires, d'un goût très-sévère, sont rehaussés par une certaine qualité d'exécution qui contraste avec une maladresse naïve et un défaut d'entente dans les plans. La hauteur de Henry et de Walpurge qui, s'ils étaient debout, égaleraient celle des arcatures dans l'intérieur desquelles ils sont agenouillés, ne frappe pas au premier aspect, car ce n'est qu'à la suite d'un long examen que l'on remarque cette faute de proportion : Henry, 0^m 51 ; Walpurge, 0^m 49 ; les saints, de 0^m 52 à 0^m 54 ; la Vierge, 0^m 44 ; saint Jean, 0^m 46 ; et enfin le Christ, dont les pieds touchent le sol, et qui, tordu sur la croix, a 0^m 52.

Malgré ces proportions mal gardées et vicieuses, il règne un accord parfait qui fait de ce petit monument un spécimen curieux de l'art symbolique chrétien. Il y avait une véritable difficulté à encadrer dans des arcatures de même hauteur les personnages des fondateurs et ceux qui, suivant les règles hiératiques du moyen-âge, doivent être figurés dans de plus grandes proportions ; mais, grâce à un heureux agencement, à une gradation savante, chacun des panneaux du bas-relief est occupé par un personnage de pose et de costume différents, et l'image du Christ domine toute la composition en lui imprimant un grand caractère.

On a prétendu que Walpurge avait fait élever le monument de Henry dans le prieuré Saint-Léonard ; mais l'examen des lieux ne permet pas d'admettre cette supposition, et rien ne prouve que Jean, Burckard et Olry ne s'associèrent pas à leur mère en lui amenant, à la suite d'une de leurs longues odyssées, un de ces illustres inconnus de la Lorraine ou de l'Alsace, auxquels nous devons tant de monuments remarquables de l'époque secondaire du style ogival.

Plus tard, quand Jean de Fénétrange, le maréchal de Lorraine, et Béatrix d'Ogéviller, fondèrent la collégiale Saint-Pierre et remanièrent l'édifice qui, au xv^e^ siècle, n'était plus suffisamment vaste, ils respectèrent la tombe de Henry-le-Vieux, protégée par ses souvenirs historiques et ses fondations pieuses.

Aujourd'hui, la chapelle de Landsberg est complétement abandonnée. Son pavé n'est plus formé que de débris de dalles, dont il ne reste que quelques vestiges d'inscriptions provenant d'un repavage général[1].

De ses admirables verrières on n'a conservé que trois panneaux, de 0^m^ 70 sur 0^m^ 40 ; encore l'un d'eux est-il menacé de destruction. Nous avons décrit et figuré ses pierres tombales dans les Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine et dans le Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Dans cette étude sur le monument de Henry-le-Vieux, qui termine nos recherches sur la chapelle de Landsberg, nous avons à déplorer la mutilation complète de la figure

1. Sous l'un de ces fragments reposait un prévôt de la ville : DEN. XXI. NOVEMB. STARB. BASTIAN. VRNBRVMPT. CHVLTHEIS. ZV. VINSTINGEN ; sous un autre ... NA KLEVBECKIN. D'un troisième, il ne reste que la syllabe VONS.

du Christ, acte de vandalisme commis en 93. Les autres dégradations que nous avons constatées sont beaucoup moins importantes ; elles ne proviennent que du contact de différents objets qui ont altéré quelques-unes des parties les plus saillantes des figures, contre lesquelles sont appliqués journellement, sans intention malveillante, ces objets dont la place serait toute autre part que sur un bas-relief que l'on ne considère que comme un obscur *calvaire*.

Pour se représenter cette chapelle telle qu'elle était avant 1565, lorsqu'une barrière, placée dans les colonnes adossées à 1 mètre du sol, en défendait l'entrée, il faudrait relever son autel, remplir les baies de ses fenêtres de peintures brillantes, la repaver de dalles tumulaires, incruster de nouveau dans la muraille ses pierres tombales avec leurs personnages revêtus de costumes si variés, repeindre la ceinture de litres funéraires aux écussons ornés des splendides huchements des fondateurs, restaurer la clef de voûte armoriée et enlever l'odieux badigeon qui souille ses murailles.

En résumé, cette chapelle, malgré son style disparate, ne fait rien perdre de l'harmonie de son ensemble à la remarquable église de Fénétrange ; car la variété dans les détails donne aux monuments du moyen-âge, sans rien ôter de leur homogénéité, un charme auquel atteignent bien rarement nos édifices modernes, construits suivant toutes les règles de la symétrie.

APPENDICE.

Les titres du Trésor des Chartes sont des jalons sûrs à l'aide desquels il est possible de connaître quelques-uns des fiefs dont se composait la terre de Fénétrange au XIVe siècle. Autour du château se groupaient quelques villages auxquels il faut ajouter des domaines beaucoup plus éloignés, démembrés la plupart du temporel de l'évêché de Metz, ou situés, comme les terres de Horbourg, en Alsace.

Henry-le-Vieux possédait, entre la Nied et la Sarre, la seigneurie de Boulay, qui, en 1216, relevait des comtes de Bar, et qu'en 1334 il donna à Cugues ou Cosnes de Boulay, son neveu[1].

Il possédait aussi le château de Falkenberg ou Fauquemont, sur la Nied, qui paraît lui avoir été transmis par Jean de Fénétrange, ainsi que la seigneurie de Boulay[2]. Fauquemont était l'apanage de la branche de Brackenkopf, comme Diemering était celui de celle de Schwanhals.

Par une lettre datée de la veille de la Saint-Mathieu évangéliste 1295, Aubertin dit *Grashechite* (gardien de prés ?), fils de Burckard, chevalier de Créhange, remet à Jean de Fénétrange le fief qu'il tenait de lui aux villages

1. V. Dufourny, t. III, p. 267. — Un titre de 1299 nous montre un Geoffroy de Boulay feudataire de Jean de Fénétrange.

2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange, n° 5.

de Vibelingen, Vibelskirch, Valkemberg (Varize, Vaudoncourt, Fauquemont), de la seigneurie de Créhange ; cette résignation se fit en présence des hommes d'armes du château de Fauquemont, et il y fut apposé le sceau de Walter, abbé de Saint-Martin de Glandières, autrement dit Longeville-lès-Saint-Avold.

Par une autre lettre datée de la 3e férie après le dimanche *Reminiscere* 1301, Jean, fils d'Aubertin dit Grashechite de Créhange, vend à Jean de Fénétrange la portion qu'il tenait de son père en une maison sise dans l'enceinte (au-dessous) du château de Fauquemont, pour la somme de 60 francs messins[1].

La pièce suivante concerne aussi Fauquemont. Par une lettre datée du lendemain de la Nativité 1310, Isembart et Henry, enfants de Simon de Heys, reconnaissent tenir en fief castral tous les biens allodiaux qu'ils avaient à Hermansdorff de noble damoiseau Henry de Vinstingen, seigneur de Ernestorff (?), sans en excepter leur vieux fief de château, reconnaissant aussi que les 30 livres que leur doit donner Jean, sieur de Mungen, ils les doivent remettre en acquit, suivant la coutume, et tenir ledit acquit du fief du château dudit Henry, duquel ils ont repris les biens allodiaux et les 30 livres, attendu qu'il a consenti à la vente de leurs bois dits de Voivre, qu'ils tenaient en fief de lui[2].

Par une lettre datée du lundi après la Saint-Silvestre 1315, Haman, Hanneman ou Haumel, sieur de Lichtenberg, déclare qu'il a renoncé à tous les droits d'Elisabeth, femme de Jacob de Bussolsparch, en faveur de Henry de

1. V. Dufourny, t. VI, p. 135.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, no 5.

Fénétrange et de ses héritiers, et qu'il n'a plus rien à y prétendre[1].

En 1324, par une lettre du lundi devant la Pentecôte, Jean de Fénétrange et Adelheide de Lichtemberg (son épouse, dit Dufourny) engagent aux Domenheim leur part de four banal au breuil d'Ensingen et de Hunkirchen (Hunskirich)[2].

En cette même année, les Lichtenberg avaient donné, à titre de gage, aux Fénétrange, Brumath, le château et le bourg[3].

Henri de Wiedesheim, chevalier, s'était déclaré feudataire de Henri de Fénétrange pour Haylderung, le mercredi avant la Saint-Martin 1324[4].

Le duc de Lorraine Ferry IV, à la suite du siége de Metz, parvint à se libérer vis-à-vis de Henry de Fénétrange, qui le tint quitte de ce qui lui était dû du temps de son père, et déclara nulles toutes les lettres, sauf celle de 1,000 livres de petits tournois sur la saline de Rosières : « Je Hanris de Fenestranges, chivalliers, fais savoir à tous que je me teing pour solt et pour paieit de hault prince et poissant mon treschier signour Ferri duc de Loherenne et marchis de tout de quant que je ne autres pour moi li poiens ne deviens demandeir dou temp mon peire ne dou mien per lettres especialment je me teing apaiés dou dit mon signour le duc de mil livres de petis tournois les quels il me devoit paier à dix ans par unes

1. V. Dufourny, t. VI, p. 148.

2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange, n° 2. — Selon Hertzog (t. VI, p. 162), Jean de Dumenheim fut stettmeister de Strasbourg en 1321.

3. V. L. Spach, Lettres sur les arch. dép. du Bas-Rhin, p. 69.

4. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, n° 2.

lettres que je avoie de lui ; les quels dix années sunt passées, pour coi je en acquis le dit mon signour le duc et ses hoirs, et wel que se nulles lettres estoient trovées de cest jour dui en arriers, que li dis messire li dus fuit de neuf tenus à moi, qu'elles soient de nulle valour, salves unes lettres que je ai dou dit mon signour le duc de mil livres de petis tournois sus sa salline de Rozieres, en laquelle salline je doie chastun an panre cent livres de petis tournois jusqu'à ceu que les dites mil livres seront paiées, ensi com il est contenus en ycelles lettres que je en ai. Et se nuls quels qu'il soit de cest jour dui en arriers en demandoit riens, le dit mon signour le duc ne ses hoirs on temps à avenir, foirs que en la maniere dessus dite, je en doie pourter bone warentie et leal à dit mon signour le duc, tant com de moi et de mon peire. En tesmoingnaige de ceu je en ai mis mon saiel en ces lettres, faites l'an de graice mil trois cens et vint et cinc, le mardi apres la nativitei S. Jehan Baptiste[1]. »

Guillaume de Torcheville prit part aux guerres des seigneurs de Westrich, et finit par devenir feudataire de Henry-le-Vieux en 1328.

Par une lettre datée du 4 février 1328, Wilhelm de Derwilse, bailli de l'évêché de Metz, fait ses reprises pour tout ce qu'il a à Cuttingen, Ludelingen (Loudrefing) et Guerslingen (Guermange ?), pour cent livres données par Henry de Fénétrange[2].

Ce Guillaume ou Wilhelm serait-il le même personnage que Godman de Torcheville, qui possédait un fief à Bis-

1. Orig. en parch. Trésor des Chartes, I. Fénétrange I, n° 23.

2. Dufourny, t. VI, p. 139.

ping, village qui fit plus tard partie de la terre de Fénétrange ?

Dès 1296, le chapitre de Verdun avait vendu au duc de Lorraine tout ce qu'il possédait à Bisping ; le duc ayant, à son tour, affermé les dîmes au chapitre, Godman de Torcheville, en son nom et en celui des hoirs de son frère Robert, protesta, prétendant que le duc leur avait fait tort en agissant sans leur consentement, et il requit Valéran, comte de Deux-Ponts, et Hugues, sire de Fénétrange, d'apposer leurs sceaux au bas de sa protestation. Fait l'an 1300, le mercredi après la mi-carême, au mois de mars[1].

La *Statistique* et *les Communes de la Meurthe*, art. Mulcey, nous apprennent qu'en 1316, le duc de Lorraine, Ferry Ier, et Burnique de Ristes, consentirent à ce que Godman de Torcheville rachetât tous les héritages de Mulcey, que ce dernier avait engagés au duc. Lorette, veuve de Godman, s'étant remariée à Godfroy de Eppetum (Eppenstein), chevalier, céda à son tour ce fief à Burnique. De son côté, un écuyer nommé Simon de Stengen ou Mingen, vendit à Henry de Fénétrange 35 quartes de blé et la moitié de la grosse dîme de Milzig (Mulcey), le lundi après la Saint-Thomas 1320[2].

Dans la vallée de la Sarre, entre Fénétrange et Saarwerden, s'élèvent les ruines massives d'un vieux manoir qui, après avoir été un fief de l'évêché de Metz et avoir appartenu à des seigneurs feudataires des Fénétrange, leur fut vendu en 1365. C'est le château de Nieder-Géroldseck, qu'il est souvent difficile de ne pas confondre avec celui de Hohen-Géroldseck dans les Vosges.

1. V. Dufourny, t. II, p. 885.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, nº 40.

Par une lettre datée du jeudi avant la Saint-Gall 1317, Hugues, Burkard et Simon[1], seigneurs de Gérodlseck, déclarent qu'ils sont devenus cautions et principaux payeurs pour 80 marcs d'argent coursables à Strasbourg, envers Henry, sire de Fénétrange, pour les héritiers d'Ulrich, comte d'Alsace, et promettent de satisfaire à leur engagement[2].

Par une lettre datée du jour de la Saint-Oury 1328, Hugues, sire de Géroldseck, Berthold Munch et Fritchman Munch, son frère, déclarent qu'ils se sont voués à Henry, sire de Fénétrange, et à ses héritiers, pour ce qu'ils ont de Luttelman, écuyer de Géroldseck, et lui promettent fidélité[3].

Au mois d'août de la même année, Hugues avait fait hommage à Edouard, comte de Bar, pour 300 livres de petits tournois qu'il avait reçues de lui pour 30 livrées de terre à tournois par an sur son franc alleu en la ville et court d'Amange (Insming).

La discorde se mit entre les seigneurs de Géroldseck, car, suivant Schœpflin, Hugues II de Géroldseck fit la paix, en 1337, avec ses frères, au château de Steinzel, lequel fut vendu aux Fénétrange en 1365.

Il a déjà été plusieurs fois question de ce Berthold, qui se déclara, avec le sire de Géroldseck, feudataire de Henry-le-Vieux. C'était, dit la chronique d'Alsace, un prévôt (schultheiss) de Saverne, chevalier et seigneur de Wilds-

1. Ils sont qualifiés du titre de seigneurs de Géroldseck am Wasichin, et le dernier de celui de chanoine de la cathédrale de Strasbourg (V. Hertzog, Chronic. V, p. 111).

2. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, n° 37.

3. V. *ibid.*, n° 39, et Dufourny, t. VI, p. 149.

berg, qui épousa la fille de Hans de Brumath et vivait encore en 1360. Il portait d'argent à trois fasces de gueules ; le heaume était couronné et surmonté d'un buste de Maure revêtu d'un surcot et d'un capuchon de moine aux couleurs de l'écu, terminé par un pompon de même[1]. Cet emblème héraldique, armoiries parlantes, faisait allusion au nom de Munch (Moine), sobriquet qui devait distinguer la branche à laquelle appartenait Berthold, d'une plus ancienne dont Hertzog décrit aussi les armoiries. Le burg des Wildsberg, dont il ne reste aujourd'hui plus de vestiges, était situé dans le département de la Meurthe, à peu de distance de l'ancien Einartzhausen, au canton dit *Schlossgarden* (jardin du château).

En 1327, le jeudi après la Nativité Notre-Dame, Fritchman Munch (Moinels), chevalier, et Berthold, son frère, donnent à Henry de Fénétrange leur dénombrement, en allemand, pour la ville de Biettenburg[2].

Le rôle des vassaux de la maison de Fénétrange contient deux autres actes de reprises : par le premier, Friderich *von Wildesbem, edelsknecht* (noble écuyer), fait ses foi et hommage près de Henry de Fénétrange, pour une part dans le moulin de *Lutzenburg*, le samedi après la Sainte-Agnès 1328. L'année suivante, il les renouvelle[3].

Fribourg, dont la châtellenie était contiguë à la baronnie de Fénétrange, remonte, suivant Dom Calmet, à 1340, et, suivant les chroniques de Metz, à 1320, époque où le château fut édifié par le seigneur Pierre, « vicaire et saieleur de Mets ». *Les Communes* citent un titre qui confirme cette

1. V. Hertzog, Chroniq. V, p. 210.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, 24.
3. V. *ibid.* l. Fén. III, n° 2.

dernière assertion : c'est un accord passé, en 1328, au sujet du château de Fribourg, entre Thiéry, évêque de Metz, et Olry, seigneur de Fénétrange[1]. L'original, qui est qualifié de burgfrid, est en allemand et d'une écriture illisible, en sorte qu'il nous a été impossible de connaître l'objet de la convention faite, non par Thiéry, mais par Adhémar de Monteil, alors évêque de Metz.

Par une lettre datée du mardi, le 12e jour de l'an 1328, Jean, comte de Saarwerden, et Henry, son fils, seigneurs de Honnels (?), déclarent qu'ils sont devenus cautions et principaux payeurs pour Jean, seigneur de Fénétrange, leur beau-père, envers Jean, dit Contrefort, échevin de Marsal, de la somme de 130 petits florins de rente perpétuelle, payables audit Contrefort et à ses hoirs ou ayants cause, au jour de la Saint-Martin de chaque année, audit lieu de Marsal[2].

Par une lettre datée du samedi après la dispersion des apôtres, l'an 1328, Colin dit Remmekil, bourgeois de Sarrebourg, fait ses reprises de Henry de Fénétrange de ce qu'il a à *Muntershingen* (Mittersheim), pour les rentes et revenus tant en blé qu'en avoine qu'il avait par droit de succession paternelle, moyennant la somme de 30 livres[3].

Le sire de Fénétrange possédait aussi un fief à Lhor, ainsi que le témoigne un titre concernant le prieuré Saint-Léonard, fondé au milieu du XIIIe siècle par ses ancêtres, entre Fénétrange et Niederstinzel.

En 1329, Henry de Fénétrange assigne et confère irrévocablement à la chapelle Saint-Léonard, pour la subsis-

1. V. *Communes*, t. I, p. 382.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, 41.
3. V. *ibid.* l. Fén. I, no 13.

tance d'un prêtre qui sera tenu de dire à toujours une messe et des prières dans cette chapelle pour ledit Henry, sa femme et leurs père et mère, 10 livres de petits tournois assignés sur tous les biens allodiaux, rentes et revenus appartenant à ce seigneur dans le ban et finage de Lhor[1].

Par une lettre datée de l'an 1329, la veille de la Saint-Jacques apôtre, les anciens et jurés d'*Elzingen* ou *Ebersingen* (Alzing on Abreschwiller?), déclarent qu'ils sont obligés de délivrer, au jour de Saint-Martin, à Henry, sieur de Fénétrange, 60 quartes d'avoine sur son grenier, pour le bien qu'il leur avait pris, puis rendu.

Jean Mochenhenner, châtelain de Deux-Ponts, avait fait, en 1329, ses reprises près de Henry de Fénétrange, pour le burg de Castel[2].

Chambrey, fief de l'évêché de Metz en 1131, relevait aussi de Fénétrange.

Par une lettre du dimanche après l'Exaltation de la Croix 1330, Henry de *Germing* (Guermange), fils de feu Rodolphe de Rode, chevalier, reconnaît avoir acquis, pour lui et ses hoirs, à Henry, sieur de Fénétrange, 2 livres de rente annuelle qu'il peut tenir en la ville de *Congrée* (Chambrey), et les avoir repris en fief et hommage dudit sieur[3].

En 1331, le vendredi devant la Saint-Georges, Jean Wildmann de la Haute-Chine ou Haute-Chenche (?), chevalier, reconnaît tenir en fief de Henry de Fénétrange 16 resaux de seigle pour 50 livres de monnaie de Strasbourg qu'il a de lui à remploi sur d'autres fiefs, qu'il sera tenu

1. V. H. Lepage, *Communes de la Meurthe*, t. I, p. 355.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, n° 2.
3. V. *ibid.*, l. Fén. I, n° 23.

de reprendre de luy ou de ses hoirs, et il devient ainsi son vassal[1].

La même année, Hugues, dit Reutinger, fait ses reprises près de Henry, Hugelman et Frédéric, seigneurs de Fénétrange. Frédéric est qualifié de *jung* ou *juncker*, titre qui s'appliquait aux gentilshommes non mariés[2].

En 1334, le jeudi avant la Purification, Hugues ou Hugelman, sire de Fénétrange, promet d'indemniser Henry, sire de Fénétrange, son cousin, de 400 livres monnaie de tournois et 100 livres monnaie de Chalte, desquelles livres tournois Henry était demeuré caution envers Jehan Harneck ou Strunig, chevalier de Vic[3].

En 1340, la 4e férie après l'Invention de la Sainte-Croix, *Johannes, Burkardus et Ulrikus fratres, domini in Vinstinga*, reconnaissent confirmer la donation faite par feu leur père, Henry de Fénétrange, à Henry et à son fils, Jean d'Amange (*Esminga*), greffier d'Amange, pour les services qu'il est encore prêt à leur rendre, de 100 resaux de blé, moitié froment, moitié seigle, et l'augmenter de deux resaux à prendre sur le moulin de Fénétrange, sur la Sarre. Scellé de trois sceaux en cire verte, dont il ne reste que le premier, où il n'y a qu'un timbre couronné et surmonté d'un cimier. Légende : *S. IOHANNIS. DOM. DE. VINSTING.*

Suivant Schœpflin, les Fénétrange possédaient en Alsace le village d'Otterswiller, près de Saverne, qu'ils avaient acquis, comme alliés du Hohenstein, au XIVe siècle ; celui d'Eckartzwiller, que, par une lettre datée du 8e jour avant

1. V. Dufourny, t. VI, p. 150.
2. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, no 3.
3. V. *ibid.*, l. Fén. I, no 44, et Dufourny, t. VI, p. 151.

la Saint-Jean 1327, Boëmond, seigneur de Dachstein, avait reconnu tenir de Henry de Fénétrange, et être autorisé à donner en douaire à sa femme Agnès sur les héritages qu'il avait audit fief[1].

Du chef de sa femme, Walpurge de Horbourg, Henry tenait en fief de l'évêché de Strasbourg Wolgansheim et Talhem, la dîme de Mutzig, le village de Bosselbach, Merbach et la vouerie de Miltey en Alsace, en 1330[2].

Devenue veuve, Walpurge déclara, par une lettre datée du samedi après la Saint-Martin 1344, qu'elle n'avait rien à prétendre dans Barr et qu'elle n'y avait point de maire; ce qu'elle affirme par serment[3].

Le Trésor des Chartes renferme des titres relatifs à ces domaines des Horbourg, dont étaient feudataires Conrad, sire de Fribourg, Berthold Munch, le prévôt de Saverne, etc. Le plus important est le « Roolle de plusieurs lettres parlant des fiefs de Wolfgansheim, Dalheim, Bar, Valutz, dépendans de la seigneurie de Fénétrange ».

Dufourny mentionne ce cahier, qui contient plusieurs lettres de fief et d'assurement, commençant par un titre de l'hôpital de Strasbourg concernant les biens des Wolfkambein, Dalein, du jeudi devant la Sainte-Catherine, l'an 1335, et finissant par une lettre de reprises du mercredi devant Noël, l'an 1392, toutes en allemand[4].

1. V. Trésor des Chartes, l. Fénétrange I, n° 5.

2. Nous avons retrouvé quelques-uns de ces noms dans les tableaux des divisions territoriales et des différentes seigneuries de l'Alsace existant à l'époque de l'incorporation de cette province à la France, publiée par F.-C. Heitz.

3. V. Trésor des Chartes, l. Fén. III, n° 4.

4. V. Dufourny, t. VI, 211, et Tr. des Chartes, l. Fén., n° 256 *bis*. — Wolfgantzen est le nom actuel d'un village de l'ancien comté de Horbourg.

Faut-il rattacher à la première de ces localités une autre pièce, surtout importante par sa date, qui constate qu'en 1313 Jean de Fénétrange était mort? C'est une lettre de Warnier de Westhoven, chevalier, qui reconnaît avoir vendu à Erwin, seigneur d'Eych, le fief qu'il tient de feu Jean de Fénétrange en la ville et ban de Wosgangen, pour la somme de 22 marcs d'argent, et prie le sieur dudit Fénétrange d'agréer cette vente et lui obliger son fief de Westhoven et tout ce qu'il a de valeur de 47 livres de rente. Fait l'an 1303, sous le scel d'Othon, seigneur d'Ochsenstein et chevalier.

A cette nomenclature, bien incomplète, on peut ajouter le *Rôle des vassaux des seigneurs de Fénétrange*, cahier qui fait partie du Trésor des Chartes, l. Fénétrange III, n° 1.

DOMBASLE

SON CHATEAU, SON PRIEURÉ,

SON ÉGLISE,

PAR M. HENRI LEPAGE.

I.

Le village dont je vais parler n'a rien de remarquable en lui-même, si ce n'est pourtant la propreté de ses rues et l'élégance de ses constructions, et je n'aurais pas songé à compléter ce qu'en dit la *Notice de la Lorraine*, si je n'avais désiré enrichir les *Mémoires* de la Société d'Archéologie de deux jolis dessins représentant une partie de son église et les ruines de son vieux château[1].

Tel est le motif de cette monographie. Quelques pièces que j'ai découvertes dans nos Archives et les chartes imprimées dans les preuves de Dom Calmet, m'ont fourni plusieurs particularités qui ne sont peut-être pas tout-à-fait dépourvues d'intérêt.

1. Ces dessins sont dus à la plume de M. Georges Henry, de Dombasle, qui les a lui-même lithographiés.

Suivant un écrivain dont j'oserai me permettre de ne point partager l'opinion, Dombasle tirerait son nom d'une « circonstance de localité » : *Domus Pusilla*, petite maison, et son origine remonterait jusqu'à la période gallo-romaine[1]. Cette étymologie, toute ingénieuse qu'elle puisse paraître au premier abord, doit être mise au nombre de celles que certains archéologues se sont plu à imaginer et qu'on a trop légèrement reproduites d'après eux.

Le nom du village dont je m'occupe vient simplement de celui de son patron, saint Basle[2], solitaire du diocèse de Reims, qui vivait au VI^e^ siècle, et dont le culte est assez répandu dans notre pays ; d'où il suit que Dombasle n'a pu prendre sa dénomination actuelle que postérieurement à cette époque. Il est fort possible qu'il y ait eu auparavant, sur le bord de la Meurthe, à l'endroit qu'il occupe, quelques habitations isolées, mais il n'y avait point d'agrégation importante.

Le plus ancien titre où il en soit fait mention est un diplôme de l'an 752 par lequel le roi Pépin, à la prière de Chrodegand, évêque de Metz, donne à l'abbaye de Gorze, *in pago Iniensi et in comitatu Scarponensi, in villa quæ Domno-busilla vocatur, mansos sex, et ecclesiam cum decimatione, et omni integritate ejusdem villæ.*

Ce diplôme, dont l'original n'existe plus, et que l'on ne connaît que par le texte donné dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*[3], a été appliqué à Dombasle, quoique

1. Voy. *Revue de Lorraine*, t. I, p. 299.

2. Des titres de 1416, 1505 et 1506 portent : Eglise M^r^ Sainct Baille de Dombaille ; église M^gr^ Sainct Basles de Dompballe ; ecclesia Sancti Basolli de Dompno Basollo.

3. T. I, col. 275 de la 1^re^ édition.

la position topographique de ce village puisse soulever quelques doutes. Il est certain, en effet, qu'il était situé dans le Chaumontois et dans le petit *pagus* dont Port ou Saint-Nicolas était le chef-lieu. Aussi Dom Calmet croit-il qu'au lieu d'*Iniensi*, mot qui ne présente aucune signification géographique, il faut lire *Seginensi* ou *Portensi*[1]. Cette rectification, en supposant qu'on l'adopte, ne trancherait encore qu'une partie de la difficulté, car, d'après ce que nous savons, le Scarponais ne s'étendait pas, vers le nord-est, au-delà de Bouxières-aux-Dames, et il faudrait admettre qu'il eût fait momentanément une pointe jusqu'assez avant dans le Chaumontois[2]. Néanmoins, on doit se ranger à l'opinion généralement reçue, Dombasle étant la seule localité connue à laquelle puisse s'appliquer le diplôme en question.

La dénomination latine de ce lieu se régularise dans les documents postérieurs, tout en se présentant sous des formes diverses : ainsi, on trouve, en 1094, *Domnus-Basolus ;* en 1122 et 1147, *Domna-Basula ;* en 1157, *Dunbasla*[3] ; *Domnus-Bazolus* en 1467, et *Dompnus-Basollus* en 1506[4]. Les appellations françaises offrent de nombreuses variantes : *Donbaile,* en 1271, dans une charte latine ; *Donbaille,* en 1394 ; *Dombaille,* en 1416, *Dombaisle,* en 1429 ; *Dompbaille,* en 1469 ; *Dompballe,* en 1503, et *Dompbasle* en 1546[5].

1. Voy. *Notice de la Lorraine,* art. Dombasle.

2. Voy. *Quelques pagi de la Première Belgique, d'après les diplômes de l'abbaye de Gorze,* par M. H. d'Arbois de Jubainville, dans les Bulletins de la Société d'Archéologie, t. III.

3. *Histoire de Lorraine,* t. II, pr., c. 268 et 328.

4. Titres de la collégiale Saint-Georges, aux Arch. de la Meurthe.

5. *Ibid.,* et titres de la cure de Dombasle, *ibid.*

Dès le XII^e^ siècle[1], ce village donnait son nom à une famille, l'une des plus vieilles de l'ancienne chevalerie lorraine, et que Dom Calmet fait descendre de celle de Blâmont ; elle portait, dit-il, de sable à deux saumons adossés d'argent, l'écu semé de croix recroisetées, au pied fiché d'argent. Cette famille, qui fut alliée aux du Châtelet, aux Nancy, aux Fléville, aux Marchéville, se fondit dans celle de Lucy par le mariage de Marguerite avec Jean de Lucy, à qui elle apporta en dot, en 1420, la terre de Dombasle.

Un descendant de ce dernier, dont le souvenir mérite d'être conservé, Vary, prieur commendataire de Flavigny, se distingua par ses pieuses et intelligentes libéralités : en 1546, il fonda deux bourses au collége de la Marche, à Paris, pour y entretenir à l'étude, pendant huit ans, deux enfants nés à Dombasle, Grand-Vezin, Hudiviller, Crévic ou Anthelupt ; et, l'année suivante, il fit une nouvelle fondation pour aider à marier cinq pauvres filles de ces mêmes villages et de Flavigny.

La terre de Dombasle, qui formait deux seigneuries distinctes, fut possédée, depuis le XVI^e^ siècle, par plusieurs familles : en 1506, Ferry de Savigny en avait une portion. Claude des Armoises, bailli de l'évêché de Toul, tenait, un peu plus tard, la seigneurie dite des Armoises, qui fut vendue au duc Charles III, en 1585. En 1613, Charles d'Haraucourt, seigneur de Germiny, Dombasle et autres lieux, et Ferry d'Haraucourt, acquirent du duc Henri II, en échange de partie de la terre d'Amelécourt, ce que ce prince possédait en la seigneurie de Dombasle, dite le ban de la Vaux. En 1655, Ferry d'Haraucourt, et Charles de

1. Voy. les chartes de 1122, 1147 et 1157, rappelées ci-dessus.

Stainville en 1673, se qualifient *vicomtes de Dombasle*. En 1712, cette seigneurie appartenait à la maréchale de Bassompierre, et en 1747, au comte de Ligny[1].

Le village formait deux bans distincts, ayant chacun son maire et ses officiers de justice : l'un s'appelait le ban de Lamont ou des Seigneurs ; l'autre, le ban de la Vaux, Laval ou Saint-Gergonne, du prieuré Saint-Gorgon de Varangéville, qui y avait certains revenus, et ceux qui y résidaient s'appelaient les Gergonnets. Il y avait enfin treize maisons dites le Petit-Saint-Nicolas, où le prieur de Saint-Don et le chapitre de Saint-Georges se partageaient la dîme.

C'est sur le ban de Lamont que s'élevait le château[2] dont on voit encore les ruines, que représente, sous leurs différents aspects, le dessin de M. Henry[3].

Ce château s'appelait *la Mothe* ou *la Motte*[4], et les seigneurs qui le possédaient prenaient également ce nom : l'un d'eux, qui vivait sur la fin du XIV^e^ siècle, se qualifie, en 1394, « Jehans de Donbaille, estuier, sire de la Motte de Donbaille », et en 1396, « Jehan de lai Moutte, dit de Dombaille[5] ».

1. Titres de la collégiale Saint-Georges.

2. Suivant Dom Calmet, dans sa *Notice*, et Durival, dans sa *Description de la Lorraine*, il y avait à Dombasle un second château appelé Florainville. Je n'en ai trouvé de mention dans aucun titre, mais une maison du village, qui n'a rien de remarquable, en a conservé le nom.

3. Nous devons faire observer que ce dessin ayant été reporté sur la pierre tel qu'il avait été exécuté, il se trouve *retourné*, c'est-à-dire que la droite du monument est à gauche, et réciproquement.

4. Il y a encore un bois de ce nom, dans le voisinage, sur le territoire de Flainval.

5. Archives de la Meurthe, titres de la cure de Dombasle, et Trésor des Chartes, layette Vaudémont domaine, n^o^ 149.

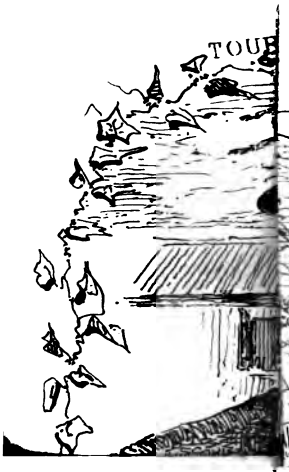
TOUR

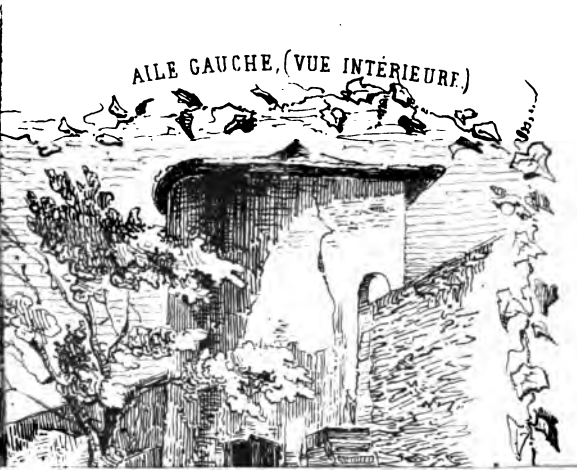
AILE GAUCHE, (VUE INTÉRIEURE.)

Cette dénomination vient évidemment de la configuration du terrain, en monticule ou motte, sur lequel le château était bâti, et des archéologues pensent, peut-être avec raison, que cette configuration elle-même n'est pas le résultat d'une circonstance naturelle, mais d'un travail exécuté par la main de l'homme. Suivant eux, la Motte de Dombasle pourrait bien être un de ces monticules factices que les Gaulois élevaient sur la dépouille des morts, et auxquels ils donnaient quelquefois d'immenses proportions. Cela serait d'autant plus admissible, que cette élévation est isolée au milieu de la plaine où le village est construit. Je dois ajouter, toutefois, qu'aucune découverte d'objet antique n'étant venue, jusqu'à présent, corroborer l'opinion que j'expose, je me borne à la présenter comme une simple conjecture.

Quoique dépourvues de l'intérêt que leur donnerait leur présence sur un tumulus antique, les ruines du château de Dombasle en ont encore suffisamment pour mériter d'être étudiées.

On a prétendu que la construction primitive de cet édifice date du XI^e^ siècle[1], mais sans appuyer cette assertion sur aucune preuve, ni même sur aucune hypothèse ; ce qui est certain, c'est qu'il existait à la fin du XIV^e^ siècle, témoins les titres de 1394 et 1396 que j'ai rappelés précédemment. Quant à l'époque de sa destruction, ou plutôt de son démantèlement, il faut probablement la faire remonter au temps de l'occupation de la Lorraine par les troupes françaises, sous le règne de Charles IV. Mais, malgré les mutilations qu'il subit alors, il avait dû conser-

1. *Statistique monumentale des arrondissements de Nancy et de Toul*, par M. Grille de Beuzelin. Paris, 1837.

ver beaucoup de sa première physionomie : sa chapelle castrale, notamment, avait été respectée, et il en est encore fait mention dans des titres du siècle dernier.

L'enceinte de ce château[1] formait un polygone irrégulier : la porte d'entrée était défendue par deux tours, qui sont aujourd'hui notablement abaissées et coiffées de toits modernes ; dans l'une d'elles se trouvait un fond-de-fosse dont l'ouverture est bouchée. De la porte on arrivait à une terrasse qui régnait tout autour du château, lequel s'élevait au milieu, flanqué par un donjon qui en occupait la partie septentrionale, et sert aujourd'hui de cave et de resserre à un jardin cultivé dans l'enceinte des murailles. Le tout était protégé par un fossé profond, maintenant converti en houblonnière.

D'après les renseignements qui m'ont été fournis, cette petite forteresse aurait été bâtie sur l'emplacement d'un ancien marais ou étang dont l'existence serait attestée par les troncs de vieux saules et la quantité considérable de conroi que des fouilles récentes ont mis au jour. La nature du sol primitif expliquerait suffisamment l'affluence d'eau que l'on remarquait encore, il y a une vingtaine d'années, dans les fossés.

Des anciens affirment qu'il y a eu de longs souterrains donnant issue entre Sommerviller et Dombasle, au milieu de la côte des Vignes, à un kilomètre et demi environ de ce dernier village.

Le château de la Motte fut, pendant quelque temps, converti en brasserie. Il resta inhabité de 1852 à 1859, puis fut reconstruit dans quelques-unes de ses parties, avec des changements nouveaux. Il sert actuellement tout

1. Voyez le plan ci-joint.

PLAN

du

CHÂTEAU DE DOMBASLE.

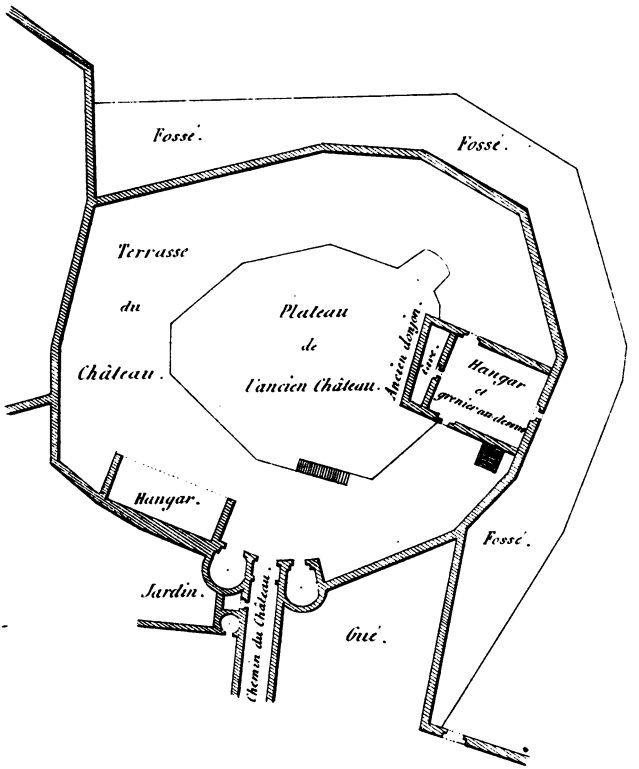

Echelle de 10 Toises de Lorraine

C. Ferry del.

Lith. L. Christophe Nancy

à la fois de maison de campagne et de rafraîchissoir pour la bière, dont la fabrication est une des branches de l'industrie locale.

Avant de voir s'élever cet édifice féodal, le village de Dombasle avait possédé, dans son voisinage, un monument religieux beaucoup plus ancien, et qui devait également disparaître, mais sans laisser de vestiges après lui. Je veux parler du prieuré de Saint-Don, que plus d'un habitant du pays ignore avoir jamais existé, et auquel se rattachent pourtant de pieux et intéressants souvenirs.

II.

Suivant une légende rappelée dans des documents authentiques, le territoire de Dombasle avait été, dès le v^e^ siècle, le théâtre d'un événement qui, en rendant ce lieu célèbre, contribua sans doute à y attirer des habitants, lesquels, étant devenus assez nombreux deux cents ans environ plus tard, firent bâtir une église qu'ils dédièrent à saint Basle.

On lit dans une charte d'Henri de Lorraine, évêque de Toul, de l'an 1147[1], que les Vandales, durant une de leurs incursions dans nos contrées, firent souffrir le martyre, non loin des rives de la Meurthe, à un moine du nom de Donatus ou Donat, renommé pour sa vertu. Ce saint personnage fut inhumé près d'un chemin public, et des miracles ne tardèrent pas à s'opérer sur son tombeau, notamment en faveur des malades qui venaient lui adresser leurs prières et réclamer son intercession. Une femme, affligée de la perte de la vue, y ayant recouvré la lumière,

1. *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., c. 328.

fit ériger à ses frais une petite chapelle (*basilicam parvam*) sur la tombe du saint martyr.

Cet édifice subsista jusque vers la fin du XI^e^ siècle. A cette époque, Théodoric ou Thierry de Dombasle, ayant vu qu'il menaçait ruine à cause de sa vétusté, le rétablit et obtint que Pibon, évêque de Toul (1070-1107), en fit la consécration. Le prélat bénit aussi le cimetière, et, trouvant son enceinte trop exiguë, l'augmenta d'un terrain qui lui appartenait.

En 1122, rapporte une autre charte émanée de l'évêque Ricuin[1], Widric de Dombasle et Théodoric, son fils; Ida, matronne vénérable, et son fils Haymon, offrirent à Théomare, abbé de Saint-Mansuy, l'église dédiée à saint Don, bâtie sur leur propre alleu, le priant de la prendre sous sa direction et de lui donner les biens que son abbaye possédait à Dombasle. Théomare agréa cette demande, et l'évêque régla, de concert avec lui, ce qu'il devrait affecter pour la prébende des frères demeurant dans ce lieu. Widric et Ida firent don de quelques arpents de terre contigus au cimetière de Saint-Don (*Sancti-Dodonis*), et, afin de construire les bâtiments, le chemin fut reporté plus loin, et on élargit l'enceinte du terrain. Widric et Ida ajoutèrent à leurs donations précédentes ce qu'ils avaient dans l'église de Dombasle en dîmes et en offrandes. Enfin, il fut réglé que les frères établis déjà dans cet endroit et ceux qui, par dévotion pour le saint, viendraient y demeurer, auraient l'usage dans les pâturages, les bois et les eaux, comme les autres habitants.

La charte que je viens d'analyser permet de faire remonter la fondation du prieuré de Saint-Don au commen-

1. *Histoire de Lorraine*, t. II, pr., c. 268.

cement du XII^e^ siècle. Il y avait déjà, auparavant, des religieux qui desservaient la chapelle, mais ce fut sans doute seulement après la donation faite à Théomare, que ce prieuré reçut une organisation régulière et fut placé, comme l'abbaye de Saint-Mansuy, sous la règle de saint Benoît.

Du temps de l'évêque Henri de Lorraine, — et c'est ce dernier qui le raconte dans sa charte de 1147, — un clerc, nommé Hugues, nouvellement revenu de Jérusalem, vint trouver Renauld, alors abbé de Saint-Mansuy, et lui révéla son désir d'embrasser la vie monastique, mais avant, pour s'y préparer, de passer quelques années dans la solitude. L'abbé lui désigna le lieu de Saint-Don, et Hugues, y étant arrivé, trouva cette demeure tellement pauvre et dénuée de toutes choses qu'à peine était-il possible d'y avoir de quoi vivre pendant un jour et une nuit. Prosterné devant l'autel du saint martyr, le jeune solitaire promit de se consacrer tout entier à son service. Il sut faire partager la dévotion et l'amour qu'il lui avait voués, non-seulement aux gens du pays, mais encore à des étrangers, et bientôt il put renverser jusque dans ses fondements l'ancienne église, qui était très-petite, et en construire une beaucoup plus vaste. Il s'appliqua ensuite à augmenter les biens de cette maison, afin qu'ils pussent suffire à la nourriture des serviteurs de Dieu.

Haimon, fils d'Ida, s'associa à ses pieux efforts, et obtint de ses parents, dont un même embrassa la vie monastique, de nombreuses donations.

En 1147, la chapelle ou l'église du prieuré avait donc été déjà reconstruite pour la seconde fois. Jusqu'à quelle époque cet édifice subsista-t-il tel que Hugues l'avait fait élever? on l'ignore ; tout ce qu'on sait, c'est que le prieuré

de Saint-Don fut uni avec ses biens à la collégiale Saint-Georges de Nancy, probablement en même temps que la cure de Dombasle, c'est-à-dire au commencement du XVI^e^ siècle. Mais l'abbaye de Saint-Mansuy conserva les reliques du saint, qui étaient renfermées dans une châsse de bois doré.

Quoiqu'uni à la collégiale Saint-Georges, le prieuré continua à subsister, et son prieur, nommé sans doute par le chapitre, avait droit d'assister aux Etats généraux de Lorraine[1]. C'est ce qu'atteste une lettre de convocation à ces assemblées, qui lui fut adressée le 16 novembre 1585, et dont la minute se conserve dans les papiers de la collégiale.

Les documents nous font absolument défaut pour suivre l'histoire du prieuré de Saint-Don depuis le XII^e^ siècle jusqu'aux dernières années du XVII^e^? Il est assez vraisemblable que, durant les guerres qui désolèrent notre pays, l'église et les bâtiments conventuels avaient été ruinés et le service transféré dans l'église du village, car, en 1673, il ne restait plus qu'une petite chapelle que le chapitre de Saint-Georges venait de faire rétablir. C'est ce qu'on lit

1. On lit dans une pièce portant la date de 1570 : « Les chanoines de Saint-Georges ont, à cause du prieuré de Saint-Don, incorporé à leur église, seigneurie et juridiction au village de Dombasle, établissement de maire et sergent, et une maison franc alleu, en laquelle il y avait lieu et marque d'incarcération. Ils ont toujours joui et usé de ladite seigneurie et franchise, et en vertu de ce sont appelés particulièrement aux Etats. Tous ceux qui ont résidé en ladite maison ont été francs et exempts de toutes tailles, tant ordinaires qu'extraordinaires. » Cette maison franche s'appelait *le Prieuré de Saint-Don*, et se trouvait dans la rue du Chaufour.

2. On voit seulement, dans un contrat d'amodiation des revenus du prieuré de Saint-Don, en 1583, que le prieur s'engage à entretenir l'église et les bâtiments du prieuré.

dans une requête adressée, en 1709, par les chanoines, à l'évêque de Toul et au duc de Lorraine, et où se trouvent consignées les dernières particularités relatives à l'existence du prieuré :

« Supplient humblement les vénérables prévôt, chanoines et chapitre de l'insigne église collégiale de Saint-Georges de Nancy, disant que de leur église dépend une petite chapelle érigée sous l'invocation de saint Don, en forme d'ermitage, sur le grand chemin de Dombasle à Lunéville, à l'orée du bois de Hudiviller, dans laquelle il ne se fait aucun service divin, ayant été transféré partie dans l'église des suppliants, partie dans la paroisse de Dombasle, depuis que le chapitre possède cette petite chapelle.

» De tout temps cette chapelle a paru très-dangereuse au public, et surtout pendant les guerres ; personne n'osait s'y réfugier de crainte des troupes qui y passaient journellement[1], et ç'a été toujours un réceptacle de voleurs et de bandits, qui ont donné, de temps à autre, des marques funestes de cette fatale retraite ; ce qui aurait obligé M. le comte de Bissy de donner ses ordres, en l'année 1675, le 17 mai, pour faire essarter les haies et les bois contigus à ladite chapelle, afin qu'il y eût du moins quelque découverte à l'entour et que l'on pût se précautionner contre les mauvais coups qui ne s'y faisaient que trop souvent.

» Les suppliants, chargés de l'entretien de cette chapelle, l'avaient fait entièrement rétablir en l'année 1673,

1. Les ermites eux-mêmes pouvaient souvent, par leur conduite, inspirer de la crainte : en 1669, celui qui habitait l'ermitage de Saint-Don avait été condamné à faire amende honorable, être battu de verges et banni, pour faux, blasphèmes, impiété et sacrilége.

et avaient pris la précaution d'obliger leurs fermiers des dîmes de Dombasle de veiller à la conservation d'icelle et d'y fournir ce qui était nécessaire. Mais, en l'année 1674, et depuis, les gens de guerre y étant passés à grande foule, ruinèrent la plus grande partie de ce lieu, et, depuis ce temps, il n'en est plus resté que quelques vestiges qui n'ont pas laissé d'occasionner encore des accidents fâcheux qui y sont arrivés.

» Les suppliants ne feraient pas de difficulté de rétablir ce lieu et le remettre en son état, comme leur conscience les oblige d'entretenir les biens de leur église ; mais ils prévoient que ce serait une dépense non-seulement superflue, mais qui pourrait même encore avoir des suites fâcheuses. Le passé leur fait craindre l'avenir. Ce bâtiment, d'ailleurs, ne paraît de nulle nécessité, puisque l'on n'y fait jamais aucun service divin ; les suppliants le font exactement dans leur église, et paient la rétribution des messes qui se disent à Dombasle. Il n'y paraît aucune antiquité ni engagement de piété qui puisse leur rendre recommandable cette chapelle. C'est pourquoi les suppliants ont recours à Votre Grandeur pour la supplier de trouver bon que l'on achève de ruiner ce reste de bâtiment qui subsiste, à la place duquel ils se soumettent de faire poser une croix de pierre de taille sur un piédestal, avec une inscription portant que c'était autrefois la chapelle de Saint-Don, ruinée par le malheur des guerres. Les passants y trouveront leur sûreté. C'est la route la plus fréquentée de Lorraine, sur laquelle on ne peut prendre trop de précautions pour la rendre libre et exempte de toute crainte. »

L'évêque de Toul et le duc de Lorraine s'empressèrent de faire droit à la requête du chapitre, et les derniers

vestiges du monument qui rappelait le martyre de saint Don, disparurent. La croix elle-même, destinée à perpétuer ce souvenir, si elle fut érigée, ne semble pas avoir subsisté longtemps, car Dom Calmet n'en parle pas, et on ne la voit pas figurée sur la carte de Cassini, à l'endroit qu'elle devrait occuper[1].

III.

Il me reste maintenant à parler de l'église de Dombasle qui, bien que défigurée par une reconstruction moderne, conserve encore, dans quelques-unes de ses parties, d'intéressants détails d'architecture. Ces restes d'un édifice plus ancien que le monument actuel, sont loin de provenir, on le pense bien, de l'église primitive mentionnée dans le diplôme de Pépin ; ils ne remontent pas au-delà du xv^e^ siècle, et dénotent une réédification qu'une autre, ou même peut-être plusieurs autres, avaient déjà précédée. Les titres que j'ai compulsés ne contiennent absolument rien à cet égard ; ils fournissent seulement des renseignements historiques dont la plupart ne sont pas mentionnés dans la *Notice* de Dom Calmet.

On a vu que, dans l'origine, l'église, ou plutôt la cure de Dombasle, avait été donnée à l'abbaye de Gorze ; dans la suite, et à une époque qui n'est pas connue, elle appartint à l'abbaye de Saint-Mansuy de Toul, laquelle, en 1450, en céda le droit de patronage au chapitre d'Haus-

1. Cet endroit, qui est encore parfaitement connu aujourd'hui, et où l'on remarque des vestiges d'anciennes constructions, se trouve à un kilomètre environ de Dombasle, sur le bord du chemin qui conduit au bois d'Hudiviller. Il y a, dans le voisinage, une fontaine dite de *Saint-Don*.

sonville, en échange de ce que celui-ci possédait à Pulnoy. En 1467, le même chapitre abandonna à la collégiale Saint-Georges le droit de patronage et portion des dîmes de la cure de Dombasle, dont les fruits et revenus furent unis à perpétuité à la mense capitulaire de la collégiale, par une bulle du pape Jules II, du 18 des calendes de février 1506 (1507), à charge de faire desservir la paroisse par un prêtre que les chanoines pourraient établir et destituer à volonté, mais qui serait tenu de recevoir le soin des âmes de l'évêque diocésain[1]. La Primatiale de Nancy, qui hérita des biens du chapitre de Saint-Georges, succéda à ses droits sur la cure de Dombasle, et, en même temps, aux charges que le chapitre avait supportées, en sa qualité de décimateur, conjointement avec le prieur de Varangéville. C'était eux qui devaient faire les réparations de la nef, et le curé celles du chœur. Le Bailliage de Nancy avait, le 30 août 1685, rendu une sentence qui les y condamnait; ce qui fait supposer que des travaux avaient dû s'exécuter à cette époque.

Rien n'indique quelle en fut l'importance; mais, en 1751, il y en eut de considérables, et qui amenèrent une transformation complète de l'édifice. A cette époque, et d'après les plans et devis[2] dressés par l'architecte Gentillâtre, approuvés par M. de La Galaizière, il fut procédé au « rétablissement » de l'église de Dombasle[3]. Le devis nous apprend que « tous les murs de la nef, les bas-côtés et les voûtes de l'ancienne église et des chapelles » furent

1. Titres de la collégiale Saint-Georges.

2. Ils sont conservés parmi les papiers de la collégiale Saint-Georges.

3. Lors de cette reconstruction, les ossements des morts ont été déposés dans les fondations de l'ancienne église, c'est-à-dire à dix pieds au nord du côté du mur de la nouvelle.

démolis. On conserva la tour, quoiqu'un de ses angles demandât quelques réparations, qui furent jugées pouvoir être différées. On abattit « une partie de la maçonnerie entre deux nervures de la voûte et ladite tour pour établir le passage au beffroi ». On eut soin, avant de démolir « les tribunes et les voûtes de la nef », d'enlever les « pavés, vitres, portes, autels, cadres, tableaux, figures en reliefs et bas-reliefs ». Les piliers de la nef, appartenant aux décimateurs, et les nervures des ogives à la communauté, firent partie des débris que l'on permit à l'entrepreneur de remployer, et il fut tenu de rétablir et reposer les autels latéraux.

Les conditions imposées à ce dernier expliquent parfaitement l'état actuel de l'église de Dombasle. L'église proprement dite n'offre aucune trace d'antiquité ; c'est un vaisseau tout simple, comme on en voit partout, et qui ne mérite pas une description. La tour seule est antique. On peut en avoir une idée en jetant les yeux sur le clocher de Saint-Epvre ou sur celui de Malzéville ; seulement, elle est moins considérable que le premier, et plus haute que le second. C'est un massif carré, composé de plusieurs étages en retraite les uns sur les autres, et flanqué de contreforts peu saillants, divisés eux-mêmes en deux étages terminés par des revers d'eau. L'ancienne entrée se trouvait au milieu de cette tour ; mais, à l'époque où l'on a élevé l'église nouvelle, on a laissé la tour un peu à droite, et on a muré le passage, en sorte que le rez-de-chaussée, qui servait autrefois de vestibule, forme maintenant une espèce de réduit, en partie obstrué par un escalier.

La décoration extérieure est fort élégante ; mais elle a malheureusement subi de nombreuses et irréparables mutilations. Cette porte est encadrée, à droite et à gauche,

par deux contreforts, assez semblables à ceux dont je viens de parler, mais beaucoup plus légers et décorés de pinacles. Les piédroits, couverts de moulures d'un profil gracieux, présentent, de chaque côté, une console d'un travail admirable. Ces deux consoles soutenaient autrefois des statuettes, maintenant détruites, et chacune est surmontée d'un petit dais, découpé à jour. La porte elle-même se termine par un linteau, chargé d'un enroulement de feuillages très-bien fouillés, et au-dessus du linteau se dessine une arcature en accolade, dont la forme ne permet pas d'assigner à toute la construction une autre date que la moitié du xv^e^ siècle. Les rampants de l'accolade sont ornés de feuilles de chou et d'animaux fantastiques, et son extrémité supérieure supporte un objet, aujourd'hui trop mutilé pour qu'on puisse le reconnaître. Tout porte à croire que le tympan était primitivement aveugle et chargé d'un bas-relief; mais, dans le but, probablement, de donner du jour au rez-de-chaussée de la tour, on a enlevé le haut de ce tympan, et on a bouché l'ouverture en y plaçant une claire-voie en pierre, dans le genre flamboyant, qui paraît avoir surmonté les meneaux d'une fenêtre de l'ancienne église. Tout dégradé qu'il est, le portail de Dombasle produit encore un certain effet, surtout lorsqu'il est vivement éclairé par les rayons du soleil, qui font ressortir les moindres détails des riches sculptures que je viens de décrire[1].

L'église n'a conservé, à l'intérieur, que quelques-uns des monuments qui devaient s'y trouver autrefois : ce sont des pierres tombales et des inscriptions, malheureusement en bien petit nombre.

Des premières, il en reste seulement deux, ou plutôt

1. Voyez la planche ci-jointe.

les fragments de deux, à l'entrée du chœur, et encore ces fragments ont-ils été rapprochés avec si peu d'ordre, qu'une pierre du xv^e^ siècle en encadre une du xvii^e^. La plus ancienne est celle de la femme d'un nommé Nicolas Broquart, receveur de Nancy ; l'autre, celle de Claude Saulnier, clerc du diocèse de Toul, fils de Marc-Léopold Saulnier, avocat, et de demoiselle Anne Léger.

Quant aux inscriptions tumulaires, il y en a trois : la première, encastrée dans le mur de la chapelle des fonts baptismaux, derrière l'ancien portail de l'église, est en majuscules romaines, et ainsi conçue :

HINC ME NON MOVEAT
ANTE DIEM ITE VENITE
OBIIT 1570.

IO GAG | GVERIN.

La dernière ligne est séparée des précédentes par des emblèmes gravés en creux sur la pierre : un calice entre deux burettes, qui indiquent la profession de l'individu auquel l'inscription est consacrée : c'était un prêtre, probablement curé ou vicaire de Dombasle, ou chapelain de l'une des chapelles fondées dans l'église.

La seconde inscription se trouve sur un des piliers, non loin de la porte d'entrée ; elle est en caractères gothiques et porte ce qui suit :

Desoubz ceste tombe gist Jehanne
qui fuit femme de Claude Ladine (?)
de Nancy qui trespassa le vj^e^ jour
d'octobre l'an m. cccc et lij Priez
pour elle.

La troisième inscription existait originairement dans une chapelle, vraisemblablement celle des Seigneurs, qui a

été démolie ; elle a été replacée, sans doute lors de la reconstruction de l'église, dans la muraille, près de la petite porte située en face du presbytère. Cette inscription, en caractères gothiques comme la précédente, offre un intérêt particulier, d'abord à cause de ses dimensions, car elle n'a pas moins d'un mètre 40 c. de hauteur sur 82 c. de largeur ; puis en raison des personnages dont les noms y sont rappelés. Elle est disposée sur deux colonnes et surmontée d'ornements emblématiques, gravés en creux : dans le milieu, une tête de mort avec deux os en sautoir ; de chaque côté, et comme symbole d'humilité, des écussons renfermant des têtes de mort.

Grâce à un estampage parfaitement exécuté[1], j'ai pu étudier à loisir cette inscription et en faire une copie satisfaisante, à part certains passages effacés par suite des dégradations dont la pierre a été l'objet. Malgré son étendue, j'ai cru devoir la reproduire, pensant qu'elle ne serait pas lue sans curiosité[2] :

> Lan de graice Nostre Seigneur mil v^c^ xx et iii,
> le xvii^e^ iours doctobre, fut sacrée ceste chapelle,
> et le iours ensuivant, par la licence et auctorité

1. Par M. Demay, membre de la Société d'Archéologie, et M. G. Henry, à l'aide de papier sans colle, fortement mouillé, appliqué sur les caractères, dans le creux desquels on le fait pénétrer en le frappant avec une brosse. Par ce procédé, aussi simple que facile, on pourrait, ce qui serait une chose fort désirable, recueillir les anciennes inscriptions qui se trouvent encore en grand nombre dans les églises, et remédier à leur destruction, en en conservant des empreintes parfaitement exactes.

2. Les mots entre crochets sont ceux qui se trouvent effacés, mais que le sens de la phrase m'a permis de rétablir ; ceux que je n'ai pu lire sont remplacés par des points. J'ai aussi introduit une ponctuation, qui fait complétement défaut sur l'original, afin de rendre l'inscription plus intelligible.

de reverend pere en Dieu Hugo des Haisars, evesque et conte de Toul, et de mess. les curés de seans, ont estez levés de lancienne chapelle et mis en icelle les ossemens de feu honoré seigneur Henry de Dombaille, chevalier, seigneur seul de la Moutte et de Dombaille, et de damoiselle Bietry du Chastellet, femme dudict seigneur Jehan[1], et de seigneur Errard de Dombaille, escuier, filz dudict seigneur Jehan et de damoiselle Merguerite de Nancey, femme dudict sei-

1. Il y a évidemment ici, comme à la ligne suivante, une faute provenant d'une distraction de l'ouvrier chargé de graver l'inscription : au lieu de *Jehan* il faut lire HENRY. On lit, en effet, dans la *Généalogie de la maison du Châtelet*, p. 28, que Béatrix, fille d'Henri (1322-1341), fut mariée à Henri de Dombasle et devint mère d'Errard, qui épousa Marguerite de Nancy, dont il eut Jean de Dombasle. Le premier mariage de celui-ci avec Marguerite de Fléville fut stérile, et il épousa en secondes noces Jeanne de Marcheville, fille de Jean et de Marguerite de Nancy. De ce mariage vint Marguerite, qui s'allia à Jean de Lucy et lui apporta en dot, en 1420, la terre de Dombasle.

Les titres conservés au Trésor des Chartes me donnent les noms suivants de membres de la famille de Dombasle :

Henri. 1272, 1276.
Agnès, femme d'Albert de Laveline. 1294.
Ferry, chevalier. 1315, 1316.
Jean, chevalier, et Henri, son frère. 1319.
Ferricus de Domnobasalo. 1378.
Jean. 1395.
Odette ou Oudette, femme de Liébaut de Tilleux. 1397.
Hillevix, fille de Ferry. 1416.
Ferry. 1431, 1434.
Simonin. 1526, 1534.
Simon, marié à Nicole de Brechainville. 1529, 1530 (peut-être le même que le précédent).
Bernardin. 1551.
Nicolas. 1574, 1588.
Jeanne. 1612.
Pierre. 1624.
François. 1626.

gneur Errard, et de seigneur Jehan de Dombaille, filz dudict seigneur Errard et de ladicte damoiselle Merguerite, et de ses deulx femme, damoiselle Merguerite de Fleville et de damoiselle Jehanne de Mercheuville; ..... damoiselle Merguerite de Dompbaille, fille dudict seigneur Jehan et de ladicte damoiselle Jehanne de Mercheville, dame de la Mout et de Dombaille en partie, et de messire Jehan de Lucey[1] chevalier, son mary; et de seigneur Maheu de Lucey, escuier, seigneur dudict lieu et de Dombaille en partie, filz dudict seigneur Jehan de Lucey et de ladite damoiselle Merguerite de Dombaille, et damoiselle Catherine de Savegney[2], sa femme. Item, et de messire Vary de Lucey, chevalier, seigneur dudict lieu et de Dombaille en partie, filz dudict seigneur Maheu et de ladite damoiselle Catherine de Savegny, et de sa femme, dame Jehanne de Savegny. Item, lan mil v^c^ et xxx, le iiii^e^ iour de iullet, fut inhumé messire Maheu de Lucey, chevalier, [filz] dudict seigneur Vary et de ladite dame Jehanne, seigneur dudict lieu et de Dombaille en partie, en son vivant conseiller et maistre d'hostel de monseigneur le duc, lequel, luy et sa femme, dame Claude de Craincourt, conioinctement ensemble, ont edifiez ceste presente chapelle. Priez Dieu pour eulx. Lan mil v^c^ et xxx iiii, le xv^e^ iour de decembre, ie dame Claude de Craincourt, dame de Vathiemont et de Letricourt en partie, veſve de feu [honoré seigneur] messire Maheu, chevalier, [seigneur de Lucey] et de Dombaille en partie, [par le consentement] des procureurs et vicaires mess. les curés de seans, a fondez en ceste presente chapelle une haulte vigiles de neufz leiçons et une haulte messe et ung obseque pour son anniversaire, dicte en la grant sermainne, tous les ans et à tousiourmais par les curés ou vicaires de seans, et pour icelle ont donné xii gros, assavoir

1. Lucy.
2. Savigny.

x groz au curé et deulx gros aux prebtres qui aideront à chanter, et prandre ledict frais sur ung prey en Rurey, lequel ait acquesté à Jehan de Sermamont. Item ait eu fondez ladite dame, tous les ans et tousioursmais, une hault messe et ung obseque dict par les curé ou vicaires de seans, le xv^e^ iour de mars, pour l'anniversaire de son filz, damoiseur Jacque de Lucey, lequel mourut au royaume de Naples ; et ait donné vi gros, assavoir v groz au curé et ung groz aux prebtre et clerc qui aideront à chanter ; et les ait acquestez à Denis Baigart sur ung prei seant desou les vignes de Crevy, aupres du moulin d'Aulnez. Item, ait encor fondez ladict dame, tous les ans et tousiourmais, le iour de la Toussaint, une haulte vigile, et le iour des armes, apres le service, ung obseque dict par les curé ou vicaires de seans, pour elle, son feu mary et tous ses predissesseurs ; et pour icelle ait donné xv gros, assavoir x gros au curé et vi soulx aux prebtres et clerc qui aideront à chanter, et ii soulx au marlier ; et ait acquestez lesdicts xv gros à François Thouveny, marchant, demourant à Sainct Nicolas, et à Marte, sa femme ; et y ait ix gros assignez sur trois faulcies de prey en [v piesse], seant en Rurrey, et les autres groz assignez sur la moictié d'ung aultres prey contenant v faulcies, seant en hau de Sainct Gergonne, de costé le bois le Mo..... ; et ait delivrez ladicte dame les lettres d'acquest de ceste fondation à messire Coullin Remey, vicaire de la cure de Dompbaille.

Les titres de la collégiale Saint-Georges et ceux de la cure de Dombasle[1], complétement muets à l'égard des fondations rappelées dans l'inscription qui précède, en mentionnent plusieurs autres faites dans l'église à charge d'anniversaires : la plus ancienne est celle que fit, le lundi

1. J'ai aussi consulté les archives de la fabrique, que M. l'abbé Collot, curé de la paroisse, a bien voulu mettre à ma disposition.

avant Noël 1394, Jean de Dombasle, dont il a déjà été parlé, d'une somme de deux gros tournois de rente annuelle.

Le 24 décembre 1505, Godard Guillot, curé du lieu, fait un testament par lequel il élit sa sépulture en l'église « Monseigneur sainct Basles de Dompballe, devant le ciboire où poise le corps de Nostre Seigneur ». Il ordonne que sur sa fosse soit mise et posée une tombe de pierre blanche taillée, à l'entour de laquelle « sera escript ung épitaffe du jour de son trespas » ; que, en la muraille de l'église, au plus près de ladite fosse, soit mise et affixée une pierre de taille blanche en laquelle seront écrites, dénommées et gravées les fondations faites par lui. Il prescrit ensuite différentes donations, dont quelques-unes en faveur de l'hôpital de Dombasle et de la chapelle des Seigneurs, dont il était chapelain.

En 1530, Nicole Caignon, prêtre, fait un testament analogue à celui que je viens de citer, stipulant également la pose d'une pierre blanche taillée sur sa tombe, et d'une autre dans la muraille de l'église, destinées à rappeler la date de sa mort et ses pieuses donations.

Une chapelle de l'église, fondée, disent les Pouillés du diocèse, par les Chatton d'Ogéviller, sous le titre de l'Annonciation de la Sainte-Vierge et de Saint-Nicolas, portait aussi le nom de chapelle Cagnon ou Caignon, sans doute parce que ce dernier avait été un de ses bienfaiteurs.

Outre cette chapelle, il y avait celle de l'Assomption Notre-Dame, fondée par Ferry de Dombasle, « en la senestre partie de la couxiée de l'église » ; fondation qui fut confirmée, en 1416, après la mort de Ferry, par Hillevix, sa fille, femme de Vautrin de Bouxières, laquelle ajouta un chapelain à celui que son père avait doté pour la des-

serte de la chapelle. Par un autre acte daté de l'année 1429, cette dame confère le droit de présentation du chapelain fondé par elle au chapitre de Saint-Georges, à Jean, sire d'Haussonville, son frère, et, après le décès de celui-ci, à son fils aîné ou héritier mâle. Cette chapelle fut réunie, en 1725, à la mense capitulaire du chapitre, dans l'église duquel un décret de l'évêque de Toul, du 17 mai 1673, avait permis de célébrer les vingt-cinq messes annuelles auxquelles avait été réduit le nombre des messes instituées par la fondation primitive.

Il existait enfin, au collatéral à droite en entrant, une chapelle dite de Notre-Dame-de-Pitié, érigée, en 1520, par François de Savigny et Valence de Thiacourt, sa femme. En 1556, Jeanne de Savigny, veuve de Jean de Vatronville, bailli d'Epinal, donne à messire Philippe Haddy, chanoine de Longuyon, recteur de la cure de Dombasle, une maisière joignant la maison de cure, à charge par lui et ses successeurs de célébrer chaque année, le jour de la Madelaine, en la chapelle de ladite dame, une messe haute avec deux cierges ardents, sur les tombes de ses parents et amis qui y étaient inhumés. Le service de cette chapelle fut transféré dans celle du château par décret épiscopal du 11 janvier 1674.

Un autel de l'église, dédié à sainte Lucie, servait à la célébration des offices de la confrérie de saint Isidore, patron des laboureurs, qui avait été fondée, le 16 mai 1644, par un nommé Jean Grandmengin, dit Maldiné, et Claude Lhuillier, sa femme. Deux autres confréries, celle de Notre-Dame, dont il est fait mention en 1345, et celle des Morts ou des Agonisants, qui ne remonte pas au-delà

du siècle dernier[1], existaient aussi dans la paroisse de Dombasle.

La fête du patron se célébrait anciennement le 15 octobre, jour de la translation du corps de saint Basle ; mais cette époque étant celle où les travaux de la vendange occupaient les paroissiens et les détournaient quelque peu des exercices de piété, ils sollicitèrent de l'évêque de Toul et en obtinrent, le 6 mai 1718, la permission de reporter cette fête au 26 novembre.

J'aurais voulu compléter ce qui concerne l'église de Dombasle par l'indication des objets précieux qu'elle avait possédés, soit en reliquaires, soit en meubles, soit en ornements sacerdotaux ; mais je n'ai pu trouver, à cet égard, qu'une note sommaire consignée dans l'inventaire des titres de Saint-Georges, sous les dates de 1622 et 1623, et portant ce qui suit : « Deux actes concernant le don et présentation fait à la chapelle Notre-Dame de Dombasle d'un reliquaire contenant une goutte du lait de la Sainte-Vierge, apporté de Malte par le chevalier de Seraucourt ». Ces deux actes ont malheureusement disparu, et on n'a point de détails sur la relique dont il vient d'être parlé. J'ai lieu de présumer qu'elle fut déposée dans le trésor de la collégiale Saint-Georges, et que c'est elle qu'on trouve ainsi mentionnée dans un inventaire des objets précieux que possédait cette église, rédigé en 1664 : « Du précieux laict de la Sainte-Vierge enchassé dans une Notre Dame d'argent pesant, avec son pied d'estal, vingt six marcs deux onces, le sceptre en partie, asçavoir la poi-

1. Elle avait été fondée par Simon Rollin, curé de Dombasle, qui lui fit une donation en 1737. Des indulgences furent accordées à ses membres par le pape Benoît XIII, le 7 mars 1728.

gnée, la couronne et le reliquaire d'or, le haut du sceptre est argent d'argent (*sic*) doré, la croix d'or qui estoit au dessus du monde ne se trouve plus, l'une des branches de la couronne est rompue ».

Telles sont les particularités qu'il m'a été possible de recueillir sur le château, le prieuré et l'église de Dombasle. Elles sont loin d'avoir toutes de l'importance; néanmoins elles m'ont paru mériter d'être consignées dans cette monographie. Elles rappellent des traditions que le temps a effacées pour la plupart, et qui ne se sont pas même conservées dans la mémoire des habitants du village. Si les ruines de la Motte leur indiquent qu'il y eut, à la place qu'elles occupent, un vieux manoir féodal, ils ne connaissent probablement pas les noms des seigneurs qui l'habitèrent. Tous ne savent pas que leur église primitive existait dès le milieu du VIII^e^ siècle, et, quelques-uns ignorent peut-être qu'à quelque distance s'élevait un prieuré bâti sur le lieu même où un saint souffrit le martyre.

Ce dernier souvenir serait digne, plus que tous les autres, d'être perpétué; et si, en 1709, le chapitre de Saint-Georges négligea d'accomplir sa promesse en faisant ériger une croix sur l'emplacement de la chapelle qu'il obtint la permission de démolir, les paroissiens de Dombasle devraient avoir à cœur de réparer cet oubli, en élevant, à cet endroit, un monument commémoratif, si modeste et si simple qu'il fût.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE

RENSEIGNEMENTS

BIBLIOGRAPHIQUES ET ABRÉVIATIONS.

B. BEAULIEU. *Le Comté de Dagsbourg*, archéologie et histoire. 1 vol. in-8°. Paris. 1858.

C. HENRI LEPAGE. *Les Communes de la Meurthe*. 2 vol. in-8°. Nancy. 1853.

G. GROSSE. *Dictionnaire statistique du département de la Meurthe*. 2 vol. in-8°. Lunéville. 1836.

M. MICHEL. *Statistique administrative et historique du département de la Meurthe*. 1 vol. in-12. Nancy. 1822.

S. HENRI LEPAGE. *Le Département de la Meurthe, Statistique historique et administrative*. 2 vol. in-8°. Nancy. 1843.

BULL. *Bulletins de la Société d'Archéologie lorraine*. In-8°. Nancy. 1849 à 1858.

JOURNAL. *Journal de la Société d'Archéologie et du Comité du Musée lorrain*. In-8°. Nancy. 1852 à 1862.

MÉM. *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*. In-8°. Nancy. 1859 à 1862.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DE

L'ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG,

PAR M. LOUIS BENOIT.

CANTON DE FÉNÉTRANGE.

(Chef-lieu : FÉNÉTRANGE.)

ANGVILLER. *Époque moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité, construite récemment. — Anciens retranchements au canton dit Hyvresmatt (C.).

BERTHELMING. *Ép. romaine.* Voie de Sarrebourg à Tarquinpol, traversant la forêt de Schwanhals, de Mittersheim à Thelung; traces de voie au canton dit Teufelsrath. || *Ép. incertaine.* Découverte, en 1854, au canton dit Kohlplatz, d'un tombeau en pierre, d'une lame de sabre en fer et, en 1851, de fers de lance, dans la Sarre, en en reconstruisant le pont. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de l'Exaltation de la Sainte-Croix, reconstruite en 1776. — Ossuaire. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans.

BETTBORN. *Ép. romaine.* Monnaies de Constantin, déposées dans la collection de M. Louis Benoit. — Découverte, dans les fondations de l'église, d'une tête de Mercure, encastrée dans le mur du presbytère. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Remy, remaniée en 1750 sur les débris d'un édifice dont il reste la voûte ogivale sur laquelle s'appuie le clocher.—Ossuaire.—Porte de maison dont le linteau est orné de la marque d'un chef de corporation au millésime de 1627.—Au canton dit Kirschwald, à deux kilomètres est du village, pierre tribornale de 1604, en grès vosgien, délimitant trois seigneuries et en portant les armes : celles des barons de Fénétrange, des seigneurs de Lutzelbourg et des électeurs palatins du Rhin, décrite par M. Louis Benoit (*Journal.* 1862).

BICKENHOLTZ. *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité. — A deux kilomètres à l'ouest, ruines d'un village appelé Butzel, détruit pendant la guerre de Trente ans (C.).

BISPING. *Ép. romaine.* Voie se dirigeant vers Tarquinpol en suivant la forêt de Guermange (S.). Tuiles à rebords || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin, reconstruite récemment.

DOLVING. *Ép. romaine.* Voie se dirigeant vers Sarraltroff; entre Saint-Oury et la Landbach, dans un canton que les anciens terriers appellent Clostergarten (jardin du cloître), nombreux vestiges d'habitations, substructions, traces d'incendie, pierres de taille rectangulaires à moulures, mortier, briques énormes, tuiles à rebords et à stries, plusieurs médailles découvertes vers 1830, une diva Faustina qui fait partie de la collection de M. Louis Benoit. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin, remaniée en 1760, ancienne dépendance de la

commanderie de Saint-Jean-de-Bassel; croix de Malte sur l'autel et sur l'agrafe de la porte. — Croix de Lorraine et la date 1711 sur des portes de granges. — A Saint-Oury, deux kilomètres sud, chapelle moderne, remaniée en 1750; but d'un grand pèlerinage.

FÉNÉTRANGE. *Ép. romaine.* Découverte, en 1861, parmi les moellons d'un vieux mur, d'une mosaïque en brique, représentant en relief une feuille de chêne entourée d'un grènetis ovoïde, déposé au Musée lorrain. || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Remy, autrefois collégiale de Saint-Pierre, édifice de la dernière époque du style ogival, construit en moyen et petit appareil; plan en forme de croix latine; orientée; trois nefs; sa plus grande longueur est de 41^{m} 56, et sa plus grande largeur, 22^{m} 40. Le chœur, la partie de l'édifice la plus moderne, est d'une grande élégance; aussi profond que la nef, il la dépasse en hauteur de 0^{m} 60; sa hauteur sous voûte est de 15^{m}; huit fenêtres élancées, à deux meneaux, d'un style flamboyant très-varié, montant jusqu'à la voûte, dont les trois clefs principales figurent Dieu le Père, un ange tenant l'écu fascé de Fénétrange, et Saint-Pierre; de ces clefs de voûte partent des liernes et des tiercerons ornés à leur intersection de petits écussons sans moulures; près d'une porte ogivale, qui conduit à l'escalier à vis du clocher, à droite en entrant dans le chœur, une fenêtre à un meneau; fragments de splendides vitraux historiés, à un seul personnage en pied, couronné par un dais d'une grande richesse, représentant des évêques, saint Georges, sainte Madeleine, des apôtres avec les versets du Credo sur des phylactères, etc. Custode et piscine ogivales, masquées par des boiseries en bois de chêne, sculptées dans le goût du XVII^{e} siècle; pierre de 3^{m} 95, servant de base à l'autel des an-

ciens chanoines; au-dessus d'une porte ogivale, qui conduit à une sacristie à nervures prismatiques, une inscription lapidaire rappelant l'érection de la confrérie du Saint-Sacrement, en 1727, par le duc Léopold; à l'extérieur de l'abside, au-dessus de l'oculus de la custode, vers la partie septentrionale, une inscription allemande mentionnant la date de la construction du chœur, 1468. Entre le chœur et le transept, arc triomphal surbaissé, orné d'une moulure torique, décoré autrefois d'un jubé (Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 267). La nef, à trois travées, flanquée de bas-côtés, appuyée sur des piliers à arêtes prismatiques, éclairée par des fenêtres à deux meneaux, dont l'une a conservé un fragment de vitrail aux armes de Fénétrange : d'azur à la face d'argent; dernière période du style ogival, ainsi que l'indique le millésime 1426, gravé sur une banderole au-dessus de la porte principale et des portes septentrionales et méridionales des bas-côtés. Le transept, dont la partie nord renferme la chapelle de Landsberg, est antérieur au reste de l'édifice, ainsi qu'on le voit par le style de ses fenêtres à lancette, la composition des vitraux historiés, dont les panneaux à plusieurs personnages représentent des sujets de la Passion, les nervures de voûte, les raccords de maçonnerie, et, à l'extérieur, le cordon de pierres de taille qui suit le pourtour de l'édifice; il appartient en partie à la période du style ogival de la seconde époque. Deux piliers cylindriques séparent la nef du transept, au centre duquel s'élève une tour carrée, couronnée par une flèche et remaniée en 1788. Dans l'intérieur de la chapelle de Landsberg, décorée d'une clef de voûte armoriée, on remarque, encastrée dans la muraille, la pierre tombale de Henri de Fénétrange, seigneur de nom et d'armes († 1335); monument élevé par sa

veuve, Walpurge de Horbourg, décrit et dessiné par M. Louis Benoit (*Mém.* 1862); celle d'Ulrich de Ratsamhausen zum Stein, l'Oury de la Rouche de la guerre des Rustauds († 1543), et de Marie d'Andlau, décrit et dessiné par le même (*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1862); celle d'Otto Rhingrave de Kyrbourg et de Salm († 1607), bas-relief qui a été déposé au Musée lorrain, et qui a été décrit et dessiné par le même (*Journal.* 1860); celle de Mathias Kilburger, bailli des rhingraves († 1621), qui a été déposée au Musée lorrain, décrite et dessinée par le même (*Mém.* 1861). Dans le chœur, dalle tumulaire d'Arnould-Joseph Souart de Schweigen, gouverneur de Fénétrange pour le prince de Vaudémont († 1698), décrite et dessinée par le même (*Mém.* 1862). Les autres pierres tombales ont disparu à la suite de nombreux remaniements. Un baptistère du XV^e^ siècle; confessionnal du XVII^e^ siècle; belle chaire en bois de chêne, sculptée par Labroise au XVIII^e^ siècle; portail occidental à voussure ogivale formée par des colonnettes en retraite les unes derrière les autres et en perspective. Rosace flamboyante. Entre la rosace et la porte, une console aux armoiries effacées, surmontée d'un cartouche sur lequel on lit : *Verbum Domini manet in œternum. 1610.* La toiture de la nef, incendiée en 1554, ne s'élève plus à la même hauteur, ainsi que l'indiquent les raccords de maçonnerie sur la tour; croix de Lorraine à l'extrémité du toit du chœur et sur l'auvent de la croix de mission. Arcs-boutants en larmier; ceux qui se trouvent des deux côtés de la porte d'entrée principale sont remarquables par les sculptures qui ornent une des assises de pierre de taille placées à hauteur d'homme; ce sont des têtes d'un relief fortement accusé, où quelques antiquaires ont cru voir des monu-

ments appartenant à la période gallo-romaine. A la tour ronde qui conduit au clocher, élevée à la partie méridionale de l'édifice, porte extérieure en ogive, à contre-courbe, surmontée d'une niche en ogive en accolade, ornée d'un bas-relief qui a disparu.—Ossuaire du XVIII^e^ siècle.—Enceinte de la ville flanquée de tours demi-circulaires, grossièrement appareillées en moellons, sans couronnement; enceintes extérieures et fossés à demi-détruits. — Des deux portes, une seule a été conservée, celle dite d'En-Haut, flanquée de deux tours rondes à toits aigus; cette porte, qui servit d'Hôtel-de-Ville et remplaça la Chancellerie autrefois située sur la Richterplatz, était encore surmontée, il y a vingt ans, d'un beffroi dans lequel se trouvait la cloche dite des Bourgeois, transportée aujourd'hui dans le nouvel Hôtel-de-Ville. || *Ép. moderne.* Château des barons de Fénétrange, remanié au XVI^e^ siècle et au XVIII^e^; fossés à demi-comblés; porte d'entrée à pont-levis; fenêtres divisées en quatre parties par des meneaux prismatiques; vaste cheminée du XVI^e^ siècle dans une salle du rez-de-chaussée; caveau et chapelle castrale ruinée, du style gothique de transition, avec nervures et voûtes de grande portée en ogive et baies en plein-cintre; deux clefs de voûte aux armes de Charles-Philippe de Croy-Havré et de Diane de Dommartin, les fondateurs, dessinées et décrites par M. Louis Benoit (*Mém.* 1861).—Linteaux de portes de maisons particulières ornés des insignes de chefs de corporations de métiers : tanneurs, brasseurs, tourneurs, cordonniers, dont les plus anciennes sont d'un maître boucher, de 1573. — Plusieurs maisons à pignons sur la rue, tourelles à escaliers à vis, étages supérieurs en charpente apparente; la plus remarquable en ce genre, celle dite Landsberg, construite en 1555 et démolie en 1858, a été décrite et

dessinée par M. Louis Benoit (*Bull.* 1860); la maison du bailli des Rhingraves de Dhaun a conservé sa tourelle à encorbellement, décorée d'arabesques du XVI^e^ siècle ; dans la maison dite de Fer, fenêtres ogivales. — A deux kilomètres à l'est, ferme du Brudergarden où existe encore l'église d'un ermitage remanié en 1713 sur les ruines d'un très-ancien (S.). — A un kilomètre à l'est, ferme de Fontenoy ou Melkeshoff, cense franche (S.). — Dans une maison particulière, bas-relief en pierre représentant les armoiries de M. de Saintignon, grand bailli d'épée, au XVIII^e^ siècle. — En abattant un chêne du Mesterwald, découverte de la marque d'un marteau à l'écu fascé de Fénétrange, mesurant 40 millimètres sur 30. — Anciens dessins représentant Fénétrange et ses fortifications, plan de la ville et des environs, conservés aux Archives départementales. — Deux monnaies d'argent frappées dans l'atelier monétaire des dames de Remiremont à Fénétrange, diamètre 15 millimètres, déposées dans la collection de M. le président Gillet.

FLEISHEIM. *Ép. celtique.* Hache à silex déposée dans la collection de M. Limon, de Lixheim. || *Ép. romaine.* Dans la direction de Vintersbourg, tuiles à rebords, poteries et monnaies. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Laurent, remaniée au siècle dernier; voûte ogivale, dont la clef est ornée d'un sextefeuille, supportant la tour et ayant autrefois fait partie du chœur.

GOSSELMING. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Sévère, remaniée au siècle dernier. — Ossuaire. — Maison de 1624. — Dans le bois de Gueren, borne de 1617 avec la croix de Lorraine.

HELLERING. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin, mixte, rebâtie en 1786, millésime qui se

trouve sur une fleur de lys de l'arc triomphal.—Plusieurs croix de Lorraine sur des portes de granges. — Bornes en pierre du comté de Nassau, avec les dates 1767 et 1786.— A l'ouest du village, traces de constructions dans un canton appelé Goldgrub. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans.

HILBESHEIM. *Ép. romaine.* Voie se dirigeant vers Sarraltroff; une autre dans la forêt près de Vieux-Lixheim. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Brice, remaniée récemment; tour de forme conique, en petit appareil, à deux étages terminés par une charpente apparente, fenêtres ogivales et meurtrières. Dans le cimetière, baptistère gothique d'un travail très-riche. — A l'ouest de la Briche, ruines d'un château fort (S.). — Village, appelé Ehrling, détruit pendant la guerre de Trente ans (S.).

MITTERSHEIM. *Ép. romaine.* Le *Journal de Nancy* (1779. 2e part. nos 9 et 10) rapporte qu'il a été trouvé entre Mittersheim et Loudrefing une statuette en bronze de Mercure.—Dans le canton dit Alteschloss, découverte, en 1841, par M. Klein, instituteur, d'une urne en verre contenant des cendres et renfermée dans une boule en pierre d'un diamètre de 0m 29 et dont le couvercle présente une échancrure de 0m 17. — Au canton Baerenfeld, tuiles à rebords; dans la forêt de Kempel, que l'on croit tirer son nom de *Templum*, fragments de sculpture découverts et brisés par des bûcherons vers 1840; l'un, représentant les cuisses d'un cavalier dont le cheval informe mesure du poitrail à la croupe 0m 39, hauteur 0m 21, n'est pas sans analogie avec le dieu inconnu (voir B. p. 42); l'autre, qui semble avoir fait partie d'un groupe et dont il ne reste que le torse d'un personnage nu, hauteur 0m 40, est déposé dans la collection de M. Louis Benoit. || *Ép. mo-*

derne. Église paroissiale de Saint-Hubert, remaniée au siècle dernier. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans.

NIDERSTINZEL. *Moyen âge.* Au canton Burg-Etzel, à 2 kilomètres nord, sur les bords de la Sarre, ruines du château de Nieder-Geroldseck, quadrilatère à angles arrondis, longueur, 30 mètres; murailles, hauteur, 12 à 20 mètres; épaisseur, 3 à 4 mètres; tour ronde près de la porte d'entrée, vestiges d'un double fossé entourant le château. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin, remaniée au siècle dernier; orientée; elle a conservé le chœur pentagonal à nervures toriques; clef de voûte ornée d'une quintefeuille et d'une petite tête grimaçante entre deux nervures; fenêtres à lancettes sans ornementation; porte ogivale de la sacristie; porte du cimetière de 1619. — Ossuaire de 1784. — Borne de 1553 aux armes de Fénétrange et de Nassau-Saarwerden, sur la limite du département.

OBERSTINZEL. *Ép. romaine.* Au canton dit Grunweg, voie en cailloux. Un autre canton, par où passait l'ancienne route de Sarrebourg à Fénétrange, porte le nom de Hunweg (chemin des Huns). On y trouve des tuiles à rebords, à stries, des briques énormes, des pierres de taille et du mortier; suivant la tradition, il y existe des substructions. || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Denis, appartenant au style ogival de la dernière époque; orientée; nervures en boudin, colonnettes simples, piscine, custode et fenêtres en ogive, sans ornementation; oculus en forme de trèfle avec une inscription et le millésime 1463. Tour carrée à deux étages, petit appareil; meurtrières. — Ossuaire moderne. || *Ép. incertaine.* Découverte, en 1830, dans une cave du village, d'énormes

bassins en pierre de taille. || *Ép. moderne.* Ancien château de Saareck, aujourd'hui maison de ferme ; porte en pierres de taille avec embrasures et meurtrières ; cheminée aux armes des Lutzelbourg ; restes de l'enceinte polygonale.— Débris de constructions sur une hauteur où l'on prétend que les anciens seigneurs avaient leur château primitif. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans.

POSTROFF. *Ép. romaine.* Découverte, sur le finage, en 1852, de monnaies de Tibère et de Néron, l'une déposée au Musée lorrain ; et, en 1860, au canton Uberchingerberg, d'un Mercure, statuette en cuivre mesurant 0m 10. || *Moyen âge.* Église paroissiale de l'Exaltation de la Sainte-Croix ; orientée ; chœur carré de 5m 70 ; voûte sur ogives à nervures toriques, à clef de voûte décorée d'une tête d'ange ; colonnettes simples adossées ; fenêtres géminées de la seconde période du style ogival ; arc triomphal en ogive. En 1853, M. l'abbé Kuhn a mis à jour dix fresques qui paraissent appartenir à la fin du xve siècle et représentent, avec les costumes du temps, des sujets de la Passion de Notre-Seigneur (décrites dans le *Journal.* 1853). Dans l'une d'elles a été entaillée la place consacrée à la custode ; à l'extérieur un oculus. Tour conique servant de porche et occupant toute la largeur de la nef ; petit appareil, terminé par une charpente apparente et un clocher. Contreforts à larmiers. — Village de Ohling détruit pendant la guerre de Trente ans.

ROMELFING. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Laurent, remaniée au siècle dernier ; dans le mur latéral de l'autel Saint-Sébastien, pierre tombale d'un bailli de Landsberg († 1572). — A un kil., la chapelle du Loup, sur la porte de laquelle on a placé un bas-relief funéraire de Charles-Philippe de Croy-Havré († 1613). —Vestiges d'un ancien pont sur la Sarre.

SAINT-JEAN-DE-BASSEL. *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Jean-Baptiste, autrefois église de religieuses augustines, cédée en 1446 aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, de la commanderie de Dorlisheim. L'église n'a plus aujourd'hui qu'une longuenr de 28m 30, et se trouve séparée de la tour par un bâtiment transformé en presbytère, qui fait partie de la nef incendiée en 1636, pendant la guerre de Trente ans (C.). Chœur pentagonal; cinq fenêtres à un meneau, de la seconde époque du style ogival, trois clefs de voûte représentant des fleurs, l'Agneau pascal; colonnes adossées à chapiteau et base à moulures sans ornementation et reliées l'une à l'autre par un filet torique chargé d'une plate-bande. Du côté de l'épitre, une piscine trilobée. Du côté de l'évangile, une custode, fermée par une ancienne grille en fer, surmontée d'un dais à clochetons très-finement fouillés et supportés par un dais de 0m 40, représentant le baptême du Sauveur. Entre la custode et l'entrée du chœur, une arcade en fronton, décorée d'un réseau de fleurs et des lettres gothiques *Ave Maria,* et reposant sur des culs-de-lampe. Dans l'intérieur de l'arcade, sur deux colonnettes de styles différents, la pierre tombale d'un personnage revêtu d'une robe longue et de souliers à la poulaine; deux reliquaires et un chef de saint Jean-Baptiste. La nef n'a pas de transept; on y pénètre par une porte latérale, sur le tympan ogival de laquelle on distingue des anges en adoration. Tour carrée à trois étages, le second percé de meurtrières et le troisième de fenêtres ogivales; ces fenêtres ogivales se retrouvent sur les contreforts qui relient la tour à l'ancienne nef.—Ossuaire où a été reléguée une statue gothique en bois. — Près de l'abside, grange de l'amodiateur, ornée d'une croix de Malte, remaniée en 1740. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans.

SARRALTROFF. *Ép. romaine.* Découverte, dans des fouilles faites, à diverses époques, dans l'intérieur du village, d'anneaux en bronze, de pièces de monnaies, dont quelques-unes sont déposées dans la collection de M. Saint-Eve, instituteur, et sont du règne de Constance-Chlore; on a aussi trouvé un bœuf-apis en bronze, d'un beau travail.—Quelques cantons du village portent le nom de Romansberg, Heidenmatt, Heindenmauer, Heidenschloss, Heidenbronn, Heidenfeld (mont des Romains, pré, mur, château, fontaine et champ des payens). Sur les hauteurs, à l'est du village, nombreux débris de poterie, tuiles à rebords et à stries, tuyaux en terre cuite, pan de mur bien appareillé et restes d'une ancienne voie se dirigeant vers Hilbesheim.—Dans les carrières, pétrifications très-curieuses. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel, reconstruite au siècle dernier.—Plusieurs croix de Lorraine sur des portes de granges.

SCHALBACH. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Gall, remaniée en 1772 (S.). Tour carrée à trois étages, dont le premier, en grand appareil, semble remonter au XIV^e^ siècle.—Ossuaire.—Le village de Niederschalbach fut complétement détruit pendant la guerre de Trente ans.

VECKERSVILLER. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Gall, construite en 1731.—Près du village, puits d'eau salée où l'on venait de fort loin (S.).

VIEUX-LIXHEIM. *Ép. romaine.* Voie dans la forêt d'OEttersburg. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Adelphe; tour démolie vers 1824, qui paraissait remonter à une haute antiquité (M.). — Restes de murailles qui portent l'empreinte du feu, le village ayant été brûlé pendant la guerre de Trente ans (S.).

CANTON DE LORQUIN.

(Chef-lieu : LORQUIN.)

ABRESCHWILLER. *Ép. celtique.* En remontant la droite de la Sarre-Rouge, près du chemin, une croix en pierre, érigée sur la base d'un menhir, dont Schœpflin a donné la description (*Alsatia illustrata*, t. I, p. 159); l'architecte Spœcklé comptait, au XVI^e^ siècle, plus de cent pierres celtiques dans les Vosges (*Architectura der Vestungen*).—A la Kantzlay, roches sacrées (B. p. 49).— Sur la plate-forme du Stritiwald, lignes droites, croisées ou concentriques (B. p. 276). || *Ép. romaine.* Voie dite chemin d'Allemagne, se dirigeant vers Wische (Vosges). Voie de Voyer au Léonsberg, appelé le chemin des Princes (S.). — Sur le Leinenberg, débris de murailles, de pierres de taille, jambages, cintres de porte, pierres creusées en forme de mortier à piler, destinées à renfermer les urnes cinéraires; traces de sillons qui indiquent que ce canton de forêts était autrefois cultivé (S.).—A la Haute-Vallette, enceinte formée par un mur de pierres sèches, que M. Beaulieu appelle Ring; dans l'intérieur, plusieurs stèles représentant Mercure; le torse d'un cheval auquel adhéraient les jambes d'un cavalier, statuette qui devait avoir une hauteur totale de 0^m^ 40, déposé par M. Beaulieu au Musée de Nancy (B. p. 42 et 271); un torse de Mercure, avec la chlamyde, encastré dans le mur de la cour de la Vallette, et une stèle funéraire (B. p. 271). — Au canton de Freywald, découverte, en 1834, d'une tombe cunéiforme, ornée de deux fragments de bas-reliefs dans les ruines d'une double enceinte, construite en moellons

sans mortier ni ciment, qui, suivant M. Beaulieu, formait un Naos (B. p. 269). — A Soldatenthal, découverte d'un Mercure (B. p. 274). — Sur le Gross-Mann, bas-relief représentant le dieu Silvain, suivant Schœpflin, et Esus, suivant M. Beaulieu (S.). — Sur le Klein-Mann, autres bas-reliefs (B. p. 35). || *Moyen âge.* Fontaine Sainte-Barbe, près du chœur d'une ancienne chapelle appelée la Vieille-Église (S.).—Au-dessous de la ferme de la Vallette, plusieurs cercueils de pierre en trapèze, décroissant de la tête aux pieds, n'offrant que la place nécessaire pour recevoir un corps, du XIII^e^ siècle au XIV^e^ (B. p. 271). — Fontaine de la Dame-Blanche (S.). — A 150 mètres de la Sarre-Rouge, découverte, en 1849, de 60 pièces de monnaie, dont quelques-unes en or (S. additions). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens.

ASPACH. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Sainte-Anne, dont le chœur est de la dernière époque du style ogival; fenêtres et arc triomphal en ogive; pierres tombales aux inscriptions gothiques à demi-effacées; sur l'une, le millésime 1656.

BERTRAMBOIS. *Ép. romaine.* Voie dite chemin d'Allemagne, passant sur le Rougimont et se dirigeant vers Raon-lès-l'Eau. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Florent.—Boulet en pierre déposé au Musée lorrain.

CIREY. *Moyen âge.* Près de Cirey, ruines de l'abbaye de Haute-Seille, de l'ordre de Cîteaux; église de la troisième époque du style roman; orientée; reconstruite en moyen appareil, dont les murs ne s'élèvent plus qu'à deux mètres environ du sol, et dont l'intérieur a été transformé en jardin; chœur démoli; trois nefs indiquées par des piliers à bases carrées; bas-relief représentant la Vierge assise sur un siége du style roman; piscine ogivale; quel-

ques fenêtres à plein-cintre et à colonnes toriques largement ébrasées, au-dessous desquelles règne un cordon en plate-bande ; portail extérieur avec arcatures, décoré de bandeaux à filets en dents de scie, et de colonnes à chapiteau roman en tailloir fortement accusé ; ruines du cloître et des cellules au sud de l'église ; nombreux débris de pierres, tuiles, briques, ossements et cercueils en grès rouge, disséminés dans l'enceinte murale de l'abbaye. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Denis. — Au-dessus d'une porte, les écussons accolés des du Châtelet-Laumont, seigneurs de Cirey.

FRAQUELFING. *Ép. romaine.* Monnaies gauloises et romaines, déposées dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. Tout le sous-sol du territoire de cette commune est couvert de substructions romaines ; dans un jardin du village, massif très-étendu de ciment, briques de larges dimensions, formant un pavé soutenu par des piliers de briques plus petites, et laissant entre ce pavé et le sol un espace vide ; tuyaux quadrangulaires en terre cuite et percés sur les côtés ; cendres et charbons ; morceaux de verre blanchâtre peu transparents (S. additions) ; mosaïque de morceaux de marbre blanc et noir, formant des rosaces ; longueur, 4 mètres ; largeur, 2 mètres et demi (C.). — Débris d'amphore, de briquetage ; lion en bronze, de 80 millimètres de longueur, déposé dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption. Chaire en bois de chêne sculptée par Labroise. — Ce village fut dévasté par la peste pendant la guerre de Trente ans.

HATTIGNY. *Ép. romaine.* A un kil. sud, à la ferme de Bonlieu, ruines de bâtiments, tuiles à rebords, fragments de marbre taillés en forme de corniche, et monnaies

de Constantin et de Constance (C.); quelques-unes de ces monnaies sont déposées dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. Découverte, à quelque distance de la ferme, d'une tête de cheval, sculpture en pierre qui mesure 0m15 des naseaux à l'encolure; déposée dans la collection de M. le Dr Marchal (B. p. 42). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Pierre, remaniée au xvie siècle et en 1700; plan en forme de croix latine; orientée; fenêtres; tabernacle et crédence de la troisième époque du style ogival; nef précédée d'une tour quadrangulaire que l'on croit avoir fait partie d'un château fortifié par les Templiers; cette tour, qui accuse le xiie ou le xiiie siècle, mesure dans œuvre 4m16; l'épaisseur de ses murs est de 0m35; elle repose sur une voûte en plein-cintre, dont les nervures vont se perdre dans quatre colonnes engagées dans la maçonnerie, à chaque angle de la tour; les chapiteaux de ces colonnes sont sans ornement et les bases sans dé; l'étage supérieur, d'une maçonnerie moins épaisse, est percé de meurtrières d'un mètre de hauteur. A la partie occidentale de la tour, portail d'un beau style renaissance, décrit et reproduit dans le *Bull.* 1849, p. 46. — Pierre tombale d'une famille anglaise, de 1630 (C.).

HÉMING. *Ép. incertaine.* Découverte, en 1849, de murailles antiques et de squelettes couchés dans des fossés quadrangulaires, murés et recouverts par une grande pierre (C.). Auge en forme de mortier à piler, déposée dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Nicolas, reconstruite sur les débris d'un édifice de la troisième époque du style ogival, dont il ne reste qu'une tour carrée, à trois étages, avec meurtrières en forme de croix de Lorraine et d'étoile, soutenue par une voûte à clef ornée d'un calice et de la

date 1629; cette tour est séparée de la nef. Serrure curieuse déposée au séminaire de Nancy. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans (G.).

HERMELANGE. *Ép. romaine.* Voie entre Hermelange et Nitting, se dirigeant vers Lorquin. || *Moyen âge.* Ruines, restes de redoutes, débris d'armures qui auraient été trouvées sur le champ d'une bataille livrée en 1312 (M.).

LAFRIMBOLLE. *Ép. romaine.* Voie dite chemin d'Allemagne, se dirigeant vers Bertrambois avec embranchement sur Turquestein. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel, reconstruite récemment sur les ruines d'un édifice dont il ne reste qu'une tour carrée à deux étages, servant de clocher; voûtes à nervures; meurtrières; fenêtres supérieures, du style roman de la troisième époque, à deux baies séparées par une colonnette octogone à chapiteau cubique, dont le tailloir s'évase en double console pour supporter la retombée des deux cintres.—Pierres tombales aux armoiries de Turquestein (G.), qui ont disparu dans le remaniement de l'Église.

LANDANGE. *Ép. romaine.* Pièce de monnaie déposée dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Sainte-Marguerite.

LANEUVEVILLE-LÈS-LORQUIN. *Ép. romaine.* Voie. —Découverte, en 1841, de fondations de murailles bâties en briques carrées, larges et unies par un ciment très-dur, et de pièces de monnaies du Bas-Empire (S.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin.

LORQUIN. *Ép. celtique.* Hache forée en silex, serpentine verte que l'on trouve aux environs du Donon, et hache en trap, déposées dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. || *Ép. romaine.* Voie de 4m,0 de largeur, pavée en pierres du pays, traversant la forêt située

entre Lorquin et Hattigny (S.).—Suivant M. Bégin, la colline de Lorquin à Sarrebourg formait la seconde ligne de défense contre les Germains, et la grande muraille vosgienne, la première (*Mémoires de la Société des Antiquaires de France.* 1836).—Dans la commune et les environs, nombreux fragments de tuiles à rebords et briques à stries serpentantes (S.).—Découverte, en 1843, dans les fouilles pratiquées dans un terrain recouvert de fragments de tuiles, d'un pilier en terre blanche des Vosges, à quatre faces, hauteur 1m10, terminé par un piédestal et surmonté d'un chapiteau orné d'un bas-relief représentant Cérès; ce monument, qui a été déposé au Musée lorrain (*Journal,* 1853, p. 15), était enfoui à 2 mètres de profondeur, dans une enceinte carrée, à laquelle on arrivait par un escalier en pierres de grès vosgien (C.). — Autel à la Fortune *obsequens,* trouvé près de Lorquin, déposé au Musée de Nancy (B. p. 80). Quant au groupe équestre dont parle M. Beaulieu (B. p. 42), nous n'en avons trouvé de traces nulle part.—Plusieurs pièces de monnaies romaines et gauloises, dont une en or, déposées dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. || *Ép. incertaine.* Au-delà de Zuffall, près de la Sarre, ruines que l'on présume être celles d'une verrerie (C.).—Découverte, dans les fondations de l'Hôtel-de-Ville, de sépultures antiques, squelettes, fers de lame de coutelas, débris de casques, ram-sax, colliers en verroterie, poterie recouverte d'un émail vert très-brillant; la plupart de ces objets ont été déposés au Musée lorrain (*Journal,* 1857, p. 108). || *Moyen âge.* Triens mérovingien, déposé dans la collection de M. Monnier, de Nancy.—Découverte, vers 1813, du tombeau d'un guerrier portant une croix enrichie de diamants; en 1826, d'un petit vase rempli de monnaies lorraines et épiscopales; un Ferry II,

un Jacques, évêque de Metz (1239); un Gilles de Sorcy, évêque de Toul, etc. (C.).—Vers Laneuveville, il existait une maison de Templiers; au canton dit la Haute-Ville, des habitations qui ont complétement disparu; le château de Zuffall, maison de plaisance des premiers ducs de Lorraine, qui a été détruit pendant la guerre de Trente ans, en 1636 (C.).—Au nord, du côté de la Sarre, dans le Rhô, nombreux débris d'armes, de lames et de casques, que l'on croit provenir d'une bataille livrée au XIVe siècle (S.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de l'Exaltation de la Sainte-Croix, remaniée en 1749 sur les ruines d'une église dont on a retrouvé le tympan ogival de la porte principale, orné du millésime 1540; bas-relief représentant le Père éternel (XIVe siècle), encastré dans le mur extérieur du cimetière.—Quelques maisons dans le style du XVIe siècle, à fenêtres à croisées en pierre, tourelles et escaliers à vis.

MÉTAIRIES-DE-SAINT-QUIRIN (LES). *Ép. romaine.* Voie de Saint-Quirin à Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption.—Chapelle de Notre-Dame de Lhor.

NEUF-MOULIN. *Ép. romaine.* Tuiles à rebords (S.). || *Ép. incertaine.* Découverte, en 1843, d'un plat long de 0m28, en cuivre, forme élégante, arabesques, déposé dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin.

NIDERHOFF. *Ép. romaine.* Au lieu dit le Paquis, un terrain formant une enceinte dont les retranchements s'étendent jusqu'à Heille, écart des Métairies-de-Saint-Quirin (S.).—Monnaie romaine déposée dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Sainte-Thérèse.

NITTING. *Ép. romaine.* Voie traversant la forêt de Nitting.—Découverte, au hameau de Barville, d'une mon-

naie gauloise, déposée dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. — Découverte, en 1827, au nord-ouest de la forêt, de 32 monnaies de l'empereur Gordien, déposées dans la collection de feu M. Balbâtre, de Nancy (S.)—Découverte, dans la même forêt, de nombreux fragments de bas-reliefs, débris d'édifice et petite statue équestre qui a été brisée (B. p. 304). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Luc. — Ossuaire. — Maison franche reconstruite au siècle dernier, après avoir passé des Lutzelbourg aux Saintignon. — Dans la cour, un marronnier, qui fut abattu en 1827, et sous lequel le seigneur rendait la justice; il mesurait, à hauteur d'homme, 11 mètres de circonférence, et à la couronne, plus de 60 mètres de diamètre. — Village élevé sur les débris d'habitations fort anciennes, dont une, échappée à la destruction, est attribuée aux Templiers (S.).

PARUX. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Hubert. — Quelques maisons à portes ogivales ornées d'écussons frustes.

PETIT-MONT. *Ép. moderne.* Église paroissiale du B. P. Fourier. — Fontaine du Bon-Père (S.).

RAON-LÈS-L'EAU. *Ép. romaine.* Voie dite chemin d'Allemagne, faisant la séparation des deux départements, sur le versant de la Sarre-Blanche et de la Plaine. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité. Dans le cimetière, deux statues en pierre, représentant deux évêques revêtus de riches costumes (S. additions). — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans (S.).

SAINT-QUIRIN. *Ép. romaine.* Voie d'Abreschwiller à Wische (Vosges). || *Ép. incertaine.* A Leutenbach, débris d'habitations et d'enclos (S.). — Sur le chemin qui conduit au Petit-Donon, bloc de granit appelé le fauteuil de Saint-Quirin. || *Moyen âge.* Chapelle de Saint-Quirin,

orientée, édifice de la dernière période du style roman; de forme basilicale, terminée par une tour carrée à trois étages; le supérieur, à baies en plein-cintre, couronné par un toit pyramidal obtus; derrière l'autel, arcade en mitre, donnant sur la tour dont une partie est engagée dans le chœur; de chaque côté de la tour une fenêtre ogivale murée. Chœur séparé de la nef par un arc triomphal en tiers-point et soutenu par une clef de voûte en quinte-feuilles; quatre colonnes à chapiteaux décorés de feuilles de lierre et terminées par des plinthes octogones qui accusent le XIII^e^ siècle. Fenêtres remaniées. Porte en plein-cintre ornée d'un tore et surmontée d'un œil-de-bœuf sans décoration. Il ne reste que deux contreforts à base en gradin, comme la tour. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Quirin, reconstruite en 1722.—Maison à tourelle en encorbellement. — Fontaine de Saint-Quirin, surmontée d'un chapiteau du XVIII^e^ siècle (S.).

SAINT-SAUVEUR. *Moyen âge.* Église abbatiale de bénédictins, ruinée pendant les guerres de religion du XVI^e^ siècle, dont il ne reste que le chœur, la partie la plus ancienne de l'édifice; largeur, 6 mètres; longueur, 10 mètres; orientée; pentagonale; piliers à chapiteaux romans de la troisième époque; la voûte, plus moderne, à liernes, et tiercerons, éclairée par cinq fenêtres, dont deux murées; sur celle du milieu, peinture sur verre représentant un Christ et deux anges qui reçoivent son sang dans un vase (S.) qui a disparu; statuettes gothiques de saint Valentin et de saint Blaise. Dans la nef, de vastes arceaux en ogive, nervures de voûte se détachant d'un mur; plusieurs clefs aux armes et aux chiffres des abbés, l'une au millésime de 1529; bénitier de 1624 avec les initiales G. M.; nombreuses pierres tombales frustes; énormes amas de pierres ciselées

et de mortier qui indiquent la place où s'élevait le portail; contreforts à larmiers; restes de l'enceinte de l'abbaye.

TANCONVILLE. *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité, reconstruite en 1746 (C.). —Village ruiné pendant la guerre de Trente ans (C.).

TURQUESTEIN. Voie dite chemin d'Allemagne, de Lafrimbolle au Donon. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption.—Ruines du château de Turquestein, dont il reste l'enceinte extérieure, deux pans de muraille au-dessus d'un précipice, un caveau de 60 mètres sur une largeur de 15 mètres, et une citerne creusée dans le roc (G.). — Deux pierres tombales des seigneurs de Turquestein, du XVI^e^ siècle, dans l'église d'Essey-lès-Nancy. — Village ruiné pendant la guerre de Trente ans (S.).

VAL-DE-BON-MOUTIER. *Ép. romaine.* Voie dite chemin d'Allemagne, embranchement se dirigeant vers Raon-lès-l'Eau. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Laurent. — De l'ancien monastère, transféré au XI^e^ siècle à Saint-Sauveur, il reste un tumulus où l'on a trouvé des fragments de briques, de verres de couleur et de fondations de murs (S.). —A Châtillon, découverte de 500 pièces de monnaies, dont quatre en or (S.). — Dans l'église des Cordeliers de Tons, en Bourgogne, tombeau de Grégoire du Châtelet, seigneur de Châtillon-en-Vosges, en 1570 (*Hist. généalogique de la Maison du Châtelet*, par Dom Calmet).

VASPERVILLER. *Ép. romaine.* Ruines d'anciennes constructions (G.). — Suivant M. le docteur Marchal, de Lorquin, gradins étagés de la ligne de défense des Romains contre les Germains, à l'opposite de ceux de Barville et de Voyer, circonscrivant un vaste plateau dit le

Bas-Bois et dominant la vallée de la Sarre-Rouge. || *Ép. moderne.* Église de la Sainte-Vierge en son Assomption.— Près d'une chapelle, à l'ouest du village, vestiges de bâtiments, puits, ossements (M.). — Le village et la métairie de Rondsdorff furent ruinés pendant la guerre de Trente ans (C.).

VOYER. *Ép. romaine.* M. Bégin, dans son article sur Lorquin, inséré dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* 1856, appelle cette localité *Via Romana.* — Suivant M. Beaulieu, c'était un établissement militaire où l'on a trouvé des restes de fortifications, médailles en argent à l'effigie de Gordien-le-Pieux, Posthume, Gallien, Probus, etc. (S.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité. — Bornes limitrophes aux armes de l'évêché de Strasbourg, de 1522 (B. p. 304).

CANTON DE PHALSBOURG.

(Chef-lieu : PHALSBOURG.)

ARSCHEVILLER. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel, construite en 1590, remaniée depuis.—Verreries de Glashütten et de Munsterhü, détruites; village ruiné pendant la guerre de Trente ans (G.).

BOURSCHEID. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel; trois statues en pierre du XV^e^ siècle.

BROUVILLER. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Remy, ornée de belles boiseries et statuettes du XVIII^e^ siècle; une cloche provenant de l'ancien couvent de Rhinting.

DABO. *Ép. celtique.* Au Hengst, M. Beaulieu a remarqué un dolmen de 2 mètres sur 0^m^ 50, et trois monceaux de

pierre ou galgals (B. p. 276). || *Ép. romaine.* Découverte de monnaies de Vespasien, de Trajan, de Probus, déposées dans la collection de M. le curé de Dabo; de fragments de poterie, déposés dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. — Au sud-est du village, au canton Kühbergkopf, trois têtes de Faunes sculptées sur les angles saillants d'un rocher (B. p. 323).—Au Kempfelthal, deux pierres sépulcrales (S.).—Pierre encastrée dans le mur d'une maison, représentant, en face d'un animal grossièrement sculpté, un personnage revêtu, suivant M. Beaulieu, du sagum gaulois (B. p. 314); ce personnage est aujourd'hui complétement mutilé.—Lampe en terre à quatre branches, au Musée lorrain. || *Moyen âge.* Au Schlossberg (Montagne du Château) il ne restait, en 1838, qu'un pan de mur de 1 mètre de hauteur; il a été employé à la construction de la chapelle Saint-Léon; dans une pierre angulaire de ce mur, découverte d'une petite caisse en bois, de 2 décimètres de longueur, renfermant un verre calciné sur lequel on remarque le millésime 1334 (S. additions.).—Sceau en cuivre chargé d'un écusson à une bande accostée de deux lions, l'un en chef, l'autre en pointe, trouvé dans une crevasse du Schlossberg, déposé dans la collection de M. le curé de Dabo.—Différentes vues de la ville et du château dans les anciennes cosmographies; une a été reproduite par M. Beaulieu, d'après un dessin tiré des archives du ministère de la guerre (B. p. 313). — Près du château, il existait un prieuré dont l'église servait de chapelle castrale et où, suivant la tradition, fut baptisé le pape Léon IX (G.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Blaise; pierre tombale d'une abbesse, servant de table d'autel; dans le cimetière, la pierre tombale d'un comte de Dabo a disparu.—Vitrail aux armoiries des comtes de Linange, déposé dans la

collection de M. le curé de Dabo, ainsi que la clé du château, mesurant 0m 24. — A Schœfferhoff, la Schantz, position militaire où l'on a trouvé des lames de sabre et des débris d'obus (S.). — Outre les ouvrages précités, voir Schœpflin, *Alsatia illustrata,* et Schneider, *Beitrage zur geschicte der alten befestigungen in den Vogesen.* Trêves, 1844.

DANNE-ET-QUATRE-VENTS. *Ép. romaine.* Grande voie militaire se dirigeant vers Saverne en passant par l'Altsteig, au nord de la route impériale de Strasbourg; autre voie, moins importante, se dirigeant vers Saverne en passant par la Landstrasse, au sud de la route impériale (*Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace,* 1861, t. IV, pages 50 et 51).— Découverte, en 1861, d'une monnaie d'or déposée dans la collection de M. Weiss, de Phalsbourg. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de l'Invention de la Saint-Croix.—Près du village, vestiges d'un château bâti en 1347, dont les matériaux servirent à construire celui d'Imling; souterrain (M.). —Découverte, en 1714, d'une statue de la Sainte-Vierge, en bois, déposée dans la chapelle de la Bonne-Fontaine (*Journal,* 1857, p. 155).

DANNELBOURG. *Ép. romaine.* Voie se dirigeant vers Saverne par la vallée de Lutzelbourg; à 500 mètres de la route impériale, sur la route de Mittelbronn, vestiges d'édifice; près de là, découverte d'une monnaie de Néron (*Notice sur quelques monuments trouvés près de Phalsbourg,* par M. le colonel Uhrich).

GARREBOURG. *Ép. romaine.* Village bâti en partie avec les débris du camp gallo-romain du Gross-Limmersberg; plateau de deux lieues de longueur et de six de pourtour, couronné d'un double mur; au Thiergarden

(parc), deux enceintes, la plus grande, de 32 mètres sur 17; épaisseur des murs, 1 mètre; hauteur, 1m 20; on les désigne sous le nom de Schœfferey (bergerie); découverte, au milieu d'une mare, d'un fragment de colonne et de deux pierres à entailles; près du mur double, d'un chapiteau carré orné de moulures; le mur double se dirige vers le nord, au Ditschelberger, au bas duquel se trouve le cimetière gallo-romain du Kempel, dont plusieurs bas-reliefs ont été transportés au Musée de Colmar et un au Musée de Saverne; ce dernier a été décrit dans le *Journal de la Société des sciences du Bas-Rhin*, t. I, p. 19, et représente un personnage revêtu du sagum gaulois. — En se dirigeant vers Garrebourg, au Kritzkopf, on retrouve le mur double à l'entrée duquel on voit le seuil d'une porte; à gauche, un cimetière, à tombes de forme prismatique, à l'extrémité duquel on rencontre un emplacement pavé et une enceinte carrée; près de la maison forestière, seuil de porte; à quelque distance de là, pierres de couronnement et tombes éparses; bas-relief transformé en pierre-borne (*Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg*, par M. Alfred Goldenberg. 1860. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Colman.

GUNTZWILLER. *Ép. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption, construite en 1720; près du clocher, fonts baptismaux de l'ancienne église. — Village rebâti en 1701, lors de la fondation d'une verrerie qui ne paraît pas avoir subsisté longtemps, et dont l'emplacement porte le nom de fourneau à verres. — Non loin de là s'élevait le *vieux Guntzwiller*, détruit pendant la guerre de Trente ans (C.).

HANGVILLER, village qui était une cense de l'abbaye de Krauffthal, dont les ruines se trouvent dans le départe-

ment du Bas-Rhin.—Pierre encastrée dans le mur du temple protestant sur laquelle on remarque le millésime 15...

HAZELBOURG. *Ép. celtique.* Sur le Bollerstein, un dolmen, détruit, suivant la Statistique, en 1820; sa table, de 4 mètres en tous sens, était supportée, à 0m 70 de terre, par trois fragments de rochers (B. p. 304). || *Ép. romaine.* Voie pavée en cubes de grès; glaives; monnaies; tombeaux; l'un d'eux dans la cour du presbytère; fossés en demi-cercle dont le relèvement a 12 mètres de hauteur (B. p. 73 et 300). || *Moyen âge.* A la ferme de Schacheneck, restes d'une chapelle baptismale construite près d'une source; fondations et baptistère orné de neuf arcatures, dont une plus large porte un christ en croix; diamètre, 1m 30; hauteur, 0m 75; profondeur de son excavation, 0m 50; diamètre, 0m 90; au fond, un trou de 0m 10 de diamètre. Au bas de la chapelle, hutte circulaire qui paraît avoir été la demeure d'un cénobite; tronçon de colonne engagé dans un mur de clôture (*Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg*). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Louis.

HENRIDORFF. *Ép. moderne.* Église paroissiale de l'Exaltation de la Sainte-Croix.—Village fondé en 1614 par Henri II, duc de Lorraine.

HÉRANGE. *Ép. romaine.* Bas-relief déposé au Musée lorrain. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Denis; voûtes à nervures ogivales de l'ancien chœur, actuellement le porche; clef de voûte de la porte d'entrée avec l'inscription: *Sit nomen Domini benedictum 1565; reparata anno 1782;* bénitier du XVIe siècle, relégué dans le cimetière; ossuaire.—Dessus de porte d'une maison particulière, dont le tympan est orné d'un écusson chargé d'un breschtel, insignes d'un maître boulanger, en 1618. — L'ancien

château paraît avoir été au centre du village, près de la maison d'école actuelle.

HULTENHAUSEN. *Ep. romaine.* Village bâti en partie avec les débris du camp gallo-romain du Gross-Limmersberg; sur le plateau du Wasservald, mur double en pierres sèches non appareillées, dont la hauteur actuelle varie de 0m 80 à 1m 60; épaisseur de 0m 80 à 1m 80; écartement de 3 mètres; à la partie orientale il est couronné par un rempart de pierres dont la plate-forme est pavée en gros blocs irréguliers et jointifs, et il est protégé par un double mur de rochers; sur deux des rochers de la ligne supérieure, pierres cubiques de 0m 50 à 0m 60; de ce double mur, flanqué de tours, de talus en terre et en pierres, partent plusieurs murs simples; l'un d'eux, se dirigeant vers la vallée de Baerenbach, est défendu par un rocher couronné par un mur et percé par une porte de côté; un autre, qui est double, se dirige vers le nord, vers la vallée de la Zorn, et fait à son extrémité un retour vers l'ouest; là, dans une enceinte circulaire, on a découvert un Mercure; hauteur, 1m 82 (*Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg*, p. 5, figure 2). — A côté, fragments d'un bas-relief représentant un personnage dont les jambes seules ont pu être jusqu'à présent retrouvées, décrit par M. Goldenberg, p. 5, fig. 3.—Plus loin, vers l'est, dans l'angle d'un mur simple, quatre stylobates décrits par M. Goldenberg, p. 5, fig. 1. Près du Bawald, le mur double disparaît, puis reparaît au Mundelthal; on y rencontre une source qui approvisionne l'aqueduc de Phalsbourg.—En longeant les terres de Hültenhausen, découverte, près d'une mare, d'un Mercure décrit par M. Goldenberg, p. 6, fig. 4.— Plus loin et près du chemin du village, découverte, au pied d'un talus, d'un bas-relief dont

la forme rappelle ceux du Donon ; décrit par M. Goldenberg, p. 6, fig. 5. — En continuant à suivre les anciennes constructions le long d'un mur moderne qui entoure les champs, près d'un talus, découverte d'un fragment de bas-relief qui, réuni à ceux qui avaient été déjà déposés au Musée lorrain (*Journal.* 1852, p. 93), a servi à recomposer un bas-relief, décrit par M. Goldenberg, p. 6, fig. 6. — Deux autres Mercures ont été donnés au Musée lorrain par M. le colonel Uhrich, et décrits par lui ; il y a joint un cippe votif à Jupiter et le sommet d'une pierre funéraire, qui est également au Musée lorrain (*Journal.* 1852, p. 93 et suiv.). — Découverte, en 1840, d'un monument romain renfermant un vase en argile contenant des cendres et des ossements humains (S.). || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Vendelin. — Suivant une ancienne tradition, un couvent de filles s'élevait sur l'emplacement du presbytère actuel, et les vestiges d'antiquités seraient connus sous le nom de ville de Charlemagne (S.).

LIXHEIM. *Ep. romaine.* Voie et tuiles à rebords au Graevenort-Ort ; découverte, au même canton, de fondations assez étendues, de fragments de colonnes en pierre, de chapiteaux, de cercueils en pierre (S.). || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Antoine de Padoue ; tableau de C. Marotti, 1763 ; confessionnal orné d'une croix de Lorraine ; chaire en bois de chêne, sculptée par Labroise. — Couvent de Tiercelins, de 1637, converti en temple protestant ; sur le mur, armoiries de Lorraine en partie détruites ; fragments de colonnettes, du xv^e^ siècle, ayant appartenu au couvent qui précéda celui de 1637, et qui fut détruit pendant les guerres de religion ; cellules. — Dans la ville, maisons à tourelles en encorbellement ornées de

moulures et d'arabesques dans le goût de la fin du XVI^e^ siècle; fontaine dans le même style, avec le millésime 1627; sur le linteau d'une porte de 1600, écusson chargé de deux glands de chêne et des initiales P. N. — On a encastré dans le mur, qui remplace l'ancienne porte de Fénétrange démolie, une pierre tombale ornée d'un écusson à deux besans en chef et un chien passant en pointe, sur le heaume un chien issant. — Dans le cimetière, deux tombes d'anciens Tiercelins. — Remparts et bastions ruinés pendant la guerre de Trente ans. — Monnaie de la princesse Henriette de Phalsbourg, frappée à Lixheim, déposée dans la collection de M. Weiss, de Phalsbourg. — Plans de la ville dans le *Recueil* de Beaulieu et dans l'*Atlas* de Tassin.

LUTZELBOURG. *Ep. romaine.* Suivant M. Goldenberg, le château a été construit avec les débris d'un camp gallo-romain (*Notice sur le castrum gallo-romain du Gross-Limmersberg*, p. 1). || *Moyen âge.* Ruines d'un château, sur une hauteur très-escarpée, au canton dit Schlossberg (montagne du château); enceinte polygonale dont la plus grande longueur est de 200 mètres; porte à arcade surbaissée, construite en grand appareil; deux tours, l'une carrée, l'autre pentagonale, s'élevant à une assez grande hauteur. Ce château, abandonné par les comtes de Lutzelbourg, fut ruiné en 1523 par les troupes de Frantz de Sickingen. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel, remaniée en 1834. — Découverte, en 1836, dans une pierre destinée à la construction de l'église, d'une boîte en fer blanc, dans laquelle se trouvaient un reliquaire et des lettres (G.). Le même auteur mentionne aussi la découverte d'un calice orné d'un écusson incrusté dans le métal.

METTING. *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-

Martin ; tour de forme conique à trois étages, paraissant remonter au XV^e^ siècle.

MITTELBRONN. *Ep. romaine.* Voie se dirigeant vers Saverne (*Notice sur quelques monuments trouvés près de Phalsbourg,* par M. le colonel Uhrich). || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin.

PHALSBOURG. *Ep. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption ; portes de la ville et fortifications, types d'architecture militaire du XVII^e^ siècle. — Maison seigneuriale du XVI^e^ siècle, seul débris de l'ancien Einartzhausen, situé vers la porte d'Allemagne, et converti en manutention militaire ; on y remarque une tour polygonale dont les linteaux des fenêtres suivent les rampes de l'escalier à vis ; à côté de la tour, une porte murée surmontée d'inscriptions allemandes et de blasons mutilés, dont le premier à gauche est écartelé de Palatinat et de Bavière, et sur le tout de Veldentz, au heaume surmonté d'un lion acculé, accosté de deux cornes de buffle lozangées ; le second, beaucoup plus petit, est écartelé de Bavière et de Palatinat, et sur le tout, le globe impérial, pour cimier le bonnet d'électeur palatin du Rhin. A l'intérieur, une porte en style Renaissance, avec la date 1568. Sur la clef de voûte d'une salle basse à nervures prismatiques, un écusson écartelé de Bavière et de Palatinat, et sur le tout de Palatinat, surmonté des initiales H G H P. — On remarque, sur le mur des fortifications, un autre écusson encastré dans un médaillon de 0^m^ 70 de diamètre, parti de Lorraine et de Bavière, surmonté de la couronne ducale, dont le modèle en plâtre a été déposé au Musée lorrain. — Quelques maisons à escalier à vis, à tourelles, à toits aigus. — Il existe un plan de Phalsbourg dans Tassin (*Plans et profils des villes de Lorraine*).

SAINT-JEAN-COURTZERODE. *Ep. romaine.* Découverte, en 1850, aux environs de l'ancien télégraphe, d'une statue équestre représentant un cavalier paraissant frapper un ennemi; hauteur, 0m 37, déposée dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin; décrite et dessinée par M. Beaulieu. (B. p. 42.) || *Ep. moderne.* Église paroissiale de la Décollation de Saint-Jean-Baptiste.

SAINT-LOUIS. *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Louis.—Village fondé vers 1629, par Louis, prince de Phalsbourg et de Lixheim, sur les ruines de deux villages détruits pendant la guerre du xvie siècle, Roterbach et Heyerst (C.).

VALTEMBOURG. Il existait dans le village une verrerie qui fut détruite en 1774 (C.).

VEISCHEIM. *Ep. romaine.* Découverte, en 1829, de deux bas-reliefs, l'un représentant Mercure; hauteur, 1m 33; largeur, 0m 60; l'autre, Apollon; hauteur, 0m 90; largeur, 0m 47, déposé au Musée lorrain. A des époques antérieures, découverte, dans le même canton, de deux tombeaux antiques (S.).

VILSBERG. *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Charles. — Au canton dit Schlossgarden (jardin du château) se trouvait l'ancien château féodal.

VINTERSBOURG. *Ep. moderne.* Église de Saint-Georges, transformée en temple protestant.

ZILLING. *Ep. moderne.* Église transformée en temple protestant. — Ancien village d'Illing détruit pendant la guerre de Trente ans.

CANTON DE RÉCHICOURT-LE-CHATEAU.

(Chef-lieu : RÉCHICOURT-LE-CHATEAU.)

ASSENONCOURT. *Ep. romaine.* C'était, selon M. Beaulieu, un des dix vicus dont la réunion formait Decempagi.—Voie traversant la forêt entre Assenoncourt et Guermange et se dirigeant vers Tarquinpol ; débris de tuiles à rebords ; traces d'un vicus au lieu dit la Belle-Ville.—Suivant M. Beaulieu, on y a trouvé des monnaies romaines, de grands morceaux de granit et de porphyre vert ; on retrouve de nouveau cette voie le long du chemin qui conduit à Fribourg (S. Additions). || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-Liens. — Ancienne ferme des comtes de Custine, en briques rouges. —Dans le bois dit le Jardin de la cure, un ancien cimetière.

AVRICOURT. *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Féréole. — Monticule, nommé l'Eglise d'Azèy, où l'on croit qu'il y eut une église commune à Réchicourt, Foulcrey et Avricourt. — A l'extrémité du village, chapelle de Notre-Dame-des-Ermites, bâtie en 1749. — A 1 kil., ossements enfouis dans un lieu appelé le Camp-des-Suédois (S.).

AZOUDANGE. *Ep. romaine.* Voie venant de Tarquinpol et coupant la route impériale entre Azoudange et Maizières. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité. — Suivant la tradition, il y avait une abbaye et un ancien fort (S.)

DESSELING. *Ep. romaine.* Voie de Divodurum à Argentoratum, traversant le village (S.). — Chapiteau en marbre blanc servant de borne à une propriété; nombreux fragments de briques au canton dit la Ville. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Sainte-Barbe. — Eperon mesurant, du talon à la molette, 0m15, déposé dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. — Ce village fut ruiné pendant la guerre de Trente ans (C.).

FOULCREY. *Ép. incertaine.* Découverte, sur une hauteur au sud du village, en 1838, de tombes en pierre couvertes de terre, alignées, longueur, 1m 60; largeur, 0m 80, entourées de pierres plates, minces, dressées, placées les unes près des autres, de manière à former un carré long. Découverte, au même endroit, de pièces d'or (S. additions). || *Ép. moderne.* Eglise paroissiale de Saint-Remy.— A l'ermitage de Saint-Thiébaut, détruit en 1834, énormes monceaux de pierres, mélangés de briques et de fragments de tuiles; les terres environnantes s'appellent terres de l'Abbaye; au Haut-de-la-Chapelle, monceaux de pierres calcinées; on y trouve la fontaine Saint-Remy. — Canton nommé le Cloître; un autre, les Templiers. Ces débris seraient, selon la tradition, une portion du village détruit pendant la guerre de Trente ans (S.). — Dans le village, quelques portes et fenêtres en ogive.

FRIBOURG. *Ép. romaine.* Voie traversant la forêt de Fribourg-l'Évêque (S.). || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Martin. — Emplacement du château, traces de fossé et pavé d'entrée (S.). — A 100 mètres, à l'est, fortification en forme de pain de sucre, revêtue de fossés et de parapets, qu'on appelle Talbourg (M.). — Au nord et immédiatement au bas de cette fortification, était placé le village dont on voit encore les lignes de circonvallation (S.).

— A Albecheau, à 5 kil., la petite chapelle de Sainte-Anne, ornée de contreforts en larmier, de fenêtres de la deuxième époque du style ogival, custode fermée par un grillage en fer, oculus trilobé, piscine, bénitier curieux, colonnettes ; une d'elles est ornée d'un chapiteau sur lequel on remarque un écusson chargé de trois pattes d'aigle arrachées 2 et 1, et une bande fuselée. — Le village fut ruiné pendant la guerre de Trente ans, et ceux de Méterquin et Binsing complétement détruits (S.).

GONDREXANGE. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Luc. Ossuaire. — Restes de l'ancien château (G.) ; une rue en a conservé le nom.

GUERMANGE. *Ép. romaine.* C'était, suivant M. Beaulieu, un des dix vicus dont la réunion formait Decempagi ; il y avait un castellum romain sur l'emplacement duquel a été construit, au moyen âge, le château de Roumersberg (mont des Romains), dont on ne voit plus aucun débris dans la forêt, entre Assenoncourt et Guermange (S.).—Débris d'une voie romaine, qui, traversant une cornée orientale de l'étang de Lindre, fait un angle et se dirige vers Tarquinpol ; à la jonction du territoire des deux communes, cette voie se bifurque près d'un amas de ruines ; l'une des deux voies se dirige vers le nord, tandis que l'autre traverse de nouveau l'étang de Lindre pour gagner Tarquinpol.—Découverte de médailles en 1841 (*Bull.* 1849, p. 287).

|| *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Pierre, construite en 1729 et renfermant, dans le transept méridional, l'ancienne chapelle castrale, rectangulaire, à quatre nervures à boudins, supportées par une clef de voûte ornée d'un écusson fruste ; fenêtres de la dernière période du style ogival et fragments de vitraux sur lesquels on remarque une Vierge dans sa gloire et un Père éternel tenant

un Christ en croix ; au bas de la fenêtre, une inscription commémorative en l'honneur du fondateur de la chapelle, Hans von Germingen (1543) ; pierres tombales avec inscriptions en caractères gothiques, servant de marche à une porte ornée d'un cadran avec la date 1550 ; deux contreforts à larmiers. Sur le mur extérieur du chœur, un écusson allemand chargé d'une main tenant la clef de saint Pierre. — L'ancien château a été entièrement remanié.

HERTZING. *Ép. romaine.* Découverte de tuiles, l'une mesurant 0m 45 sur 0m 33, briques, calorifères, vases en terre cuite, sépultures et lampes sépulcrales ; la plupart de ces objets font partie de la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Antoine de Padoue.

IBIGNY. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Antoine de Padoue.

IGNEY. *Ép. incertaine.* Sur le chemin d'Amenoncourt, au point le plus élevé, tumulus environné de fossés remplis d'eau. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin ; couronne en bois qui servit à orner le trône du roi Stanislas, donnée à l'église par M. de Bussen, ancien seigneur du lieu (S.).

LANGUIMBERG. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Adolphe, reconstruite en 1733 (C.). — A 3. kil. au sud, il existait, suivant la tradition, un couvent (S.). — Découverte, en 1820, à 2 kil. n.-o., d'ossements humains et de débris considérables d'habitations sur l'emplacement du village de Nidrequin, détruit pendant la guerre de Trente ans (S.). — Languimberg fut aussi dévasté à cette époque.

MOUSSEY. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Nicolas.—Village ruiné pendant la guerre de Trente ans (C.).

RÉCHICOURT-LE-CHATEAU. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Adolphe; ossuaire.—Découverte, en 1806, sur le Haut-Mont, d'une pierre paraissant avoir servi de linteau à la porte d'une église, et portant le millésime 830, d'ossements et de tombeaux (M.) ? En 1820, il y avait encore à cette place, où l'on croit que s'élevait l'ancienne église, une croix de pierre, aujourd'hui détruite (S.). — Suivant la tradition, Réchicourt était divisé en Ville-Haute et en Ville-Basse, avec Avricourt et Moussey pour faubourgs (S.).—A un kil., découverte, en 1813, de caves, fondations et débris nombreux d'habitations (S.).— Il existait deux châteaux fortifiés et habités au XIIIe siècle (M.); les débris de l'un d'eux ont servi à construire une habitation moderne, et une ferme a conservé le nom de Lansquenet. — Réchicourt fut dévasté pendant la guerre de Trente ans, en 1628, 1629 et 1630 (S.).

SAINT-GEORGES. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Georges. — Restes du château (G.). — Plusieurs portes d'habitations à tympans en ogive.

CANTON DE SARREBOURG.

(Chef-lieu : SARREBOURG).

BARCHAIN. *Ép. romaine.* Découverte de deux monnaies gauloises déposées dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Chapelle en ruine (G.). —Découverte, en 1848, d'un coutelas richement ciselé dans le goût de la renaissance, déposé dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin (C.).

BÉBING. *Ép. romaine.* Voie à la Misselhof. — Fragments de tuiles à rebords le long de l'ancienne route de Paris à Strasbourg (S.). || *Ép. moderne.* A Rhinting, à

2 kil., ancien couvent de dominicaines, ruiné en 1635, pendant la guerre de Trente ans, et converti en maison de ferme ; anciens murs d'enceinte ; quelques pierre de taille à moulures prismatiques ; porte sur laquelle on lit : *Nos cum prole benedicat Virgo Maria. 1631.*

BIEBERSKIRCH. *Ép. romaine.* Découverte, en 1836, dans les fondations de l'ancienne église, d'un bas-relief représentant un Mercure-Wodan, dont il ne reste que la tête et le buste, hauteur, 0m 47, déposé dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Nicolas. — Ruines d'un village dans la forêt de Freywald (M.).

BROUDERDORFF. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel. — Village fondé en 1616 dans l'ancienne forêt de Wenschweiler.

BUHL. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Gall.

DIANE-CAPELLE. *Ép. romaine.* Découverte, en 1848, dans les champs, d'une statue équestre représentant un cavalier paraissant frapper un ennemi, hauteur, 0m 26; longueur, 0m 27, déposée dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin (*Bull.* p. 45). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Denis, construite en 1738. — Le village fut ruiné pendant les guerres du XVIe siècle et pendant la guerre de Trente ans ; il avait été rebâti, en 1611, par Diane de Dommartin, marquise de Croy-Havré, qui lui a donné son nom (*Mém. 1861*).

HARREBERG. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Vendelin. || *Ép. incertaine.* Restes de murailles sur la pente du Hart-Berg (S.).

HARTZWILLER. *Ép. romaine.* Voie se dirigeant vers Sarrebourg. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Léopold.

HAUT-CLOCHER. *Ép. romaine.* Voie passant à la ferme de Foudenhoff et se dirigeant vers Sarrebourg. — M. le Dr Marchal y a découvert des sépultures, des lames à deux tranchants, larges et très-longues, une agrafe de ceinturon.—A Sarrelfing, monnaie gallo-romaine déposée dans la collection de M. Lhuillier, de Lorquin. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Séverin, reconstruite, en 1770, sur les débris d'une église gothique (S.).

HESSE. *Ép. romaine.* Voie traversant la forêt entre Hesse et Hartzwiller. Autre voie venant de Hermelange et se dirigeant vers Schneckenbüsch. — Suivant M. Beaulieu, découverte, au canton de Marjac, de tuiles marginées; autour de la mâsure de Thienan, de tuiles, pierres de taille et tuyaux en terre cuite d'une grande dimension (B. p. 292); en 1817, d'une statue équestre en pierre de deux pieds et demi de hauteur (M.); cette statue qui, aujourd'hui, a disparu, appartenait, suivant les uns, à la période gallo-romaine (B. p. 42), et suivant les autres, au moyen âge (G.). || *Moyen âge.* Église paroissiale de Saint-Laurent, ancienne abbaye de bénédictines, fondée en 1050, orientée, de forme basilicale; irrégulière par suite de remaniements qui n'ont pas détruit entièrement l'homogénéité du style; la longueur totale de l'édifice était de 50 mètres, depuis l'abside jusqu'au portail, dont on a retrouvé récemment les fondations; aujourd'hui, la plus grande longueur est de 30 mètres, en sorte que le chœur et la nef ont à peu près la même dimension. Appareil primitif en pierres de taille; abside romane en cul de four, polygonale extérieurement; un étage de fenêtres en plein-cintre, encadré dans des arcatures ornées de losanges, dents de scie, billettes, etc., dont les cordons suivent les circonvolutions des archivoltes. Largeur du chœur, 6 mètres. La grande nef a

deux travées, tandis que le bas-côté septentrional en a trois et mesure 23 mètres. Il a été rebâti en moellons ; on y remarque, à la partie extérieure, des billettes soutenant une corniche, des baies en trèfles et un contre-fort ; la dernière travée, dont l'arceau en plein-cintre est appuyé sur de lourdes colonnes accouplées, se trouve à jour et en dehors de l'église ; la naissance d'une arête de voûte a une direction telle qu'elle devait servir à supporter la tribune, et était par conséquent la dernière ; elle se trouve en face des fondations de l'ancien portail détruit. Les voûtes de la nef, avec boudin à filet, sont du XIII^e^ siècle ; les nervures peu nombreuses retombent sur des piliers massifs dont les chapiteaux sont ornés de toutes les richesses de la flore végétale du style roman de la dernière époque. La voûte offre une autre particularité : son élévation, sous l'abside, est de 9^m^ 75, sous l'avant-chœur, 12^m^ 50, sous la 1^re^ travée, 12^m^ 80, sous la 2^e^, 13^m^ 53, sous la 3^e^, 16^m^ 50. Le transept, au centre duquel s'élève une tour carrée, lourde et massive, percée de fenêtres géminées, surmontée d'un toit pyramidal obtus, mesure 24^m^ 80 ; il renferme deux chapelles absidales. Celle du sud, polygonale extérieurement, à fenêtres en plein-cintre et œil-de-bœuf cannelé, a été convertie en sacristie et se trouve masquée par un superbe autel en bois de chêne sculpté au XVII^e^ siècle ; cette partie du transept, où malheureusement on remarque, à l'angle occidental, une déviation de 0^m^ 30, renferme une corniche supportée par sept arcades en plein-cintre, ornées de modillons que soutiennent de petits piliers. Sous une de ces arcades a été déposé le tombeau de sainte Serberge, monument précieux du XI^e^ siècle, décrit et dessiné d'après un dessin de M. le D^r^ Marchal, de Lorquin (B. p. 292). A côté, une pierre tombale ornée d'un

écusson chargé d'un lion, dessinée et décrite (B. p. 296). Le long d'une partie du transept et du bas-côté méridional, une frise de 13 mètres de développement décorée de rinceaux, au milieu desquels apparaissent des figures bizarres, animaux à têtes humaines, personnages fantastiques s'arrachant la barbe, moines, serpents, etc. Le millésime de 1609 sur un bénitier, ceux de 1627 et 1677 sur deux portes latérales, celui de 1694 sur la porte principale. Dans le cimetière, pierre tombale ornée d'un cartouche, surmontée d'une couronne ducale fleuronnée, dans le goût du XVIII^e^ siècle (C.). A l'entrée de l'enceinte de l'ancienne abbaye, porte romane. — Dans le village, sur le linteau d'une porte, un écusson chargé de trois rosaces, avec la date 1624.

HOFF. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin, remaniée à diverses époques ; tour carrée à quatre étages, paraissant avoir été reconstruite sur l'emplacement de l'ancien chœur, supportée par des colonnes à chapiteau du style roman de la troisième époque ; fenêtres et oculus du style ogival de la troisième époque. — A 3 kil., dans un écart nommé la Maladrie, qui tire son nom d'une ancienne léproserie, se trouve la chapelle Saint-Roch, orientée, rectangulaire, longueur, 12 mètres, largeur, 4 mètres ; nervures, baies, piscine et arc triomphal en ogive, sans moulures, de la troisième époque.—Hoff paraît avoir été ruiné pendant la guerre de trente ans (S.).

HOMMARTING. *Ép. romaine.* Voie de Dannelbourg à Réding. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Martin.

HOMMERT. *Ép. incertaine.* Suivant M. Beaulieu, à 1 kil., le Hommertburg, plate-forme coupée par une crevasse d'un mètre de largeur sur plus de 40 de profon-

deur, traversée par un ponceau dont les mortaises sont entaillées dans le roc ; on y a trouvé des monnaies du Bas-Empire, des pointes de flèches et un petit buste en bronze (B. p. 281). — Découverte, sous un chêne, d'un buste en pierre, déposé dans la collection de M. le curé de Dabo. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Vendelin.

IMLING. *Ép. romaine.* Voie passant au-dessus de Xouaxange et se dirigeant sur la ferme de la Forge pour venir se perdre dans les terres de Sarrebourg, au canton de Betling. — Découverte, sur la hauteur de la Forge, de cercueils en pierre renfermant des ossements (S. t. II, p. 639.). On prétend qu'Imling était un poste d'observation établi près d'un village appelé Galba (S.). || *Ép. moderne.* Église paroissiale de l'Exaltation de la Sainte-Croix. — Murs d'enceinte de l'ancien château.

KERPRICH-AUX-BOIS. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Pierre-ès-liens, remaniée en 1766 ; oculus trilobé de la troisième époque du style ogival ; au-dessus de la porte du clocher une inscription latine tirée de la Génèse, et la date 1625. — Sur quelques maisons, la croix de Lorraine et la date 1725 ; sur un puits, celle de 1760.

LANGATTE. *Ép. romaine.* Découverte, au canton dit le Vieux-Château, d'une urne en pierre de taille de forme sphérique, hauteur 0^{m} 35, diamètre 0^{m} 37, creux 0^{m} 18, recouverte par une calotte sphérique renfermant une urne de verre très-mince avec des cendres et des os à demi-consumés. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Michel ; ossuaire. — Sur quelques granges, la croix de Lorraine et la date 1733. — A quelque distance, la tour du Stock, remaniée au XVII^{e} siècle.

NIEDERVILLER. *Ép. moderne.* Église paroissiale de l'Exaltation de la Sainte-Croix. — Dans le village, châ-

teau des comtes de Custine, converti en manufacture. — Au canton d'Oberviller, vestiges de l'ancien village de ce nom, où l'on a trouvé une épée très-longue avec poignée du XVI^e^ siècle, déposée dans la collection de M. le D^r^ Marchal, de Lorquin.

PLAINE-DE-VALSCH. *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Remy. — Village fondé en 1707 par les comtes de Lutzelbourg, qui y établirent une verrerie (S.).

RÊDING. *Ép. romaine.* Traces de voie, au canton dit Krenzenacker, se dirigeant vers Lixheim. || *Moyen âge.* A deux kilomètres, dans un écart appelé Petit-Eich, la chapelle de Saint-Ulrich, remaniée à différentes époques, orientée; chœur rectangulaire, 3^m^ 80 sur 3^m^ 60; clef de voûte ornée d'un bas-relief représentant l'Agneau pascal, et sur les côtés, à la jonction des nervures, quatre têtes d'un relief fortement accusé; nervures à arêtes vives se perdant dans les chapiteaux toriques de quatre colonnettes dont les bases sont cachées par l'exhaussement du sol; fenêtres et piscine ogivales; oculus et custode ornée d'une belle grille; sur une fenêtre murée, le millésime 1613, sur le grand autel, 1692, sur la cloche, 1702; au-dessus du chœur s'élève un clocher carré couvert en bardeaux. A l'intérieur, pierre très-curieuse encastrée dans le mur et mentionnant la date de la construction, 1035.—Découverte, en 1852, d'une boîte recouverte de plomb, renfermant des reliques, dont l'inscription mentionne que la dédicace de la chapelle fut faite en 1056, par Théodoric, évêque de Metz (*Journal.* 1852). En 1852, on y a ajouté une nef, dont la porte est ornée d'une ancienne statue de saint Ulrich, évêque, portant le poisson légendaire. || *Ép. moderne.* Église paroissiale de Saint-Pierre et de Saint-Paul, remaniée au siècle dernier;

tour percée d'une baie ogivale ; cloche ornée d'une inscription du xv^e^ siècle, provenant de l'ancien village de Heyersberg, commune de Saint-Louis. — Dans le village, un ancien château (G.). — A 1 kil., fragments de pierres de taille, caves, cendres ; suivant la tradition, les Suédois y détruisirent plusieurs couvents (S.).

RHODES. *Ep. romaine.* Voie de Tarquinpol à Sarrebourg. Tuiles à rebords. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption, reconstruite sur les ruines d'un édifice fort ancien, qui fut détruit par le feu. — Au Champ-Chrétien, il y avait un monastère de religieux, qui fut incendié (S.).

SARREBOURG. *Ep. romaine.* Vestiges d'édifices à 4 ou 5 mètres de profondeur du sol (S.). — Découverte, dans les fondations de l'église paroissiale, d'un chapiteau d'ordre composite, d'un diamètre de 0^m^45 à la base de la corbeille, déposé dans le jardin de M. Mariatte, de Sarrebourg. — Bas-relief d'Apollon déposé au Musée lorrain. — Découverte, dans les fondations de la halle, de médailles en or et en argent de Faustine, de Pertinax, de Commode, etc., déposées dans la collection de M. Mariatte. || *Moyen âge.* Enceinte murée, flanquée de tours semi-circulaires, bâtie en moellons grossièrement appareillés, sans couronnement, enceinte extérieure ; fossés à demi comblés ; les deux portes ont été abandonnées ; celle de la Sarre a entièrement disparu, et de celle de la Schantz (château) il ne reste qu'une arcade ogivale et une tour à demi-ruinée, avec meurtrières. — Ancienne église des Cordeliers, fondée en 1265, convertie en caserne ; fenêtres de la seconde époque du style ogival, contre-forts à larmiers, clef de voûte représentant l'Agneau pascal. — Le couvent des dames prêcheresses de Viviers, à Weyerstein, a entièrement

disparu. — De la maison de l'ordre Teutonique, il reste l'arc en accolade de la voussure d'une porte et un pan de mur construit en grand appareil. — Découverte, sur la place de l'église, d'une agrafe nimbriquée de ceinturon, du stylè carlovingien, déposée dans la collection de M. le Dr Marchal, de Lorquin. — Triens mérovingien décrit et dessiné par M. l'abbé Klein dans le *Bull.* t. I, p. 127. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Barthélemy, érigée en collégiale en 1256, sous le vocable de saint Etienne. D'après l'orientation, l'extrémité de la nef actuelle, qui forme un carré de 4 mètres, faisait autrefois partie de l'abside; elle était flanquée de deux tours; la retombée de la voûte y est indiquée par des nervures et des colonnettes à chapiteau de la troisième époque du style roman, colonnettes appuyées sur des consoles taillées en biseau; on remarque dans le chœur des stalles du style flamboyant, dont les parcloses sont ornées de figures grimaçantes, moines, singes, etc.; une belle chaire en chêne à double escalier, sculptée par Labroise. Tour carrée appartenant à la troisième époque du style roman, ornée d'arcades, d'arcatures et de billettes, suivant les cordons qui en indiquent les quatre étages, reposant sur une base à cinq rangs de gradins; au dernier étage, fenêtres à plein-cintre, géminées. La tour du sud, construite dans le même style, a été démolie assez récemment; un mascaron en pierre, qui en provient, a été encastré dans le mur d'une maison particulière. — Le couvent de Capucins, fondé en 1629, a été démoli, ainsi que le caveau funèbre. — Sur l'emplacement de la Schantz, maison seigneuriale de la fin du xie siècle, vaste cheminée dans un assez bon état de conservation, ornée d'un écusson chargé d'un pal; porte latérale à voussures ogivales avec un écusson couché, entièrement

fruste ; quelques fenêtres dans le même style. — Maisons à pignon sur la rue, surplombant ; escaliers à vis ; sur la place de l'église, doubles arcades, aujourd'hui murées, où, suivant l'usage encore pratiqué dans certaines villes d'Allemagne, se tenaient des marchés, d'où la ville avait tiré son nom de Kauffmann-Sarburg. — Vue générale de la ville lors du siége de 1636 par les Suédois, reproduite par Beaulieu (*Plans et profils des principales villes du duché de Lorraine*).

SCHNECKENBUSCH. *Ep. romaine.* Double voie, l'une se dirigeant vers Lorquin, l'autre vers Sarrebourg. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en sa Nativité.

TROIS-FONTAINES. *Ep. romaine.* Découverte, dans la forêt de Feschen, d'un groupe équestre en grès des Vosges; hauteur, 1m sur 1m 30 de longueur, représentant un cavalier barbu terrassant un monstre anguipède ; cette sculpture remarquable a été décrite et dessinée (B. p. 42.) ; après avoir été à Valérysthal, elle a été déposée au musée lorrain. — Découverte au même canton de quelques fragments de sculpture, d'un torse et de la moitié d'une stèle votive représentant Mercure (B. p. 284).

WALSCHEID. *Ep. celtique.* Entre la Meidal et le Nonenberg, pierre branlante dont le poids peut être évalué à 10,000 kilog. || *Ep. romaine.* Dans les ruines de l'ancien village de Dürrenstein, voie appelée chemin des Princes, se dirigeant vers Voyer. A l'est de cette voie, sur la pente de la montagne, débris d'édicules (B. p. 291). — Près de la Breimbach, sur le plateau de Holwalsch, se trouve le cimetière de Drey-Heiligen (trois saints), où, sur une étendue de 20 mètres carrés, se groupaient, au temps de Schœflin, plus de 50 tombes gallo-romaines; c'est encore

aujourd'hui ce qu'il y a de plus curieux dans la contrée ; il a été décrit et dessiné par M. Beaulieu ; une des inscriptions lapidaires est déposée au musée de Strasbourg ; plusieurs autres au musée de Saverne (B. p. 318 et suiv.). — Suivant M. Beaulieu, au même canton, au lieu dit Engelberg, trois rings de pierres amoncelées ; fragments de pierres votives (B. p. 320) ; acervus, ancienne habitation (B. p. 33). — Suivant le même, à l'Oberzorn, près d'un canton appelé Alt-dorf (vieux village), sillons de charrue, traces de murs, pierres taillées, tuiles marginées, pierres cinéraires, tombes prismatiques à côtés curvoïdes ; au fond du ravin, mur de 2 à 3 mètres de hauteur se prolongeant à une distance de 400 mètres avec fossé à l'extérieur (B. p. 321). — A Nunenburg, plateau escarpé, où, suivant M. Beaulieu, on a trouvé une trombe triboco-romaine, qui a été transportée à Eichenthal (B. p. 273). — Au Heidenschloss, entassement d'énormes rochers qui figurent sur la carte de Cassini sous le nom de château égyptien, et sur lesquels M. Beaulieu a vu des caractères inconnus et la trace d'un double mur (B. p. 286 et 302). || *Ep. moderne.* Église paroissiale de la Sainte-Vierge en son Assomption. — Sur le Léonsberg, chapelle reconstruite en 1842 sur les ruines d'un petit édifice dont il reste une porte ogivale.

XOUAXANGE. *Ep. romaine.* Traces de travaux de défense qui, partant de Fraquelfing, allaient aboutir vis-à-vis d'Imling, aux souterrains d'un château-fort situé dans la vallée (C. t. I, p. 615).—Découverte de débris de constructions, médailles et pierres tumulaires (G.), de sarcophages, que M. Beaulieu croit appartenir à la nation Triboque (S.) ; dans le voisinage du canton où se trouvaient ces sarcophages, pierres de taille, débris d'habitations et vase

rempli d'or (S.). || *Moyen âge.* Dans un pré près de la Sarre, pans de mur d'un château de forme rectangulaire, dont on voit encore de petits créneaux de 4 à 5 centimètres de diamètre (S.). — Epée et éperon mesurant, du talon à la molette, $0^{m}15$, trouvés dans le canal et déposés au Musée lorrain. || *Ep. moderne.* Église paroissiale de Saint-Remy, qui, malgré plusieurs remaniements, a conservé un chœur à nervures de la troisième époque du style ogival, flanqué, à la partie septentrionale, d'une tour ronde; dans la nef, belle porte latérale, style renaissance (154ˣ) ; trois fenêtres de la dernière époque du style ogival ; une statue de la Vierge, en bois de merisier, 1 mètre de hauteur, provenant de l'ancien couvent de Rhinting.

TABLE DES MATIÈRES

Abreschwiller, 15.
Albecheau (Fribourg), 37.
Angviller, 3.
Arscheviller, 25.
Aspach, 16.
Assenoncourt, 35.
Avricourt, 35.
Azoudange, 35.
Barchain, 39.
Barville (Nitting), 22.
Bébing, 39.
Berthelming, 3.
Bertrambois, 16.
Bettborn, 4.
Bickenholtz, 4.
Bieberskirch, 40.
Binzing (Fribourg), 37.
Bisping, 4.
Bonlieu (Hattigny), 18.
Bourscheid, 25.
Brouderdorff, 40.
Brouviller, 26.
Bühl, 40.
Brudergarden (Fénétr.), 9.
Butzel (Bickenholtz), 4
Cirey, 16.
Dabo, 26.
Danne-et-Quatre-Vents, 27.
Dannelbourg, 27.
Desseling, 36.
Diane-Capelle, 40.
Dolving, 4.
Ehrling (Hilbesheim), 10.
Fénétrange, 5.
Fleisheim, 9.
Fontenoy (Fénétrange), 9.
Foulcrey, 36.
Fraquelfing, 17.
Fribourg, 36.
Garrebourg, 28.
Gondrexange, 37.
Gosselming, 9.
Guermange, 37.
Guntzwiller, 28.
Hangviller, 29.
Harreberg, 40.
Hartzwiller, 40.
Hattigny, 18.
Haut-Clocher, 41.
Haute-Seille (Cirey), 16, 17.
Hazelbourg, 29.
Hellering, 9.
Héming, 18.
Henridorff, 29.

Hérange, 29.
Hermelange, 19.
Hertzing, 38
Hesse, 41.
Heyerst (Saint-Louis), 34.
Hilbesheim, 10.
Hoff, 43.
Hommarting, 43.
Hommert, 43.
Hultenhausen, 30.
Kerprich-aux-Bois, 44.
Ibigny, 38.
Igney, 38.
Illing (Zilling), 35.
Imling, 44.
Lafrimbolle, 19.
Landange, 19.
Laneuveville-lès-Lorq., 19.
Langatte, 44.
Languimberg, 38.
Lixheim, 31.
Lorquin, 20.
Lutzelbourg, 32.
Maladrie (Hoff), 43.
Métairies-de-S^t Quirin, 21.
Metterquin (Fribourg), 37.
Metting, 33.
Mittelbronn, 33.
Mittersheim, 10.
Moussey, 38.
Neuf-Moulin, 21.
Niderhoff, 21.
Niderstinzel, 11.
Niederviller, 44.
Nitting, 22.
Oberstinzel, 11.
Oberviller(Niederviller), 45.
Ohling (Postroff), 12.
Parux, 22.
Petit-Eich (Réding), 45.
Petit-Mont, 22.
Phalsbourg, 33.
Plaine-de-Valsch, 45.
Postroff, 12.
Raon-lès-l'Eau, 22.
Réchicourt-le-Château, 39.
Réding, 45.
Rhinting (Bébing), 39.
Rhodes, 46.
Romelfing, 12.
Roterbach (Saint-Louis), 34.
Saareck (Oberstinzel), 12.
Saint-Georges, 39.
Saint-Jean-Courtzerode, 34.
Saint-Jean-de-Bassel, 13.
Saint-Louis, 34.
Saint-Oury (Dolving), 4, 5.
Saint-Quirin, 23.
Saint-Sauveur, 23.
Sarraltroff, 14.
Sarrebourg, 46.
Schalbach, 14.
Schneckenbüsch, 48.
Schœfferhoff (Dabo), 27.
Soldatenthal (Abreschwiller), 16.
Tanconville, 24.
Trois-Fontaines, 48.
Turquestein, 24.
Val-de-bon-Moutier, 24.
Vallette(Abreschw.),15, 16.
Valtembourg, 34.
Vasperviller, 25.
Veckersviller, 14.
Veischeim, 34.
Vieux-Lixheim, 14.
Vilsberg, 34.
Vintersbourg, 34.
Voyer, 25.
Walscheid, 48.
Xouaxange, 49.
Zilling, 35.
Zufall (Lorquin), 20.

INAUGURATION

DE LA

GALERIE DES CERFS

LE 20 MAI 1862.

ment marquée sur les murs qu'elle décora jadis plus d'une fois aux jours des grandes solennités publiques.

Le cerf donné par M. de Maisonneuve s'étalait majestueusement sur la première cheminée, et des écussons, aux armes des principales villes de Lorraine, notamment de celles qui ont pris part à la souscription ouverte pour la restauration du Palais ducal, ornaient la voussure du plafond.

Une estrade, couverte de riches tapis, s'élevait à l'extrémité de la salle, au-devant de l'espace réservé à MM. les membres du *Cercle harmonique* de Nancy, qui avaient bien voulu concourir à l'éclat de cette fête.

Sur cette estrade ont pris place : M. de Saint-Paul, préfet de la Meurthe, président-né du Comité du Musée lorrain ; M. le baron Buquet, député au Corps législatif, maire de Nancy, vice-président-né du Comité ; MM. Henri Lepage, président ; Alex. Geny, vice-président ; l'abbé Guillaume, trésorier ; Jules Renauld, secrétaire ; Charles Cournault, conservateur du Musée ; Chatelain, architecte, à qui on doit les intelligentes restaurations du Palais ; Simonin père, Guerrier du Mast, Jules Gouy, Domergue de Saint-Florent, Alex. de Metz-Noblat, de Landreville, Morey et Anatole de Scitivaux, membres du Comité[1], et à côté d'eux, M. le Secrétaire général de la Préfecture.

Au bas de l'estrade, des fauteuils avaient été réservés aux autorités civiles et militaires : on y remarquait M. le Premier Président de la Cour impériale ; M. le Recteur et M. l'Inspecteur de l'Académie, les Doyens des Facultés ; le Général commandant la subdivision militaire ; M. le Pro-

1. Etaient absents, pour divers motifs, MM. Beaupré, Gillet, Leborne, Meaume et Vivenot.

Il est juste de rappeler ici les noms des anciens membres du Comité qui sont morts ou ont cessé d'en faire partie ; ce sont MM. de Haldat, Balbâtre aîné, E. de Riocour, Albert de Rutant, A. de Ligniville, Ch. de Saint-Germain, qui a rempli longtemps les fonctions de secrétaire, et Aug Digot.

cureur général et M. le Premier Avocat général; M. le Procureur impérial; un de MM. les vicaires généraux représentant Mgr l'Evêque; MM. les Adjoints au Maire de Nancy et des membres du Conseil municipal; M. le Receveur général; MM. les Directeurs des administrations financières; un des officiers supérieurs de l'état-major de S. Exc. le maréchal Canrobert, à qui une indisposition n'avait pas permis d'assister à la séance; des membres du Conseil général; des magistrats de la Cour; le Bâtonnier de l'Ordre des avocats; les Conseillers de Préfecture; le Colonel du 94e et plusieurs officiers supérieurs de la garnison. Les autres places étaient occupées par des fonctionnaires de tous les rangs, des ecclésiastiques en grand nombre, des députations du Lycée impérial et du collége de la Malgrange, et une foule de dames dans la toilette la plus élégante.

Notre compatriote, le général de division Mengin-Lecreulx, membre du Comité d'artillerie, venu tout exprès de Paris pour cette solennité, était assis à côté de M. le Premier Président.

Sa Grandeur Mgr Darboy, en tournée de confirmation, s'était fait excuser de ne pouvoir prendre part à la cérémonie, ainsi que MM. les Préfets des Vosges, de la Moselle et de la Meuse, empêchés par les opérations du conseil de révision; M. Paul Lenglé, sous-préfet de Commercy; M. Monet, ancien maire de Nancy, et M. Boëswilwald, inspecteur des monuments historiques, auxquels des invitations avaient été adressées.

M. le Préfet de la Meurthe a ouvert la séance par une éloquente et chaleureuse improvisation, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire textuellement. Il a dit que l'un des priviléges des gouvernements forts et prospères

est de savoir rendre justice aux grandes idées, aux grandes choses : c'est pour cela que le Gouvernement de l'Empereur n'a pas craint d'encourager la création du Musée lorrain et de concourir à ses progrès, comme à toutes les choses auxquelles il imprime le cachet de son génie. — Au lieu de broyer les idées par les armes, il préfère ramener à lui par de sympathiques efforts, et appeler les populations à prendre une large part dans l'administration ; c'est ce qui a fait que la Lorraine, tout en conservant son caractère de nationalité, est devenue si rapidement française.

Il a rappelé que ce pays était, il n'y a pas un siècle, une véritable monarchie indépendante ; mais qu'aujourd'hui, sa fusion dans la grande famille française était assez complète pour qu'on pût étaler toutes ses splendeurs d'autrefois sans raviver le souvenir d'anciennes rivalités. L'éminent magistrat a dit bien haut qu'on ne saurait porter un trop vif intérêt à tout ce qui rappelle la gloire et la civilisation de l'ancienne Lorraine. Puis, s'adressant spécialement aux membres du Comité, il a dit : « Interprète fidèle de la pensée de l'Empereur, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour les seconder dans l'œuvre nationale qu'ils ont si courageusement entreprise. » Enfin, après avoir payé un tribut d'admiration à la restauration de « cette grande et magnifique salle », M. le Préfet a ajouté que, pour laisser à la solennité le caractère scientifique et historique qu'elle comportait, il allait laisser la parole à des voix plus autorisées, et que, pour lui, il voulait, comme l'auditoire, se recueillir, écouter et applaudir.

Les paroles du premier Magistrat du département ont été saluées par des applaudissements unanimes. Le Comité les a recueillies et les enregistre avec joie : elles sont pour

lui un précieux témoignage de sympathie et une assurance de l'appui qu'il doit rencontrer près de l'Administration.

Le Président du Comité a ensuite, dans un discours[1] qui a été écouté avec un vif intérêt, tracé l'historique de la restauration du Palais ducal et de la fondation du Musée lorrain. Il a raconté toutes les phases par lesquelles a passé cette institution depuis sa naissance jusqu'aujourd'hui. Il a exprimé, en termes profondément sentis, au nom de ses collègues, leur reconnaissance pour toutes les personnes qui les ont aidés, par leurs dons ou leurs offrandes, à fonder le Musée; pour les Administrations publiques, qui ont secondé leurs efforts avec tant de bienveillance, et en particulier pour l'honorable Maire de Nancy; pour S. Exc. le maréchal Canrobert, dont la puissante intervention a provoqué les secours du Gouvernement, et pour le Gouvernement lui-même, qui est venu si efficacement en aide au Comité; enfin, pour la Cour impériale de Nancy, à qui le Musée lorrain est redevable de la Tente de Charles-le-Téméraire, qui en forme la plus riche décoration.

Des témoignages unanimes d'approbation ont accueilli, à plusieurs reprises, les paroles du Président, principalement lorsqu'il a parlé du dépôt de la Tapisserie au Palais ducal.

Le Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie[2] a clos la partie littéraire de la séance par un remarquable morceau de poésie destiné à retracer les particularités historiques qui se rattachent à la Galerie des Cerfs. Ce morceau, tracé dans le style chaleureux propre à l'honorable écrivain, a provoqué plus d'une fois de vifs applaudissements, surtout quand il a si éloquemment rappelé

1. Voyez ce discours ci-après.
2. Voyez ci-après ce morceau.

la généreuse hospitalité de la mort donné par René II au Vaincu de Nancy.

Entre chacun de ces discours, les membres du *Cercle harmonique* ont fait entendre des symphonies parfaitement appropriées à la circonstance, et des bravos réitérés les ont remerciés du concours qu'ils ont bien voulu prêter au Comité avec le plus généreux empressement.

La séance, ouverte à deux heures, a été levée vers trois heures et demie, et la foule a continué, longtemps après, à circuler dans la Salle des Cerfs et dans les galeries inférieures.

Cette solennité, qui doit faire époque dans les annales du Musée lorrain, et, on peut le dire, de la ville de Nancy, laissera, nous l'espérons, de durables souvenirs; elle ne peut manquer de contribuer au développement d'une institution qui a désormais pour elle l'appui du Gouvernement, des Administrations publiques, et les sympathies des populations de l'ancienne Lorraine, si française de cœur aujourd'hui, mais si attachée à ses vieux et glorieux souvenirs.

DU PASSÉ, DU PRÉSENT

ET DE L'AVENIR

DU MUSÉE LORRAIN

PAR M. HENRI LEPAGE,

Président du Comité.

Messieurs,

En nous trouvant dans cette salle, naguère encore livrée à une humiliante destination, — aujourd'hui redevenue galerie princière, digne de recevoir cette nombreuse assemblée, — le premier sentiment que nous éprouvons est celui de la reconnaissance.

Reconnaissance envers les personnes généreuses dont les patriotiques offrandes[1] nous ont permis de fonder notre œuvre et de la voir se développer.

1. Voir la note de la page xx.

ment nos sculptures et nos peintures, et, plus d'une fois, nous nous sommes demandé s'il n'était pas insensé de tenter une entreprise qui ne pouvait aboutir tout au plus qu'à nous rendre ridicules aux yeux de nos concitoyens.

Ce dénoûment, quelques-uns l'espéraient peut-être, et il était presque permis de le prévoir. Mais, Messieurs, nous n'avions pas mis la main à l'œuvre pour reculer honteusement dès le premier pas. Téméraires ou non, peu importe, nous eussions été lâches de renoncer à poursuivre ce que nous avions commencé. D'ailleurs, n'avions-nous pas, pour nous animer, la pensée de faire une chose bonne et utile? Nous mettions notre confiance dans le sentiment national, dans le patriotisme intelligent dont nos contrées ont toujours donné l'exemple; nous comptions sur l'avenir, et nous étions armés du levier puissant avec lequel on soulèverait des montagnes.

Vers la fin du XV^e^ siècle, un pauvre prêtre eut la pensée de construire la basilique de Saint-Nicolas-du-Port. De la part d'un homme seul, c'était presque un acte de folie, cela pouvait au moins sembler un rêve; eh bien! Messieurs, ce rêve ne s'est-il pas accompli, et ne voyons-nous pas encore aujourd'hui les deux tours de la vieille église s'élever fièrement vers le ciel, comme pour attester ce que peuvent la persévérance et la foi!

Voilà ce qui nous a soutenus. Peut-être, si nous avions pu pressentir les difficultés qui surgiraient sans

cesse devant nous, aurions-nous déserté l'arène où nous étions trop audacieusement entrés; mais il n'en a pas été ainsi, heureusement pour notre honneur, heureusement pour l'honneur du pays.

Je crains, Messieurs, qu'en jetant les regards autour de vous et en voyant l'humble réalité, vous ne trouviez mes paroles bien prétentieuses, et ne m'accusiez de cette exagération que l'on reproche aisément à tous les zélateurs d'idées nouvelles. Sans doute, pour ceux d'entre vous qui ont visité les musées de la capitale et en ont admiré les merveilles ; pour ceux qui ont vu l'hôtel de Cluny et le palais des Thermes, magnifiquement restaurés, ce Musée lorrain et ce Palais ducal peuvent sembler plus que modestes. Mais il ne serait pas juste d'envisager les choses sous cet aspect ; n'oubliez pas, en effet, Messieurs, que nous ne cherchons pas à réunir exclusivement des chefs-d'œuvre, mais tous les objets, quels qu'ils soient, rappelant des noms ou des souvenirs ; et, pour apprécier les résultats obtenus, veuillez vous reporter au point de départ, et voir ce qui a été fait[1].

Il y aura tantôt quatorze ans, à une époque où l'agitation des esprits ne semblait guère leur laisser le calme nécessaire à de pacifiques études, deux jeunes

1. Voir les trois éditions successives du Catalogue des objets d'art et d'antiquité déposés au Musée lorrain : la première contient 199 numéros; la seconde 403, et la troisième 666. La quatrième édition, que prépare le Conservateur, en comprendra certainement plus de mille.

gens[1] conçurent l'idée de créer à Nancy une Société destinée à s'occuper d'archéologie et d'histoire, et dont la mission principale fût de fonder un Musée « qui rassemblât, avec toutes les œuvres de pensée et d'art[2], le plus de monuments possible de l'ancienne nation lorraine ».

Cette idée, inspirée par les plus louables sentiments, reçut l'accueil qu'elle méritait. On se demanda, toutefois, si le moment était bien choisi pour essayer de la réaliser; mais l'ardeur et la persistance triomphèrent des irrésolutions, et l'association se forma...

Les adhésions arrivèrent bientôt de toutes parts, et le faible bataillon des fondateurs de la Société nouvelle

1. MM. Miller-Thiéry, marbrier, et l'abbé Balthasard, aujourd'hui du clergé de Paris.

Après quelques réunions préparatoires, les premiers statuts furent rédigés et signés, le 11 septembre 1848, par vingt-sept membres, qui devinrent ainsi les fondateurs : ce sont MM. Chatelain, architecte; Justin Bonnaire, avocat; l'abbé Guillaume, aumônier de la Chapelle ducale; Aug. Digot; Henri Lepage, archiviste de la Meurthe; l'abbé Gadel, curé de Maron; F. Lebrun, architecte; l'abbé Marchal, curé de Saint-Pierre; l'abbé Balthasard; Corrard des Essarts, architecte; Jules Beaupré; Auguste Feyen, peintre; Miller-Thiéry; l'abbé Klein, vicaire de Saint-Sébastien; l'abbé Bégel, curé de Laître-sous-Amance; Vivenot, architecte; Thiéry de Saint-Baussant, mort dominicain; Thorelle, peintre; l'abbé Delalle, vicaire général du diocèse de Nancy, aujourd'hui évêque de Rodez; Chatelain, fils; l'abbé L.-T. Dassy; Alex. Geny; Piroux, directeur de l'Institut des sourds-muets; Emile Thiéry, artiste; Alex. Melin, architecte; Domergue de Saint-Florent et Guerrier du Mast.

La Société fut approuvée par arrêté préfectoral du 28 octobre 1848, et, à la fin de 1849, elle comptait 95 membres. Il y en a aujourd'hui près de 400. Elle a déjà publié onze volumes de Bulletins ou Mémoires annuels, dix volumes d'un Journal mensuel, et six volumes de Documents sur l'histoire de lorraine.

devint rapidement une armée. Forte des encouragements du Conseil général de la Meurthe, de ceux du Gouvernement lui-même, elle arbora résolûment son drapeau.

Son but, j'ai eu l'honneur de vous le dire, Messieurs, n'était pas seulement de publier des dissertations sur l'histoire et l'archéologie nationales ; c'était, avant tout, de créer le Musée lorrain. Sous ce rapport, sa tâche était plus dificile. Il ne suffisait pas, en effet, de science et d'érudition ; il s'agissait de soulever des questions matérielles que ni l'imagination ni la plume, si ardentes et si habiles qu'elles soient, ne sauraient résoudre.

On se décida néanmoins à tenter le sort une seconde fois, et à faire un second acte de témérité, puisque le premier avait si inespérément réussi.

Ceux auxquels appartenait l'initiative de l'idée qu'avait reprise et que voulait réaliser la Société d'Archéologie, s'étaient bornés à émettre des vœux, à faire entendre des paroles éloquentes ; mais ils s'étaient arrêtés devant des difficultés regardées longtemps comme insurmontables.

1. Dès l'année 1841, la Commission des Antiquités du département de la Meurthe signalait au Ministre de l'Intérieur la nécessité de créer un Musée lorrain à Nancy, et indiquait, comme le local le plus convenable à affecter à cette destination, la Galerie des Cerfs du Palais ducal.

A la suite du Congrès qui se tint à Strasbourg l'année suivante, la Société générale de Conservation des monuments français émettait le même vœu, et adressait au Ministre une lettre dans laquelle elle appelait vivement son attention sur cet objet, qu'elle représentait comme digne de toute la sollicitude du Gouvernement.

Elles étaient grandes, mais ne devaient pas être invincibles, surtout avec l'appui qu'on avait le bonheur de rencontrer. Emues des désirs qui se manifestaient, l'Administration municipale de Nancy et l'Administration départementale s'y associaient avec une extrême bienveillance; et le Gouvernement, par l'organe de deux de ses Ministres de l'Instruction publique[1], exprimait ses sympathies pour une pensée qu'il regardait comme « *généreuse, élevée, n'intéressant pas seulement une ville, ou même trois départements, mais digne, par sa grandeur, de la majesté de la France* ».

A la suite de ces démonstrations, parties de si haut, un arrêté du 30 mars 1850, instituait le Comité du Musée historique lorrain, et, afin de donner à ce dernier un caractère presque officiel, prescrivait que le Préfet de la Meurthe et le Maire de Nancy y occuperaient de droit les deux premiers rangs.

La date que je viens de rappeler, Messieurs, a pour nous quelque chose de solennel. De ce jour, en effet, il ne nous fut plus permis de reculer : le Rubicon était franchi !

Tandis que la Société d'Archéologie poursuivait énergiquement sa tâche, faisant chaque jour des recrues nombreuses[2], publiant des travaux qu'à Paris même on ne

1. Lettres de M. de Falloux, du 5 avril 1849, et de M. de Parieu, du 30 janvier 1850.

2. Un fait, qui est peut-être sans exemple dans les annales des Sociétés savantes, atteste les sympathies qu'a su conquérir la Société d'Archéologie : c'est que des Villes ont tenu à honneur de figurer sur la liste de ses membres, afin de recevoir ses publications. Elle en compte aujourd'hui trois, dont deux du département des Vosges : Mirecourt, Rambervillers et Nomeny.

dédaignait pas de remarquer, et qui devaient lui mériter plus tard les encouragements réitérés du Ministère de l'Instruction publique[1], le Comité, émané de son sein, exécuteur de ses inspirations, commençait l'accomplissement de la mission délicate et pénible qu'il avait acceptée. Le dévoûment et le zèle ne manquaient à aucun de ceux qui le composaient; mais le zèle et le dévoûment ne suffisent pas toujours.

Le Palais ducal, à cette époque, ne ressemblait guère, Messieurs, à l'édifice que vous voyez aujourd'hui. Il y reste encore des ruines, sans doute; mais alors tout y était ruines, et, si misérables qu'elles fussent, elles étaient utilisées pour des services publics. Il y avait là trois possesseurs, de qui il fallait les obtenir ou auxquels il fallait les disputer.

Le vestibule, avec ses jolies clefs de voûte, avec ses médaillons, dont les figures révèlent toutes les capricieuses fantaisies de l'artiste; ce vestibule était affecté, d'un côté, à la plus ignominieuse destination; de l'autre, ainsi que la galerie voisine, à des magasins.

Masqué par de lourds et affreux contreforts, l'élégant promenoir qui règne le long de la cour, servait d'écuries.

Un réduit encombrait l'entrée du superbe escalier qui conduit à la Salle des Cerfs, et cette magnifique Salle elle-même, coupée par des murailles, formait trois greniers, dont le plus vaste n'avait pour

1. La Société a obtenu, presque chaque année, des allocations plus ou moins importantes, et elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique, par décret impérial du 9 janvier 1861.

plafond que les combles. Ses fenêtres gothiques avaient depuis longtemps disparu, et une aire de grange, dégradée en maints endroits, remplaçait l'ancien pavé, dont on ne voyait plus, çà et là, que de rares débris.

Tel était le Palais où il s'agissait d'installer ce Musée, auquel nous osions déjà promettre des destinées si brillantes.

Or, deux choses nous manquaient : l'emplacement pour le mettre, car les locaux, on le voit, ne nous appartenaient point; et puis la collection elle-même, car nous n'avions alors que des objets en petit nombre et presque sans valeur.

Une circonstance heureuse, de la nature de celles qui décident quelquefois de l'avenir d'une institution, vint seconder nos efforts, en imprimant à la générosité publique un élan qui a été des années sans se ralentir, et qu'on aura besoin de voir encore renaître[1].

Le Congrès scientifique de France tenait dans nos murs sa 17e session. Au nombre des monuments

1. Il reste encore, en effet, des travaux considérables à exécuter aux galeries du rez-de-chaussée, sans parler de l'ameublement de la Galerie des Cerfs (siéges, tables, vitrines, etc.), et de la restauration des peintures qui décoraient les embrasures des croisées. Ces travaux exigeront des sommes importantes, et le Comité est encore chargé aujourd'hui de *quatre mille francs de dettes*, n'ayant, pour faire face à ses obligations, que les allocations annuelles du Département et de la Ville de Nancy, qui ne s'élèvent ensemble qu'à mille francs.

De plus, il n'est pas de jour où le Comité n'éprouve le regret de laisser échapper l'occasion d'acquérir des objets intéressants, qui disparaissent pour toujours du pays, et qu'il serait si important d'y conserver, au double point de vue de l'art et de l'histoire.

dignes d'éveiller sa sollicitude et de provoquer son intérêt, le Palais ducal devait naturellement occuper la première place. Une cérémonie modeste, mais significative, avait eu lieu sur le seuil de son élégante Porterie, récemment restaurée : le modèle de la statue du duc Antoine[1] venait d'être posé dans sa niche, veuve, depuis près de soixante ans, du portrait du vainqueur des Rustauds[2].

La vue extérieure de l'édifice inspira le désir d'en visiter l'intérieur, et de constater l'état de cette vieille résidence princière, si déchue, hélas ! de son antique splendeur.

Ce fut à travers le fourrage et l'avoine que les Membres du Congrès parcoururent la Galerie où nous nous trouvons aujourd'hui rassemblés. Leur cœur s'émut de pitié à l'aspect de la désolation de cette Salle où jadis siégèrent plus d'une fois les Etats-généraux de Lorraine, qui vit tant de personnages illustres, où eurent lieu tant de fêtes brillantes. Un de nos compatriotes, sinon tout à fait d'origine, du moins par son affection pour le pays qu'il eut longtemps l'honneur de représenter[3], éleva la voix pour provoquer une souscription en faveur de la restauration de la Galerie des Cerfs et du Palais tout entier. Ses paroles ne restèrent pas sans écho, et une liste, sur laquelle figurent des noms qui nous seront

1. Par Giorné Viard, de Saint-Clément, pensionnaire de la Ville de Nancy et du Département de la Meurthe.

2. Voir Congrès scientifique de France, 17e session, tome 1, page 256 et 259, et Annuaire de la Meurthe, 1851, page 118.

3. L'honorable M. de Vatry, ancien député de la Meurthe.

toujours chers, se couvrit de signatures comme par enchantement[1].

Tel fut, Messieurs, le début de notre fortune, et j'aurais été coupable de ne pas joindre au souvenir du bienfait un souvenir de gratitude.

Toutefois, notre trésor inespéré n'était pas considérable; mais nous en avions un, et, comparativement à notre pauvreté de la veille, nous nous trouvions riches; nous pouvions tenter quelques efforts.

Il s'agissait maintenant d'entreprendre une conquête qui devait demander près de huit années : celle des locaux destinés au Musée. C'était comme une ville entière à enlever d'assaut, rue par rue, maison par maison.

Ce fut le vestibule, d'abord, dont il fallut chèrement acheter une partie[2]; ce fut ensuite une portion, puis une autre, puis une troisième, de la galerie voisine. Là s'arrêta pour un temps notre domaine. C'était déjà quelque chose, mais presque rien au gré de notre impatience. Nos regards s'élevaient plus haut : ils convoitaient la Salle des Cerfs, citadelle imprenable, puisque, pour y parvenir, il fallait entrer en possession de la cour et s'ouvrir un passage à travers la galerie que vous avez parcourue pour arriver jusqu'ici.

1. Cette première souscription produisit 11,000 fr.; une seconde, ouverte en 1856, 14,800 fr.; enfin, la souscription à un franc, ouverte au commencement de 1859, s'est couverte de plus de 1,600 signatures, et a donné pour résultat environ 6,000 fr.

2. La mise en état du vestibule et de la faible portion de la galerie voisine, alors seulement accordée, mais gratuitement, par la Ville, a occasionné une dépense de 4,500 fr.

Je ne vous dirai pas, Messieurs, les négociations, les démarches, les peines, les sacrifices[1], au prix desquels eut lieu l'abandon si ardemment désiré ; mais je ne saurais rappeler cette circonstance sans adresser devant vous des remercîments à l'honorable Maire de Nancy et à M. Albert Lenglé, alors préfet de la Meurthe[2] : leur bienveillance a aplani des obstacles qu'autrement nous aurions été peut-être impuissants à vaincre. Cette bienveillance, que nous a montrée son prédécesseur, sera continuée, nous en avons l'assurance, par l'Administrateur éclairé dont la confiance de l'Empereur a fait choix pour le placer à la tête de ce département.

Au mois de septembre 1857, le Comité devenait maître de la partie principale du Palais, et pouvait prendre possession de la Galerie des Cerfs. Quoiqu'il

1. La construction de la nouvelle écurie a coûté 17,500 fr. Il a été fait, dans l'intérieur du Palais, des travaux d'appropriation pour 9,000 fr.

Enfin, la restauration de la Galerie des Cerfs et d'autres parties de l'édifice, ont absorbé 18,000 fr.

C'est donc environ 45,000 fr. que le Comité a dépensés.

Les trois cinquièmes de cette somme ont été couverts par les souscriptions; le surplus, par les allocations du Gouvernement, du Département et de la Ville.

2. Nous devons également consigner ici l'expression de notre reconnaissance envers MM. Brun, ancien préfet de la Meurthe, et Monet, maire de Nancy. C'est à ce dernier que le Musée lorrain est, en grande partie, redevable de son existence, puisque c'est à lui que revient l'honneur d'avoir organisé la première commission chargée d'étudier la question de restauration du Palais ducal, et de l'établissement, dans cet édifice, d'un Musée historique. M. Brun s'est associé à tous les efforts faits par M. Monet pour la réalisation de cette pensée.

dût accepter des charges pécuniaires dix fois supérieures à ses ressources, il accueillit avec joie le vote du Conseil général, et décida qu'une inscription commémorative consacrerait ce souvenir, ainsi que les débuts de la seconde phase de notre existence.

A cette année-là, Messieurs, se rattache une de ces grandes démonstrations publiques qui font époque dans la vie d'une institution.

Pour rendre au Département des locaux équivalents à ceux qu'il nous avait cédés, il fallait une somme considérable. Appel fut fait, non seulement aux habitants de notre ancienne capitale, qui s'empressèrent d'y répondre avec la plus généreuse émulation; mais encore à toutes les villes, à toutes les communes qui jouèrent jadis un rôle dans l'organisation politique de ce pays ou dans les événements dont il fut le théâtre. Du sein des Vosges, de la Meuse, de la Moselle, de la Haute-Marne et de toutes les parties de la Meurthe, arrivèrent, soit isolées, soit groupées par associations[1], les adhésions les plus chaleureuses. On eût dit que la Lorraine renaissait pour s'unir dans cette manifestation pacifique, comme elle s'était levée, quatre cents ans auparavant, dans un sublime élan de patriotisme, pour défendre sa nationalité.

Nos conquêtes étaient finies, Messieurs, restait à les utiliser. Dans ce vaste édifice, si tristement mutilé, nos

1. Voy. la liste générale ci-après.

On peut ajouter que des Lorrains envoyèrent leurs souscriptions d'Italie, d'Autriche, même de Russie.

faibles ressources disparaissaient promptement; celles de la veille étaient absorbées le lendemain, et la Galerie des Cerfs, prix de notre dernière victoire, s'étendait devant nous avec son effrayante nudité. Là, tout se présentait à faire, depuis le sol jusqu'à la voûte, depuis une extrémité jusqu'à l'autre de cette salle immense.

La Providence, qui nous avait constamment protégés, ne nous abandonna pas.

Dans la partie de ce Palais, démolie sous Léopold, et sur l'emplacement de laquelle, au siècle dernier, l'architecte Heré construisit un hôtel pour les gouverneurs de la Lorraine, venait de s'établir un hôte illustre. Nos populations l'avaient accueilli avec enthousiasme, comme personnifiant la valeureuse armée qui avait naguère conquis l'Afrique et qui s'était récemment couverte d'une nouvelle gloire dans les plaines de la Crimée. Il venait, recueillant le prix de ses services, accomplir la mission dont l'avait chargé l'Empereur, et se faire aimer dans nos contrées où son nom avait bien des fois retenti[1].

Un tel homme ne pouvait manquer, Messieurs, de s'intéresser à notre œuvre, car son cœur généreux comprend tous les nobles sentiments; aussi devint-il bientôt, pour ainsi dire, archéologue et lorrain avec nous, et trouvâmes-nous en lui le plus dévoué protecteur. Grâce à lui, grâce à sa puissante intervention, le Gouvernement s'est montré pour nous, à trois reprises déjà, largement

1. Le maréchal Canrobert, à qui on est redevable des allocations accordées par le Gouvernement. S. Exc. avait visité le Musée lorrain le 24 avril 1858, et, dès lors, Elle n'a cessé de montrer pour cette œuvre le plus sympathique intérêt.

liberal, et nous avons la confiance que ses témoignages de sympathie se renouvelleront encore.

Cela doit être : le Chef de l'Etat ne se plaît-il pas à encourager la tendance heureuse de notre époque, tendance à laquelle nous ne faisons qu'obéir, et qui a pour but de rassembler les grands souvenirs de chaque nationalité ! L'Empereur n'a-t-il pas voulu fonder lui-même le Musée des Souverains, destiné à rappeler la mémoire de toutes les dynasties qui ont régné sur la France ! !

Messieurs, j'ai eu à parler, dès le commencement, de notre gratitude ; je ne puis m'empêcher d'en parler encore, et c'est un langage que je voudrais pouvoir adresser personnellement à tous nos bienfaiteurs, plaçant à leur tête l'architecte habile[1] qui a dirigé la restauration de cet édifice avec un zèle qui n'a été surpassé que par son désintéressement. Aux uns de ces bienfaiteurs, nous avons dû des offrandes, souvent réitérées ; à d'autres, nous sommes redevables de presque tous les objets qui composent cette collection ; certains donateurs même ont voulu offrir des deux mains à la fois, et plusieurs ont poussé l'abnégation jusqu'à renoncer à de précieux héritages de famille pour nous en enrichir et en doter ainsi la famille lorraine tout entière[2].

1. M. Chatelain, architecte des édifices diocésains du département de la Meurthe.

2. Grâce au décret qui confère à la Société d'Archéologie une existence légale, ce qui la rend apte à recevoir les dons que l'on destinerait au Musée, chacun peut désormais, en lui léguant les objets qu'il aurait recueillis, être certain qu'il seront soi-

Parmi ces héritages, pieusement conservés, il y en avait un surtout, Messieurs, que nous souhaitions ardemment recueillir : ce n'était pas seulement une magnifique page de l'art au XV^e^ siècle, c'était encore, c'était surtout un glorieux trophée conquis autrefois par nos pères, et que leurs descendants étaient jaloux de pouvoir librement admirer. Sa place était marquée depuis longtemps sur les murailles de cette Salle, qu'il orna jadis plus d'une fois aux jours des grandes solennités, et qui, seules, étaient dignes de le recevoir.

J'ai nommé la tente de Charles-le-Téméraire : monument de victoire que les habitants de Nancy rapportèrent triomphalement dans leur capitale, le jour où le redoutable duc de Bourgogne vint tomber sous leurs murs.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, par suite de quelles circonstances cette tapisserie avait passé, du garde-meuble de la Couronne de Lorraine, dans une des salles du Palais-de-Justice, et de quels soins religieux elle y était entourée par la Cour impériale, gardienne zélée des nobles traditions que lui a léguées notre ancienne Cour souveraine. C'est afin de rester fidèle à ces traditions que, par un acte solennel de patriotisme, elle a bien voulu l'abandonner à la Ville de Nancy, pour que celle-ci la replaçât dans le sanctuaire national d'où les événements politiques l'avaient fait sortir, et où il nous était réservé de la voir rentrer.

gneusement conservés, et rappelleront à tous, avec son nom, le souvenir de sa générosité.

C'est par une délibération unanime[1], honorable pour elle, plus honorable encore pour nous, que la Cour a consenti à se dessaisir de ce précieux dépôt. « Intelli-
» gente aux jours d'une conservation indispensable,
» généreuse à l'heure où l'abandon devenait opportun,
» elle a su comprendre les nécessités de deux époques
» différentes; elle a mérité par là une double gloire. »

Ces dernières paroles, Messieurs, sont celles que nous adressions à M. le Premier Président pour être transmises à sa Compagnie; je tenais à les répéter devant vous, dans cette enceinte que décore maintenant le trophée de la bataille de Nancy, afin de donner au langage de notre reconnaissance un caractère qui le rendit l'expression de la reconnaissance publique.

Ce don, Messieurs, c'était le plus éloquent témoignage de sympathie que nous pussions ambitionner. Il est comme la consécration de notre œuvre, et il la place à jamais sous la sauvegarde des sentiments les plus chers à ce pays.

Si, naguère, quelques rares esprits chagrins, imbus d'idées étranges, ont cherché à voir, derrière notre tâche d'antiquaires, je ne sais quels regrets surannés, quelles ridicules espérances, le bon sens a repoussé

1. Voir dans le Journal de la Société d'Archéologie, 1861, page 133 et 243, la délibération de la Cour, en date du 11 juin 1861, celle du Conseil municipal, du 17 août, et les autres documents relatifs à la remise de la Tapisserie.

On sait que la Cour impériale ne s'est pas bornée à conserver précieusement cette Tapisserie, mais qu'elle en a fait commencer à ses frais la restauration, qui s'est achevée par les soins de la Ville de Nancy.

bien vite cette crainte chimérique, et l'aspect de nos listes de souscriptions achèverait, s'il en était besoin, d'en faire justice[1]. A les lire, en effet, on sent que jamais création ne fut plus populaire et n'eut pour elle, à un plus haut degré, l'assentiment unanime. Là, se trouvent représentées toutes les classes de la société, depuis l'artisan le plus obscur jusqu'aux descendants des plus grandes familles qui aient siégé dans les rangs de notre Ancienne Chevalerie[2].

C'est qu'aussi, Messieurs, toutes ces classes, de quelque nom qu'on les appelle ou qu'on les ait appelées, ont fourni à notre pays des illustrations de chaque sorte, et lui en fournissent encore maintenant. C'est que notre but est de glorifier les unes aussi bien que les autres, en étalant dans ce Musée leurs œuvres ou leurs portraits, comme de rappeler les événements mémorables dont la Lorraine fut le théâtre, et qui, presque tous, s'accomplirent avec le concours de la nation tout entière, sans acception de personnes, sans distinction de rangs.

Des événements dont je parle, cette tapisserie rap-

1. V. la liste ci-après. On y trouvera, outre les noms auxquels il est fait allusion dans ce discours, celui de l'archiduc Ferdinand-Maximilien d'Autriche, descendant, au *quatrième degré*, de François III, dernier duc de la Maison de Lorraine qui ait régné à Nancy. S. A. I. et R. a visité le Musée lorrain le 15 mai 1856.

2. Nous devons ajouter que les journaux de Nancy, et même des départements voisins, ont constamment prêté à l'œuvre du Musée lorrain le secours de leur publicité, et qu'ils ont acquis ainsi des droits légitimes à notre gratitude.

pelle le plus glorieux. Quant aux noms qui sont restés fameux à des titres divers, je n'aurais qu'à ouvrir notre histoire pour en trouver à chaque page : hommes d'Etat, guerriers, magistrats, jurisconsultes, prêtres, religieux, poëtes, littérateurs, historiens, savants, graveurs, peintres, sculpteurs, architectes, ouvriers célèbres même ; — témoins les grilles de nos places publiques, que les étrangers admirent ; — notre pays a eu l'insigne honneur de compter des hommes éminents dans tous les genres. C'est lui qui a produit Jeanne d'Arc, figure populaire s'il en fut ; c'est lui qui a donné le jour, entr'autres, aux deux immortels artistes qu'on appelle Jacques Callot et Claude le Lorrain.

La gloire que ces personnages ont fait rejaillir sur elle, et qui est devenue notre patrimoine, la Lorraine l'a apportée avec joie à la France ; elle a été heureuse d'en faire hommage à la nation pour laquelle, sous son drapeau propre, elle avait, plus d'une fois déjà, librement combattu, avant de porter le même drapeau qu'elle et de la reconnaître pour mère-patrie.

Donner accès à toutes ces illustrations, recueillir tous ces souvenirs, abriter tous les monuments ou les débris curieux épars sur notre sol, telle est la mission que nous nous sommes donnée. C'est vous dire, Messieurs, les immenses développements qu'est destinée à prendre, et que prendra certainement notre institution. Aussi, le temps n'est-il pas éloigné peut-être où les trois galeries de ce Palais ne lui suffiront plus, et où

le Musée lorrain devra revendiquer un plus large espace. C'est le secret de l'avenir.... Et pourquoi cet avenir ne deviendrait-il pas le présent?[1]

Vous savez, Messieurs, avec quelle haute intelligence, avec quelle paternelle sollicitude, le Ministre éminent qui préside à l'Instruction publique en France, provoque et encourage les études historiques; vous savez de quels utiles travaux d'érudition, embrassant les temps anciens et les temps modernes, pour en présenter le vaste tableau, il a eu l'excellente pensée[2]. Eh bien! ce qu'il se propose d'accomplir par des publications qui devront former un gigantesque monument national, les provinces, dans une sphère plus étroite et sous une forme différente, sont appelées à le réaliser.

Elles possèdent toutes, en plus ou moins grand nombre, des édifices, dont les uns jonchent la terre de leurs débris, dont les autres se trouvent encore debout. Pour ceux qui sont renversés, il n'y a qu'à recueillir leurs fragments épars, afin que l'archéologue y suive les progrès des arts et de la civilisation; quant à ceux que les siècles ont respectés, elles leur doivent une affection, une vénération filiales.

1. L'idée de l'affectation au Musée lorrain de *tout* ce qui reste du Palais, a été émise devant nous, à Paris, par un des directeurs généraux des Beaux-Arts (M. Romieu), « prophète des besoins intellectuels et judicieux organe anticipé de hautes convenances », suivant les heureuses expessions d'un Membre du Comité du Musée lorrain.

2. La Géographie de la Gaule, le Dictionnaire topographique et le Répertoire archéologique de la France.

Les villes, comme les peuples, s'honorent par la religion du passé. Il y va de leur intérêt, d'ailleurs, aujourd'hui surtout que l'antiquité et le moyen-âge attirent si vivement l'attention; aujourd'hui que le voyageur passe devant les constructions modernes pour s'arrêter de préférence devant celles qui offrent à ses regards une physionomie particulière. Ainsi, tel village bien obscur, dont la carte n'écrit le nom qu'en caractères imperceptibles, a le privilége de remplir un feuillet de l'album du touriste, à cause de son église romane ou des vestiges de son vieux manoir féodal.

Des monuments de ce genre, Nancy en a gardé trois[1], groupés l'un à côté de l'autre, et qui montrent le triple caractère qu'il eut autrefois: ville guerrière, ville religieuse, ville souveraine. Ce dernier souvenir, — le plus brillant pour lui, puisqu'il rappelle toutes les grandes institutions dont il fut le siége, et dont quelques-unes lui ont déjà été rendues; — ce dernier souvenir n'est-il pas celui que Nancy doit avoir le plus à cœur de perpétuer? Il a déjà noblement commencé sa tâche, aidé du concours des populations, fières encore, à bon droit, d'avoir fait partie du pays qui porta le nom de Lorraine; pourquoi ne la compléterait-il pas un jour, en restaurant ce qui subsiste de ce Palais !...

Une telle mission serait digne de la cité qui s'enorgueillit d'avoir été longtemps une capitale. Il n'est pas en son pouvoir, sans doute, de rendre à cet édifice le

1. La porte Notre-Dame, l'église des Cordeliers et le Palais ducal.

majestueux ensemble qu'il présentait autrefois ; elle ne saurait relever de ses ruines cette « triomphante maison ducale », comme l'appelait un de nos chroniqueurs[1] dans son poétique langage ; elle ne peut la faire redevenir la magnifique demeure où celui qu'on nommait le Grand Roi se trouvait aussi commodément que dans ses somptueuses résidences ; du moins ne lui est-il pas impossible de conserver ce qui en reste ; d'en faire un sanctuaire historique sur les murailles duquel nos enfants viendront lire les annales de leur pays, apprendre ses glorieuses traditions, s'inspirer des leçons de patriotisme et d'honneur que leur ont léguées nos pères !

1. Emond du Boullay, dans *La vie et trespas des deux Princes de Paix*, etc.

LA

SALLE DES CERFS

ET TOUT CE QU'ELLE A VU [1],

PAR M. P. G. DU MAST,

Secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine.

Entraînés par la loi qui règle tous les êtres,
Peuples, astres, saisons, ont leur cours et décours.
Le Temps vole : il détruit les sujets et leurs maîtres,
Puisque rien, hormis Dieu, ne peut durer toujours.

Hélas! sitôt qu'un homme, un système, un empire,
A fourni sa carrière et rempli ses destins,
Il languit ; désormais contre lui tout conspire ;
Il meurt, et sa mort même excite les dédains.

Seulement, bien plus tard, — quand d'autres créatures,
Succédant à son rôle, ont pris terme à leur tour, —
Souvent les lois du Sort se font pour lui moins dures ;
Des gouffres de l'oubli son nom revient au jour.

Les erreurs dont naguère il souffrait préjudice
Ont péri, — car les ans peuvent tout mettre à nu. —
Il n'est pas rare, alors, que l'on rende justice
Au mérite jadis opprimé, méconnu.

Que dis-je? un tel effet devient parfois coutume.
Eh l'a-t-on vu jamais plus marqué qu'aujourd'hui?
De tous côtés s'éveille une équité posthume;
Des égards au Passé le jour semble avoir lui.

Oui, des peuples éteints remuant la poussière,
On les vante; on prodigue honneur à leur tombeau.
On se montre empressé de remettre en lumière
Ce que chacun d'entre eux eut de noble et de beau.

Généreux mouvement, — un peu naïf peut-être,
Et qui pourra courir vers les déceptions
Si, dans les siècles morts qu'il fait presque renaître,
Il veut pousser trop loin les admirations.

Toi du moins, ô Lorraine, auguste et grande image,
Dont l'éclat perd si peu devant la vérité [2],
Toi du moins, tu pourras, sans ployer sous l'hommage,
Supporter ce retour de popularité.

II.

Ce n'était point une race ordinaire
Que celle en qui, dès les jours de Martel [3],
Se révéla, sous un front débonnaire [4],
Aux champs de Tours, le courage immortel
Qui foudroya, comme un divin tonnerre,

Les Sarrasins dont le bras sanguinaire,
Sans l'Austrasie et son puissant cartel,
Eût fait du Dieu que notre amour révère,
Dans Paris même, abandonner l'autel.
Ce n'était point une race ordinaire
Que ces Lorrains, d'un pur zèle embrasés,
Qui, par le Bien toujours électrisés,
Toujours au Droit spontanément s'unirent;
Eux qui, sans bruit, à l'Europe fournirent
Et ses premiers et ses derniers Croisés [5]).
Peuple étonnant, — faible de territoire,
Mais héroïque en ses moindres soldats,
Et, par sa lutte avec les grands états,
Justifiant son renom dans l'histoire.
— Tantôt donnant aux trop faibles Valois,
Pour soutenir leur couronne aux abois,
Son duc Raoul ou sa pucelle Jeanne [6]),
Tantôt brisant le choc rude et profane
De ces Rustauds qui se jouaient des lois [7]).
Solide ami, champion volontaire,
Bravant pour nous l'Empire et l'Angleterre [8]);
Des opprimés rapide protecteur,
De l'Occident inflexible colonne;
A Tarifa, jour de combat vengeur,
En Livonie, à Naple, à Barcelone [9]),
Prêtant son bras, payant de sa personne
Libre partout, partout libérateur [10]).

III.

Eh bien, ce peuple ennemi du servage,

Qui jusqu'au bout le premier l'abolit [11]) ;
Qui le premier, dans la guerre établit,
Vainqueur humain, le charitable usage
De relever les blessés du conflit,
De leur porter assistance et breuvage
Et sous son toit de leur dresser un lit [12]) ;
— Qui le premier, pour les foules accrues,
Sut au jalon tracer de vastes rues [13]) ;
— Qui, repoussant la forme des vieux murs,
Donjons, créneaux (boulevards trop peu sûrs
Contre les coups de la guerre nouvelle),
Sut, précurseur de la marche des ans,
Créer pour gêne aux voisins malfaisants
Et pour ceinture à sa cité fidèle,
Larges fossés, bastions imposants :
— Système heureux, bientôt pris pour modèle,
Mais dont le type, ornement de Nancy,
Subsiste encore à trois cents pas d'ici,
Rare et célèbre et noble citadelle [14]) ;
— Eh bien, ce peuple, il avait su bâtir,
Pour ses bons Ducs une auguste demeure,
Où, révérés, où, gardés à toute heure
Par cet amour que rien n'a fait mentir,
Ils méditaient, dans une paix profonde,
En respirant de leurs mâles travaux,
Tous ces progrès où leur gloire se fonde ;
Rois qu'ils étaient de deux âges du monde :
Fils des vieux temps, amis des temps nouveaux.

IV.

Le splendide logis cher à tant de grands hommes,
Palais qui fut, comme eux, simple avec majesté,
On le cherche. — Mais quoi! Rien n'en est-il resté?
Il en reste un débris : le lieu même où nous sommes.

V.

Oui, voici bien les murs du superbe séjour [15])
Qu'étrangers ou Lorrains, tous appelaient *la Cour*.

La *Cour* par excellence, en effet; — digne asyle
Où les dons que souvent l'ombre d'un trône exile
Se trouvaient réunis; où l'éclat souverain,
Loin de nuire aux vertus, les faisait mieux éclorè,
Comme on voit au printemps les feux d'un ciel serein
Sourire aux humbles fleurs qu'il protège et qu'il dore.
Voici bien les parvis où l'hospitalité,
Déployant les secrets de sa magnificence,
Avec grâce, avec pompe, accueillait la Puissance,
Accueillait mieux encor la noble adversité.
Palais par la grandeur autrefois visité
Où, dans des temps heureux (que l'Histoire apprécie,
Et qu'on loûrait encor, fussent-ils des hasards),
Prenaient place au milieu des chefs-d'œuvre des arts,
Par leurs ambassadeurs, Venise, l'Helvétie,
Les pontifes romains, les rois et les Césars [16]);
Que dis-je? — où, pénétrés d'un charme involontaire,
Se complaisaient, comme en famille assis,

Les princes fils du sang de France et d'Angleterre,
Les Gonzague et les Médicis.

Voici bien les balcons d'où, quand d'aimables fêtes
Venaient faire oublier la guerre et ses tempêtes..,
Se montraient aux regards d'un peuple transporté
Les Ducs, leurs doux enfants, et ces chastes princesses,
Gracieux parangons, perles enchanteresses
De l'européenne beauté [17]).

Près de nous la *Carrière,* au vieux âge ennoblie
Par les tournois d'un peuple chevalier [18]),
Rappelle encor ces jours de brillante folie ;
Mais rien ne montre plus ni la tour démolie
De l'incomparable escalier [19]),
Ni ce fier bastion, énorme cavalier
Où les jasmins en fleur, les roses purpurines,
Cachaient sous leurs festons l'airain des couleuvrines [20]);
Ni l'élégant parterre abrité sous ses flancs,
— Pour les dames, le soir, du rempart descendues,
Théâtre de maints jeux délicats et galants ; —
Ni ces rampes d'honneur, à grand'honte abattues,
Où les flots, élancés de l'urne des statues,
Ruisselaient dans les marbres blancs [21]).

VI.

Rien non plus n'est debout de la noble chapelle
Que maint fier souvenir au citoyen rappelle :
Saint Georges, — sanctuaire où le commandement
S'inaugurait sous la forme sacrée ;

Où les ducs-rois, au jour de leur entrée,
A leur peuple prêtaient serment [22]).
Comment put-on jamais, de sots décors avide,
Fût-ce au milieu des soifs de renouvellement,
Se résoudre à l'abattre, alors que son abside
Logeait encor l'étrange monument
Qui, mieux que n'auraient pu Polybe ou Thucydide,
De magnanimité parlait éloquemment [23]).

Quand Charles le Hardi (le Cruel, pour mieux dire),
Faisant la guerre en bourreau plus qu'en roi
Eut couvert le pays de carnage et d'effroi [24]) ;
Quand les Lorrains, au prix d'un long martyre,
Eurent devant leur ville arrêté son effort,
Et qu'enfin délivrés des misères d'un siège,
Ils eurent, de leurs yeux, vu le vainqueur de Liège
Dans les marais Saint-Jean renversé par la mort :
— Vous le savez, — c'est peu qu'avec décence
Au ravageur réduit à l'impuissance,
A l'auteur insolent de leurs affreux malheurs,
Ils eussent concédé les funèbres honneurs : —
Comme si, de leur dynastie
Loin d'être l'adversaire, IL EN EUT FAIT PARTIE,
A Saint-George ils l'avaient porté.
Inhumant là le corps du Téméraire,
Dans l'ennemi farouche ils n'avaient vu qu'un frère,
— Qu'un chrétien désormais hôte de leur cité. —
Acte inouï de haute intelligence,
Qui noyait tous les droits d'une juste vengeance
Dans les flots de leur charité.

VII.

Fils de pareils aïeux, postérité dernière
De ceux qui du Vaincu dressèrent le tombeau,
Ah! gardez avec soin jusqu'à la moindre pierre
D'un palais dont le sol, pétri de leur poussière,
Fait monter dans les cœurs un souvenir si beau.

VIII.

Des enfants de Gérard célèbre patrimoine,
Rebâtis par René, décorés par Antoine,
Mais restes d'un premier Nancy,
Ces murs qu'avec respect contemple l'antiquaire,
Ils datent de plus loin que ne croit le vulgaire;
Ils abritaient déjà le géant de Crécy [25]).
Leur porte, seuil d'honneur pour la paix ou la guerre,
Porte où jamais appel ne vint frapper en vain,
C'était celle où plus tard le ciseau de Gauvain [26])
Créa ce qu'à bon droit son ombre révendique.
Oui, dès avant les jours d'un art presque divin,
La *Porterie*, alors sévère arceau gothique,
Fut le théâtre où, calme, en sa force pudique,
La fleur de Dom-Remy, la vierge au cœur d'acier,
Des mains de Charles Deux reçut lance et coursier [27]).

IX.

Qu'ils sont parlants, et qu'ils ont vu de choses,
Ces lieux! — Du sort des Guise étonnant pronostic,

Là s'était préparée au choc des grandes causes
Marguerite d'Anjou, l'émule de Varwick,
L'héroïne sans peur du cycle des Deux-Roses [28]).
— Une autre Marguerite, avec mêmes leçons,
Même sang (car c'était la fille d'Yolande),
Des tours de Vaudémont, — d'où le regard commande,
Comme du haut d'un mât, une mer de moissons, —
Descendit de bonne heure. On la vit, jeune et belle,
Enorgueillir d'un roi l'amitié fraternelle,
Dans les mêmes parvis qu'ici nous remplissons,
— Avant d'aller porter et son humble escarcelle
Et sa céleste dot de richesse éternelle,
Sur le trône béni des derniers Alençons [29]).

Trente ans après, comme elle aimable et sainte,
Philippine de Gheldre, au fond de cette enceinte
M'apparaît... Je l'y vois, sans feindre ou sourciller,
De pouvoirs de régente ici se dépouiller :
Les Etats l'en pressaient [30]). Pars en paix, noble reine ;
Va, des devoirs pesants du sceptre de Lorraine
L'héritier c'est ton fils, c'est le fils de René [31]) :
Il sera le vainqueur du Désordre incarné [32]).
Toi, si, d'un monastère admirable colombe,
A l'ombre de Mousson tu veux fuir tous les yeux,
Ligier nous gardera tes traits religieux [33]) ;
Et quand viendront les coups sous qui ton sang succombe,
Des bruits inexpliqués, avis mystérieux,
Feront vibrer encor ta vénérable tombe [34]).

X.

Au jour qu'à des sujets de son calme touchés,

La gardienne d'honneur des droits héréditaires
Montra si bien ses vœux, du monde détachés,
Les vieux *alérions* n'étaient point solitaires :
Auprès d'eux les *barbeaux*, les *croix aux pieds fichés*,
S'étalaient [35]) ; car ici des deux puissants Duchés
Siégeaient les magistrats et les hauts dignitaires.
Aux actes des Lorrains, Antoine, enfant de Bar [36]),
Pouvait voir ses Barrois en égaux prendre part.

XI.

D'ici l'Autorité régnait grave et chérie ;
Car, sans rebelle orgueil ni lâche flatterie,
Libre, quoique fidèle aux plus nobles drapeaux,
On discutait les lois, on votait les impôts [37]).
Ici battait vraiment le cœur de la patrie.

Et l'*Ancienne Chevalerie*,
Qui du pauvre en haut lieu faisait parler la voix [38]),
Tribunal imploré, — souveraine Pairie, —
Corps antique et loyal, gardien de tous les droits :
C'est ici qu'il tranchait les causes indécises.
J'entends le bruit des suprêmes Assises,
L'écho des grands arrêts de ce sénat de rois [39]).

XII.

Mais ne semble-t-il pas qu'aux harangues puissantes
Succède un chant lugubre, en notes gémissantes ?
Où suis-je ? — Ah ! c'est le deuil et ses solennités.

Les funèbres convois, au loin connus, vantés,
Merveilles de Nancy, — cortèges admirables
Près des pompes d'alors pompes incomparables[40],—
Ils partaient de ces lieux. Ici l'on affluait
Pour visiter les Ducs dans leur cercueil muet.
— Là le grand Charles Trois eut sa gloire dernière,
Ses peuples accourus, s'inclinant sur la pierre,
Sanglotaient... Pour son fils[41] non moins vives douleurs.
Le pavé qui nous porte, il fut mouillé de pleurs.

XIII.

Brisons. Nouvel aspect. Maint tableau d'un autre âge
S'offre à mes yeux. — Déjà, par le Destin trahis,
Sont partis sans retour les princes du pays.
On accorde aux Lorrains, pour prix de leur courage,
Les « honneurs de la guerre », un dernier règne, hélas;
— Grandeur sans avenir, couronne viagère,
Mais que le front choisi sait leur rendre encor chère,
Car ce monarque, au moins, c'est le bon Stanislas.

Que devient-elle alors, la respectable salle,
Veuve des souverains, fantôme encor debout ?

Certes, il eût semblé courtois et de bon goût,
Jusqu'au dernier moment, de la laisser royale ;
Mais un prince étranger « ne songe pas à tout. »
Stanislas, d'une main lourde et pourtant amie,
Fils qu'il était d'un temps enclin à renverser,
L'altéra ; — toutefois il prit soin d'y placer
Et sa bibliothèque et son académie.

XIV.

C'est donc ici qu'eurent noblement lieu
Ces séances, parfois riches de sa présence,
Où, d'un corps de penseurs célébraient la naissance,
Tressan, Hénault et Montesquieu [42]).
Ici, d'un art nouveau révélant la puissance,
Chantre des prés, des bois, apparut Saint-Lambert [43]);
Prêchant l'art de bien lire, ou fouettant la licence,
Ici surgit François et débuta Gilbert [44]).
Solignac et Sivry, Palissot plus caustique [45]),
Y servaient la raison, l'esprit et la critique.
— Faut-il parler aussi des labeurs des savants ?
Un seul mot, pour finir. (Encor peut-être crains-je,
En rehaussant les morts, d'étonner les vivants).
Précurseur de Cugnot et rival de Vayringe [46]),
Sur Jouffroy, sur Fulton, ayant pris les devants,
En *mai cinquante-trois,* — oui, voici *cent neuf ans,* —
Un pur Lorrain, Gautier, tout au long, ici même,
Enseignait à mouvoir, à guider la trirème,
Par la seule vapeur, sans le secours des vents [47]).

XV.

Oh! de tant de façons par les faits illustrée,
Salle antique des Cerfs, salle dix fois sacrée,
Monument du long cours des générations,
Salut!... Pendant un siècle on t'avait méconnue;
Mais à des jours plus doux te voilà revenue.
Le Pouvoir, le public, — de mots et d'actions, —
Chacun t'offre concours. Naguère pauvre et nue,
Chacun veut aujourd'hui que nous t'enrichissions.

XVI.

Non qu'à l'espoir fondé qui dans nos cœurs s'élève
Il faille ajouter un vain rêve :
Les beaux jours du Palais, nul ne les reverra.
Jamais l'œil n'y retrouvera
Ni de pourpre et d'azur cet habile mélange
Que le voyageur admira ;
Ni les lambris ornés par La Faye et Bellange [48]) ;
Ni les mouvants décors du magique opéra [49]) ;
Ni cent valets jonquille aux revers d'écarlate [50]) ;
Ni les riches tapis [51]), ni les meubles fameux
Qui passaient en leur temps pour n'avoir rien comme eux ;
La *table de vermeil* et la *table d'agate* [52]).
C'en est fait du séjour où tant de luxe éclate
Même plus tard, bien tard, — quand Léopold encor,
Dans cette *Grand'maison*, par son cœur élargie [53])
Déployant les splendeurs de la Lotharingie
Et pour ses chers sujets ouvrant tout son trésor...,
Au banquet souverain fait asseoir cent convives,
Par son ordre entourés de bontés attentives
Et servis en vaisselle d'or [54]).

XVII.

Mais, — sans tomber dans l'ivresse abusée
Qui ressusciterait des jours déjà si loin, —
Ici nous érigeons un glorieux Musée,
Abri des souvenirs dont ressent le besoin
Toute âme au plein ressort, d'en haut électrisée ;
Et le Trône, à Paris, de nos efforts témoin,
Nous verse de ses dons la source inépuisée.

XVII.

Il a raison. Plaignons les cœurs étroits
Qui nourrissaient naguère on ne sait quels effrois.
Pauvres gens ! faibles cœurs ! grotesques politiques !
— Certe, aux vœux du retour vers ses maîtres antiques
Le vieux Palais ducal serait sourd désormais.
On le sait : quand du haut de ses combles gothiques,
S'envolèrent jadis deux oiseaux fatidiques [55]),
Ils disparurent POUR JAMAIS.

Dormez en paix, rêveurs, qui viviez dans la transe :
Le Présent ne craint rien des armes du Passé ;
Non ; — et, fût-il moins fort, ailleurs nulle espérance :
Le sillon des bienfaits n'est que trop effacé.
Plus même un soin pieux reparaît, plus la France
De l'amour des Lorrains peut y voir l'assurance.
Ah ! que vienne au soleil le culte des tombeaux
Et qu'il s'étale ! — Honneur à ces regrets si beaux,
Poëtiques douleurs par la foi consolées !
Ce n'est point aux blessés, dont l'œil se rouvre au jour ;
Ce n'est qu'aux morts, — éteints, expirés sans retour, —
Qu'on élève des mausolées.

XVIII.

Courage donc, enfants de pères généreux !
Que ce Musée, au prix d'un élan chaleureux,
Soit riche ; — car sa voix fera parler pour eux

Maintes pages d'histoire honorables et grandes.—
Nés des anciens bourgeois ou nés des anciens preux,
Tous, au centre commun dirigez vos offrandes.
— D'un naufrage fameux gigantesque débris,
La magnifique épave, honneur de ces lambris
Et qui seule, à moitié, forme ici leur tenture [56]),
Voyez, on nous la rend. — Jadis adverse et dure,
Aujourd'hui la Fortune a pour nous des souris;
Et des rangs empourprés de la Magistrature
Le vœu nous restitue un monument sans prix [57]).
— Lorrains, Barisiens, imitez cet exemple.
Que pour vous, pour vos fils, ce lieu devienne un temple;
Qu'il rappelle aux enfants les faits de leurs aïeux;
Qu'il reçoive en tribut mille hommages pieux;
Que d'abondance, enfin la Corne la plus ample
Y verse tout; — que tout s'y montre réuni.—
Il est votre Versaille, il est votre Cluny [58]).

XIX.

Bientôt va lui manquer la place;
Mais le Palais ducal en son contour enlace
Des membres séparés qui rejoindront le corps [59]).
Ce n'est qu'œuvre de temps. — Déjà le besoin crie;
Il criera bien plus haut après attente. — Alors,
Le visiteur entré par votre *Porterie*,
Lorsqu'il aura franchi la vaste galerie
Marchera de plain-pied vers de nouveaux trésors,
Et, parmi les grandeurs de la vieille patrie,
Vers le rond-point funèbre aura des corridors [60]).

Alors aussi, la cour sombre et chétive
Qui tient comme un préau tant de beauté captive,
Qui des feux du matin lui refuse l'éclat..,
On la verra grandir, et n'être séparée
Que par un mur de dentelle ferrée
Des jardins du Maréchalat.

XX.

Il a des droits à votre sympathie,
Par son antique fondement,
L'édifice voisin, — moderne bâtiment,
Demeure en gai palais sous Héré convertie,
Où parfois Stanislas habitait un moment [61].
— Du manoir de Raoul cette large partie,
Quand la Couronne en fut sortie,
Resta logis princier malgré son changement,
Et, toujours de grandeur, de pouvoir investie,
Fut encor le « *Gouvernement* [62] » ;
Résidence, en effet, peu s'en faut souveraine,
Car les rois de la France, enfin ducs de Lorraine,
Envoyaient siéger là de puissants gouverneurs [63].
Ne vous semble-t-il point reprendre ses honneurs,
Ce séjour des héros et des *larges donneurs* [64],
Puisqu'il est pavillon d'un général d'armée [65],
Et que l'Empire ici des lauriers de Crimée
A placé les deux moissonneurs [66] ?

Ah ! quelque éblouissant que fût votre héritage,
Citoyens de Nancy, rare est votre partage ;
Avec faveur le Ciel vous a traités.

L'auguste ville, en deuil de ses grandeurs flétries,
Qui, par droit surprenant, seule, en ses armoiries
Porte les écussons de quatre royautés [67])
Par degrés on lui rend ses parures chéries,
Quelques-uns des fleurons à sa couronne ôtés.
Bientôt de nouveaux fruits vont croître sur sa vigne,
Dont trop longtemps le fer dispersa les sarments.
La reine du Nord-Est, on la juge encor digne,
La main sur le pommeau, de commander d'un signe
A quatorze départements [68]).

XXI.

Compagnons, la tâche est belle :
Levez vos cœurs et vos fronts.
Marchez où Dieu vous appelle ;
Il sait jusqu'où nous irons.
Près ou loin, dans votre sphère,
Quelque œuvre qui s'offre à faire,
Sous un ciel doux ou sévère,
Soyez calmes, soyez prompts.
Avec ferme patience
Servez l'Art et la Science.
Surtout gardez confiance :
Veuillons vivre, et nous vivrons.

L'ombre !... son pouvoir, sans doute,
Resté seul, ne serait rien ;
Mais le *corps* y joint le sien :
Le Passé, c'est votre route

Pour mener qui vous écoute
Vers les royaumes du Bien.
Certes, l'erreur trop amie
Qui, sur les Temps endormie,
D'une jeune Académie
Voudrait comprimer l'essor,
Serait la froide momie,
Force éteinte de Luxor.
Mais tel n'est pas votre rôle :
Le duché, fleur de la Gaule,
Qu'ont eu les fils de Gérard,
N'y fait que prêter l'épaule,
Ne vous sert que d'un départ.
Montés sur sa noble base,
Vous CRÉEZ en CONSERVANT,
Car le feu qui vous embrase
Se meut d'arrière en avant.
D'un vieux et saint reliquaire
Si l'approche a pu bénir..,
La vertu du Souvenir,
Aux calculs faisant la guerre,
De l'Egoïsme vulgaire
Peut souvent tout obtenir.
C'est par là que l'antiquaire
Devient homme d'avenir.

XXII.

Qu'un dévoûment sans mélange
Vous rende amis et témoins

Des infatigables soins
De plus d'une autre phalange,
Instrument d'autres besoins [69]).
Près de vous s'échauffe et germe,
Au sein d'un oubli profond,
Tel ou tel grain, que renferme
Un sol demeuré fécond.
Tout, dans l'air, vous encourage ;
Tout vous excite à l'ouvrage.
J'ai parlé d'oubli, j'ai tort :
Si loin qu'aille l'ignorance,
Chacun sait qu'UN POINT en France
Echappe aux langueurs de mort [70]).
—Tandis qu'aux yeux d'un cénacle
Qui n'en prend aucun souci,
La Province, étroit spectacle
Est « l'ennuyeux habitacle
D'un monde au sang épaissi, »
Voici qu'enfin, Dieu merci,
Sur ce fond chétif et terne,
On voit saillir, on discerne
Votre cité ; — mais aussi,
C'est que le Nancy moderne
Est le fils du vieux Nancy.

Grâce à sa nouvelle armée,
Fier, il remonte au pavois.
Croissante est sa renommée ;
C'est peu dire : — elle est aimée. —
Il pourrait, comme autrefois,

Cueillir des Arts et des Lois
Les doubles palmes civiles,
Si l'on écoutait la voix
Des vœux de quarante villes [71]).

XXIII.

Ils sont déjà consultés.
On sait qu'aux bords de la Seine,
Quand des Lettres le Mécène [72])
Rêvait pour les Facultés
Un beau type à mettre en scène...,
C'est à nous, à nos salons,
Dont l'atticisme conserve
Du vrai goût les sûrs jalons,
Qu'en un vif éclair de verve,
De la terre de Minerve
Il donna le nid d'aiglons [73]).
— Bientôt d'une autre auréole
Nos murs se verront parer ;
Et par mainte et mainte école
Le flambeau de la parole
Reviendra tout éclairer [74]).

Quel triomphe alors s'apprête,
Zélateurs longtemps suspects,
Pour vous et votre conquête..!
Sur l'objet de vos respects
Luiront des soleils de fête.
— Visitant avec amour

Ces lieux, dont l'attrait subsiste,
Le savant, l'élu, l'artiste,
Y viendront chercher, un jour,
Ou les grotesques images
De Callot au gai burin,
Ou les divins paysages
De Claude, le grand Lorrain [75]).
Ils salûront la mémoire
Des faits *d'entre Meuse et Rhin* [76]) ;
D'un peuple qui, dans l'histoire,
Jusqu'ici connu trop mal,
S'était rendu, par la gloire,
Des plus grands peuples l'égal :
Fort de cet honneur sans tache
Dont le haut cimier s'attache
Aux toits du PALAIS DUCAL.

XXIV.

Ainsi, quand la Destinée
Eut brisé, par Chéronée,
La cité qu'avaient ornée
Et Thémistocle et Conon,
ATHÈNES, découronnée
Restait encore un grand nom.
Tous les souffles poétiques
Vivaient dans ses murs antiques ;
On cherchait sous ses portiques
La sagesse de Zénon.
— Et tant que dura l'empire

A qui, malgré maint délire,
La Fortune au plein sourire
Fut mille ans sans crier *non* :
— Des rivages d'Italie,
De Thrace ou de Pamphylie,
Des bords d'où cingla Hannon,
De Bétique, ou d'Aquitaine,
Ou de la Thulé lointaine,
Ou des sables de Memnon ;
— Les amis de la pensée
Accouraient, foule empressée,
Aux marches du Parthénon.

NOTES.

1) Et tout ce qu'elle a vu.

Passer en revue, même d'une manière très-rapide, toutes les scènes intéressantes dont la Salle des Cerfs a été le théâtre, n'est pas chose qu'il soit possible d'exécuter en quatre ou cinq pages. Dût-on ne s'arrêter qu'aux actes principaux, négliger les points secondaires (et c'est ce qu'on a fait), la matière était encore tellement riche, pour ne pas dire surabondante, qu'il en résultait forcément un morceau d'une certaine longueur. — Afin de masquer à un auditoire l'inévitable étendue d'une telle piéce de vers, il fallait en varier la facture ; aussi n'y a-t-on pas manqué. Le poème se compose, au fond, de quatre parties, dans lesquelles, à quatre pensées dominantes, répondent quatre rythmes différents :

Réflexions générales sur le retour actuel au passé : *Stances de quatre alexandrins.*

Quel fut le rôle de la Lorraine : *Vers décasyllabes.*

Scènes frappantes dont le Palais ducal a été successivement témoin : *Vers entremêlés.* (*Douze, dix et huit*).

Avenir du Musée lorrain : *Vers de sept.*

2) Dont l'éclat perd si peu devant la vérité.

Perd si peu, c'est le terme propre ; nous ne disons pas *ne perd rien*, parce qu'il faut toujours parler avec justesse, même dans les morceaux poétiques. Ce n'est pas nous qui, possédés de l'*archéomanie* actuelle, prétendrons que dans l'ancienne Lorraine tout fût digne d'approbation.

Seulement, comme ce peuple valut mieux, *à dates égales*,

que ses amis ou ses ennemis, il a moins qu'eux à perdre aux investigations de la critique.

Il a même à y gagner sous certains rapports. Et cela non seulement d'une manière *relative*, par la constatation de ses nombreuses supériorités, dont l'Histoire avait tenu trop peu de compte ; mais quelquefois aussi d'une manière *absolue*, par la découverte de faits honorables, que le hasard, si ce n'est le calcul, avait longtemps laissés dans l'ombre. — Les nations qu'on a souvent flattées ou surfaites, peuvent, pour une partie de leurs actes, être mal servies par l'apparition du grand jour : celles qui ont eu plus de mérites que de prôneurs, ne doivent pas redouter la lumière.

3) Dès les jours de Martel.

A la fameuse bataille de Tours, le vainqueur d'Abd-Errahman n'était pas seulement un Austrasien, un homme d'entre Rhin et Meuse : on pourrait dire que, par sa famille, c'était une sorte de Lorrain anticipé. Car le chef de sa maison, saint Arnoul, avait eu pour domaine originel la *villa* de Lay-Saint-Christophe, tout auprès du futur Nancy.

4) Se révéla sous un front débonnaire.

La placidité des Lorrains a toujours été remarquée comme faisant contraste avec leur courage et leurs initiatives. Elle était bien frappante encore il y a un demi-siécle ; et on la signalait, par exemple, comme le trait le plus distinctif du général Drouot.

5) Et ses premiers et ses derniers Croisés.

Le chef de la première croisade fut Godefroi de Bouillon, duc de Basse-Lorraine, et le chef de la quatorziéme et dernière fut Charles V, duc de Haute-Lorraine. Le premier avait vaincu les Musulmans jusque dans Jérusalem : l'autre les vainquit à Vienne, à Mohacz, à Bude, et il les arrêta pour jamais.

6) Son duc Raoul, etc.

Raoul n'est pas le seul souverain de sa race qui se soit dévoué corps et âme à la France. S'il se fit tuer pour elle à Crécy, il

avait l'exemple de Ferry IV, qui mourut de même à Cassel. Le duc Jean Ier combattit pareillement à Poitiers, et, fait prisonnier là, comme le roi son homonyme, il ne revint sur le Continent qu'à la paix de Brétigny.

Or, le sceptre de Lorraine n'était point vassal de celui de France ; c'est donc seulement que les Lorrains, sans renier leur indépendance, la subordonnaient à leur sympathie : combattant volontiers auprès de nous, dans tous nos jours de péril. D'auxiliaires ils ne devinrent nos adversaires que lorsqu'on les y força, en voulant les confisquer. Jusque-là leur rôle avait beaucoup ressemblé à celui qu'en 1855 les Sardes sont venus prendre à nos côtés en Crimée.

7) De ces Rustauds qui se jouaient des lois.

Voir toutes les Histoires de Lorraine, ainsi que la brochure intitulée *Antoine ou les Rustauds*.

8) Bravant pour nous l'Empire et l'Angleterre.

Allusion aux deux principaux services rendus à la France par François de Guise : défense de Metz et prise de Calais.

9) A Tarifa, jour de combat vengeur,
En Livonie, à Naples, à Barcelone.

Les ducs Jean Ier et Charles II allèrent en Livonie au secours des chevaliers Teutoniques. L'un gagna contre les Lithuaniens la bataille d'Halezand ; l'autre, contre les païens du Nord, celle de Wilna. — Raoul, sur un théâtre bien différent, prit part à la bataille de Tarifa, qui empêcha l'Espagne de retomber sous le joug des Maures. — Le duc Jean II, en qualité de roi d'Aragon, mourut à Barcelone, où est resté son tombeau. — Quant au royaume de Naples, qui ne connaît les tentatives brillantes, quoique avortées, de René Ier, de Jean II, et même du dernier duc de Guise ? On se montra plus habile qu'eux, mais personne ne conteste ni qu'ils eussent des droits réels, ni qu'ils possédassent le vif amour des peuples.

10) Libre partout, partout libérateur.

Ce caractère était mentionné dans la devise des Guise : *Hinc*

libertas. L'opinion dont nous parlons était si générale, qu'elle se manifestait même hors des conditions du possible. On sait qu'un navire destiné à tenter la délivrance de l'Irlande s'appelait l'*Espérance de Lorraine.*

11) Qui jusqu'au bout le premier l'abolit.

Les derniers vestiges de servage furent absolument effacés en Lorraine sous Léopold, tandis qu'il en resta des traces, pendant assez longtemps encore, en diverses parties de la France.

12) Et sous son toit de leur dresser un lit.

Soigner les blessés de l'ennemi, c'est une chose qui paraît à présent toute simple, et dont pourtant l'initiative ne fut prise que par un Lorrain, Guise le grand.

13) Sut au jalon tracer de vastes rues.

Avant que Charles III ne créât sa ville neuve de Nancy (*Charles-Ville*, comme on fut sur le point de l'appeler), personne en Europe n'avait songé à bâtir des cités alignées.

14) Rare et célèbre et noble citadelle.

Si l'on ne prend les mots qu'au sens judaïque et matériel, la citadelle de Nancy (hormis ses portes et ses tours) est l'œuvre des Français ; mais dans la réalité des choses, il n'en est pas ainsi ; car ils n'ont fait que la rebâtir, absolument *sur les fondations* et *d'après le modèle* de celle qu'ils avaient démolie. Or, celle-ci, dont l'autre n'est que *la copie,* ou même que *la résurrection,* était une œuvre toute lotharingienne, une œuvre de pure initiative lorraine. Quand donc on porte les yeux sur la citadelle de Nancy, on voit en elle le magnifique échantillon des premiers remparts qui furent construits dans le système moderne ; système dont leur siécle s'étonna (*opus stupendum*, comme dit le voyageur Jodocus) ; système bien improprement nommé « *à la Vauban* », puisque l'on fortifiait Nancy de cette façon dès 1580, cent ans avant l'époque de ce maréchal.

15) Les murs du superbe séjour.

« Le Palais ducal, amputé, n'est plus que l'ombre de lui-

» même ; et personne ne reconnaîtrait dans cet édifice, si dé-
» plorablement mutilé, la *triomphante maison ducale* dont par-
» lait avec un patriotique orgueil Emond du Boulay ; le *ma-*
» *gnificum palatium* qu'admirait le voyageur Jodocus Sincerus ;
» la résidence vraiment royale, enfin, où Louis XIV et Anne
» d'Autriche se trouvaient *plus commodément qu'au Louvre.* »
(Henri Lepage, dans le *Bulletin d'Archéologie lorraine*, tome III, p. 5).

16) Par leurs ambassadeurs, Venise, l'Helvétie, Les pontifes romains, etc.

M. Henri Lepage a fait le relevé de tous ces envoyés diplomatiques reçus dans la Salle des Cerfs : le nonce du Pape, les ambassadeurs d'Angleterre, de Hongrie, de Venise, etc.

17) De l'européenne beauté.

De même que le sort favorisa la Lorraine d'une foule de princes doués d'un physique avantageux, la même veine de hasards heureux donna aux Ducs, pour sœurs, pour filles ou pour épouses, une série de femmes presque toutes belles, souvent charmantes. Quant à leur conduite, pendant des siécles elle ne fut pas moins distinguée. Un proverbe (et il resta vrai jusque fort tard) disait que dans la Maison de Lorraine on ne connaissait « pas un prince qui n'eût été brave, ni une princesse qui n'eût été chaste. «

18) Par les tournois d'un peuple chevalier.

Le plus célèbre tournoi nancéyen fut celui dont parle Henriquez (tome I, p. 214) sous le règne de Jean II, et où six chevaliers lorrains joûtèrent contre six chevaliers français. Il eut lieu sur la « place du Château », place des Dames actuelle. La *Carrière* a même pris son nom de ces sortes de courses et de combats, comme à Paris la *place du Carrousel* (ou par abréviation *le Carrousel*).

19) De l'incomparable escalier.

Il s'agit de celui qui occupait la grande tour, au fond de la cour d'honneur à droite.

20) Cachaient sous leurs festons l'airain des couleuvrines.

Comme ces superbes vaisseaux de ligne où l'on place du canon (sauf à en dorer la culasse) jusque dans le salon de l'amiral : ainsi le bastion dit des Dames (*dominarum*), — alors le plus fort et le plus beau bastion de l'Europe entière, — était à la fois, pour les nobles promeneuses, un jardin agréablement orné, et, pour la défense de la capitale, un ouvrage garni de formidables bouches à feu.

Personne n'ignore à quel point les Lorrains excellaient alors dans la fabrication et le maniement de l'artillerie. Tous les voyageurs s'empressaient de visiter l'arsenal de Nancy, qui était en avance sur les autres.

21) Ni ces rampes d'honneur, à grand' honte abattues, etc.

Voir là-dessus *le Nancy*, pages 88 à 90. Pour ce qui est de la substance dont étaient faites les vasques de fontaines du parterre ducal, c'est *jaspe* que disent les registres de compte ; mais qu'entendait-on en ce temps-là par jaspe ? Les mots populaires employés pour désigner les objets de luxe n'avaient point alors, à beaucoup près, la même précision qu'aujourd'hui ; on le voit bien par le terme de *table d'agate*, appliqué à une table d'un marbre très-précieux. Ici le terme *jaspe* doit avoir représenté quelque marbre,— analogue, selon toute apparence, à celui des statues des Drouin (dont nous pouvons encore juger par cinq beaux exemples, un aux Cordeliers et quatre à la Cathédrale).— La probabilité nous a donc conduit à y voir du marbre blanc.

22) A leur peuple prêtaient serment.

C'était le prévôt de Saint-Georges qui recevait le serment constitutionnel des souverains.

Voir, sur cette « *insigne collégiale* », l'intéressante notice de M. Henri Lepage. (*Bulletin d'Archéol. lorr.* I, 157.)

23) De magnanimité parlait éloquemment.

Sur le vandalisme qui fit disparaître en 1742 ce tombeau de

Charles-le-Téméraire, avec les belles statues et la magnifique inscription qui l'ornaient, — consulter le *Nancy;* note 7 de la première partie (pages 40 et 41). Voir aussi la notice précitée de M. Lepage, p. 191, 192.

24) Faisant la guerre en bourreau plus qu'en roi.

Personne n'ignore, notamment, l'histoire de la pendaison du généreux Suffren de Baschi (Chiffron de Vachier, comme disait le peuple). Cruauté stupide, qui même, d'après de grandes probabilités, ne fut pas pour peu de chose dans la ruine de son auteur.

25) Le géant de Crécy.

C'est-à-dire le duc Raoul, tué à Crécy. Raoul, l'un des héros des guerres d'Espagne, de Bretagne, etc., était un des héros de Tarifa; homme dont la force et la taille égalaient le courage. Fondateur de la collégiale de Saint-Georges, il est aussi le vrai créateur du Palais ducal; et l'on n'aurait eu qu'à louer de toutes façons sa brillante carrière, sans l'amour illégitime dont il finit par s'éprendre pour la spirituelle Alix de Champey, qui fut son Agnès Sorel.

26) Le ciseau de Gauvain.

Mansuy Gauvain, le célèbre imagier, auteur des sculptures du portail (ou, comme on disait, de la *porterie*) du palais. Voir la notice que lui a consacrée M. H. Lepage (*Bull. d'Archéol.*, tome II, p. 51).

27) Reçut lance et coursier.

Lance et coursier. — Quant à l'épée, non : Jeanne voulut, comme on sait, le glaive de Fierbois.

Que la Pucelle soit venue à Nancy, qu'elle y ait été présentée par Baudricourt à Charles II, et que le duc lui ait donné harnois, cheval et lance, on l'a contesté, mais fort mal à propos, et M. l'abbé Marchal a grand' raison de maintenir cette anecdote au nombre des réalités. Sans doute, la *Chronique de Lorraine* renferme des choses inexactes, ou même fausses; mais ses erreurs, quand elle en contient, portent sur les faits qui se sont passés en Guyenne ou en Normandie; jamais sur ceux qui ont eu lieu

dans les duchés lorrains, bien moins encore à Nancy même. En ceci, d'ailleurs, elle fournit des détails dont le naturel est probant : l'emplacement de l'écurie, par exemple ; ou bien l'essai naïf que fait Jeanne de son cheval, en le menant galoper sur la place du Châtel (des Dames). On n'invente pas ces choses-là.

28) L'héroïne sans peur du cycle des Deux-Roses.

Sur Marguerite d'Anjou-Lorraine (dont le mariage avec le roi d'Angleterre fut célébré au palais de Nancy), voir le travail de M. Louis Lallement : *Une héroïne oubliée.* On le trouvera dans le *Journal d'Archéol. lorraine,* tome IV, p. 137.

Les membres d'une famille qui vient de s'éteindre, les Fisson du Montet, — en tant que descendus d'un châtelain de Kœurs ou Kièvres (près St-Mihiel) qui avait été le serviteur et le consolateur de Marguerite, lors du retour de cette princesse dans les états lorrains du roi son père, — portaient pour cimier de leur écu une corbeille des roses rouges de Lancastre.

29) Sur le trône béni des derniers Alençons.

Née à Vaudémont, élevée moitié en Provence chez son aïeul, et moitié au palais de Nancy, Marguerite de Lorraine, sœur de René II, épousa l'avant-dernier duc souverain d'Alençon, et mourut en odeur de sainteté. — Consulter sa Vie, écrite par M. l'abbé Laurent (Argentan, 1854).

30) Les Etats l'en pressaient.

Lire cette scène dans M. Digot. (*Hist. de Lorraine,* tome IV, p. 1 à 7.)

31) L'héritier, c'est ton fils, c'est le fils de Réné.

A savoir, Antoine le bon, né du mariage de la reine Philippe de Gheldres avec René II. — Il est permis comme on sait, d'écrire *René* ou *Réné.* De ces deux orthographes, la première tend à prendre le dessus ; aussi la suivons-nous ordinairement ; mais dans ce vers-ci, nous avons adopté la seconde, qui, après l'*e* muet de l'article *de,* est moins sourde et plus euphonique.

32) Il sera le vainqueur du Désordre incarné.

C'est-à-dire de la phalange des niveleurs alsaciens. (Se reporter à la note 7 qui précède).

33) Ligier nous gardera tes traits religieux.

C'est au Michel-Ange lorrain, au sublime Ligier Richier, qu'on doit la statue couchée sur le tombeau de la reine Philippe de Gheldres, tombeau transporté de Pont-à-Mousson aux Cordeliers de Nancy.

34) Feront vibrer encor ta vénérable tombe.

Sur cette tradition, voir la *Vie de Philippe de Gheldres*, par M. l'abbé Guillaume (p. 70).

35) Auprès d'eux les *barbeaux*, les *croix aux pieds fichés*, etc.

C'était les armes du duché de Bar, comme les *alérions* étaient celles du duché de Lorraine. A la susdite cérémonie d'abdication de la régence, les représentants des trois ordres de ces deux Etats étaient rangés le long de la Salle des Cerfs; ceux de Lorraine à droite de la Duchesse (côté de la cour), et ceux du Barrois à sa gauche (côté de la rue); le trône au fond.

36) Antoine, enfant de Bar.

Antoine était né, le 4 juin 1489, au château ducal de Bar, dans la haute ville.

37) On discutait les lois, on votait les impôts.

Le vote des impôts, en Lorraine, était un acte réel et sérieux; il en était de même de la discussion des lois. C'est devant les Etats, et par conséquent dans la Galerie des Cerfs, que furent homologuées en 1594 les Coutumes de Lorraine : législation pratique qui régit encore aujourd'hui certains points, non réglementés par le Code Napoléon.

38) Qui du pauvre, en haut lieu, faisait parler la voix.

Aux *Assises*, tribunal souverain, les membres de l'*Ancienne Chevalerie* n'étaient pas seulement juges de tout crime, mais défenseurs de tout opprimé. Il n'y avait si chétif citoyen lorrain, qui, s'il se défiait des avocats, ne pût s'adresser à l'un des gentilshommes de cette Pairie, et le prier de lui en servir : le gentilhomme prenait en main la cause, il la plaidait. Ainsi s'appli-

quait dans toute sa plénitude la belle maxime, qui souvent restait méconnue ailleurs : « noblesse oblige. »

39) L'écho des grands arrêts de ce sénat de rois.

On ne saurait s'en rapporter, sur cette noble magistrature d'épée, aux plaisanteries de Florentin le Thierriat, homme animé de sentiments hypercritiques, et qui se reconnut à lui-même « *les vices d'un malin esprit.* » Sans doute, il n'y a rien qui n'ait son terme, et les Assises devaient à la longue céder place à d'autres institutions. Mais leur fin, que rien ne rendait encore nécessaire, fut injustement hâtée ; et quand le despotisme de Charles IV en précipita l'époque, mieux eût valu pour lui qu'il laissât encore subsister un corps si loyal et si respecté, qui lui eût donné d'utiles conseils, et qui, tout en contrariant un peu ses actes d'autocratie fantasque, lui eût fourni les moyens de se maintenir sur le trône. Le pays fut blessé à mort dès qu'on eut cessé de prendre l'avis des *pères de la patrie*.

40) Près des pompes d'alors pompes incomparables.

Proverbialement, comme on sait, les trois plus imposantes cérémonies en Europe, c'était le couronnement d'un Empereur à Francfort, le sacre d'un roi de France à Reims, *et l'enterrement d'un duc de Lorraine à Nancy.* Encore cette dernière dépassait-elle les deux autres, tant elle était majestueuse.

Quand on en lit les descriptions détaillées, celles par exemple que nous donnent Du Boulay ou La Ruelle ; quand surtout on consulte les planches qui accompagnent le récit de ce dernier, et qui en sont le meilleur commentaire ; on ne sait si l'on dort ou si l'on veille. — Comment un pays de si peu d'étendue parvenait-il à faire, si magnifiquement les choses, et à élever ainsi les faits extérieurs jusqu'à l'éminente hauteur de ses sentiments ? Personne ne peut l'expliquer. — Mais il n'y a pas de scepticisme qui tienne ; les plus petits détails sont racontés, et d'ailleurs la gravure les confirme. A la vue de l'atlas dit de la *Pompe funèbre*, on est forcé d'avouer l'inconcevable GRANDIOSE de la petite nation lorraine et de se répéter : « Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. »

41) Pour son fils non moins vives douleurs.

C'est-à-dire pour le bon duc Henri II, mari de Catherine de Bourbon-Navarre.

42) Tressan, Hénault et Montesquieu.

Le comte de Tressan, à qui il était réservé de remettre en vogue pour un temps les romans de chevalerie, habitait la Lorraine et fut l'un des travailleurs habituels de l'Académie de Nancy. De loin, Montesquieu et le président Hénault y firent lire de leurs travaux : le premier composa pour elle son *Lysimaque*, et le second son *Réveil d'Epiménide*.

Fontenelle, déjà nonagénaire, ne s'unit que de nom à l'entreprise, et voilà pourquoi nous ne l'avons pas cité, rien de lui n'ayant été lu dans la salle des Cerfs. Plus tard, d'autres auteurs, non Lorrains, voulurent faire partie de la Société et attachèrent du prix à lui appartenir. Florian, par exemple, s'intitulait toujours « membre des académies de Madrid et de Nancy. »

43) Chantre des prés, des bois, s'éleva Saint-Lambert.

Cet écrivain, né à Nancy, est le premier poète français qui ait vu dans les arbres des forêts autre chose que des Hamadryades, dans les ruisseaux autre chose que des Naïades, et dans les flots de la mer autre chose que des Tritons ou des Néréïdes. En tant qu'auteur d'une réforme si décisive, il n'avait eu qu'un précurseur (Thompson), ET CELA EN ANGLETERRE : sur le Continent, personne, avant Saint-Lambert, n'avait imaginé que la nature valût la peine d'être chantée pour elle-même et sans mythologie.

44) Ici parut François et débuta Gilbert.

De ces deux enfants de la Haute-Lorraine, l'un est placé au rang dont il est digne ; c'est Gilbert, mort jeune, mais qui possédait le double talent du satirique et du poète lyrique.

Quant à François, dit de Neufchâteau, — écrivain remarquable, quoique de second ordre, — il n'a pas obtenu toute la renommée qu'il mérite ; mais c'est qu'il eut la mauvaise fortune, vraiment cruelle, ET QUI N'EST ARRIVÉE QU'A LUI AU MONDE, de voir TOUS SES OUVRAGES CAPITAUX périr de son vivant, non publiés. Sa traduction de l'Arioste, qui était, dit-on, un chef-

d'œuvre de poésie légère, fut noyée dans un naufrage, lorsqu'il revenait de Saint-Domingue, où il avait été magistrat ; et sous la Terreur, au moment de son arrestation, furent égarées ou brûlées, deux grandes comédies en vers, qui avaient été *reçues* pour le Théâtre-Français. — On ne connaît plus guère de lui que son Discours sur la manière de lire les vers, art qu'il possédait lui-même parfaitement. — Du reste, il y aurait ingratitude à oublier ses travaux dans le domaine de l'utile. Zélateur sincère du bien public, il ne se fit pas seulement remarquer, pendant son passage au pouvoir, par une probité poussée jusqu'à la délicatesse, et fort rare dans les temps du Directoire, mais aussi par l'impulsion bienfaisante qu'il sut donner sous plusieurs rapports à la France. Comme ministre, il est le premier, depuis Sully, qui ait encouragé sérieusement l'agriculture; et c'est à lui aussi que l'on doit l'idée des exhibitions de produits industriels. Si l'on était juste, sa statue devrait dominer la principale galerie de toute Exposition universelle.

François de Neufchâteau, l'un des hommes les plus précoces qui aient existé, fut reçu dans l'académie de Stanislas à treize ans et demi. Autant en firent pour lui les académies provinciales de Lyon, Marseille et Dijon, dont il se trouvait membre avant l'âge de quinze ans.

45) Solignac et Sivry, Palissot plus caustique.

Solignac, premier secrétaire perpétuel de l'académie de Stanislas. Sivry, son successeur, homme éblouissant d'esprit, père de M^me^ de Vannoz. Palissot, l'auteur de la comédie des *Philosophes* et de la *Dunciade*. Ces deux derniers étaient enfants de Nancy.

46) Précurseur de Cugnot et rival de Vayringe.

Quarante-deux ans avant la réunion de la Lorraine à la France, Vayringe, sous le règne de Léopold, fabriquait à Lunéville des pompes à vapeur, réelles, *marchandes*, fonctionnantes, et qu'on lui achetait; — qu'on lui achetait non pas pour l'Europe, trop aveugle encore, mais pour les travaux des mines du Pérou. Cela n'est pas croyable; seulement, cela *est*.

Cugnot, venu plus tard, mais né cependant encore sujet de

la couronne de Lorraine, imagina la traction par vapeur pour les routes, et parvint à exécuter une première locomotive.

47) Par la seule vapeur, sans le secours des vents.

QUATORZE ANS avant Jouffroy et QUARANTE-QUATRE ANS avant Fulton, le lorrain Gautier enseignait positivement à substituer la vapeur aux moteurs des rames des navires. Son étude, présentée à la séance publique de 1753, est imprimée tout au long, avec figures, dans le tome II des Mémoires de l'académie de Stanislas (Nancy, chez Pierre Antoine, 1755). Eh bien ! grâce à la paresse des compilateurs, la chose demeure tellement ignorée, que l'on voit encore Anglais et Français se disputer naïvement cette invention, laquelle n'appartient ni aux premiers ni aux seconds, mais A LA NATION LORRAINE, alors encore autonome.

48) Ni les lambris ornés par La Faye et Bellange.

Sur ces deux peintres, qui avaient décoré la Galerie des Cerfs, voir le *Palais ducal* de M. Henri Lepage.

49) Ni les mouvants décors du magique opéra.

Une rue de la Ville-Vieille consacre encore le souvenir de cette superbe salle d'opéra, dont les machines surtout passaient alors pour sans rivales. Aussi l'appelait-on quelquefois *salle des machines*.

« Le *Temple d'Astrée* fut joué à Nancy le 9 novembre 1709, devant la duchesse de Lorraine, dans la *salle des machines* du Palais royal. » — Voir *Etudes sur le théâtre en Lorraine* par H. Lepage (*Mém. de l'Acad.* 1848).—Le nom de l'artiste auquel on en était redevable a été un peu francisé; car on l'appelle LE BIBIANE, et il se nommait *Bibiéna*.

50) Ni cent valets jonquille, aux revers d'écarlate.

La livrée de Léopold était jaune et rouge.

51) Ni les riches tapis, etc.

Entre les richesses du Palais ducal, les tapis et tapisseries étaient une de celles que remarquaient le plus les étrangers.

Jodocus Sincerus dit qu'on les lui a montrées en nombre IMMENSE (*immani numero*), et qu'elles étaient d'une magnificence PLUS QUE ROYALE (*magnificentiæ plus quàm regiæ*). Voir, dans le *Bulletin d'Archéol. lorr.*, tome III, p. 269 à 286, le *Coup d'œil sur l'état de la Lorraine vers* 1600.

52) La table de vermeil et la table d'agate.

Sur ces deux meubles, — que l'on considérait en leur temps comme des prodiges, — consulter aussi le *Bulletin d'Archéologie* précité; savoir, au tome I, p. 114, le *Palais ducal* de M. Lepage, et au tome III, p. 272 et 279, l'extrait du *Manuel des Voyageurs* de Jodocus Sincerus.

La table de vermeil n'était pas seulement remarquable par la richesse de la matière, qui faisait d'elle une sorte de lingot colossal, mais aussi et surtout par la beauté de ses figures sculptées. Et quant à l'autre, qu'on nous décrit comme étonnante par sa grandeur et sa largeur, elle paraît avoir été d'un marbre admirable; marbre tellement rare que le public, l'assimilant à une sorte de pierre précieuse, n'avait pas craint de l'appeler *agate*.

53) Dans cette *Grand'maison* par son cœur élargie.

La GRAND'MAISON. Le peuple avait nommé ainsi *l'antiquum palatium* de Ferry III, situé, comme on sait, vers la rue de la Monnaie. Cette désignation fut ensuite transportée à la demeure souveraine que se fit bâtir Raoul sur l'emplacement du Maréchalat actuel, à côté de la chapelle Saint-Georges (Petite Carrière), et qui, plus tard, reçut de René II et d'Antoine des développements sur la rue principale de la Ville-Vieille.

Il ne faut pas croire que le terme *maison* ne s'appliquât jadis qu'à des édifices petits ou médiocres: les habitudes de la langue du moyen-âge nous montrent le contraire. Ne voyons-nous pas, en effet, que métaphoriquement le mot *maison* ne s'entend que des lignées illustres? Etre d'une *famille* noble, noble depuis même assez longtemps, ne sauverait pas du reproche de bizarrerie les gens qui, pour cela, se diraient d'une noble *maison*. On est de la *famille* de Valdemore, de Florian, de Scudéry; mais on est de la *maison* de Lorraine, de Savoie, de Bourbon,

de Bragance, de Montmorency, de Rohan, de Beauvau, de Lignéville, de Médina-Céli, de La Rochefoucauld.

54) Et servis en vaisselle d'or.

La célèbre vaisselle d'or des ducs de Lorraine, pour le moins égale à celle de Louis XIV, constituait un des principaux articles de leur magnificence royale (ou, comme dit Jodocus, *plus que royale*).

55) Deux oiseaux fatidiques.

Allusion à une particularité bien étrange, souvent relatée, et que Lionnois ne croit pas fabuleuse; c'est à savoir l'apparition qui aurait eu lieu, en 1729, d'un aigle et de son aiglon, lesquels, après s'être montrés quelque temps au-dessus de la Carrière, s'allèrent fixer, dit-on, sur le faîte aigu du toit de la Salle des Cerfs. Le peuple, qui les observait avec surprise, les vit enfin déployer leurs ailes, et, dans un vol inaccoutumé, tourner trois fois autour du palais. Alors l'aigle tomba mort; l'aiglon, resté seul, prit son essor vers l'est, et disparut. — Or, le duc Léopold mourut un mois après, et son fils, parti pour l'Allemagne, fut le dernier de sa race à Nancy; ayant échangé le trône de Lorraine contre celui du Saint-Empire.

Si la chose est vraie, on ne connaît rien, dans l'histoire, de plus surprenant que ce *portentum;* que ce fait extraordinaire, qui semble vivement symbolique.

Voir, entre autres, Lionnois (*Hist. de Nancy*, tome I, p. 53, 54.

56) Et qui, seule, à moitié formerait leur tenture.

Il s'agit de la fameuse tapisserie qui formait la tente de Charles-le-Téméraire, et qui fut pour les Lorrains, en 1477, le trophée de la mémorable bataille de Nancy.

57) Et des rangs empourprés de la magistrature, etc.

Au siècle dernier, lors de la démolition de l'ancien Hôtel-de-Ville de Nancy, la belle dépouille du Téméraire risquait d'être mal soignée; car le vent ne soufflait pas à la conservation, et,

comme nous avons dit quelque part, les *antiquités* s'appelaient alors des *vieilleries*. Pendant que l'on bâtissait un Hôtel-de-Ville nouveau, la Cour souveraine de Lorraine et Barrois prit sous sa garde la Tapisserie bourguignonne. Or, la Cour impériale de Nancy — qui avait hérité, à ce sujet, d'une pieuse tutelle, et qui s'en était dignement acquittée, — vient, par délibération unanime, de restituer aux successeurs des échevins de l'ancienne Capitale, pour leurs concitoyens, un trophée dont la place est désormais au Musée lorrain.

38) Il est votre Versaille, il est votre Cluny.

Deux âges de l'histoire de France ont leur expression pittoresque, l'un au Musée de l'hôtel de Cluny, l'autre à celui du palais de Versailles. Quant au musée du Palais ducal de Nancy, il est le noyau d'une série unique et complète; il est destiné à renfermer dans un seul lieu tous les monuments historiques du temps pendant lequel vécut la nationalité lorraine.

Bien entendu qu'il ne doit embrasser QUE CETTE DURÉE. Rien de ce qui est ou antérieur à Frédéric de Bar, comte de Chaumontois et premier duc de Lorraine mosellane (959), ou postérieur à Stanislas, roi de Pologne, dernier duc de Lorraine (1766); rien, disons-nous, s'il est en dehors de ces limites, n'appartient à la série dont nous parlons, et ne peut sans inconvénient y prendre place (voire même l'y conserver). Etrangers à la LORRAINE (dans le noble et vrai sens du mot), et n'ayant eu, avec le pays où elle exista huit cents ans, que des rapports de *localité matérielle*,—les objets qui ne se lient d'aucune manière à sa vie propre (959-1766), n'ont que faire au Palais ducal, où ils sont un hors-d'œuvre. Mainte autre collection locale s'ouvrira pour les recevoir; mais au Palais ducal, c'est-à-dire dans un Musée historique spécial, qui a L'HONNEUR d'être le musée d'une ancienne *nation**, de tels objets forment disparate; ils y sont une excroissance

---

* *Nation*, c'est le terme propre. La Normandie, la Bourgogne, etc., étaient de grandes *provinces :* la Lorraine était une petite *nation*. Non seulement on ne peut douter du fait, mais LE MOT accompagnait l'idée; il était hautement et diplomatiquement employé. Nous en avons donné des preuves

fâcheuse, un élément hétérogène, non seulement superflu, mais nuisible. Aussi tout voyageur éclairé les regarde-t-il là comme en simple état de dépôt. Et puisse même ce dépôt provisoire ne pas durer longtemps ! Les articles qui le constituent peuvent être employés à d'utiles échanges, lesquels enrichiront le Musée lorrain.

Depuis longtemps l'opinion réclame qu'il soit ouvert à Nancy un *Musée des antiques*. Dût-il être peu considérable, il aurait du moins le grand avantage d'empêcher la confusion des idées. Il recevrait *toutes les antiquités locales non comprises dans la sphère du vitalisme lorrain;* c'est-à-dire les débris gaulois, grecs, romains, mérovingiens, etc., qu'on a pu (ou qu'on pourra) trouver dans le pays.—Quant aux choses postérieures*, leur place est au Musée de la Ville, puisqu'ils n'appartiennent plus à des hommes ni à des temps qu'ombrageât un drapeau propre, le drapeau national des Alérions et des Barbeaux.

59) Des membres séparés qui rejoindront le corps.

On comprend qu'il s'agit de la partie du Palais ducal qui continue la Galerie des Cerfs. La Gendarmerie, qui se trouve placée là à l'étroit, et qui gêne en même temps qu'elle est gênée, mérite qu'on lui crée ailleurs (à la Citadelle, par exemple), un casernement plus commode. — Cette combinaison, du reste, n'a rien qui étonne Paris ; l'idée en a même été émise par un directeur général des Beaux-Arts.

60) Vers le *rond-point* funèbre aura des corridors.

La marche naturelle est d'aller, sans interruption, de la Salle des Cerfs à la tribune des Cordeliers, où serait pratiqué un

---

décisives, dont il nous serait aisé de quadrupler le nombre. — Au reste, ce serait inutile, car la chose n'est plus niée. Le Gouvernement, dans ses lettres officielles au sujet du Musée lorrain, l'appelle avec justesse « la collection des œuvres de pensée et d'art de l'ancienne *nation* lorraine. »

* Souvenirs du maréchal Oudinot, du général Drouot, etc.

escalier qui permit aux visiteurs de descendre à couvert pour aller à la Chapelle-Ronde.

Cette communication de l'église des Cordeliers avec le premier étage du Palais ducal ne serait pas nouvelle. Elle existait jadis au moyen d'une arcade.

61) Où parfois Stanislas se montrait un moment.

De même que les rois de France habitaient Versailles et ne se montraient à Paris que par exception : ainsi Stanislas faisait sa demeure au château des ducs de Lorraine à Lunéville, et ne venait à son palais de Nancy que dans des circonstances assez rares ; — quand, par exemple, il voulait assister à une séance de son académie.

62) Fut encor le *Gouvernement*.

C'est le nom que prit, au départ de la Souveraineté, la partie de la demeure princière qui fut affectée aux gouverneurs; il n'a jamais totalement cessé de le porter. Le peuple continuait de le lui donner pendant le temps même où l'on y avait installé soit un simple généralat divisionnaire (1791-1817), soit même une simple préfecture.

63) Envoyaient y siéger de puissants gouverneurs.

On y envoya le duc de Fleury d'abord, puis le maréchal de Choiseul-Stainville.

64) Ce séjour des héros et des « *larges donneurs.* »

A l'abbaye de Beaupré, dans l'épitaphe du duc Raoul, c'est-à-dire du créateur même du palais, sur l'emplacement duquel l'architecte Héré construisit plus tard l'édifice nommé Gouvernement (aujourd'hui le Maréchalat), on lisait :

Sage, courtois, rempli d'honneur,
Sans envie et *large donneur*.

Du reste, cette qualité formait le trait le plus saillant des princes de Lorraine et, comme disait gaîment le bon duc Henri, *le péché originel* de leur maison.

On sait, par exemple, que Léopold, s'étant fait faire une

opération par le chirurgien La Peyronie, la lui paya *cinquante mille francs* (au moins 125,000 d'aujourd'hui), sans compter le don d'un superbe diamant. Le même souverain, allant passer quelques semaines en France pour une affaire, avait été logé au Palais-Royal, chez son beau-frère le Régent : en partant, il laissa pour les gens de livrée... devinez combien... *Cent mille livres*, c'est-à-dire l'équivalent de 250,000 francs d'à présent.— Or, quand la reine d'Angleterre est venue dernièrement à Paris, elle a laissé pour les gens de service de l'Empereur *mille livres sterling* (vingt-cinq mille francs), et l'on a trouvé que cela suffisait très-bien. Ainsi, un duc de Lorraine exerçait autrefois ses munificences non pas comme un roi, mais sur une échelle *décuple* des munificences des rois.

De telles choses, nous le répétons, sont inconcevables, et pourtant parfaitement vraies. Elles expliquent mille étranges impressions d'alors ; elles font comprendre, notamment, le mot fameux de Mme de Retz : « Ces princes de Lorraine... près de qui tous les autres princes *paraissaient peuple.* »

65) Puisqu'il est pavillon d'un général d'armée.

Pavillon (du latin *papilio*) est proprement le petit drapeau d'honneur qui, faisant flotter au vent les couleurs d'une nation, annonce la présence soit de son monarque en personne, soit des hauts délégués qui le représentent, commandants en chef ou ambassadeurs. On le hissait jadis sur un château féodal habité par son seigneur ; on le hisse sur les Tuileries ou sur Compiégne, quand l'Empereur s'y trouve. A Pétersbourg ou Constantinople, on l'arbore sur le palais de France ; à l'armée, sur la tente du général commandant ; en mer, sur le vaisseau que monte l'amiral de la flotte. Dire donc que le palais de Nancy est *pavillon* d'un général d'armée, c'est dire très-exactement, quoique dans la langue des vers, qu'il est *grand-quartier-général*. Et tel est en effet son privilège honorifique comme centre permanent du commandement en chef de l'armée du Nord-Est.

66) Puisque l'Empire, ici, des lauriers de Crimée A placé les deux moissonneurs.

Lorsque le maréchal Canrobert partit pour la guerre d'Italie, ce fut un autre Criméen, le maréchal Pélissier, qui vint à Nancy lui succéder.

67) Porte les écussons de quatre royautés.

Aragon, Hongrie, Sicile et Jérusalem. Consulter *Vraies armoiries de Nancy* (mémoire inséré dans le *Bulletin d'Archéol. lorr.*, tome VI. p. 65 à 95).

68) A quatorze départements.

Tel est le ressort du maréchalat de Nancy. Et dans les quatorze départements qu'il embrasse, se trouvent comprises les trois grandes forteresses de notre frontière la plus exposée : Metz, Strasbourg et Besancon.

69) Instrument d'autres besoins.

Outre la Société d'Archéologie lorraine, il va sans dire que Nancy est le centre de beaucoup d'associations intellectuelles, dont ici l'on ne désigne aucune : société de médecine, société d'agriculture, société hippique, société des amis des arts, société régionale d'acclimatation, conférence littéraire, etc. Nous n'avons pas même indiqué dans nos vers l'Académie de Stanislas, qui pourtant couronne toutes les autres.

70) Echappe aux langueurs de mort.

Entre les écrivains qui ont aperçu et signalé ce fait, on peut citer surtout G. de la Tour, qui, dès l'année 1851, a nommé Nancy comme la ville de France où l'on pouvait, avec chance de réussite, tenter en grand les premiers essais d'une centralisation sérieuse.

71) Des vœux de quarante villes.

Le rétablissement de l'Ecole de Droit de Nancy (de cette école que, par l'article XIV du traité de Vienne de 1736, la France s'est interdit le pouvoir de détruire), a été réclamé en 1850, dans l'intérêt de toute la contrée du Nord-Est, par les pétitions de quarante-deux villes. — Récépissé général en a été donné par le Ministère de l'Instruction publique, le 23 août 1851.

72) Quand des Lettres le Mécène.

Le Ministre de l'Instruction publique. (C'était alors M. Fortoul.)

73) De la terre de Minerve
Il donna le nid d'aiglons.

Au moment où fut reconstitué le rectorat universitaire des pays lorrains, Nancy parut mériter une Faculté des Lettres plus qu'ordinaire. Celle qu'on lui envoya, aussi homogène que remarquable, se composait tout entière d'anciens élèves de l'Ecole d'Athènes.

74) Reviendra tout éclairer.

Le futur rétablissement de son Ecole de Droit n'est pas, en fait d'enseignement supérieur, la seule espérance que doive nourrir Nancy. Tôt ou tard la force des choses y reconstituera une école des Beaux-Arts. Sa célèbre maison de Sourds-Muets, reconnue par l'Institut la troisième de France, ne peut manquer de devenir école *impériale*, puisque les deux premières (Paris et Bordeaux) portent déjà ce titre. Autre chose : les études asiatiques ne resteront pas toujours chez nous dans l'état d'oubli qui met à cet égard notre patrie en arrière de toute l'Europe ; — il faudra bien se déterminer à créer quelque part des chaires d'arabe et de sanscrit ;— eh bien ! où donc en placer d'abord, sinon dans la ville initiatrice d'où sont partis les premiers efforts, et qui a proféré les trois mots, généralement acceptés maintenant, dont se compose la formule du besoin nouveau : *l'Orientalisme rendu classique.*

75) De Claude le grand Lorrain.

Après l'auteur des statues du sépulcre de Saint-Mihiel (le *divin* Ligier Richier, comme parlent les Italiens), l'Ecole lorraine n'a pas produit d'artistes plus universement admirés que le graveur Jacques Callot et le paysagiste Claude Gelée, dont chacun demande que les effigies en marbre viennent se placer bientôt à l'entrée de la Galerie des Cerfs.

Quant à leurs ouvrages, l'orneront-ils un jour en grand nombre ? — On peut espérer d'y voir à la fin l'œuvre complet de Callot. Pour ce qui est de Claude, on n'en possède à Nancy

que l'échantillon donné par Alphonse de Saint-Beaussant ; mais l'avenir offre bien des chances, car les villes ont heureusement la vie longue.

76) Des faits d'entre Meuse et Rhin.

En leur qualité de *marchis*, c'est-à-dire de chef des *marches* du Saint-Empire, les descendants de Gérard d'Alsace étaient censés restés juges de toutes les querelles d'honneur qui s'élevaient *entre Meuse et Rhin*. Il y avait là le vestige d'une ancienne réalité. Car, au fond, qu'était-ce que la Lorraine ? La prolongation, — la suite, légitime, quoique amoindrie, — du royaume de Lotharingie ou de Loherrègne, et même de celui d'Austrasie ; or, l'Austrasie, abstraction faite de ses possessions extérieures (qui s'étendaient bizarrement quelquefois jusqu'en Provence ou en Poitou), avait pour territoire véritable le triangle que renferment le Rhin et la Meuse. Malgré donc le peu de fixité de l'acception du mot, — ce qu'avaient été les Austrasiens, les Lorrains le furent à peu près ; en gros, ils demeurèrent, dans l'histoire, les « hommes *d'entre Meuse et Rhin*. »

LISTE GÉNÉRALE DES SOUSCRIPTEURS[1]

POUR LA

RESTAURATION

DU PALAIS DUCAL

ET

L'INSTALLATION DU MUSÉE LORRAIN

DANS LA

GALERIE DES CERFS

1850-1862.

LES VILLES ET COMMUNES DE :

Amance.....	50 fr	Malzéville.....	25 fr
Badonviller.....	25	Mirecourt.....	100
Blâmont.....	50	Neufchâteau.....	50
Bruyères-en-Vosges.....	25	Nomeny.....	40
Charmes-sur-Moselle.....	100	Pont-à-Mousson...	100
Colombey-les-Belles	50	Remiremont.....	100
Frouard.....	50	Saint-Mihiel.....	40
Létricourt.....	10	Sarrebourg.....	50
Lunéville	200	Toul	50
		Vézelise.....	50
		Villers-lès-Nancy..	10

LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE.....	3,000 fr
LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DES VOSGES.....	20

1. Nous publions les noms des souscripteurs avec les qualités qui leur ont été données sur les listes, au moment où ils ont souscrit. Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication, habitent Nancy.

S. A. I. et R. Ferdinand-Maximilien de Lorraine-Habsbourg, archiduc d'Autriche..... 500fr

A.

Abel frères, à Dieuze, 1 franc.
Abler (L.), négociant, 1.
Achin, huissier, 1.
Ackermann, receveur-général (2 souscriptions), 150.
Ackermann, de l'institution des sourds-muets, 1 fr. 50.
Adelsward (le baron d'), ancien représentant, 50.
Agone, principal du collége de Dieuze, 1.
Alnot (Louis), conservateur-adjoint du Musée de la Ville (3 s.), 15.
Alsace d'Hénin (le prince d'), 100.
Amyot de Moyencourt (le comte), 5.
Ancel, notaire à Lorquin, 5.
Ancelle, capitaine en retraite (2 s.), 2.
Ancelon, docteur en médecine à Dieuze, 5.
Ancillon, curé de Chanteheux, 4.
André, entrepreneur (2 s.), 120.
André (Edouard), 5.
André-Husson, ancien officier, 20.
Anthoine (Félix), négociant, 5.
Anthoine (Paul), négociant, 5.
Antoine, avoué au tribunal (2 s.), 3.
Antoine fils, 2.
Arbois (d'), juge de paix à Vézelise, 5.
Aries (Mme d'), à Sarreguemines, 1.
Arnaud, sous-lieutenant d'artillerie, 50 c.
Arnaud (d'), intendant militaire à Rennes, 20.
Arnould (Georges), 1.
Arnould jeune, pépiniriste, 5.
Aubert (l'abbé), professeur à la Malgrange, 2.
Aubert (Mlles), 5.
Aubertin, entrepreneur, 10.
Aubriot, agent-voyer à Vaucouleurs, 1.
Aubry (Louis), négociant à Mirecourt, 5.
Aubry (Maurice), banquier à Paris, 200.
Aubry (Mlle Louise), à Mirecourt, 1.
Aubry, ébéniste à Lunéville, 5.
Aubry-Delau, négociant à Mirecourt, 5.
Aubry-Febvrel, à Mirecourt, 20.
Auburtin (frère et sœur), hôteliers, 4.
Autrecourt (d'), ancien avoué, 10.
Aymé, député des Vosges au Corps législatif, 1.

B.

Babin-Masson, chapelier, 2.
Babin-Schmitt, négociant, 10.
Bacourt (A. de), ancien ambassadeur, 20.
Bailly, vicaire de la Cathédrale, 5.
Bailly, avoué au tribunal, 1.
Bailly (le docteur), à Vic. 1.
Bailly, contrôleur des contributions indirectes à Dieuze, 1.
Bailly, entrepreneur à Lunéville, 1.
Bailly (Mlle Camille), 1.
Bailly, propriétaire à Charmes, 1.
Balbâtre aîné (2 s.), 110.
Baraban, avoué au tribunal, 6.
Baraban, élève de l'école forestière, 1.
Barbas aîné, membre du conseil municipal, 5.
Barbas aîné (Mme), 2.
Barbe-Schmitz, fabricant de broderies, 50.

Barberot, ancien greffier (2 s.), 20.
Barbey, propriétaire (2 s.), 45.
Barbier, curé de Maxéville, 2.
Barbier (Eugène), à Charmes, 1.
Barbier, à Mirecourt, 2.
Barbier-Duval, confiseur, et sa famille, 4.
Barion, sous-lieutenant d'artillerie, 50 c.
Barthélemy, peintre, 1.
Barthélemy (E.), et Mlle Barthélemy, 2.
Barthelémy, employé à l'usine de Frouard, 1.
Barthélemy aîné, fabricant de broderies, 4.
Barthélemy (de), ancien préfet, à Châlons-sur-Marne, 2.
Barthement (Lucien), de Mattaincourt (2 s.), 4.
Bartholdi, directeur des *Curiosités d'Alsace*, à Colmar, 5.
Bastien, curé de la paroisse Saint-Martin, de Pont-à-Mousson, 5.
Bastien, notaire, 20.
Bastien, rentier, 1.
Bastien (François), substitut du procureur impérial à Montmédy (2 s.), 4.
Bastien, ancien contrôleur des contributions à Epinal, 5.
Bastien (Emile), notaire à Mirecourt, 3.
Bastien (Ernest), négociant à Mirecourt (2 s.), 6.
Bastien (Mlle Marie), à Mirecourt, 2.
Bastien-Aubry, banquier à Mirecourt, 5.
Bataille, notaire à Foug, 1.
Bataille (C.-L.), de Toul (2 s.), 6.
Bataille, ancien notaire à Haroué (3 s.), 15.
Bataille (Mme et Edmond), à Lunéville, 2.
Baudot (Mme), à Pont-à-Mousson, 1.
Bauquel (Auguste), employé à la manufacture de glaces de Cirey, 2.
Bazile, sous-lieutenant d'artillerie, 50 c.
Bazin, curé de Domèvre, 1.
Bazin (Eugène), à Saint-Dié, 1.
Bazoche (A.), 1 fr.
Beaucourt (Mlle), 50 c.
Beaufort (Mme de..... née de), 10.
Beaugé, 1 fr.
Beaujean-Voinier, négociant, 1.
Beaulieu, de la Société des Antiquaires de France (4 s), 450.
Beaupré, conseiller à la Cour (2 s.), 150.
Beaupré fils, 50.
Beauvau (le prince de), sénateur (4 s.), 950.
Béchet, docteur en médecine (3 s.), 25.
Becker, étudiant en droit, 1.
Bécus, ancien notaire, 2.
Bécus (Alfred), 2.
Bégassière (de la), conservateur des forêts à Epinal, et sa famille, 3.
Belfoy (Nestor), à Mirecourt, 1.
Belhomme, 1.
Belleville, 5.
Bellot, pâtissier, 1.
Bellot-Vergey, ancien officier d'artillerie, à Bar-le-Duc (4 s.), 54.
Bénaville (Mlle de) (6 s.), 130.
Bénaville (de), propriétaire, 10.
Bénaville (Mme Antoine de), 3.
Benoist père, à Lunéville, 2.
Benoist (Mme), 1.
Benoist (Arthur), substitut à Saint-Dié (2 s.), 11.
Benoist (le baron de), membre du conseil général de la Meuse, 20.
Benoit, substitut du procureur général, 5.
Benoit (Louis), maire de Berthelming, 10.
Benoit (Cl.), 1.
Benoit, accordeur, 1.
Bérard, hôtelier, 1.
Bérard, receveur des contributions indirectes à Sarrebourg, 1.
Bérault (Mlle), à Mirecourt, 1

Berbain, propriétaire à Charmes, et Mme Berbain (2 s.), 9.
Bergé fils, fondé de pouvoirs à la recette générale d'Evreux, 10.
Berlet, receveur municipal, 10
Berlet (Edmond), avocat à la Cour, 1.
Berment, notaire à Neuviller, 2.
Bernard, avocat à la Cour, 5.
Bernard, employé de banque, 2.
Bernard, étudiant, 4.
Bernard, lieutenant au 59e de ligne, 1.
Bernauer (2 s.), 2
Bert, avoué à la Cour (2 s.), 7.
Bertin, docteur en médecine, 2.
Bertrand, maire de Nomeny, 2.
Besoin, architecte des edifices diocésains, à Bayonne (4 s.), 28.
Besval, avocat à la Cour, 10.
Besval, notaire, 100.
Besval (Mme Charles), 10.
Berveiller (Louis), 1.
Betcher, 1.
Bey (Charles de), 2.
Bichelberger, papetier à Etival, 10.
Binger, contrôleur des contributions indirectes à Dieuze, 5.
Blachier (M. et Mlle), 2.
Blainvillain, de Paris, 1.
Blin (Jacques), pâtissier, 1.
Blaise, notaire, 20.
Blaize, conseiller à la Cour (2 s.), 25.
Blampain, à Lunéville, 1.
Blampied, 1.
Blanc, aumônier du Lycée, 1.
Blanchard (de), lieutenant-colonel du 8e lanciers, 2.
Blau, professeur, 1.
Bloch, fabricant à Tomblaine, 5.
Bocher (Antoine), 1.
Bœglin, négociant, 2.
Boh, à Sarreguemines, 5.
Boileau (Mme E.), rentière, 10.
Bois (Emile), employé de banque, 1.
Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures (3 s.), 19.
Boiselle, sous-inspecteur des forêts à Château-Salins, 10.
Bompard, procureur impérial, 20.
Bompard (Mme), à Mirecourt, 5.
Bonfils, ancien négociant, 2.
Bonnejoy, conservateur des hypothèques, 10.
Bontemps, de la Société d'Archéologie de Soissons, 1.
Bontemps (Mlle Adélaïde), 1.
Boppe (Victor), 10.
Boppe, boucher à Dieuze, 1.
Bordier, employé de commerce, 1.
Bormans (de), élève de l'école forestière, 1.
Born (Mlle), rentière, 1.
Bossu, conseiller à la Cour, 1.
Bossut (Théodore), directeur des salines de l'Est (2 s.), 20.
Bossu (Eugène), à Dieuze, 5.
Bossu, juge de paix en Algérie, 1.
Bossu, négociant, 3.
Botta, négociant, 2.
Botta aîné, propriétaire à Champigneules, et Mme Botta (2 s.), 10.
Botta (la famille Georges), 4.
Boucher, papetier à Docelles, 20.
Bouchy, épicier à Pont-à-Mousson, 1.
Bouillé (Victor de), artiste-peintre, 1,
Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, 10.
Boulangé (P.-J.-M.), 5.
Boulangier (l'abbé), 1.
Boulart, négociant, 1.
Boulay de la Meurthe (le comte Henri), sénateur, ancien vice-président de la République (2 s.), 100.
Boulay, 1.
Boulet, capitaine en retraite, 20.
Boulland, 1.
Boullé, archiviste-paléographe, 5.
Bour, chanoine, 20.
Bour, ancien négociant (4 s.), 23.
Bour (Edouard) (2 s.), 10.
Bour, propriétaire, 20.
Boureier (le comte Ludovic de),

à Bathelémont, 50.
Bourcier (le comte Charles de), à Bathelémont, 50
Bourcier (le comte Amic de), 5.
Bourcier de Villers (le comte de) (2 s.), 108.
Bourdot, négociant à Mirecourt, 1.
Bouret jeune, poêlier, 2.
Bourgaut, élève de l'école forestière, 1.
Bourgon, commis-greffier à la Cour (2 s.), 3.
Bourgon aîné, banquier, 5,
Bourgon fils, banquier (2 s.), 15.
Bourgon (Léonce), négociant (2 s.), 35.
Bourgon, dessinateur en broderies, 1.
Bourgon père, 20.
Bourion (Mme), (3 s.), 120.
Bourion (Mme) la jeune, à Charmes, 1.
Bourneau, négociant, 3.
Boursier, notaire, 1.
Boutheiller (de), capitaine d'artillerie en retraite, à Metz, 100.
Bouvier (de), conseiller à la Cour (2 s.), 50.
Bouvier (Henri de), 5.
Boyé (Mme), née de Châteaufort, 1.
Bra, professeur au collége de Remiremont, 1.
Brancion (le comte de), à Toul, 5.
Braux (Piat de), propriétaire, à Boucq, 5.
Brave, professeur de rhétorique au collége de Lunéville, 2.
Brégeard (Alexandre), lieutenant au 39e de ligne, 1.
Brenas, négociant, 2.
Bret, 2.
Brenier, propriétaire à Charmes, et Mlle Marie Brenier, 2.
Bretagne, directeur des contributions directes, 10.
Briaude-Lamarche, propriétaire (2 s.), 14.
Brice, membre du conseil général, à Baccarat, 20 fr.
Brice, maire de Jeandelaincourt, 5.
Bricka (Georges), de Fénétrange, 2.
Brieuselle, marchand de vins, 1.
Briez (le comte Edouard de), à Metz, 50.
Briot (N.-C.), 1.
Briot, percepteur à Phalsbourg, 1.
Briquel (Arthur), 1.
Britsch, curé d'Altroff, 1.
Brosses (la comtesse de) et ses enfants, à Paris, 5.
Bruchon, de l'école mutuelle d'Epinal, 1.40.
Brulefer, conducteur des ponts-et-chaussées, 1.
Brun, ancien préfet de la Meurthe, 60.
Bruneau (Albert), 5.
Brunet, à Pont-à-Mousson, 1.
Brunner (Jules), à Saint-Max, 5.
Bruyère (Mme), à Charmes, 1.
Buffet (Louis), ancien ministre (3 s.), 63.
Buffet (Aimé), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris (2 s.), 20.
Bugille, greffier du tribunal de Sarrebourg, 1.
Buquet (le baron Alfred), député, maire de Nancy, 100 fr.
Buquet (Mme la baronne veuve), à Vandœuvre, 2.
Buquet (Charles), ancien officier (2 s.), 2.
Burckhardt, médecin à Sarrebourg, 2.
Bureaux, chanoine honoraire, 30.
Burgburu, de Strasbourg, et sa famille, 5.
Butler (le vicomte de), sous-préfet à Montmédy, 2.
Butte père, propriétaire, 30.
Butte (Alexis), ancien négociant, et Mme Butte (7 s.), 148.
Butte (Edouard), bijoutier (2 s.), 25.
Butte (Eugène), officier de marine, 2.

C.

Cabaret, notaire à Pont-à-Mousson, 1.
Caboux-Pillard, à Dieuze, 1.
Caën (Edouard), employé de commerce, 1.
Callais (J.-J.), maire à Aspach, 1.
Callais jeune, propriétaire à Landange, 1.
Camon, limonadier, 1.
Camus, professeur au lycée, 1.
Canrobert (S. Exc. le maréchal), 200.
Cantagril, à Sarrebourg, 1.
Caquerel, percepteur à Charmes, et Mlle Caquerel, 2.
Caré, répétiteur au lycée, 1.
Carrière (Mme Désiré), à Mirecourt (2 s.), 22.
Carteron, à Dieuze, 1.
Cartry, confiseur, 1.
Cartry neveu, confiseur, 4.
Casiot, chanoine honoraire, 5.
Casiot, à Pont-à-Mousson, 1.
Casse (Camille), négociant à Lunéville, 2.
Castel, élève de l'école forestière, 1.
Catabelle, avocat à la Cour, 2.
Cauzier-Labaye, négociant (3 s.), 7.
Caveneget, 1.
Cavillon, à Sarreguemines, 3.
Caye, avoué au tribunal, 1.
Cayon-Liébault, père, libraire, 1.
Celzard, 1.
Cerf, négociant à Metz, 1.
Cerf (Mme), à Lunéville, 2.
Cézard (Nicolas), armateur (2 s.), 150.
Cézard, élève de l'école forestière, 1.
Chaley, propriétaire à Blâmont, 1.
Chalin (Mme J.), 1.
Champagne de Bouzey (le marquis de), 30.
Chapelle-Croisel (de la), juge d'instruction à Montmédy, 1.
Chapellier, secrétaire de la Société d'Emulation des Vosges (2 s.), 5.
Charaux, ancien professeur à Pont-à-Mousson, 1.
Chardard, notaire à Pont-à-Mousson, 2.
Chardin (de), propriétaire, 2.
Chardin (Charles), 1.
Chardin, de Han, 1.
Chardin, instituteur-adjoint à Epinal, 1.
Charendon, 2.
Charlot, chanoine honoraire (3 s), 91.
Charlot, conseiller à la Cour, et Mme Charlot (3 s.), 62.
Charlot, garde-général à Colombey, 1.
Charlot, juge d'instruction à Bar-le-Duc (2 s.), 16.
Charot, épicier, 3.
Charmois, entrepreneur, 2.
Charmont (Mme veuve de), 10.
Charpentier aîné, de Paris, 1.
Charpentier, artiste peintre à Lunéville, 1.
Charpentier, greffier à Blâmont, 1.
Charpillet aîné, de l'Académie de Stanislas (2 s.), 25.
Chartreux, négociant à Lunéville, 1.
Chastel, notaire à Bar-le-Duc, 1.
Chateaux, menuisier, 1.
Chatelain (M., Mme et Mlles), 10.
Chauveau de Bourdon (Mme veuve), rentière à Toul, 5.
Chavanne, docteur en médecine à Mirecourt, 2.
Chavernac (Mme F.) [2 s.], 40.
Chazal, avoué à Montmédy, 1.
Chérière, maire à Héming, 5.
Chérizy (le marquis de), 25.
Chéry, 1.
Chevandier, ancien pair de France, 50.
Chevandier (Eugène), député, membre du Conseil général (5 s.), 250.
Chevilly (Mme Louis de) [2 s.], 12.

Chevilly (Mlle de), 1.
Chevin, fabricant de broderies, 2.
Chevin (Benjamin), 1.
Choisy (le marquis de), 50.
Chollet, avoué à la Cour, 1.
Chotel (Mme de), 1.
Chrestien de Beauminy, avoué au tribunal, 5.
Christophe, lithographe (3 s.), 37.
Christophe (Félix), 1.
Christophe (Henri), 1.
Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (7 s.), 346.
Clarinval, architecte à Mirecourt, 5.
Claude, curé de Verdenal, 1.
Claude, avocat à la Cour, 1.
Claude, ancien avoué, 10.
Claude, ancien bijoutier, 5.
Claude aîné, horloger, 1.
Claude, 1.
Claude, professeur au collége de Pont-à-Mousson, 1.
Claude, négociant à Charmes, 1.
Claudel, employé de commerce, 1.
Claudel-Colnenne (Mme), à Epinal, 2.
Claudel-Moron (Mme), à Epinal, 1.
Claudin, sous-lieutenant au 39e de ligne, 1.
Clément (Mme veuve), propriétaire, 20.
Clément-Valcnsau (Mme), à Charmes, 1.
Clément, chirurgien-major en retraite, 6.
Clément, caissier à la caisse d'épargnes, et sa famille, 5.
Clément, ancien juge de paix à Albestroff, 1.
Clémeur, à Sarreguemines, 1.
Cleret (Charles) (2 s.), 50.
Coanet (Eugène), gantier, 2.
Cobus, professeur de dessin à Lunéville, 1.
Coëtlosquet (du), ancien député, à Metz (2 s.), 70.
Colas (Mme), 1.
Colin, confiseur, 4.
Colin, médecin, 1.
Colin, bibliothécaire de la ville de Pont-à-Mousson, 5.
Colin Saint-Michel (Eugène), propriétaire (2 s.), 15.
Colle, capitaine en retraite à Blâmont, 1.
Colle (Jules), juge de paix à Sarrebourg, 3.
Collenot père, ancien directeur des postes, 50.
Collenot (Louis), maire d'Amance (2 s.), 23.
Collenot (Paul), ancien adjoint, et Mme Collenot, 20.
Collenot (Gustave), employé des postes, 10.
Collenot (Félix), 10.
Collenot (Charles), 10.
Collignon, ingénieur des ponts e chaussées, 20.
Collin (Christophe), instituteur-adjoint, 1.
Collin, huissier, 1.
Collin, entrepreneur de bâtiments, 5.
Collin, ancien percepteur à Pont-à-Mousson, 1.
Collinet de la Salle, conseiller à la Cour, 10.
Collot, lieutenant au 39e de ligne, 1.
Collot (Mme), épicière, 1.
Colnenne, garde général des forêts à Epinal, 1.
Colnot, curé de Rouvres-en-Xaintois, 2.
Colombé, à Pont-à-Mousson, 1.
Comte, juge de paix à Charmes, 1.
Comte (Mme), 1.
Condé (de), avoué à Epinal.
Conronve (Victor), arpenteur à Pagny-sur-Moselle, 1.
Constantin aîné, 5.
Contal (Edmond), 2.
Contal (Stanislas), avoué, et Mme Contal, 5.
Contal (Mlle Jenn y), 2

Contal, relieur, 1.
Copigneaux, à Pont-à-Mousson, 1.
Cornebois, sous-inspecteur des forêts, à Epinal, 1.
Cornefert, avoué à la Cour, 1.
Corrard des Essards, architecte, 15.
Corrard des Essarts (Jules), avocat à la Cour, 5.
Cosserat (Mme), à Charmes, 1.
Costé, conseiller de Préfecture, 20.
Cotel, directeur de *la Paternelle*, 1.
Cotel (Isidore), propriétaire à Malzéville, 1.
Coudry (Mlle Barbe), 50 c.
Courbe (Charles), de Toul, 1.
Courbe, et Mlle Courbe, 5.
Courcelle, poêlier-fumiste, 1.
Courcier, garde-général des forêts, à Epinal, 1.
Cournault (Charles), à Malzéville, 60.
Courtois, maire de Frouard, et sa famille, (2 s.), 20.
Couturier (Mme), à Sarreguemines, 1.
Crepey (Charles), employé de commerce, 1.
Crépin, notaire, 5.
Cresolles (le comte de), 1.
Creusot, coiffeur, 5.
Crevoisier (Mme), à Charmes, 1.
Croizier, 1.
Cuny, architecte à Lunéville (5 s.), 20.
Cuny, contre-maître, 1.
Cuny (Adrien), à Epinal, 1.
Capers (l'abbé), chanoine honoraire, 30.
Curien (Henri), 5.
Curien (Mme Sophie), 1.
Curtiser, maire à Voyer, 1.
Cussy (de), officier supérieur en retraite, président de la XVIIe session du Congrès scientifique de France tenu à Nancy en 1850, 25.

D.

Damry, employé de commerce, 1.
Daniel, sous-inspecteur des forêts à Epinal, 1.
Danloupt (Mlle Monique), 50 c.
Daiche (François), employé aux manufactures de Cirey, 2.
Dalieu, docteur en médecine, 3.
Damalix, vétérinaire, 2.
Darcemon, agent d'affaires, 3.
Dardart, caissier, 1.
Darentière, garde-général des forêts à Lunéville, 6.
Daresne, élève de l'école forestière, 1.
Daubrée (Alfred), bijoutier, (3 s.) 24.
Daubrée (Lucien, René et Aline), 6.
Daubremet, commerçant, 1.
Daubrive, à Lunéville, 1.
Dauvé (M. et Mme), 2.
David (Ernest), à Maxéville, 30.
Decisy, négociant, 1.
Défaut, loueur de voitures, 1.
Degoutin, président du tribunal de Verdun (2 s.), 25.
Deguerre, juge au tribunal de Neufchâteau, 1.
Delalle (Mgr), évêque de Rodez (2 s.), 110
Delannoy, économe du lycée, 3.
Delaunay (Henri), élève du lycée, 2.
Delaunoy, employé à la saline de Dieuze, 3.
Delcominete, pharmacien à Lunéville (2 s.), 9.
Delorme, propriétaire à Charmes, et Mme Delorme, 2.
Delorme, le jeune, à Charmes, et Mme Delorme, 2.
Delorme, garde-général des forêts à Bruyères, 5.
Delpierre, à Mirecourt (2 s.), 6.
Demaidy (Oscar), avocat, 2.
Demaidy (Alfred), 1.
Demange aîné, négociant, 5.
Demange, artiste-peintre, 5.
Demange, docteur en médecine, 5.

Demange (Edgar), étudiant, 1.
Demange (Mme Vve), 5.
Demangeon, de l'école mutuelle d'Epinal, 1.50.
Demangeot aîné, commissionnaire de roulage, 12.
Demay, rentier, (2 s.), 20.
Demimieux (Baptiste), 1.
Demuyse, vicaire à St-Epvre, 5.
Demont, du 6e chasseurs, 50 c.
Demorieux, instituteur à Voyer, 1.
Denis, antiquaire à Commercy, 30.
Denis, notaire à Dieuze, 2.
Denis-Mathieu (François), à Preutin (Moselle), 10.
Denizot, contrôleur des contributions directes, 20.
Denys (Paul), avocat, 1.
Déperonne, avocat à la Cour, 2.
Depéronne, conservateur des hypothèques, à Lunéville, 5.
Deraucourt, 2.
Dermier, pépiniériste, 1.
Deschiens, opticien, 1.
Desfossez-Collenot, négociant, 2.
Deshaies (Mlles), à Malzéville (2 s.), 3.
Desloy, gardien-chef des prisons, 1
Despeaux, 1.
Desprey, élève de l'école forestière, 1.
Didelot, professeur à l'école normale, 1.
Didelot, épicier, 1.
Didierjean, chimiste à la cristallerie de Baccarat, 1.
Didierjean, banquier à St-Dié, 1.
Diettmann (Mme), 1.
Dietz, banquier (2 s.), 25.
Dietz-Mayer, de Paris, 1.50.
Dieu, commissaire-pris. à Toul, 1.
Dieudonné (la famille), de Pompey, 10.
Dieudonné, notaire à Pont-à-Mousson, 1.
Dieudonné, à Pont-à-Mousson, 1.
Diez, professeur au lycée de Sens, et Mme Diez, 2.
Digot (Aug.), (3 s.), 40.
Digot (Prosper), (2 s.), 20.
Digot (Alfred), 3.
Discourt, imprimeur-lithogra., 1.
Dœrflinger, employé de banque (2 s.), 10.
Doley, avoué à Vic, 1.
Dollandre (Eugène), 1.
Domergue (Mme), 10.
Doncquer de T'serrœloffs (3 s.), 110.
Dormagen, vicaire de St-Epvre, 3.
Doucet, contrôleur des contributions directes, 25.
Douzain, membre du conseil général à Bruley, 20.
Doyen, avocat à la Cour, 1.
Drahon, avoué à Epinal, 1.
Dreuille (Mme Vve), née Bourgon, 5.
Drouin, lithographe, 2.
Drouot, huissier, 1.
Drouot, propriétaire à Norroy, 1.
Drouville père, rentier, 10.
Drouville, avoué à la Cour, 1.
Drouville de Maillefer (le comte), 10.
Dubois, capitaine en retraite, 2.
Duchat (Mme Le), 1.
Ducourrau, négociant (2 s.), 15.
Ducret, syndic des huissiers, 1.
Ducret (Ch.), employé de commerce, 1.
Dufays, ancien sous-préfet de Château-Salins (2 s.), 160.
Dufour (Antoine), propriétaire, 1.
Dufour, vicaire à Baccarat, 1.
Dufresne, conseiller de Préfecture à Metz, 10.
Duhamel fils, à Frouard, et sa famille (2 s.), 15.
Duhamel (Mme Vve), à Sainte-Marie-au-Bois, 2.
Dumont, juge au tribunal de St-Mihiel, 20.
Dumont, procureur impérial à Sarrebourg, 1.
Dumoulin, lithographe, 2.
Dunoyer, recteur de l'Académie,

15.
Dupays, charron, 1.
Duplessy (Mlle), 1.
Dupont, 5.
Duprat, régent de quatrième au collége de Remiremont, 1.
Dupré, curé d'Einvaux, 2.
Duprey fils, coutelier, 1.
Durand (Mme Ve), 3.
Duron, pharmacien à Pont-à-Mousson, 1.
Duroselle (L.), 2.
Duroselle (Eugène), 1.
Dury-Gudin (Mme), fabricante de broderies, 3.

E.

Eberhard, de Suisse, 1.
Edme, juge-suppléant au tribunal de Neufchâteau, 1.
Egaux, propriétaire, 2.
Eissen, lieutenant au 39e de ligne, 1.
Elie (Jules), négociant, 20.
Elie (Edmond), négociant, 30.
Elie-Baille, président du tribunal et de la chambre de commerce (2 s.), 70.
Epailly, ancien chef de section au ministère de la guerre, à Huchères, près Remiremont, 20.
Epremenil (d'), ancien officier du génie, à Bar-le-Duc, 1.
Eroux, épicier, 1.
Estienne, de Void, 1.
Evrard, 1.
Evrat, manufacturier à Lunéville, 5

F.

Fabvier (le général), ancien représentant de la Meurthe, 25.
Fabvier, conseiller à la cour (2 s.), 50.
Fabvier, sous-lieutenant au 39e de ligne, 2.
Faillonnet (de), à Vigneulles, 10.
Faintreny, fabricant de parapluies, 1.
Falquener (M. et Mme de), 2.
Farcy (H.).
Fauconnet (Mlle Victoire), 2.
Faultrier (de), ancien député à Metz, 50.
Favier (Adolphe), 100.
Faye, membre de l'Institut, recteur de l'Académie de Nancy, 100.
Febvré, à Moyenvic, 1.
Febvrel (Mme et Mlle), à Saint-Max, 2.
Feidt (L.-F.), de Phalsbourg, 1.
Ferbus, avoué à Sarrebourg, 3.
Ferey, avocat à Paris, 1.
Fériet (de), ancien officier et sa famille (2 s.), 9.
Ferry, chanoine, 6.
Ferry (Edouard), avocat à Saint-Dié, 5.
Ferry (Hercule), négociant à Saint-Dié (2 s.), 6.
Février, maire d'Albestroff, 1.
Feyen, ancien notaire à Pont-à-Mousson, 1.
Fiennes (de), à Bar-le-duc, 20.
Finot (Edouard), 1.
Firbach, chanoine honoraire, 1.
Fisson, commis-greffier du tribunal, 5.
Fisson (Emile), employé de banque, 1.
Fleuret, contrôleur des contributions directes à Pont-à-Mousson, 1.
Fleuret, marchand de bois à Dieuze, 1.
Fliche (Gabriel), sous-ingénieur de la marine, à Rochefort, 1.
Fliche, élève de l'école forestière, 1.
Florentin (Mme Vve), 3.
Florentin, imprimeur-lithographe, 1.
Florentin-Maupoil, à Bar-le-Duc, 5.

Foblant (Maurice de), ancien représentant de la Meurthe (2 s.), 550.
Foisset (Théophile), conseiller à la Cour de Dijon, 10.
Follin, propriétaire, 5.
Fontaine-Mougenot (Mme Vve), 1,
Fontenay (de), directeur de la cristallerie de Baccarat, 20.
Fontenelle (de), ancien directeur des salines de Dieuze, 80.
Forel, ancien capitaine d'artillerie (2 s.), 50.
Forel (Arthur), manufacturier, 5.
Forthomme, professeur au lycée, 1.
Foucault (Mme de), à Mirecourt, 10.
Foulon de Doué (le général), 50.
Foulon de Doué (Mme la vicomtesse), 50
Fourcault fils, à Charmes, 1.
Fourier-Aubry, négociant à Mirecourt, 10.
Fourier (Xavier), à Ligny (2 s.), 22.
Fourier (Mme), ibid., 3.
Fourier (Pierre), ibid., 2.
Fourier (Gabriel), ibid., 3.
Fourier (Etienne), ibid., 2.
Fourier (Charles), ibid., 2.
Fournet, capitaine en retraite, 1.
Fournière, receveur de l'enregistrement à Haroué, 1.
Fourny jeune, négociant, 2.
François, ancien notaire (2 s.), 40.
François, propriétaire (2 s.), 7.
François (Joseph), 1.
François, élève de l'école forestière, 1.
Frégeville (Mme la marquise de), 2.
Fréhaut (le vicomte de), à Vittonville, 5.
Friry, avocat à Remiremont, 5.
Furman (Auguste), du 3e d'artillerie, 1.

G.

Gadel, maire de Lezey, et Mme Gadel, 2.
Gadel (Emile), rentier à Sarrebourg, 1.
Gagnan (Mme), 2.
Gaignière (Victor), négociant, 10.
Gaillard (A.), propriétaire à Boucq, 5.
Gaillot (Mlle), 1.
Gallé-Reinemer, 4
Gallé fils, 1.
Gallet, archiprêtre à Bar-le-Duc, 1.
Gandoin (M. et Mme), 2.
Gandoin, artiste-peintre, 2.
Gardeil (Mme), 5.
Garnier, président de chambre à la Cour impériale, 20.
Garreau, élève de l'école forestière, 1.
Garo, comptable, 1.
Gaspard, ancien notaire à Mirecourt, 10.
Gaspard (Emile), notaire à Mirecourt, 10.
Gasse, percepteur à Cirey, 1.
Gasse, avoué à la Cour, 1.
Gaudard, surveillant à l'Institut des sourds-muets, 1.
Gaudier (Paul), pharmacien à Saint-Dié, 1.
Gauthier (Mme Vve), à Mirecourt, 5.
Gauvain (Charles de) (2 s.), 40.
Gauvain, 1.
Gegout (M.-F.-B.), rentier à Charmes, 1.
Géhin, instituteur à Epinal, 1.
Gellé, inspecteur des forêts à Montmédy, 1.
Genay, architecte (2 s.), 15.
Genay (Mme), à Lunéville, 3.
Genet (Paul), 1.
Genet-Mathieu, 2.
Génin, payeur de la Meurthe, 20.
Génin, 1.
Génin, médecin à Charmes, 1.
Génissien (de), élève du collége

de Lunéville, 1.
Geny (Alexandre), membre du conseil municipal (2 s.), 100.
Geny (Alfred), garde-général des forêts à Baccarat, 20.
Geny (Alphonse), receveur des hospices, 10.
Geoffroy, avoué à Vic, 1.
George (E.), 1.
George (Isidore), 1.
George, à Dieuze, 1.
Georgel (M. et Mme), 2,
Georges, de Nancy, propriétaire à Paris, 10.
Georges, cordonnier, 2.
Georges, marchand d'antiquités, 1.
Georges, curé de Dieuze, 1.
Georges, greffier à Vic, 1.
Georges, agent-voyer à Lorquin, 2.
Gérard, vicaire-général, 1.
Gérard, ancien commandant du génie et ancien représentant, 20.
Gérard, d'Hurbache, 5.
Gérard (Mme Vve), à Dieuze, 1.
Gérard (Mme), à Sarreguemines, 1.
Gérardin, substitut à Sarrebourg, 1.
Gérardin, propriétaire à Herbéviller, 1.
Gérin, comptable (2 s.), 3.
Germain (Charles), commis-greffier, 1.
Germain, juge au tribunal de Sarrebourg, 1.
Germain (Mme Vve), à Sarrebourg, 1.
Germain (Désiré), ibid., 1.
Germain (Léon), à Sarrebourg, 1.
Gibrat, à Bourmont, 10.
Gigogne (Mlle Marguerite), de Charmes, 50 c.
Gilbert, curé d'Olleville, 1.
Gille-Therel, 3.
Gillet, vice-président du tribunal (2 s.), 35.
Gillon (Paulin), ancien député à Bar-le-Duc, 1.
Giovanni (Patrice), 1.
Girod, chef de gare, 1.
Gisancourt (Berthe de), commandant en retraite. 1.
Gobert, écrivain-lithographe, 1.
Goblet, professeur de dessin à Toul, 1.
Godard-Desmarest, administrateur de la cristallerie de Baccarat, 50.
Godebot, négociant à Saint-Dié, 1.
Godfroy, médecin, et Mme Godfroy (4 s.), 20.
Godot (Mlle Adèle), 1.
Godot, à Pont-à-Mousson, 1.
Gœtzmann, agronome, 6.
Gomien, aumônier de la Maison de Secours, 1.
Gondrecourt (le comte Paulin de), 20.
Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Amiens, 5.
Gondrecourt (Mlle Hélène de), 5.
Gonneville (Aymar de) (2 s.), 20.
Gossel, négociant (2 s.), 10.
Gosset, substitut à Neufchâteau (2 s.), 3.
Goudchaux-Picard (J.), 3.
Goudchaux-Picard (L.), 3.
Goudchaux-Picard (Emile), 2.
Goudchaux-Picard (Henri), 3.
Goudchaux (Jules), à Lunéville, 10.
Gouguenheim et Anselme, négociants, 5.
Goulon, à Sarreguemines, 2.
Goussaincourt (de), 20.
Gouvernel, commis-greffier à la Cour, 1.
Gouy (Jules), avocat (4 s.), 500.
Gouy (Albert), 5.
Gouy-Queffemme (Mme Vve), 5.
Gouzot, rentier, 10.
Gracieux, entrepreneur, et sa famille, 32.
Grand'Eury, curé de Frémonville (2 s.), 6.
Grandjean, docteur en médecine (3 s.), 50.
Grandjean (Mme) et ses enfants, 10

Grandjean, doreur, 1.
Grandjean, notaire à Charmes, 1.
Grandjeot, graveur-lithographe, 1.
Grandville (Mme Vve J.-J.), 5.
Grébus, à Saint-Dié, 1.
Greff père, à Nomeny, 1.
Greff jeune, brasseur à Nomeny, 1.
Gressier, rentier, 20.
Grey (Lady), 10.
Griache (Justin), notaire à Saint-Dié, 1.
Gridel, chanoine, 10.
Grillot, juge de paix à Haroué, 1.
Grillot (Hippolyte), percepteur à Cirey, 1.
Grimblot, libraire, 1.
Groc, principal du collége de Remiremont, 1.
Groselle, limonadier à Dieuze, 1.
Grosjean, libraire, 1.
Grosjean (Henri), 1.
Grosjean (Emile), ancien capitaine d'artillerie de marine, à Spincourt, 20.
Guaye, receveur municipal à Pont-à-Mousson, 1.
Guénin (Ernest), clerc de notaire à Mirecourt, 1.
Guérard, directeur de la Caisse d'épargnes (2 s.), 6.
Guérard, membre du conseil général, à Lunéville, 5.
Guerber, instituteur à Albestroff, 1.
Guéret, cordonnier à Vic, 50 c.
Guérin (Auguste), ancien notaire (2 s.), 25.
Guérin (Léonie), 1.
Guérin (Edmond), 1.
Guérin père, à Lunéville, 200.
Guérin (Charles), à Lunéville, 25.
Guérin, receveur de l'enregistrement à Baccarat, 2.
Guérin (Jules), employé à la Bibliothèque impériale à Paris, 1.
Guérin-Fillemin, 1.
Guerrier du Mast (le baron), ancien sous-intendant militaire (3 s.), 320.
Guerrier du Mast (Raoul), sous-lieutenant au 39e de ligne, à Lille, 2.
Gueth (Mme), 2.
Guibal, ancien juge de paix (3 s.), 12.
Guibal, ingénieur des ponts et chaussées, 5.
Guibal, juge de paix à Nomeny, 1.
Guillaume, aumônier de la Chapelle ducale (3 s.), 35.
Guillaume (H.-J.-E.), 20.
Guillaume (Mme), à Pont-à-Mousson, 1.
Guillemin, recteur de l'Académie de Douai, 10.
Guillot (Mme), rentière à Charmes, 1.
Guilloux, de Mirecourt, ingénieur à Pskow (Russie), 10.
Guineault, préparateur à la Faculté des sciences, 1.
Guinet père, ferblantier, 1.
Guinet fils, entrepreneur, 2.
Guyot, aumônier de l'hôpital St-Julien (2 s.), 3.
Guyot, 1.
Guyot (Mme Vve), à Mirecourt, 1.

H.

Habert, à Rosières-aux-Salines, 1.
Haldat du Lys (Charles de) (2 s.), 60.
Hamel (Mlle Catherine), cuisinière, 50 c.
Hamel (Mlle Marguerite), femme de chambre, 50 c.
Hannequin, substitut à Epinal, 1.
Hannotin-Balbâtre, à Bar-le-Duc, 1.
Harfort fils, 1.
Harlaut, de Houdreville, et Mme (2 s.), 11.
Harlaut (Edouard), 3.
Harmand, curé de Saint-Laurent, à Pont-à-Mousson, 1.
Harmant, curé de Chazelles, 1.
Harmant, charpentier, et Mme, 3.

Haudeville, 1.
Haumant, avoué à Sarrebourg, 3. 3.
Haumonté, instituteur-adjoint à Epinal, 1,
Hausen (Pierre d') (2 s.), 70.
Haussonville (le comte d'), ancien député (3 s.), 1800.
Hayen, gérant du *Moniteur de la Meurthe*, 2.
Hazotte, notaire à Albestroff, 1.
Hazotte (Frédéric), hôtelier, 1.
Helmant (Laurent), 1.
Hémelot, président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel, 5.
Hemmerlé, régent de logique au collége de Remiremont. 1.
Hemmerlé (Louis), percepteur à Sarrebourg, 1.
Héningre, artiste-peintre, 2.
Hennequin (l'abbé), professeur à la Malgrange, 1.
Hennezel (M. et Mme d'), 5.
Hennezel (Alfred d'), 10.
Henriet (l'abbé), professeur à St-Léopold, 1.
Henriet, limonadier, 1.
Henriet, adjoint au maire de Sarrebourg, 1.
Henrion (le baron), procureur impérial à Montmédy, 1.
Henry, commissaire-central de police, 1.
Henry, agent principal d'assurances à Epinal, 1.
Henrys, juge-suppléant à Neufchâteau, 1.
Hérique, buraliste à Albestroff, 1.
Hermite, père, 5.
Hermite (Hippolyte), 1.
Hertz, notaire à Sarrebourg, conseiller général, 3.
Hess, organiste de la Cathédrale, 1.
Heurteux, sous-lieutenant au 59e de ligne, 1.
Heymès, curé d'Insming, 2.
Heyseny, juge de paix en Bavière-Rhénane, 1.
Hinzelin, imprimeur, 2.
Hinzelin (Alphonse), rédacteur de *l'Impartial*, 1.
Hocquard (Alexandre), de l'Hôtel de Paris, 5.
Hocquard (Mme), 5.
Hocquet (Mme), 10.
Hoffelize (la comtesse Hyacinthe d'), 1.
Hoffer (Hippolyte), négociant, 2.
Hoffmann (le colonel), 3.
Hogard, agent-voyer en chef à Epinal, 60.
Hognon, capitaine des pompiers à Nomeny, 1.
Hornecker, élève au collége de Lunéville, 1.
Houdaille (Mme Vve), 10.
Houdelot (Albert), menuisier, 10.
Houel, élève de l'école forestière, 1.
Houpert, à Albestroff, 1.
Houpert, rentier à Sarrebourg, 10.
Houzelot, juge de paix à Revigny (Meuse), 1.
Hozier (Mlle d'), 1.
Huard (J.), 1.
Huart (le baron Emmanuel d'), 45.
Huber, curé de Val-et-Châtillon, 5.
Hubert, curé d'Ibigny, 1.
Huel, épicier, 2.
Huguet, professeur à l'Ecole normale, 15.
Huin, à Raon-l'Etape, 5.
Humbert, architecte, 10.
Humbert, vicaire de Saint-Epvre (2 s.), 6.
Humbert, imprimeur à Mirecourt, 1.
Humbert-Malglaive (Mme Vve), 1.
Huraux négociant, 1.
Huron, négociant, et sa famille, 4.
Husson, ancien vicaire de la Cathédrale, 5.
Husson (Gratien), de Malzéville, 1.
Husson-Lemoine, libraire, 1.
Huyaux, marbrier, 2.

I.

Idoux, professeur de mathématiques à Lunéville, et Mme (2 s.). 7.
Igier, curé de Manonville, 1.

J.

Jacquelet, instituteur à Norroy, 1.
Jacquemaire, avoué à Montmédy, 1.
Jacques, curé de Baccarat, 3.
Jacques, entrepreneur à Malzéville, 3.
Jacques, huissier, 1.
Jacquet, percepteur à Haroué, 1.
Jacquot (Ch.), maître répétiteur au lycée, 1.
Jacquot (l'abbé), professeur à Saint-Léopold, 1.
Jacquot (Auguste), propriétaire à Raon-l'Etape, 5.
Jalot, capitaine en retraite à Nomeny, 1.
Jambois, banquier, 3.
Jambois-Husson, banquier, 3.
James, ex-directeur de la saline Dieuze, 1.
Jandin (de), ancien négociant, 25.
Jankowitz (Mme la baronne de), à Paris (4 s.), 125.
Jannin, percepteur à Pont-à-Mousson, 1.
Jaquiné père, ingénieur en chef honoraire, 40.
Jardot, avocat, à Nomeny, 1.
Jaxel (Quirin), employé aux manufactures de Cirey, 1.
Jeanbille, receveur de l'enregistrement à Lorquin, 5.
Jeandel, garde-général des forêts (2 s.), 10.
Jeanmaire, avocat à Epinal, 5.
Jeanmaire (Julien), à Epinal, 1.
Jeanmaire, juge de paix à Lorquin, 5.
Jeanmaire, professeur au petit-séminaire de Châtel, 5.
Jeanmaire, de Châtel-sur-Moselle, 1.
Jeannequin jeune, à Lorquin, 10.
Jeannequin (Victor), procureur impérial à Lunéville, 1.
Jeannoël, huissier, 1.
Jeantin, président du tribunal de Montmédy, 1.
Jeantin (Eugène), juge-suppléant à Montmédy, 1.
Jobert, directeur des salines de Varangéville, 20.
Joly, architecte à Lunéville (3 s.), 11.
Joly (Pierre), voyageur, de Paris, 50 c.
Joly, menuisier à Lunéville, 1.
Joublin aîné, boulanger, 1.
Joudras, à Nancy, 50 c.
Jouen, sous-inspecteur des contributions indirectes à Sarrebourg, 1.
Jourdy, à Pont-à-Mousson, 1.
Journal (Mme veuve), 2.
Jouve, ingénieur civil, 100.
Joybert de Bussy (le comte de), 2.
Joyeux (Jules), docteur en médecine à Mirecourt, 1.
Julie (Mlle), 1.
Just (Mlle Catherine), lingère, 1.

K.

Karst (Clément), à Dieuze, 1.
Kauffer, négociant, 2.
Kauffer, orfèvre, 1.
Kœuffer, rédacteur de l'*Espérance* (2 s.), 2.
Keller père, à Lunéville (2 s.), 210.
Keller (Edmond), à Lunéville (2 s.), 40.
Kenoubel, 1.
Kiazim, 1.
Kirschberg (Mme de) la mère, 1.
Kirschberg (Mme et Mlle Ernes-

tine de), 2.
Klein (Charles), à Albestroff, 1.
Klopstein (le baron Adolphe de), à Ville-en-Voïvre (2 s.), 50.
Kloster, ouvrier, 1.
Kœhler, curé de Saulcy (Vosges), 2.
Kosel (Mme M.), 1.

L.

Lachasse, avocat, docteur en droit, 3.
Lachevardière de Lagrandville (Ernest de), propriétaire à Tumejus, 5.
Lachevardière de Lagrandville (Mme veuve de), à Toul, 5.
La Cour (de), ancien maître des requêtes au Conseil d'Etat, à Vigneules (Meuse) (2 s.), 70.
Lacour-Beurné, négociant, 2.
Lacretelle (Ch.), 1.
Lacretelle, à Pont-à-Mousson, 1.
Lacroix, professeur à la Faculté des lettres, 5.
Ladoubart (de), à Arraye, 10.
Ladoucette (le baron Charles de), député au Corps législatif (2 s.), 30.
Laflize, chanoine honoraire, 1.
Laflize, avocat, 1.
Laflize (Gaston), 1.
Laflize (Mlle), 1.
Lafrogne, juge de paix à Blâmont, 2.
Lagabbe (de), président du tribunal de Neufchâteau, 1.
Lagrange, huissier, 2.
Lagrésille (Xavier), négociant, 2.
Lagrésille (Just), négociant, 2.
Laguerre, ancien chef de bureau à la mairie (4 s.), 40.
La Haye (de), élève de l'école forestière, 1.
Lahaye, négociant (2 s.), 5.50.
Lajeunesse, avocat, 5.
Lalire (Victor), à Lenoncourt, 2.
Lallemand-Benoît, à Pont-à-Mousson, 1.
Lallemant de Liocourt, notaire, et Mme, 5.
Lallemand, chanoine honoraire, 2.
Lallemand (Adrien), avocat à Paris, 1.
Lallemand (Mme), à Sarreguemines, 3.
Lallement (Charles) et Mme (4 s.), 30.
Lallement (Louis), avocat à la Cour (5 s.), 100.
Lallement (Mme Louis) (3 s.), 10.
Lallement (Léon) (3 s.), 5.
Lallement (François) (3 s.), 13.
Lallement de Mont, 10.
Lallement de Mont (Charles), et sa famille (3 s.), 36.
Lamasse, peintre en bâtiments à Lunéville (2 s.), 6.
Lambel (le comte Alexandre de), conseiller général, 450.
Lambel (le vicomte Paul de), 100.
Lambel (la comtesse de), 1.
Lambert, avocat, 1.
Lambert, négociant, 5.
Lambert, avoué à Vic, 1.
Lambertye (le marquis E. de), 100.
Lamblé, élève de l'école forestière, 1.
Lambry, rentier, 5.
Lamotte (Mlle de), 1.
Lamy (Ferdinand), cultivateur à Nomeny, 1.
Lancastel (Betting de), à Sarrebourg, 1.
Landrevilie (le comte de), conseiller général (2 s.), 105.
Landrian (Mlle de) l'aînée, à Bourmont, 5.
Lang, négociant, 1.
Lang (Mlle Thérèse), à Epinal, 1.
Lange, curé de la paroisse Saint-Nicolas (2 s.), 41.
Lange, huissier à Dieuze, 1.
Langlard, agent d'assurances (2 s.), 11.
Lapierre, architecte (2 s.), 10.
Lapierre, caissier, 1.

Laprevote père, à Mirecourt, 5.
Laprevote (Charles), avocat à Mirecourt (2 s.), 30.
Laprevote (Henry), juge au tribunal de Mirecourt, 5.
Laprevote (Léon), à Mirecourt, 1.
Larocque (Mme de), à Lunéville, 1.
Lartigue, à Lunéville, 2.
Lassalle (Mlle de), 1.
Laurent (Jules) aîné, sculpteur, 5.
Laviolle, maire de Montauville, 1.
Lazard-Lévy, marchand d'antiquités, 10.
Lazard (Mme), à Bischwiller, 1.
Lebègue-Courbe (M. et Mme), 2.
Lebègue (Emile) (2 s.), 10.
Le Bègue de Girmont, curé de Saint-Nicolas-de-Port (2 s.), 260.
Le Bœuf, propriétaire (2 s.), 30.
Lebœuf, à Lunéville, 15.
Leborne, conservateur du Musée de la Ville (3 s.), 85.
Lebrun, architecte à Lunéville, 5.
Leclerc, conseiller à la Cour, 1.
Leclerc, huissier, 1.
Leclerc, percepteur à Châlons-sur-Marne, 1.
Leclerc, pharmacien à Charmes, 1.
Leclerc (sœur), institutrice à Moyenvic, 1.
Leclerc-Barbier, à Charmes, 1.
Ledain, prêtre habitué à Louvigny, 10.
Lefebvre (Mme), née Guerre, 100.
Lefebvre de Tumejus (2 s.), 55.
Lefer, négociant (2 s.), 1.
Lefèvre, employé des salines à Dieuze, 2.
Legay, marchand d'antiquités (2 s.), 7.
Legonidec, propriétaire, 10.
Lejeune père (2 s.), 15.
Lejeune (Emile), négociant, 10.
Lejeune, à Malzéville, 5.
Lejeune, juge au tribunal de Vic, 1.
Lelièvre, 1.
Lemaire, principal du collége de Lunéville, 1.
Lemaître, 1.
Lemant aîné, fabricant à Blâmont, 1.
Lemarchand de Charmont, propriétaire (2 s.), 150.
Lemarquis, procureur impérial à Vic, 1.
Lemoine père, docteur en médecine, 25.
Lemoine, huissier, 1.
Lenglé (Albert), préfet de la Meurthe, 100.
Lenglet, banquier, 10.
Léonard, capitaine-trésorier au 39e de ligne, 2.
Lepage (A.), imprimeur, et sa famille (3 s.), 45.
Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe (3 s.), 53.
Lepage (Mme Henri), 2.
Le Paige (Jules et Mme), 2.
Lepère (Mme), 5.
Lepère (Adolphe), 5.
Lepère (Emile), 5.
Lépinau (de), propriétaire, 20.
Lépinau (la baronne de), à Toul, 20.
Leprieur, pharmacien à Dieuze, 1.
Leroy, procureur impérial à Bonneville (Haute-Savoie) (2 s.), 8.
Leseure (Mme Vve), née Adam, 11.
L'Espée (de) père, 50.
L'Espée (de), à Charmes, 1.
L'Espée (Mlle de), à Charmes, 1.
L'Espée (le baron Marcien de) à Paris, 50.
Lesperut, ancien député, 20.
Leterhos (Mme), 1.
Levy (Jules), voyageur, de Paris, 50 c.
Levy-Bing, banquier, 10.
Levylier (Lambert), 90.
Levylier (Salmon), conseiller municipal, 20.
Levylier (Edmond), avocat, 10.
Leyz, à St-Max, et sa famille, 10.
Lezaud (Albert), 1.

Lezay de Marnésia (le marquis), 50.
L'Homme, à Sarreguemines, 1.
L'Hotte, ancien officier de cavalerie, à Lunéville, 10.
Lhuillier (Jean-Pierre), à Haroué, 1.
Lhuillier, pharmacien à Lorquin, 5.
Lhuillier (Mlle Stéphanie), à Lorquin, 1.
Lhuillier-Noiset, de Toul, 2.
Liborom, huissier, 1.
Liebing père, négociant, 5.
Liebing (Ch.), employé de banque, 1.
Liégé, officier d'armement au 39e de ligne, 1.
Liégeois, avocat, chef du cabinet du Préfet, 1.
Liffort de Buffévent, substitut du procureur général, 1.
Ligniville (la comtesse A. de), née Ferrand, 20.
Ligniville (le comte Albert de), capitaine au 14e de ligne, 10.
Ligniville (le comte Gaston de), officier au 6e chasseurs à cheval, 10.
Limon (l'abbé), directeur du pensionnat Drouot, 5.
Limont, rentier, 1.
Lint, 1.
Lombard, avocat à la Cour, 1.
Lombard, propriétaire à Norroy, 2.
Lombard (Mme), à Pont-à-Mousson, 1.
Lombillon (Mme de), 1.
Longuet père, à Pont-à-Mous., 1.
Longuet (Mlle), 1.
Loppinet-Boulay, négociant, 10.
Lorrain (F. J.), à Pont-à-Mous. 1.
Louis, avocat à la Cour (2 s.), 95.
Louis, instituteur à Champey, 1.
Loumont, répétiteur au lycée, 1.
Ludres (le comte Auguste de) (2 s.), 200.
Luxer, chimiste à Charmes, et Mme, 2.
Luxer (Auguste), et Mme, 2.

M.

Madelin (Jules), juge au tribunal de commerce, 15.
Maguié, receveur municipal à Mirecourt, 1.
Magot (Mme Vve), à Pont-à-Mousson, 1.
Maguin, à Pont-à-Mousson, 1.
Mahuet (le baron de), conseiller général (2 s.), 20.
Maillefert, médecin-major à Médéah (Algérie) (2 s.), 31.
Maire, juge de paix du canton nord, 2.
Majonelle (A.), à Toul, 1.
Malgras, serrurier, 1.
Malgras, principal du collége de Mirecourt, 5.
Mamelle, conseiller de préfecture, 10.
Mangeot père, fabricant de pianos (2 s.), 8.
Mangeot frères, fabricants de pianos, 5.
Mangenot, maire de Vittonville, 1.
Mangin (l'abbé), ancien directeur du pensionnat Drouot, 5.
Mangin (Nicolas), employé de banque, 1.
Mangin, docteur en médecine à Baccarat, 5.
Maniguet, entrepreneur, 2.
Manin (Mlle Marie), domestique, 50 c.
Mansuy (Mme Veuve), à Dieulouard, 1.
Marcel (Barthélemy), à Spincourt (Meuse), 1.
Marceloff-Mathieu, à Dieuze, 1.
Marchal, percepteur à Sarrebourg, 1.
Marchal (Joseph), garde-champêtre à Landange, 1.
Marchal, ancien député, (2 s.) 35.
Marchal (Eugène), directeur de

l'école des Cordeliers, 3.
Marchal, commis-greffier au tribunal, 1.
Marchal, bijoutier, 1.
Marchal, docteur en médecine à Lorquin, 5.
Marchal, conservateur des hypothèques à Sarrebourg, 3.
Marchal-Butte, 5.
Marchand, négociant, 10.
Marchand (Joseph), 1.
Marchand, professeur au collége de Lunéville, 1.
Marcot, négociant, (2 s.), 15.
Marcot (Léopold), avocat, 2.
Marcot fils, négociant, 1.
Margalet, tailleur, 1.
Margo, négociant (2 s.), 40.
Maringer, 2.
Marion, du 6e chasseurs, 50 c.
Mariotte, pharmacien à Charmes, 2.
Marmod, ancien secrétaire général de préfecture à Bar-le-Duc, 1.
Marmod (Stanislas), avocat à Bar-le-Duc, 1.
Marmod (Antoine), à Bar-le-Duc, 1.
Marmottant, propriétaire à Vandœuvre, 3.
Mars, employé des ponts et chaussées, 1.
Marsal (l'abbé), principal du collége de Blâmont, 10.
Martin (J.), 1.
Martin, 1.
Martin, sous-officier au 6e cuirassiers, 1.
Martin (François), mécanicien à Dieuze, 1.
Martin (Mme), de Mulhouse, 1.
Martin, juge suppléant à Neufchâteau, 1.
Martin (Mme), à Pont-à-Mous., 1.
Martz, avoué au tribunal, 1.
Martz (Mme Vve), 5.
Marx-Picard frères, négociants (2 s.), 25.
Masson (V.), à Pont-à-Mousson, 1.
Masson, propriétaire, 100.
Masson (Ernest), avocat, 5.
Masson (Jules), notaire, 5.
Masson, avoué à la Cour, 1.
Masson, artiste-peintre, 2.
Masson, vicaire à la Cathédrale, 1.
Masson, négociant à Charmes, 1.
Masson, capitaine en retraite à Pont-à-Mousson, 1.
Massu (Mmes), 5.
Mathieu, garde-général des forêts à Dieuze, 5.
Mathieu (Mlle), 1.
Mathieu, avocat à Toul (2 s.), 40.
Mathieu, à Pont-à-Mousson, 1.
Mathieu, percepteur à Nomeny, 1.
Mathieu (Victor), 10.
Mathieu frères, fabricants de meubles en fer, 1.
Mathieu, limonadier, 1.
Mathiot, percepteur à Charmes, 1.
Mathis de Granseille, à Blâmont, 10.
Maubon, propriétaire, 20.
Maud'heux fils, avocat à Epinal, 4.
Maul, contre-maître, 1.
Maupin, mercier, 1.
Max, imprimeur-lithographe, 1.
May (Sylvain), greffier du tribunal de commerce (2 s.), 6.
Mayer, notaire à Albestroff, 1.
Mayer aîné, à Dieuze, 3.
Mayer (D.), à Dieuze, 1.
Mayer (Eugène), à St-Dié, 1.
Mayeur, avoué à Vic, 1.
Meaume, avocat, professeur à l'école forestière, 45.
Meignon, capitaine en retraite, 1,
Meiners (Mme la baronne de), 20.
Meixmoron Dombasle (de), fabricant d'instruments aratoires, 150.
Meixmoron-Dombasle (Charles de), 10.
Melbeck, percepteur à Albestroff, 1.
Mélin, architecte et professeur (20 s.), 4.
Mélin (Mme) et ses enfants, 7.
Mélin, greffier à Neufchâteau, 1.

Melnotte, vicaire à la Cathédrale, 1.
Ména (Hubert), maire de Landange, 1.
Ména (Lucas), à Landange, 1.
Mengin (Charles), avoué à la Cour, et sa famille, 3.
Mengin-Lecreulx (le général), membre du Comité d'artillerie (3 s.), 330.
Menjaud (Mgr), évêque de Nancy (2 s.), 175.
Mennessier (Hippolyte), à Metz, 15.
Menneval (le baron de), ministre plénipotentiaire de France à Munich, 100.
Mentzer, imprimeur-lithographe, 1.
Mercier (Mlle), à Rosières-aux-Salines, 2.
Merlin, officier supérieur d'artillerie en retraite, à Bruyères, 5.
Mesnil (Mme du), à Pont-à-Mousson, 1.
Mesny, juge-suppléant au tribunal de Vic, 1.
Métauer (Célestin), employé à la manufacture de Cirey, 1.
Metz (la baronne de) (2 s.), 11.
Metz-Noblat (Alexandre de) (4 s.), 310.
Metz-Noblat (Mme de), à Saint-Max, 40.
Meyer, négociant, 5.
Meyer, ouvrier, 1.
Michaut, juge de paix du canton ouest (3 s.), 31.
Michaut (Gabriel), 1.
Michaut (Paul), à Baccarat, et sa famille, 4.
Michel, notaire, 20.
Michelin, 1.
Michelin (Mme Alfred), 2.
Michon, commandant du génie à Toul, 1.
Mienville, horloger, 1.
Mignot, inspecteur des forêts à Epinal, 1.
Millot, directeur de l'Ecole normale primaire, 10.
Millot, secrétaire de l'Académie, 1.
Millier père, à Dieuze, 1.
Millier (Hippolyte), à Dieuze, 1.
Mirbeck (de), artiste-peintre à Saint-Dié, 1.
Mirguet (l'abbé) vicaire-général, 10.
Molard, 1.
Molitor (le comte), ancien adjoint, 50.
Moncé, maire de Preny, 1
Mongez, régent de cinquième au collége de Remiremont, 1.
Monestier (Armand), attaché au ministère de l'intérieur, 1.
Monet, ancien maire de Nancy (2 s.), 50.
Monnier, conseiller général (2 s.), 105.
Monnier, agent général du *Phénix*, à Vic, 5.
Montalembert (le comte de), à Paris, 20.
Montangon (le comte de), 10.
Montarby (de) et sa famille, 5.
Montet (Mme la baronne du) (3 s.), 151.
Montferrier (le marquis de) et sa famille, à Pont-à-Mousson, 4.
Monthureux (Raoul de), 2.
Monthureux (la comtesse Jules de), 1.
Montigny (Paul), 1.
Montjoye (de), à Villers-lès-Nancy, 30.
Mordain, régent de mathématiques au collége de Remiremont, 1.
Moreau, conseiller à la Cour de Cassation, 30.
Morel, curé de Bon-Secours, (3 s.), 9.
Morel, chef de service des eaux et forêts, 5.
Morel, instituteur libre à Epinal, 1.
Morel fils, à Pont-à-Mousson, 1.
Morel, élève de l'école fores-

tière, 1.
Morey, architecte de la Ville (3 s.), 75.
Morhenges (Fruict de), propriétaire à Thonne-les-Prés (Meuse), 10.
Morlot, relieur, 1.
Morlot, marchand de bois, 5.
Mortet père (2 s.), 5.
Mortet (Paul), juge au tribunal de Sarrebourg, 3.
Morville (le comte Alfred de), 1.
Morville (le comte Auguste de), 1.
Morville (le comte Charles de), 1.
Mory, 1.
Mouche, curé de Landange, 1.
Mouchette, employé, 1.
Mougeot fils, docteur en médecine à Bruyères, 5.
Mougenot (Théodore), 5.
Mougenot (Mme veuve), 3.
Mougenot (Léon), homme de lettres, 10.
Mougenot, vétérinaire à Dieuze, 2.
Mougin, propriétaire à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, 1.
Mourot (Mme et Mlle), à Charmes, 2.
Mouscet, curé de Neuviller-lès-Badonviller (3 s.), 35.
Moye, docteur en médecine à Dieuze, 1.
Moyse, élève de l'école forestière, 1.
Muel, juge de paix du canton est, 10.
Muller (Alexandre), 1.
Muller, aubergiste à Dieuze, 2.
Muller, régent de sixième au collége de Remiremont, 1.
Mulnier, ancien receveur de l'enregistrement, 1.
Munerelle, professeur à Strasbourg, 2.
Munich, brasseur à Malzéville (2 s), 30.
Munier, avoué au tribunal, 5.
Munier, propriétaire, 2.
Munier (Mme), 5.
Munier fils, menuisier, 1.
Mutz (l'abbé), curé de Saint-Jean-Rosbach (Moselle), 1.
Myon (le comte Dolard de) (2 s.), 15.

N.

Najean (Mlle Maria), domestique, 50 c.
Najotte, clerc de notaire, 1.
Nanine (Anne), 5.
Nathan-Picard (Charles), 5.
Navarre (Mme), marchande de modes, 1.
Nebel (Mlle J.), 2.
Nicaise, avocat, 1.
Nicklès, professeur à la Faculté des sciences (2 s.), 6.
Nicolas, architecte à Pont-à-Mousson, 1.
Nicolas (Ernest), de Mirecourt, 1.
Noël (l'abbé), vicaire de la Cathédrale (2 s.), 7.
Noël, juge au tribunal (2 s.), 20.
Noël (Edouard), négociant, 1.
Noël (Mme veuve), 1.
Noël, employé de commerce, 1.
Noël, capitaine des pompiers à Pont-à-Mousson, 1.
Noir (Auguste), employé à la saline de Dieuze, 1.
Noirel (L.), 1.
Noisette (A.), à Pont-à-Mousson, 1.
Noisette (André), à Pont-à-Mousson, 1.
Nozerim, professeur de dessin à Remiremont, 1.

O.

Offenstein, le jeune, juge au tribunal de Montmédy, 1.
Oger, cultivateur à Pont-à-Mousson, 1.
Oger (Mme), rentière à Pont-à-Mousson, 1.

Ogier (Célestin), restaurateur, 1.
Ohmes (H.), employé de commerce, 1.
Olaguibel (de), ministre du Mexique, 5.
Olry, ancien greffier de paix à Epinal, 1.
Olry-Ancel (Mme), 5.
Olry-Jeanmaire (M. et Mme), 3.
Oms, vicaire de Saint-Epvre (2 s.), 2.
Orlich (le major Léopold Von), de Prusse, 1.
Orny, sonneur de Saint-Epvre, 1.
Ottenheimer, ancien adjoint, 50.
Ottenheimer (Mme), 10.
Otthenin (Mme), née Fauconnet (2 s.), 20.
Oudot, percepteur à Atton, 1.

P.

Paillart, premier président honoraire, 15.
Paquet père, marchand de bois, 5.
Parade, directeur de l'école forestière (2 s.), 12.
Parent (L.), major en retraite, 2.
Pariset, capitaine au 39e de ligne, 1.
Parisot (Victor), docteur en médecine, 5.
Parisot (Mlle Catherine) (2 s.), 2.
Parisot, brigadier-forestier à Epinal, 1.
Parisot, maire de Jezainville, 1.
Parisot (Camille), notaire à Lunéville, 10.
Parisot-Marchal, avocat (2 s.), 30.
Parisot-Picquot, 1.
Parital, pharmacien à Dieuze, 3.
Parmentier, maire de Lunéville, 25.
Parmentier, de Phalsbourg, conseiller général, 50.
Parmentier (Louis), propriétaire à Lunéville, 1.
Parmentier (Aimé), lieutenant-colonel en retraite à Sarrebourg (2 s.), 11.
Paubien, du 6e chasseurs, 50 c.
Paulus, artiste peintre, et Mme, 3.
Peiffer, rentier, 5.
Peiffer, libraire, 1.
Peignier, greffier de paix, 3.
Peignier, commis-greffier, 2.
Peignier, épicier, 1.
Peltier, instituteur-adjoint, 1.
Pène, adjoint au maire, 5.
Penel, 4.
Pensée, avoué à Epinal, 1.
Péraux et Colson, négociants, 1.
Pernet, propriétaire, 1.
Pernot, meunier aux Grands-Moulins, 6.
Pernot du Breuil, ancien adjoint, et Mme (2 s.), 80.
Pernot du Breuil (Auguste), avocat à la Cour, 1.
Perquin, rentier, 1.
Perrin, avocat à Mirecourt, 5.
Perrin, docteur en médecine à Charmes, 1.
Perrin, ancien procureur impérial à Remiremont, 5.
Perrin (Ed.), 1.
Perrot (Alexandre), 50.
Perrottey de Jandin, 2.
Petit, employé de l'enregistrement à Massiac (Cantal), 5.
Petit, 2.
Petit, de l'Hôtel de France, 5.
Petit (Edouard), à Lucy, 1.
Petitdidier, régent de rhétorique au collége de Remiremont, 1.
Petitjean, ancien notaire, 1.
Petitprêtre (Auguste), 2.
Petitmangin, curé de Preny, 1.
Pfeiffer, curé d'Albestroff, 1.
Phulpin (Louis), à Saint-Dié, 5.
Picard, ancien tanneur, 1.
Picard, receveur du timbre, 5.
Pichon, médecin à Dieuze, 1.
Pichon (Albert), à Lunéville, 1.
Pichon (Mme Ferdinand), 1.
Pierre, aumônier de l'hospice de Ludres, 1.
Pierre (Paul), artiste-peintre (2

s), 9.
Pierron et sa famille, 5.
Pierrot, substitut à Vic, 1.
Pierson, président de chambre à la Cour impériale, 20.
Pierson (2 s.), 3.
Pierson, employé de commerce, 1.
Pierson, adjoint au Maire de Mirecourt, 1.
Pierson père, maire de Villers-lès-Nancy, 100.
Piffert, greffier de paix à Albestroff, 1.
Pignatel, imprimeur à Lunéville, 5.
Piller (Clément), à Saint-Dié, 10.
Piller, manufacturier à St-Dié, 10.
Pilon, fabricant de broderies, 1.
Pinglé, ancien boulanger, 1.
Pinglé, dessinateur, 1.
Pinglé (Mlle Louise), 1.
Piroux, directeur de l'institution des Sourds-Muets, 3.
Pitant (Joseph), de Besançon, 50 c.
Pitoy, marchand de cuir, conseiller municipal, 1.
Pitoy Millot, pharmacien, 1.
Plattard, doreur, 3.
Pleurs (de), à Lunéville, 2.
Pochel (Mme veuve), à Lunéville, 1.
Pognon, capitaine du génie à Lille, 1.
Poinsignon, avoué à Vic, 1.
Poinsignon, cultivateur à Blénod-lès-Pont-à-Mousson, 1.
Poinsignon (Mlles Appolline et Jeanne), à Pont-à-Mousson, 2.
Poinsignon, élève de l'école forestière, 1.
Poirel, ancien conseiller de préfecture, 20.
Poirel, procureur impérial à Mirecourt, 5.
Poirel (René), substitut à Remiremont, 2.
Poirel (Paul), avocat à la Cour, 1.
Poirel, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Livourne, et Mme Poirel, 10.
Poirier, employé des postes, 1.
Poirier, négociant au Pont-d'Essey, 2.
Poirot (Théophile), 1.
Poirot (Eugène), 1.
Pommery (Amédée de), avocat, 1.
Pommier, maire de Mirecourt, 1.
Porte (de la), à Meslay, 75.
Pothier (Eugène), 1.
Potiron (Mlle Marguerite), de Bieberskirch, 1.
Praneuf (de), 1.
Prel (le baron du), maire de Dieuze, 30.
Pren (le baron de) et sa famille, 4.
Prilly (Mgr de), évêque de Châlons-sur-Marne, 10.
Provensal (Eugène), et Mme (4 s.) 52.
Provensal (Mme veuve), 1.
Provensal (Mlle Léonie), 1.
Pultier, 1.

Q.

Quenette, maître répétiteur au lycée, 1.
Querelles (la comtesse de), 1.
Queuche (Jules), avocat à Saint-Dié, 1.
Quintard (Albert), ancien adjoint, 10.
Quintard, ancien sous-préfet, 10.

R.

Raguet de Brancion (le comte), à Toul, 50.
Raigecourt (le marquis de) (2 s.), 70.
Ranzenberger, vinaigrier, 1.
Rapin, à Boulaincourt (Vosges) (2 s.), 13.
Ratisbonne (Léon), 1.
Ravinel (le baron Alfred de) (3 s.), 27.
Ravinel (Mlle de), 1.

Ravinel (le baron de), ancien magistrat, à Metz, 10.
Ray, 1.
Raybois, greffier de paix, 1.
Réber (Mlle Victorine) (2 s.), 10.
Réber (Mlle Henriette) (2 s), 8.
Réber (Mlle Reine), 5.
Réber (Victor), professeur au collége de Blois, 5.
Réber (Léon), directeur-médecin d'asile, 1.
Regnault, docteur en médecine à Mirecourt, 1.
Régnier (Mme), à Charmes, 1.
Reinemer (Mme veuve), 1.
Reinhartz, sous-lieutenant au 39e de ligne, 1.
Reitz (F.), 1.
Removille, 1.
Remy (Emile), peintre-verrier, 15.
Remy (François), de Tensch, 1.
Remy, maire de Norroy, 1.
Renard, contrôleur des contributions directes à Briey (Moselle), 5.
Renard, avoué au tribunal, 1.
Renard, professeur à la Faculté des sciences, 1.
Renauld (Jules), avoué au tribunal (5 s.), 91.
Renauld, 2.
Renauld père, 1.
Rendatler, jardinier-fleuriste, 5.
Reneaux-Didion, négociant, 1.
Rénepont (Gaspard de), à Andelot, 5.
Reverchon, ingénieur en chef des mines à Troyes, 20.
Ricatte, vicaire de St-Nicolas, 1.
Richard, 1.
Richard, commis-greffier, 1.
Richard, graveur-lithographe, 1.
Richard, tapissier, 2.
Richard (Mlle), à Mirecourt, 1.
Richard, avoué à Sarrebourg, 1.
Richardin, professeur à l'institution des sourds-muets, 1.
Richer, à Dieuze, 1.
Richy, sous-lieutenant au 86e de ligne, 1.
Richy (P.), 1.
Riess, négociant à Dieuze, 2.
Rigaux, interprète juré, 1.
Rigaux (Auguste), organiste, 2.
Rigaux (Hyacinthe), employé de commerce, 1.
Rignon, 2.
Rinck, ancien négociant, 4.
Riocour (le comte du Boys de), conseiller général (2 s.), 200,
Riocour (Edmond du Boys de), capitaine d'artillerie, 25.
Riocour (la comtesse du Boys de), 5.
Riot (Prosper), propriétaire, 2.
Riston, président de chambre à la Cour impériale (2 s.), 50.
Robert, instituteur à Prény, 1.
Robert, à Pont-à-Mousson, 1.
Robert de Champal, 3.
Robin, percepteur à Blâmont, 1.
Roch, agent-général de l'*Union*, 5.
Roch (Mlle Henriette), rentière, 1.
Rochat, capitaine en retraite à Nomeny, 1.
Roche (Alexandre de), 1.
Rogéville (Mme de), à Pont-à-Mousson, 1.
Roguet, censeur au lycée, 2.
Rolin (Jean-Pierre), à Albestroff, 1.
Rolin (Nicolas), à Albestroff, 1.
Rolin, percepteur à Charmes, 1.
Rolland de Malleloy (le baron) (2 s.), 15.
Rolland de Malleloy (Mlles), 10.
Rollet aîné, à Pont-à-Mousson, 1.
Rollet jeune, à Pont-à-Mousson, 1.
Rollin, maire de Vézelise, conseiller général (2 s.), 20.
Rollot (Charles), négociant (2 s.), 20.
Romécourt (le comte de) (2 s.), 10.
Rondot, de Paris, 10.
Rondot-Saint-Cyr (2 s.), 25.
Roquefeuil (Gustave de), ancien officier, 1.

Rosières, chanoine honoraire, 1.
Rosper (Léon), menuisier, 1.
Rossignol, greffier à Mirecourt, 2.
Rossinot, voyageur de commerce, 1.
Rottmann, caissier de commerce, 1.
Rouchier-Jaser (Mme) (3 s.), 25.
Rouot (M. et Mme de), 2.
Rousselot, propriétaire, 1.
Rouyer (Auguste), médecin à Haroué, 1.
Rouyer (Mme Elisa), à Lunéville, 3.
Royer, rentier, 10.
Royer (Mlle Justine), 1.
Royer, curé de Saint-Max, 2.
Royer (Henri), de Nantes, 1.
Rozières (Mme de), la mère (2 s.), 11.
Rozières (Charles de) (2 s.), 60.
Rozières (A. de), 2.
Rullier, avoué à Epinal, 1.
Rutant (la comtesse Albert de) (3 s.), 1,300.

S.

Sacquin, avocat à la Cour, 3.
Saglio, sous-lieutenant au 39e de ligne, 1.
Sainsère, maire de Bar-le-Duc, 1.
Saint-Florent (Domergue de) (4 s.), 65.
Saint-Germain (le comte Lefebvre de), secrétaire du Comité du Musée lorrain, 50.
Saint-Martin (Paul de), ancien sous-préfet, 20.
Saint-Maurice (le marquis de), 1.
Saint-Mauris (le comte de), ancien introducteur des ambassadeurs (2 s.), 90.
Saint-Remy (de), officier en retraite, 5.
Saint-Vanne, 10.
Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour (2 s.), 105.
Saladin (le baron Charles), 100.
Saladin père, manufacturier à Bon-Secours, 5.
Saladin fils, 5.
Saladin (Alphonse), 1.
Salin (M.-G.) fils, 5.
Salins (E.), 2.
Salis (le baron de), à Metz, 10.
Salle, ancien pharmacien à Pont-à-Mousson, 1.
Salmon, maire de Moyenvic, 5.
Salmon (Camille), 2.
Salorgne, 1.
Samson (Georges), ancien cultivateur, à Pont-à-Mousson, 1.
Saucerotte, docteur en médecine à Charmes, 1.
Sauffroy, rentier à Charmes, 1.
Saunier, huissier, 1.
Saunier, greffier à Vic, 1.
Sauvage, gendarme, 1.
Schlasser-Lallemand, à Dieuze, 5.
Schmidt (Ernest), maître répétiteur au lycée, 1.
Schmidt (J.-A.), de la Bibliothèque impériale, 2.
Schneider, vice-président du Corps législatif, 100.
Schœffer, dentiste, 5.
Schœffer, boucher à Dieuze, 1.
Schott, notaire à Lorquin, 5
Schvœrer, instituteur à Landange, 1.
Scitivaux de Greische (de), vice-président de la Société d'Agriculture (3 s.), 210.
Scitivaux de Greische (Anatole de) (2 s), 70.
Scitivaux de Greische (Roger de), 5.
Scitivaux de Greische (Henri-Xavier de), 5.
Segaux (Léon), étudiant, 2.
Seligmann (E), 2.
Sémainville (le comte de), à Bayeux (Calvados), 10.
Sepfontaine, capitaine en retraite à Nomeny, 1.
Serrière, papetier, 1.

Servais (Mme), 1.
Sibien, ancien fabricant de pipes, 2.
Simette (Auguste), 4.
Simon (Charles), employé aux manufactures de Cirey, 2.
Simon, commis-greffier à la Cour, 1.
Simon-Remy, banquier à Epinal, 1.
Simonin père, directeur honoraire de l'Ecole de Médecine (3 s.), 75.
Simonin (François), membre du Conseil d'hygiène (2 s.), 35.
Simonin (Edmond), directeur de l'Ecole de Médecine, 10.
Simonin (Fernand), 1.
Simonin, greffier en chef du tribunal (2 s.), 40.
Simonin, conseiller à la Cour (2 s.), 40.
Simonin-Bouchon, marchand de papiers peints, 3.
Simonin, curé de Saint-Vincent-Saint-Fiacre, 1.
Simonin, capitaine d'état-major, 2.
Simonin (Charles), 2.
Simonin (Prosper), 2.
Simoutre, receveur de l'enregistrement à Dieuze, 2.
Sivry (de), préfet de la Meurthe, 50.
Sivry (Pierre de), à Remicourt, 250.
Sognies, marchand tailleur, 5.
Solet, entrepreneur, 25.
Sommariva (la comtesse de) (2 s.), 200.
Sonis, ancien député, 20.
Sonnini, à Port-Louis (Morbihan) (4 s.), 162.
Souhait, ancien officier d'artillerie, 25.
Soulier (l'abbé), directeur du pensionnat Saint-Léopold, 2.
Soulier (l'abbé Michel), professeur à Saint-Léopold, 1.
Soyer (Mlle Adèle), modiste (2 s), 2.
Soyer, à Pont-à-Mousson, 1.
Soyer-Willemet, bibliothécaire de la Ville (3 s.), 50.
Spire (Jacob), adjoint au maire de Blâmont, 1.
Spurzem, pharmacien, et sa famille (2 s.), 4.
Staub, imprimeur-lithographe, 1.
Steffen Leuret, horloger, 1.
Steffen fils, horloger, 1.
Stezle (Louis) et Mme, 2.
Stingre, notaire à Blâmont, 1.
Stoccard (Mlle), blanchisseuse de broderies, 2.
Streiff, négociant, 2.
Streiff (Mme veuve), 1.
Sucy-d'Auteuil (de), ancien officier supérieur (2 s.), 30.
Sueur, garde principal du génie à Toul, 1.
Suisse, 5.

T.

Taillard, lieutenant au 39e de ligne, 1.
Talotte, ancien contrôleur des contributions directes, 5.
Tanant, notaire à Charmes, 1.
Tanneur (Mlle Marie), à Dalhain, 1.
Tardif d'Hamonville (Louis), maire de Manonville, 100.
Tassard, président du tribunal de Vic, 1.
Tauche (Mlle (Louise), à Blâmont, 1.
Telet, élève de l'Ecole forestière, 1.
Tévanne (C.), 10.
Thérel, employé à la préfecture, 2.
Thiébaut (Mme veuve), 1.
Thiébaut, vicaire à Baccarat, 1.
Thiébaut, à Pont-à-Mousson, 1.
Thiébaut, maire de Pagny, 1.
Thiébaut (Toussaint), propriétaire à Pagny, 1.
Thiébaut (Pierre-Hubert), propriétaire ibid., 1.
Thiébert, architecte, 15.

Thiéry (E), artiste-peintre, 1.
Thiéry, constructeur, 2.
Thiéry, propriétaire, 2.
Thiéry, entrepreneur de serrurerie, 2.
Thiéry (J.), 1.
Thiéry, ancien notaire à Rosières (2 s.), 6.
Thiéry père, à Limey, 1.
Thiéry-Bonneville (Mme veuve), négociante, 3.
Thiéry-Solet (2 s.), 85.
Thirion, receveur particulier à Sarrebourg, 10.
Thirion-Mugnier, négociant, 2.
Thiriot, notaire honoraire, 2.
Thiriot (Mme Léontine), à Charmes, 1.
Thiry, à Pont-à-Mousson, 1.
Thiry (Mlles Appolline et Maria), 2.
Thiry (Hippolyte), adjoint au maire de Lorquin, 2.
Thomas (Claude), 1.
Thomas (Stanislas), 1.
Thomas fils, 1.
Thomas, notaire à Albestroff, 2.
Thomas, instituteur à Jezainville, 1.
Thouvenel (Pierre-Nicolas), 50.
Thouvenel, ancien commissaire des poudres, à Burthecourt, 100.
Thouvenel, avoué à Mirecourt, 1.
Thouvenel, maire de Salone, 50.
Thouvenin (Charles), avocat, 5.
Thouvenin, commissaire-priseur, 1
Thouvenin, marbrier, 3.
Thouvenin, 1.
Thouvenin (J.), à Mirecourt, 1.
Thouvenin, docteur en médecine à Vézelise, 1.
Thouvenot, maître élémentaire au lycée, 1.
Thouvenot, curé de Saint-Julien (Vosges), 3.
Thouvenot, instituteur à Epinal, 1.
Thurin, rentier, 2.
Tisserand, avocat à la Cour, 6.
Tisserant, avoué à la Cour, 1.
Tondon, premier adjoint à Pont-à-Mousson, 1.
Tonnoy (Mme de), 5.
Torlotin, négociant, 5.
Torlotin, régleur, 1.
Toublant (Edmond), employé à la saline de Dieuze, 1.
Tour (Gustave de La), député des Côtes-du-Nord, à Tréguier, 20.
Tournois, propriétaire à Pont-à-Mousson, 1.
Toussaint, ferblantier, 1.
Toussaint (Mlle Adèle), 1.
Toussaint, à Pont-à-Mousson, 1.
Trancart, commandant du génie, et sa famille, 5.
Travailleur, 1.
Treffière, de Vouvray (Indre-et-Loire), 2.
Troplong (S. Exc. M.), président du Sénat et de la Cour de Cassation, 100.
Tuffier, horloger-bijoutier, 1.
Tulpain, juge d'instruction à Neufchâteau, 1.

U.

Ubexi (Joseph d'), ancien officier supérieur (2 s.), 40.
Ubexi (d') père, 20.
Uhrich, colonel en retraite, 20.
Ulry, employé à l'inspection des postes, 1.
Untereiner, cultivateur à Dieuze, 1.

V.

Vagner, gérant de *l'Espérance* (3 s.), 35.
Vagner (René), 1.
Vainker, professeur au collége de Lunéville, 1.
Valdenaire (Mlle), 1.
Valentin-Letourneur, négociant, 2.
Vallois, ancien cultivateur, à Pont-à-Mousson, 1.
Vallois fils, et Mlle, 2.

Vandale (Ch. de), 2.
Van der Straten-Ponthoz (le comte), à Metz (2 s.), 35.
Vanson père, rentier (2 s.), 7.
Vanson, chapelain de Sainte-Geneviève (2 s.), 8.
Variot, à Pont-à-Mousson, 1.
Vasset, capitaine en retraite, 1.
Vatry (de), ancien député de la Meurthe (2 s.), 600.
Vaudel, à Pont-à-Mousson, 1.
Vaugiraud (le comte de), 20.
Vaultier de Ménil (Mme), à Ligny, 6.
Vaultrin, conseiller général, à Blâmont, 10.
Vautot, à Pont-à-Mousson, 1.
Vautrin, architecte (2 s.), 31.
Vautrin, et Mme, à Saint-Max, 2.
Vautrot (le R. P.), supérieur de la Congrégation de Notre-Sauveur, à Benoîte-Vaux, 5.
Vaux (de La), 25.
Veltin, greffier de paix, 1.
Verdier, sous-lieutenant au 39e de ligne, 1.
Vernert-Stévenel, tapissier, 1.
Vernier, libraire, 6.
Vernon (Mme veuve de la Lande de) (3 s.), 10.
Vesque, pharmacien, 7.
Viallet (Mme), 20.
Viard (le baron), député, maire de Pont-à-Mousson (2 s.), 85.
Vichard, ancien professeur, 1.
Vidart (Paul), docteur en médecine à Genève, 10.
Videlange (de), conseiller général, 10.
Videlange (Mme Louise de), 5.
Vieille (Achille), agent de change, 2.
Vienne (E. Mathieu de), juge au tribunal, 100.
Vigan de Cernières (le baron de), 1.
Villaumé (Louis), à Pont-à-Mousson, 1.
Villeneuve (de), élève de l'Ecole forestière, 1.
Villeneuve-Trans (la marquise de), à Paris, 5.
Viller (Mme), 100.
Villermin (Mme veuve) et sa famille, 3.
Vincent, docteur en médecine, 2.
Vincent, peintre en bâtiments, 2.
Vincent (l'abbé), professeur à St-Léopold, 1.
Vincent, curé de Baudrecourt, 1.
Vincent (la baronne de) (2 s.), 200.
Vinot, négociant à Charmes, 1.
Vinot (Henri), négociant, ibid., 1.
Violet, officier au 63e de ligne, 1.
Viox (Camille), de Lunéville (2 s.), 6.
Vivaux (Emile), maître de forges, 20.
Vivenot, architecte, 10.
Voïart (Mme Elisa), 2.
Voinier (L.), 1.
Voinier, percepteur à Dieuze, 5.
Voirin, rentier, 6.
Voirin (R.), 3.
Voirin (J.), 3.
Voirin-Matthieu, 4.
Voirnot, instituteur à Moyenvic, 1.
Volland (Adrien), avocat à la Cour, 1.
Vouaux, professeur au lycée, 2.
Vulmont (Mlle Eléonore Protin de), 1.

W.

Wackenthaler, professeur de musique à Dieuze, 1.
Walter, à Sarreguemines, 1.
Warren (le comte Edouard de (4 s.), 20.
Watelle, 1.
Weber (Joseph), 1.
Wehrle, juge au tribunal de commerce, 3.
Wehrle (Charles), 1.
Wehrle (Mlle), 1.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE,

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE.

Bureau de la Société pour l'année 1862-1863

Président : M. Henri **Lepage**.
Vice-Président : M. Alexandre **Geny**.
Secrétaire perpétuel : M. le baron **Guerrier du Mast**.
Trésorier, Secrétaire honoraire : M. l'abbé **Guillaume**.
Bibliothécaire-Archiviste : M. **Alexandre de Bonneval**.
Secrétaire annuel : M. Léon **Mougenot**.
Secrétaires adjoints : MM. Lucien **Wiener** et Edouard **Bour**.

Agent comptable de la Société : M. **Puel**, rue Saint-Dizier, 14.

Membres honoraires.

A. Brun, ancien préfet de la Meurthe.
Buquet (le baron Alfred), maire de Nancy, député de la Meurthe au Corps législatif, membre du Conseil général.
Caumont (de), directeur de la Société française pour la conservation des monuments historiques.
Faye, membre de l'Institut (Académie des Sciences), ancien recteur de l'Académie de Nancy.
Lenglé (Albert), ancien préfet de la Meurthe.
Mosset, ancien maire de Nancy.
Saint-Paul (de), préfet de la Meurthe.

Membres titulaires*.

La Ville de Mirecourt, représentée par son Maire.
La Ville de Nomeny, représentée par son Maire.
La Ville de Rambervillers, représentée par son Maire.

MM.

Alexandre de Bonneval, propriétaire.
Alnot (Louis), sous-conservateur du Musée de peinture de Nancy.
Ancelon, docteur en médecine à Dieuze.
André, entrepreneur.
André (Edouard), à Paris.
Arnaud, pharmacien.
Aubry (Maurice), ancien représentant des Vosges, banquier à Paris.
Audiat, substitut du procureur général près la Cour impériale.
Autrecourt (D'), propriétaire.
Bacourt (A. de), ancien ambassadeur.
Bailly, architecte à Vic-sur-Seille.
Balland (l'abbé), curé de Plombières (Vosges).
Balthasard (l'abbé), vicaire à Notre-Dame-des-Victoires, à Paris.
Baraban, avoué au tribunal.
Barbaut, pharmacien.
Barberot, ancien greffier.
Barbey, propriétaire.
Barbier (l'abbé), professeur d'éloquence sacrée au grand séminaire.
Barnage (l'abbé), professeur d'histoire au grand séminaire.
Barthelémy (Edouard de), auditeur au Conseil d'Etat, secrétaire du Conseil du Sceau des titres, à Paris.
Bartholdy (Charles), directeur des *Curiosités d'Alsace*, à Colmar (Haut-Rhin).
Bastien, ancien notaire.
Baudard (l'abbé), ancien supérieur de séminaire, curé de Coussey (Vosges).
Beau, avoué au tribunal.

* Les personnes dont le nom n'est suivi d'aucune indication de lieu, ont leur résidence à Nancy.

Beaufort de Gellenoncourt (Amédée de), propriétaire.

Beaupré, conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Beaupré (Emile).

Beauvau-Craon (le prince de), sénateur, président du Conseil général de la Meurthe.

Bégel (l'abbé), ancien curé de Laître-sous-Amance, à Dommartin.

Bègue, commissaire de police du canton ouest.

Bellot-Vergey, à Bar-le-Duc (Meuse).

Benoist (Arthur), substitut du procureur impérial à S^{t}-Dié (Vosges).

Benoit, conseiller à la Cour impériale.

Benoit (Louis), propriétaire à Berthelming, membre du Conseil d'arrondissement.

Benoit (Arthur), propriétaire à Berthelming.

Berbain (L.-S.), propriétaire à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Berger de Xivrey, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions), conservateur de la Bibliothèque impériale, à Paris.

Berlet (Edmond), avocat à la Cour impériale.

Bernard, avocat à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Bernard, docteur en médecine à Dieulouard.

Bert, avoué à la Cour impériale.

Bertin (le docteur Eugène), professeur suppléant à l'Ecole de médecine.

Besoin, architecte diocésain, à Bayonne (Basses-Pyrénées).

Birglin (Ernest), architecte à Bar-le-Duc (Meuse).

Boiselle, ancien vérificateur des poids et mesures.

Boiteux (l'abbé), curé de Saizerais.

Boulangé, ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.

Bour (Edouard), rentier.

Bour (Charles), artiste peintre, à Lunéville.

Bourcier (le comte Ludovic de), maire de Saint-Médard.

Bourcier (le comte Charles de), au château de Bathelémont.

Bourcier de Villers (le comte Charles), député des Vosges au Corps législatif, à Paris.

Bourgeois (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

Bourgon (Dieudonné), commis-greffier à la Cour impériale.

Bourgon (Jules), banquier.
Bourgon (Léonce), négociant.
Boursier (Henri), notaire.
Bouteillier (de), ancien officier d'artillerie, secrétaire perpétuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle.
Bouvier (de), conseiller à la Cour impériale.
Bousey de Champagne (le comte de), à Paris.
Bretagne, directeur des contributions directes.
Breteaux, conducteur des ponts et chaussées,
Breton (l'abbé Charles), à Haroué.
Briaude-Lamarche, propriétaire.
Bruneau (Albert).
Buffet (Aimé), ingénieur des ponts et chaussées, à Paris.
Butte (Alexis), propriétaire.
Buvignier (Charles), à Verdun-sur-Meuse.
Carey (de), ancien officier supérieur d'état-major.
Casse, professeur de dessin au lycée impérial.
Casse (Camille), négociant à Lunéville.
Cauzier-Lahaye, négociant.
Caye, avoué au tribunal.
Chabert, membre de l'Académie de Metz.
Champagne (l'abbé), vicaire à Neufchâteau (Vosges).
Chanzy, ancien juge au tribunal de Saint-Dié (Vosges).
Chapia (l'abbé), curé de Vittel (Vosges).
Chappuy, chef d'escadron d'artillerie.
Charlot (l'abbé), chanoine honoraire.
Charlot, conseiller à la Cour impériale.
Charlot (Edouard), garde-général des forêts à Gondrecourt (Meuse).
Charlot (Alexandre), juge au tribunal de Remiremont (Vosges.)
Charmoy, entrepreneur.
Chartener (G.-G.), propriétaire à Metz.
Chatelain, architecte, conservateur des édifices diocésains, membre du Conseil municipal.
Chatelain, ancien négociant.
Cherisey (le marquis de), à Pau (Basses-Pyrénées).
Chevalier, avoué à Toul.

Chrestien de Beauminy, avoué au tribunal.

Christophe, lithographe.

Circourt (le comte Arthur de), à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Clarinval, architecte du département des Vosges pour l'arrondissement de Mirecourt.

Collenot père, propriétaire.

Collenot (Louis), maire d'Amance.

Collenot (Félix), étudiant.

Colnot (l'abbé), curé de Rouvres-en-Saintois (Vosges).

Constantin (René), directeur de l'usine à gaz.

Costé, conseiller de préfecture.

Contal (Stanislas), avoué au tribunal.

Corrard des Essarts, architecte.

Cosserat (Jules), principal du collége de S^t^-Amand-les-Eaux (Nord).

Cosson (Maurice), avocat à Lunéville.

Courcel (Valentin de), à Paris.

Cournault (Charles), propriétaire à Malzéville.

Courtois, maire de Frouard.

Crépin, notaire.

Creton, professeur au collége de Pont-à-Mousson.

Cuny, architecte de la ville de Lunéville.

Daubrée, bijoutier.

Deblaye (l'abbé), curé d'Imling.

Deblaye (l'abbé Alexandre), professeur au petit séminaire de Fénétrange.

Degoutin, président du tribunal de Verdun-sur-Meuse.

Delalle (Mgr.), évêque de Rodez, ancien vicaire-général de Nancy.

Demaidy (Oscar), avocat.

Demay, rentier.

Descombes, architecte.

Didron aîné, directeur des *Annales archéologiques*, à Paris.

Dietz, banquier.

Dieudonné, propriétaire à Pompey.

Digot (Aug.), docteur en droit, membre de l'Académie de Stanislas.

Dœrflinger (Alfred), caissier du comptoir Bourgon.

Dolard de Myon (le comte), propriétaire.

Dormagen (l'abbé), vicaire de la paroisse Saint-Epvre.
Drouot, député de la Meurthe au Corps législatif.
Ducourrau, négociant.
Dufour (l'abbé), vicaire de la paroisse Saint-Epvre.
Dufour (Antoine), licencié en droit.
Dufresne, conseiller de préfecture, à Metz.
Dumont, juge au tribunal de Saint-Mihiel (Meuse).
Dupont de Romémont (Louis), propriétaire.
Duprat, professeur au collége de Lunéville.
Durand (Léon), receveur municipal à Remiremont (Vosges).
Élie père, propriétaire.
Élie-Baille, président de la Chambre de Commerce, membre du Conseil municipal.
Élie (Edmond), négociant.
Espée (le baron Casimir de L'), ancien député, à Paris.
Espée (le baron Marcien de L'), à Paris.
Espée (Henri de L'), à Paris.
Faucheux, professeur à Paris.
Périet (Albert de), avocat à la Cour impériale.
Ferry-Millon (Edouard), avocat à Saint-Dié (Vosges).
Fèvre, notaire.
Flamm, directeur de l'usine de Phlin.
Foblant (Maurice de), avocat, ancien représentant de la Meurthe.
Fontaine, architecte à Saint-Dié (Vosges).
Fourier (Xavier), propriétaire à Ligny (Meuse).
François, ancien notaire.
Fremotte, peintre-verrier à Neufchâteau (Vosges).
Gaignère (Eugène).
Gallet (l'abbé Charles), vicaire-général du diocèse de S^{t}-Dié (Vosges).
Gaspard (Émile), notaire à Mirecourt (Vosges).
Gauvain (Charles de), propriétaire.
Geny (Alexandre), propriétaire, membre du Conseil municipal.
Georges (l'abbé), curé de la Cathédrale de Toul.
Gérando (de), directeur des contributions indirectes à Lyon (Rhône).
Gérard (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Christophe, à Neufchâteau (Vosges).

Gérardin (l'abbé), aumônier de la maison du Saint-Cœur-de-Marie.
Germain, juge d'instruction au tribunal de Montmédy (Meuse).
Gigout (Léopold), architecte.
Gillet, vice-président du tribunal.
Giot-Préfontaine, avoué au tribunal.
Godfroy, ancien médecin.
Golbéry (Philippe de), ancien magistrat, à Saint-Dié (Vosges).
Gondrecourt (le comte René de), conseiller de préfecture à Amiens (Somme).
Gonneville (de), propriétaire.
Gouy (Jules), propriétaire à Renémont (commune de Jarville).
Gouy (Albert), ancien officier d'état-major.
Gracieux (Jules).
Grand'Eury (l'abbé), curé de Frémonville.
Grandjacquot (l'abbé), curé de Sanzey.
Grandjean (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, membre du Conseil municipal.
Gravier (Auguste), professeur de physique au séminaire de Saint-Dié (Vosges).
Gridel (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.
Grosjean (Émile), ancien capitaine d'artillerie de marine, à Spincourt (Meuse).
Guérard, directeur de la Caisse d'épargnes et du Mont-de-Piété.
Guérin père, propriétaire à Lunéville.
Guérin, ancien notaire.
Guérin (Raoul), étudiant en médecine.
Guerrier du Mast (le baron), ancien sous-intendant militaire, membre de l'Académie de Stanislas.
Guillaume (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la Chapelle ducale de Lorraine.
Guinet fils, entrepreneur.
Guyot (l'abbé), aumônier de l'hospice Saint-Julien.
Guyot (l'abbé), professeur de mathémathiques au petit séminaire de Pont-à-Mousson.
Guyot de Saint-Remy, juge-suppléant au tribunal.
Haldat du Lys (Charles de), propriétaire.

Hamonville (le vicomte Louis d'), maire de Manonville, membre du Conseil d'arrondissement de Toul.

Harfort fils, vitrier.

Harmand (Henry), secrétaire de la légation française près S. M. le roi des Pays-Bas.

Hausen (Pierre d'), propriétaire.

Haussonville (le comte O. d'), ancien député, à Paris.

Hautoy (de La), propriétaire à Amiens (Somme).

Hequet (Charles), employé de commerce à Vitry-le-François (Marne).

Henriot, agent-voyer en chef du département de la Meurthe.

Henriot, juge de paix à Bar-le-Duc (Meuse).

Henry, curé à Clérey.

Henry, professeur d'histoire au lycée impérial.

Hinzelin, agent-général des écoles communales.

Hinzelin (Alphonse), rédacteur de *l'Impartial*.

Hoffer (l'abbé), de Phalsbourg, prêtre missionnaire, curé de Louisville (Ohio), Etats-Unis d'Amérique.

Huguet, professeur à l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Humbert, architecte.

Humbert fils, architecte des Missions étrangères, à Canton (Chine).

Huot (l'abbé), ancien curé de Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Jardot, chef d'escadron d'état-major en retraite, à Paris.

Joly, architecte, bibliothécaire de la ville et conservateur du Musée de Lunéville.

Joly-Lahérard, juge de paix à Epinal (Vosges).

Keller (Edmond), propriétaire à Lunéville.

Klein (l'abbé), curé de Bourgaltroff.

Klopstein (le baron Frantz de), à Ville-en-Woëvre (Meuse).

Lacasse (l'abbé), curé d'Haussonville.

Lachasse, juge de paix à Charmes-sur-Moselle (Vosges).

Lacour, professeur au lycée de Bastia (Corse).

Lacour (de), ancien maître des requêtes, à Vigneulles (Meuse).

Lacroix, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, membre de l'Académie de Stanislas.

La Flize (Oswald), docteur en médecine à Cousances-aux-Forges (Meuse).

La Lance (Gustave de), propriétaire à Saint-Mihiel (Meuse).

La Lance (Albert de), ancien officier, à Saint-Mihiel (Meuse).

Lallemand (l'abbé), chanoine de la Cathédrale, ancien professeur de belles-lettres.

Lallement (Charles), propriétaire.

Lallement (Louis), avocat à la Cour impériale.

Lallement (François), propriétaire.

Lallement de Mont (Frédéric), capitaine d'artillerie, à Strasbourg.

Lamasse, peintre à Lunéville.

Lambel (le comte Alexandre de), maire de Fléville, membre du Conseil général de la Meurthe.

Lambel (le vicomte Paul de), au château de Fléville.

Lamblin (l'abbé), vicaire-général du diocèse de Bourges (Cher).

Landreville (le comte Edouard de), propriétaire.

Landreville (le comte Victor de), membre du Conseil général de la Meurthe.

Landrian (de), baron du **Montet**, propriétaire.

Langlard, agent d'assurances.

Lapaix (Constant), graveur.

Laprevotte (Charles), propriétaire à Mirecourt (Vosges).

Laroher, propriétaire à Toul.

Laurent aîné (Jules), sculpteur.

Lazard-Lévy fils, négociant.

Lebègue fils.

Leborne, conservateur du Musée de peinture de Nancy.

Leclerc, premier avocat-général à la Cour impériale de Metz.

Ledain (l'abbé), prêtre habitué à Louvigny (Moselle).

Lepage (Amédée), imprimeur.

Lepage (Henri), archiviste de la Meurthe.

Lesaing, médecin dentiste.

Lévy-Bing, banquier.

Lévylier (Edmond).

Lezay-Marnezia (le marquis E. de), propriétaire.

Limon, receveur de l'asile de Maréville.

Linas (le chevalier de), à Arras (Pas-de-Calais).

Madelin (Jules), ancien négociant.

Maffioli (René).

Magnien, ancien pharmacien.

Magot, avocat à la Cour impériale.

Malgras, inspecteur d'Académie à Epinal (Vosges).

Mamelet (René), avocat à la Cour impériale.

Mangenot (l'abbé), curé de Raon-aux-Bois (Vosges).

Mangeot aîné, fabricant de pianos.

Mangeot jeune, fabricant de pianos.

Mangeot, architecte à Toul.

Mangin (l'abbé), ancien directeur du pensionnat Drouot.

Manse (l'abbé), doyen du chapitre de la Cathédrale.

Marchal (l'abbé), chanoine honoraire, membre de l'Académie de Stanislas.

Marchal (l'abbé), curé de Leyr.

Marchal, ancien député de la Meurthe.

Marchal, avocat.

Marchal, docteur en médecine à Lorquin.

Marchal, inspecteur primaire à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

Marchand (Justin), négociant.

Marchis (de), ancien professeur.

Mardigny (Paul de), ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bar-le-Duc (Meuse).

Mardigny (de), ancien sous-inspecteur des forêts.

Marsal (l'abbé), curé de Vahl.

Martimprey de Romécourt (le comte de), propriétaire à Romécourt.

Masson, avoué à la Cour impériale.

Mathieu (Léon), architecte.

Maubon, ancien libraire, à Neufchâteau (Vosges).

Maud'heux père, avocat, maire d'Epinal, président de la Société d'Emulation, membre du Conseil général des Vosges.

Maxant (Eugène), secrétaire du parquet de la Cour impériale.

May, greffier du tribunal de commerce.

Meaume, avocat, professeur de législation et de jurisprudence à l'Ecole impériale forestière, membre de l'Académie de Stanislas.

Meaume (Georges), avocat à la Cour impériale.

Meixmoron-Dombasle (Charles de), directeur de la fabrique d'instruments aratoires.

Mélin, architecte, professeur au lycée impérial.

Mengin-Lecreux (G.), général du génie, à Paris.

Mangin (Louis), avocat à la Cour impériale.

Merlin de Thionville, ancien maire de Bruyères (Vosges).

Metz-Noblat (Alexandre de), membre de l'Académie de Stanislas.

Michelant, employé à la Bibliothèque impériale, à Paris.

Miller-Thiéry, marbrier.

Millot, directeur de l'Ecole normale primaire de la Meurthe.

Mitry (le comte Charles de), au Ménil-Mitry.

Monnier, présient de la Société d'Agriculture, membre du Conseil général et de l'Académie de Stanislas.

Montangon (le comte de), propriétaire.

Morel (l'abbé), curé de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Morel, inspecteur des forêts à Pont-à-Mousson.

Morey, architecte de la ville de Nancy, membre de l'Académie de Stanislas.

Morville (le comte de), maire de Mailly, membre du Conseil d'arrondissement.

Mougenot (Léon), homme de lettres, correspondant de la Société des Antiquaires de France.

Muel, juge de paix du canton est.

Munich fils, à Malzéville.

Muths (l'abbé), curé de Neuves-Maisons.

Najotte (François).

Noël (l'abbé), supérieur du collége de la Malgrange.

Noël (l'abbé), curé de la paroisse Saint-Léon IX.

Noël, président du tribunal de Bar-le-Duc (Meuse).

Olry, instituteur à Allain-aux-Bœufs.

Paillart, ancien procureur général, premier président honoraire de la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas et du Conseil municipal.

Pardieu, greffier de la justice de paix de Thiaucourt.

Parisot (Louis), avocat.

Paulus (Charles), artiste peintre.

Péraux (Léon), étudiant.

Pernot du Breuil, ancien adjoint au maire de Nancy.

Petit, receveur à Massiac (Cantal).

Piat de Braux (Gabriel de), à Metz.

Pichon (Albert), au petit château de Lunéville.

Pierson, président de chambre à la Cour impériale, membre du Conseil municipal.

Pierson (Charles), avocat à la Cour impériale.

Pierson, propriétaire à Villers-lès-Nancy.

Piller, propriétaire à Saint-Dié (Vosges).

Piroux, directeur de l'Institution des sourds-muets, membre de l'Académie de Stanislas.

Pitoy, capitaine commandant la compagnie des sapeurs-pompiers.

Poirel, juge de paix à Gondrecourt (Meuse).

Prost (Auguste), membre de l'Académie de Metz.

Provensal, propriétaire.

Puymaigre (le comte de), à Inglange, près Thionville (Moselle).

Quintard (Léopold), étudiant.

Raison, architecte.

Ravinel (Charles de), étudiant en droit, à Paris.

Reber, professeur d'histoire au collége de Blois (Loir-et-Cher).

Regnault, greffier en chef de la Cour impériale.

Regnier (l'abbé Joseph).

Renauld (Jules), avocat à la Cour impériale.

Renauld (Félix), avoué au tribunal.

Renauld du Motey, médecin en chef de l'asile de Maréville.

Riocour (le comte René du **Bois** de), propriétaire à Vitry-la-Ville (Marne).

Riocour (le comte Edouard du **Bois** de), commandant d'artillerie, membre du Conseil général de la Meurthe.

Rolland de Malleloy (le baron), ancien magistrat.

Rollot (Charles), négociant.

Romer, adjoint au maire de Nancy.

Roquefeuil (le vicomte de), propriétaire.

Rosaye (l'abbé), curé du Val-d'Ajol (Vosges).

Rosières (l'abbé), chanoine honoraire, directeur des sacristies de la Cathédrale.

Roubalet-Backes, négociant.

Rouyn (Henri de), percepteur à Woinville (Meuse).

Roxard de la Salle (Ludovic), propriétaire.

Roxard de la Salle (Henri), officier de cavalerie, à Lyon (Rhône).

Rozières (Charles de), propriétaire.

Saint-Florent (Domergue de), propriétaire.

Saint-Mauris (le comte de), ancien introducteur des ambassadeurs, membre honoraire de l'Académie de Stanislas.

Saint-Vincent (le baron de), conseiller à la Cour impériale, membre de l'Académie de Stanislas.

Saladin (le baron), propriétaire.

Salle (Félix), avocat.

Salmon, conseiller à la Cour impériale de Metz.

Salmon (Camille), propriétaire à Manhoué.

Schmidt (Charles-Edouard), pasteur protestant, attaché au corps expéditionnaire du Mexique.

Schmit, employé à la bibliothèque impériale, à Paris.

Silvain (l'abbé), chanoine de la Cathédrale.

Simette (Théodore).

Simon (Victor), conseiller à la Cour impériale, président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle, à Metz.

Simonin père (le docteur), directeur honoraire de l'Ecole de médecine, membre de l'Académie de Stanislas.

Simonin (le docteur Edmond), directeur de l'Ecole de médecine, secrétaire perpétuel de l'Académie de Stanislas.

Smyttere (de), médecin en chef de l'asile de Lille (Nord).

Sonnini, à Port-Louis (Morbihan).

Soulié (l'abbé), professeur au pensionnat Saint-Léopold.

Straten-Ponthoz (le comte de), de l'Académie de Metz.

Sucy d'Auteuil (de), ancien officier supérieur.

Thiéry (Jean-Baptiste), propriétaire.

Thiéry (Emile), artiste peintre et graveur.

Thiéry, entrepreneur de serrurerie.

Thilloy, procureur impérial à Sarreguemines (Moselle).

Thiriet, professeur au petit séminaire de Pont-à-Mousson.

Thiry, propriétaire à Champigneules.

Thouvenel, ancien avoué.

Thouvenin (Charles), étudiant.

Tisserant, entrepreneur de serrurerie.

Tourtel (Charles), notaire à Vic-sur-Seille.

Trancart, commandant du génie en retraite.

Ulrich, colonel en retraite, à Roissy (Seine-et-Marne).

Vagner, ancien professeur à l'Ecole forestière et au Lycée, gérant du journal *l'Espérance*.

Vanson (l'abbé), directeur du pensionnat Saint-Léopold.

Vatry (B. de), ancien député de la Meurthe, à Paris.

Vautrin, architecte.

Véron, docteur en médecine à l'asile de Maréville.

Vuillemin (F.), percepteur à Rambervillers (Vosges).

Vincent (le baron René de), propriétaire à Lesse.

Vivenot, architecte.

Weiss (l'abbé), ancien principal du collége de Vic.

Welche (Charles), avocat à la Cour impériale, premier adjoint au maire de Nancy.

Widranges (le comte de), propriétaire à Bar-le-Duc (Meuse).

Wiener (Lucien), négociant.

Wolfrom, négociant.

Zéler (l'abbé), curé d'Aouze (Vosges).

Membres correspondants.

MM.

Barbier de Montault (l'abbé X.), historiographe du diocèse d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire).

Bonnin, inspecteur des monuments historiques pour le département de l'Eure, à Evreux.

Bouillé (le marquis René de), à Paris.

Chalembert (V. de), à Paris.

Corblet (l'abbé Jules), directeur de la *Revue de l'Art chrétien*, à Amiens (Somme).

Cuypert (de), statuaire, trésorier-adjoint de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Forgeais (Arthur), fondateur-président de la Société de Sphragistique, à Paris.

Galitzin (le prince Augustin), au château de Chenonceaux (Indre-et-Loire).

Juillac (le vicomte de), ancien officier supérieur, secrétaire de l'Académie de Toulouse (Haute-Garonne).

Kerckhove (le vicomte de), grand'croix, commandeur de plusieurs ordres, président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers.

Kerkhove-Varent (le vicomte Eugène de), conseiller d'ambassade, chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie près le gouvernement belge, etc., à Bruxelles.

Lacroix (Monsignor), camérier secret de Sa Sainteté Pie IX, clerc national de France à Rome.

Lebeurier (l'abbé), chanoine honoraire, archiviste de l'Eure, à Evreux.

Mélano (le comte de), secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Lettres et Arts de Londres.

Montalembert (le comte de), de l'Académie française, à Paris.

Reume (de), membre du conseil de l'Académie belge d'Histoire et de Philologie, à Bruxelles.

Schayes, conseiller de l'Académie, directeur du Musée d'armures et d'antiquités de Belgique, à Bruxelles.

Silvy (Auguste), sous-chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

Soland (Aimé de), secrétaire-directeur de la Société linéenne de Maine-et-Loire.

Van Hoorbecke (Gustave), avocat à la Cour d'appel de Gand.

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

DONT LES TRAVAUX ET COMMUNICATIONS ONT ÉTÉ PUBLIÉS

DANS LES *BULLETINS* ET *MÉMOIRES*[1].

ANONYMES. Notice sur la façade de la maison sculptée par Adam. T. IV, p. 265—268.

— Poésies populaires de la Lorraine. T. IV, p. 383—539.

— Généalogie de la Maison de Heu, établie à Metz et dans le pays de Liége, précédée de l'horoscope dressé pour Nicolas de Heu par l'astrologue Laurent le Frison. T. VII, p. 65—97.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henri D'). Quelques pagi de la première Belgique. T. III, p. 252—268.

— Eglise Saint-Christophe de Neufchâteau. T. VI, p. 33—39.

BAGARD (l'abbé). Notice historique et descriptive de l'église Saint-Gengoult de Toul. T. IX, p. 5—92.

BEAUPRÉ. Documents inédits sur la rédaction des coutumes du comté de Vaudémont; sur les causes qui l'ont empêchée d'aboutir à un texte officiel; sur la féauté de Vaudémont et les singularités de cette juridiction. T. VII, p. 281—313.

1. Ont paru, en outre, onze volumes du *Journal* et sept du *Recueil de Documents sur l'histoire de Lorraine*.

— Notice sur quelques graveurs nancéiens du XVIIIe siècle. Hœrpin ou Harpin. T. XI, p. 7—21.

— Dominique Collin ; Yves-Dominique Collin. T. XI, p. 49—105.

BENOIT (Louis). Notes pour servir à la statistique monumentale de la Lorraine allemande. La maison dite de Landsberg à Fénétrange. T. IX, p. 93—98.

— La pierre tombale de Mathias Kilburger. T. XI, p. 1—6.

— Le Westrich. T. XI, p. 22—48.

— La chapelle castrale de Fénétrange. T. XI, p. 106—162.

BONNAIRE (Justin). Les ruines de Clairlieu. T. I, p. 29—35.

BOURGON (Dieudonné). Journal d'un bourgeois de Nancy. T. VI, p. 41—63.

BRETAGNE. Quelques recherches sur les peignes liturgiques. T. X, p. 158—180.

DEBLAYE (l'abbé). Reliques de l'église de Moyenmoutier ; leur vérité ; cérémonie de leur reconnaissance solennelle. T. VI, p. 1—19.

— Description et histoire de l'oratoire Saint-Grégoire et du tombeau de saint Hydulphe à Moyenmoutier. T. VI, p. 21—32.

— Essai historique sur les reliques et le culte de saint Siméon, septième évêque de Metz et patron secondaire de l'abbaye de Senones. T. VI, p. 81—112.

DIGOT (Aug.) Notice sur l'évangéliaire, le calice et la patène de saint Gozlin. T. II, p. 5—22.

— Notice sur le font baptismal de Mousson. T. II, p. 23—35.

— Notice sur l'église prieurale de Blanzey. T. II, p. 36—50.

— Notice sur l'église de Laître-sous-Amance. T. III, p. 193—209.

— Note sur le véritable auteur du plan de l'abbaye de Saint-Gall. T. IV, p. 126—133.

— L'abbaye de Sainte-Marie-au-Bois. T. VII, p. 315—327.

— Notice biographique et littéraire sur Dom Augustin Calmet. T. X, p. 5—157.

— Sur quelques méreaux du chapitre de Toul. T. XI, p. 163—173.

Faucheux. Notice sur la vie d'Israël Silvestre, avec un catalogue de l'œuvre de cet artiste. T. VI, VII, VIII.

Gouy (Jules). Notice sur la galerie Lunati-Visconti qui existe aujourd'hui à Renémont, commune de Jarville. T. II, p. 61—64.

Grand'Eury (l'abbé). Voy. Lallement.

Guérard. Notice sur le Mont-de-Piété de Nancy. T. IX, p. 99—128.

Guerrier du Mast. Coup-d'œil sur l'état de la Lorraine au commencement du XVII^e^ siècle; traduit du latin de Jodocus Sincerus. T. III, p. 269—286.

— Sur les vraies armoiries de la ville de Nancy. T. VI, p. 65—95.

Guillaume (l'abbé). Notice historique sur les forteresses de Maizières-les-Toul et de Brixey-aux-Chanoines. T. I, p. 36—45.

— Tour antique et portail de l'église de Hattigny. T. I, p. 46—50.

— Tombeau de Hugues des Hazards dans l'église de Blénod-lès-Toul. T. I, p. 147—150.

— Cordeliers et chapelle ducale de Nancy. T. II, p. 65—339.

— Une sculpture du XVII^e^ siècle. T. III, p. 299—325.
— Notice sur plusieurs éditions de la vie de Philippe de Gheldres et sur divers objets qui ont appartenu à cette princesse. T. III, p. 373—411.
— La Rosière de Réchicourt. T. IV, p. 105—125.
HUMBERT. Eglise Saint-Christophe de Neufchâteau. T. VI, p. 127—133.
— Notice sur l'église de Rollainville. T. VIII, p. 161—176.
KLEIN (l'abbé). Mémoire sur deux bas-reliefs de Mercure appartenant à l'époque gallo-romaine. T. I, p. 17—28.
— Recherches sur quelques monnaies mérovingiennes et carlovingiennes, pour la plupart inédites, frappées ou trouvées à Vic-sur-Seille, Marsal, Moyenvic et Lezey. T. I, p. 127—146.
— Mémoire sur l'origine des briquetages de la Seille. T. I, p. 285—296.
— Notice sur le Chatry, ancien château situé au milieu des marais de la Seille. T. I, p. 297—304.
LACROIX (Monsignor). La Lorraine chrétienne et ses monuments à Rome. T. IV, p. 269—382.
LALLEMENT (Louis). Le château de la Malgrange ; notice historique et descriptive. T. III, p. 210—251.
— L'église Saint-Epvre à Nancy ; notice archéologique et historique (en collaboration avec M. l'abbé Grand'Eury). T. V, p. 257-378.
LEPAGE (Henri). Notice sur les découvertes faites à Fraquelfing et Lorquin. T. I, p. 9—16.
— Archéologie religieuse. T. I, p. 51—84.
— Le Palais ducal de Nancy. — Galerie des Cerfs. T. I, p. 85—120.

— L'insigne église collégiale Saint-Georges de Nancy. T. I, p. 157—283.
— Mansuy Gauvain. T. II, p. 51—60.
— Le Palais ducal de Nancy. T. III, p. 5—192.
— Quelques notes sur des peintres lorrains des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles. T. IV, p. 5—104.
— L'abbaye de Clairlieu, ordre de Cîteaux. T. V, p. 97—215.
— Notice sur Jean Lud et Chrétien. T. V, p. 216—255.
— Un dernier mot sur cette question : Jeanne d'Arc est-elle lorraine ? T. VI, p. 113—126.
— Recherches sur l'origine et les premiers temps de Nancy. T. VI, p. 135—224.
— André des Bordes, épisode de l'histoire des sorciers en Lorraine. T. VII, p. 5—55.
— Le Trésor des Chartes de Lorraine. T. VII, p. 99—280.
— Le Livre des enquéreurs de la cité de Toul. T. VIII, p. 177—247.
— L'abbaye de Bouxières. T. IX, p. 129—300.
— Commentaires sur la Chronique de Lorraine, au sujet de la guerre entre René II et Charles-le-Téméraire. T. IX, p. 301—420.
— Dictionnaire géographique de la Meurthe. T. X et XI.

LINAS (Ch. DE). Translation des restes de Charles-le-Téméraire de Nancy à Luxembourg ; manuscrit d'Antoine de Boulaincourt, précédé d'une introduction historique et d'une dissertation sur le tombeau du duc de Bourgogne dans la collégiale Saint-Georges. T. V, p. 36—95.

MARCHAL (l'abbé). Discours sommaire du siége de Metz, fait par l'empereur Charles-Quint en l'an 1552, par Jean Duplessis. T. VII, p. 57—63.

— Notice historique et descriptive sur le faubourg et la paroisse Saint-Pierre de Nancy. T. VIII, p. 5—55.

MARCHAND (feu). Des juridictions anciennement établies en la ville de Saint-Mihiel. T. V, p. 5—35.

MARDIGNY (Paul DE). Notice sur la collégiale de Mars-la-Tour. T. IV, p. 251—264.

MASSON (l'abbé). Dictionnaire iconographique; étude de l'art monumental au point de vue du symbolisme chrétien : Bon Pasteur. T. III, p. 361—372.

MEAUME (E.) Recherches sur la vie et les ouvrages de Claude Deruet, peintre et graveur lorrain. T. IV, p. 134-250.

MOUGENOT (Léon). Recherches sur le véritable auteur du plan des fortifications de la Ville-Neuve de Nancy. T. X, p. 181-254.

RICHARD. Ancien voyage dans une partie de l'arrondissement de Remiremont, par Dom Ruinart. T. I, p. 121—126.

— Notes historiques relatives aux anciennes fortifications, à la défense et aux différents siéges, subis par la ville de Remiremont. T. III, p. 326—360.

SIMONIN (J.-B.) Esquisse de l'histoire de la médecine et de la chirurgie en Lorraine, depuis les temps anciens jusqu'à la réunion de cette province à la France. T. VIII, p. 57—159.

WIDRANGES (de). Notice sur Rosières-en-Blois, canton de Gondrecourt. T. III, p. 287—298.

LÉON MOUGENOT,
Secrétaire annuel.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

Pages

Le Bienheureux Bernard de Bade, par M. Henri Lepage 5

Notes archéologiques sur l'ancienne localité gallo-romaine qui existait sur les territoires des villages d'Autrécourt, Berthaucourt et Lavoye, département de la Meuse, par M. de Widranges 37

Sur un Ordo du douzième siècle, par M. Aug. Digot 59

Notice sur une trouvaille de monnaies faite près de Dieulouard, par M. Monnier 76

Supplément à la notice sur Dominique Collin et Yves-Dominique Collin, par M. Beaupré 106

Cinq chartes inédites de l'abbaye de Bouxières, par M. Henri Lepage 121

Les sires de Fénétrange au commencement du XIVe siècle, et la Pierre tombale de Henry-le-Vieux, mort en 1335, par M. Louis Benoit 149

Dombasle, son château, son prieuré, son église, par M. Henri Lepage 194

Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg, par M. Louis Benoit[1] 221

1. Une pagination distincte a été donnée à ce travail afin que les amateurs puissent, plus tard, réunir, s'ils le désirent, les différents Répertoires archéologiques qui auront été publiés dans les Mémoires de la Société.

INAUGURATION DE LA GALERIE DES CERFS, LE 20 MAI 1862.
Du passé, du présent et de l'avenir du Musée lorrain, discours, par M. HENRI LEPAGE IX
La salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu, discours en vers, par M. P. G. DU MAST XXXIII
Liste générale des souscripteurs pour la restauration du Palais ducal et l'installation du Musée lorrain dans la Galerie des Cerfs LXXVI
LISTE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE . . CIII
Liste des membres de la Société dont les travaux et communications ont été publiés dans les *Bulletins* et *Mémoires*.

PLANCHES.

Statuette du B. Bernard dans l'église de Vic 5
Objets antiques trouvés dans les ruines d'*Autrium*, par M. DE WIDRANGES 49,53
Monnaies trouvées près de Dieulouard, par M. CHRISTOPHE 80,86
Sceaux de Henry-le-Vieux, sire de Fénétrange. Armoiries et sceau de Valpurge de Horbourg, par M. LOUIS BENOIT 156
Tombeau de Henry-le-Vieux, par LE MÊME 176
Détails du tombeau de Henry-le-Vieux, par LE MÊME
Vues du château de Dombasle, par M. GUSTAVE HENRY 198
Plan du château de Dombasle, par LE MÊME 200
Ancienne porte de l'église de Dombasle, par LE MÊME 209
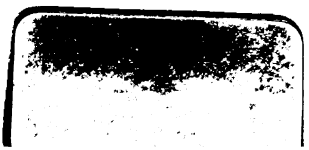
Nancy. — Imp. de A. LEPAGE, Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.